BESOINS DE GARDE
DE LA PETITE ENFANCE

Enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants

Canton de Genève – 2002

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
Muriel Pecorini

Octobre 2005

Service de la recherche en éducation
12, Quai du Rhône
1205 Genève
☎ (++41) 022 327 57 11
🗐 (++41) 022 327 57 18

Compléments d'information : Odile LE ROY-ZEN RUFFINEN
Tél. (++41) 022 327 71 63
odile.leroy@etat.ge.ch

Muriel PECORINI
Tél. (++41) 022 327 70 55
muriel.pecorini@etat.ge.ch

Responsable de l'édition : Narain JAGASIA
Tél. (++41) 022 327 74 28
narain.jagasia@etat.ge.ch

Web : http://www.geneve.ch/sred

Diffusion : SRED
12, Quai du Rhône
1205 Genève – Suisse

Tél. (++41) 022 327 57 11
Fax (++41) 022 327 57 18

AVANT-PROPOS

Depuis plusieurs années, sous la pression des transformations économiques, sociales et culturelles qui tendent à s'accélérer, la question déjà ancienne de la garde et de l'éducation du très jeune enfant (0-4 ans) prend une place toujours plus grande dans les réflexions et les décisions des autorités politiques, que ce soit au niveau local, régional ou national. Vu l'augmentation très rapide des besoins de garde et d'éducation de la petite enfance et la complexité et la multiplicité des problèmes qui en découlent, les autorités doivent pouvoir fonder leur décisions sur des informations et des données fiables que peuvent seules apporter des recherches scientifiques variées. C'est dans cet esprit, et à la suite d'un mandat formel du Département de l'instruction publique du canton de Genève, que Muriel Pecorini et Odile Le Roy-Zen Ruffinen, collaboratrices du SRED, ont joint leurs compétences de sociologue et de statisticienne pour réaliser une enquête auprès des familles dans le but, entre autres, de connaître avec précision leurs besoins et attentes en matière de prise en charge de leurs enfants de moins de 4 ans. Ce rapport en présente les résultats qui offrent une vision approfondie et élargie de la prise en charge de la petite enfance dans le canton et confirment la nécessité d'y renforcer rapidement les capacités d'accueil extra-familial.

Toutefois, la seule recension du nombre de places supplémentaires d'accueil à prévoir à brève échéance, qui est l'un des résultats marquants de ce travail, ne suffit pas ; il s'agit également de s'interroger sur la répartition et la coordination des tâches entre parents et institutions de la petite enfance, ou encore sur les types de garde et d'éducation que ces dernières peuvent ou devraient fournir aux yeux des parents et des professionnel-le-s, ainsi que selon les connaissances scientifiques actuelles sur le développement et les capacités d'apprentissage des jeunes enfants.

En conséquence, Muriel Pecorini et Odile Le Roy-Zen Ruffinen ont également cherché, à travers leur enquête, à répondre à des questions proprement sociologiques en recueillant et analysant des données sur les préférences des parents relativement à la prise en charge de leurs jeunes enfants, ou encore sur leur position quant à un avancement à 3 ans de l'âge d'entrée possible à l'école publique (actuellement fixé à 4 ans à Genève). Cet aspect de leur travail, la question d'un éventuel avancement de la scolarisation, a fait d'ailleurs l'objet d'un colloque international organisé en 2003 par le SRED, et dont l'un des objectifs était de recueillir les réflexions croisées des chercheur-e-s et des professionnel-le-s de terrain sur le ou les types de garde et d'éducation souhaitables pour l'enfant de 2 à 4 ans[1]. Le même souci de contribuer au débat sur l'éducation extra-familiale apparaît d'ailleurs aussi dans une autre étude initiée par le SRED sur les compétences cognitives des enfants de 3 ans – étude qui fait suite à une recherche qui avait pour objet les compétences cognitives des enfants à leur entrée à l'école enfantine[2]. D'autres enquêtes sont également prévues qui porteront sur les représentations que les professionnel-le-s et les parents se font de la prise en charge extra-familiale des jeunes enfants.

[1] *Scolariser la petite enfance ? Actes du 2e colloque « Constructivisme et éducation »* (2005). Genève : Service de la recherche en éducation, Cahiers du SRED n° 11 et 12.

[2] Saada E. (à paraître 2005). *Connaissances initiales des enfants à l'entrée à l'école*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Comme les lignes précédentes le révèlent, l'importance de plus en plus grande que la question de la garde et de l'éducation de petite enfance prend dans les débats actuels, dans la vie publique comme dans la communauté scientifique, se reflète très directement dans l'effort que le SRED réserve à des travaux qui ont pour cible un aspect ou l'autre de cette question.

Pour conclure, j'aimerais dire le grand plaisir que j'ai eu, en tant que coordinateur du groupe « Petite Enfance », à suivre de près ce travail remarquable autant par sa connaissance étendue du terrain de la petite enfance à Genève que par sa rigueur méthodologique.

Jean-Jacques Ducret - Coordinateur du groupe « Petite Enfance »

SOMMAIRE

Avant-propos 3

Présentation de l'enquête 7

a. Objectifs de l'enquête 9
b. Démarche adoptée 9
c. Thèmes du questionnaire 10
d. Quelques aspects méthodologiques 11
e. Terminologie et définitions 14

Les principaux résultats 17

1. Pratique de la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants 27

a. Ampleur de l'externalisation 28
b. Les modalités de la prise en charge extra-parentale 31
c. Les disparités locales des pratiques de garde 34
d. Confier ou non son enfant selon la situation d'activité de la mère 38
e. Usage différencié des modes de garde 44

2. Coût de la prise en charge extra-parentale pour les familles 51

a. Dépenses consacrées mensuellement pour un enfant 51
b. La dispersion des coûts selon les modes de garde 55
c. Appréciation du montant dépensé par les familles 59

3. Satisfaction de la prise en charge extra-parentale 63

a. Appréciation de la manière dont sont gardés les enfants 63
b. Les souhaits de changement de mode de garde 65
c. Les transitions entre modes de garde extra-parentaux 67

4. Préférences en matière de prise en charge du jeune enfant 71

a. La prise en charge idéale pour un enfant de moins de 4 ans 72
b. Les parcours idéaux de prise en charge durant la petite enfance 75
c. Raisons motivant le choix du mode de garde idéal 77
d. Pour un enfant de moins de 1 an : des préférences parentales différenciées 82
e. Adéquation entre idéal et pratique de garde 87

5. Besoin non satisfait en accueil institutionnel et familial de jour 91
a. Besoin selon les souhaits exprimés au moment de l'enquête 93
b. Besoin selon les solutions jugées idéales par les parents 99

6. Et s'il y avait une préscolarisation avancée à 3 ans ? 103
a. La position des familles à ce sujet 104
b. Des opinions différenciées socialement 105
c. Raisons avancées par les parents 112
d. Disparité des raisons selon le profil des familles 115

7. Quelles aides pour concilier vie familiale et vie professionnelle ? 117
a. Les mesures d'aide à développer en priorité pour les parents de jeunes enfants 117
b. Des aides privilégiées par certaines catégories de familles 123

Conclusion 133

Bibliographie 135

Annexe 1 : Questionnaire 139

Annexe 2 : Méthodologie de l'enquête 151
A2.1 Base de sondage 151
A2.2 Estimation du besoin de garde pour les moins de 6 mois 151
A2.3 Plan de sondage et stratification de l'échantillon 152
A2.4 Processus de remplacement des familles échantillonnées 153
A2.5 Déroulement de la collecte et constitution de l'échantillon de répondants 156
A2.6 Traitement des données et pondération de l'échantillon 158

Annexe 3 : Régressions logistiques 169
A3.1 La régression logistique simple 169
A3.2 La régression logistique de type multinomial (cas d'une variable polytomique non ordonnée) ... 175
A3.3 Les variables explicatives retenues pour l'analyse logistique 178

Annexe 4 : Tableaux complémentaires 183

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Vers la fin des années 90, la pénurie de places en structures d'accueil à la journée est devenue un sujet de préoccupation dépassant progressivement les frontières communales pour être débattu plus largement et avec acuité au niveau cantonal, voire national[1]. Le développement de l'accueil de la petite enfance étant traditionnellement de la compétence des communes, celles-ci ont été les premières à être confrontées aux demandes de leurs résidents en la matière. Mais la pression devenant de plus en plus forte, la plupart des cantons suisses se sont vus interpellés sur la question d'une politique cohérente et concertée à l'égard de la petite enfance.

A Genève, les autorités cantonales l'ont été tout particulièrement suite au dépôt d'une motion politique. En 1999, des femmes parlementaires suisses ont déposé, dans leur canton respectif, une motion énonçant le droit pour tous les enfants dès 3 ans de bénéficier d'une éducation préscolaire gratuite, afin de soutenir la famille et le travail des femmes. Le modèle de référence était celui de l'école maternelle tessinoise. Les initiateurs de la motion genevoise ont préféré aller dans le sens d'un renforcement de l'accessibilité aux structures d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 4 ans, avec le soutien financier du canton[2]. La motion a été acceptée en 2000 par le Grand Conseil genevois.

Pour répondre en partie aux invites de la motion, le Conseil d'Etat a réactivé, en 2001, la Commission cantonale de la petite enfance, réunissant les partenaires privés et publics impliqués dans une politique de la petite enfance, et dont la mission principale est d'élaborer des propositions pour le développement des modes d'accueil des enfants de 0 à 4 ans[3]. Comme priorité, cette commission s'est attelée à la rédaction d'un projet de loi donnant un cadre à la politique cantonale en matière de petite enfance, à l'instar de ce qui a été institué dans d'autres cantons romands[4]. Fin 2003, le Grand Conseil adoptait le projet de loi qui prévoit, entre autres, que le canton subventionne à l'avenir le fonctionnement des structures d'accueil existantes et encourage les communes et les particuliers à créer de nouvelles places par des aides financières[5].

C'est dans ce contexte socio-politique que le Service de la recherche en éducation (SRED) a été sollicité en 2002, par la présidence du Département de l'instruction publique, pour réaliser une étude sur les besoins d'accueil pour la petite enfance couvrant l'ensemble du canton. Jusqu'alors, seule la

[1] En 2000, une initiative parlementaire (déposée par Jacqueline Fehr) proposait une incitation financière, limitée dans le temps, pour la création de places d'accueil pour enfants d'âge préscolaire ou scolaire. En 2003, une loi fédérale *sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants* entrait en vigueur.

[2] Il s'agit de la motion M 1365.

[3] La commission présidée par le directeur de l'Office de la jeunesse (DIP) est composée, entre autres, de représentants de l'Etat, des communes, des associations privées de l'accueil institutionnel et familial de jour, des syndicats et de l'Ecole d'éducateurs-trices du jeune enfant.

[4] Les cantons du Jura, de Neuchâtel et du Valais ont pris des dispositions légales en faveur de l'accueil de la petite enfance (respectivement en 2002, 2001 et 2000), incitant les communes à répondre au besoin de places d'accueil et fixant la participation du canton au financement des structures d'accueil. Un projet de loi sur l'accueil de la petite enfance est en cours de discussion dans le canton de Vaud et des débats ont lieu dans le canton de Fribourg pour associer le canton au financement.

[5] La loi qui porte sur *les structures d'accueil de la petite enfance et l'accueil familial à la journée* (J 6 29) a été mise en vigueur en janvier 2004.

Ville de Genève bénéficiait d'une série d'indicateurs sur la prise en charge institutionnelle[6]. En partant des données disponibles au niveau cantonal, et en particulier sur la demande exprimée dans les institutions subventionnées de la Ville de Genève, le SRED a établi, dans un premier temps, un état des lieux de l'offre d'accueil institutionnel et familial de jour, ainsi qu'une estimation des besoins non satisfaits en place d'accueil dans les crèches d'une part et dans les jardins d'enfants et garderies d'autre part (état 2001)[7].

Cet état des lieux cantonal donnait une première indication, utile aux décideurs politiques, notamment pour l'évaluation de la contribution financière du canton au développement des crèches, mais il restait limité aux structures d'accueil officielles et agréées. Il s'agissait alors de combler certaines lacunes en recueillant des informations plus complètes sur la prise en charge de la petite enfance dans le canton. Pour ce faire, le SRED a donc entrepris, dans un deuxième temps, cette enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants non encore scolarisés.

Structure du rapport

L'enquête *Besoins de garde de la petite enfance* devait fournir rapidement des informations utiles à la réflexion dans le cadre des travaux préparatoires de la loi cantonale sur l'accueil de la petite enfance. A cet effet, des notes de résultats ont été livrées durant l'année 2003, au fur et à mesure de l'analyse des données, à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille qui regroupe les trois départements concernés par la politique de la petite enfance (Département de l'instruction publique, Département des finances, Département de l'action sociale et de la santé), chaque note de résultats abordant l'un des thèmes de l'enquête.

La structure du rapport final reprend le même découpage par thème, chaque thème constituant une section à part entière, ce qui permet de lire chaque section indépendamment des autres. Une synthèse des résultats se trouve au début du rapport, après une présentation générale de l'enquête.

Pour la compréhension de la démarche et des résultats de l'enquête, des éléments méthodologiques sont introduits, de façon succincte, dans certaines parties du rapport et sont présentés, en détail, dans les annexes.

[6] Ces indicateurs ont été produits par le SRED dans le cadre de l'Observatoire de la petite enfance financé par la Ville de Genève. Voir en particulier *La petite enfance en ville de Genève : indicateurs et tendances* (2001). Genève : Délégation à la petite enfance, Édition n° 3.

[7] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002). *Garde et éducation de la petite enfance dans le canton de Genève : état des lieux de l'offre et de la demande de places d'accueil pour les 0-3 ans en 2001*. Genève : SRED.

a. Objectifs de l'enquête

L'enquête avait pour objectif de mieux connaître les pratiques et attentes des parents en matière de prise en charge de la petite enfance dans le canton de Genève. En outre, elle devait permettre d'affiner la mesure du besoin réel de places en mode d'accueil institutionnel (crèches, jardins d'enfants et garderies)[8] et en mode d'accueil familial de jour (familles d'accueil ou mamans de jour), étant donné que ces deux modes de garde sont actuellement privilégiés au niveau politique[9].

L'enquête devait apporter quelques réponses à certaines questions devenues récurrentes dans le contexte genevois, à savoir :

- Quelle est l'ampleur de la prise en charge *non institutionnelle* des enfants ?
- Combien de modes de garde sont *utilisés* dans la semaine pour un même enfant ?
- Quels sont les modes de garde *préférés* des familles ?
- Y a-t-il des *différences* dans les pratiques de garde selon la situation familiale, sociale et culturelle des ménages ?
- Combien *dépensent* les familles pour la prise en charge extra-parentale ?
- Quelle attitude ont les familles de jeunes enfants face à une *scolarisation précoce* ?

Étant donné la disparité géographique des structures d'accueil, l'enquête a été conçue de façon à obtenir des informations fiables pour l'ensemble du canton de Genève, mais également pour trois zones géographiques : Ville de Genève, autres communes-villes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants.

Enfin, l'absence de données comparables dans le temps sur les pratiques et besoins parentaux en matière de garde de la petite enfance incitait à concevoir, dans la méthodologie et le questionnement, une enquête reconductible périodiquement. Cette première enquête serait ainsi considérée comme une enquête-test. Sa reconductibilité nécessiterait alors d'élaborer une réflexion plus fine sur la problématique de l'accueil de la petite enfance dans le canton avec divers partenaires concernés, en tenant compte plus précisément des développements à venir dans ce domaine.

b. Démarche adoptée

Compte tenu du calendrier politique et de l'objectif de l'enquête, des choix méthodologiques se sont imposés en lien avec une possible reconductibilité de l'opération.

Tout d'abord, on a opté pour une approche socio-descriptive à laquelle une *enquête par questionnaire* est adaptée, approche qui permettait de décrire les pratiques parentales en matière de prise en charge des jeunes enfants et de les mettre en relation avec le contexte familial et social des familles dans lesquelles vivent ces enfants.

Considérant l'état lacunaire des données, il s'agissait d'obtenir des données fiables en proposant une *enquête par sondage, représentative* de la population directement concernée par la garde des jeunes enfants.

L'idée de reconduire une telle enquête incitait à concevoir également un instrument aisé à mettre en œuvre, dont le recueil des données et leur exploitation pouvaient se faire dans un délai relativement court. *L'enquête téléphonique* avec passation d'un questionnaire préétabli correspondait le mieux à ce

[8] Une première estimation du besoin non satisfait en places d'accueil dans les institutions de la petite enfance a été réalisée pour l'année 2001. Voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

[9] La nouvelle loi cantonale (J 6 29) s'applique aussi bien aux structures d'accueil comme les crèches, les jardins d'enfants, les garderies qu'à l'accueil familial de jour.

critère de reconductibilité et aux exigences de fournir des informations dans les meilleurs délais[10]. Par ailleurs, ce type d'enquête donne généralement un bien meilleur taux de réponse que les enquêtes postales, et donc des résultats plus fiables, et est mieux adapté à une population multi-linguistique qui ne maîtrise pas nécessairement la langue française écrite (la passation orale d'un questionnaire en langues étrangères étant plus facile à opérer).

Les interviews ont été proposées en français, portugais, anglais, espagnol et albanais, au choix du répondant pour diminuer autant que possible les non-réponses liées à des problèmes de langues[11]. Sachant que l'origine culturelle peut avoir un lien avec les pratiques parentales en matière de garde d'enfant, il n'était pas envisageable, sur le plan statistique, d'exclure d'emblée des familles de nationalités étrangères pour des raisons d'incompréhension de la langue. L'enquête risquait en effet de comporter un biais si la structure de l'échantillon par nationalité s'écartait beaucoup de celle des familles résidant dans le canton. Cet aspect statistique était renforcé par la volonté politique de ne pas écarter de l'enquête certaines communautés étrangères vivant dans le canton de Genève et dont les besoins devaient pouvoir être pris en compte.

Enfin, il fallait tenir compte du fait que la population enquêtée était des parents de jeunes enfants dont la disponibilité en temps est réduite. Le contact téléphonique pouvant intervenir à des moments peu favorables pour les familles, l'entretien devait être limité dans le temps, avec une prise d'informations ne devant pas dépasser quinze minutes. Le questionnaire comportait donc un choix restreint d'environ quatre-vingts questions organisées selon des filtres.

c. Thèmes du questionnaire

La conception du questionnaire s'est appuyée sur plusieurs études réalisées tant à Genève et en Suisse romande qu'en France et au Canada, dont la problématique était proche de celle traitée dans le cadre d'une politique de la petite enfance[12]. Son élaboration s'est structurée autour de six thèmes :

1. Pratique de la prise en charge extra-parentale des enfants de moins de 4 ans
2. Coût de la prise en charge pour les parents
3. Satisfaction et besoins en accueil institutionnel et familial
4. Préférences parentales en matière de mode de garde et d'éducation
5. Opinions sur des mesures d'aides destinées aux familles ayant de jeunes enfants
6. Opinions face à la préscolarisation précoce

Pour permettre une analyse sociologique des thèmes abordés, ont également été posées des questions sur l'environnement familial des enfants et la situation socioprofessionnelle des ménages (annexe 1, *Questionnaire*). L'enquête se voulant exhaustive, elle recensait la ou les pratiques de garde pour *tous* les enfants de moins de 4 ans vivant dans le ménage.

Au début de l'entretien, il était demandé que ce soit la mère ou la cheffe de ménage qui réponde au questionnaire, dans la mesure où elle assure en général l'organisation et le suivi de la prise en charge des enfants. Si celle-ci n'était pas disponible et/ou que le père ou le conjoint considérait qu'il était à même de répondre, l'entretien se réalisait alors avec ce dernier (dans 22% des cas).

---

[10] Au fur et à mesure de l'analyse des données, des notes de résultats ont été livrées durant l'année 2003 à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille.

[11] Le choix des langues étrangères reposait sur l'expérience d'une autre enquête menée par le SRED et sur la déclaration de la première langue parlée par les enfants scolarisés au premier degré du cycle élémentaire (source : Base de données scolaires, SRED).

[12] En particulier : Bari J.-P. (2001), Damon J. et al. (2000), Institut de la statistique du Québec (2001), Richard-De Paolis P. et al. (1995), Troutot P.Y. et al. (1989).

d. Quelques aspects méthodologiques

La méthodologie de l'enquête concerne principalement la conception du plan de sondage, la récolte des données et le traitement statistique de l'échantillon afin qu'il soit représentatif de la population de référence. Sans entrer ici dans le détail (annexe 2, *Méthodologie de l'enquête*), nous présentons brièvement quelques éléments méthodologiques qui seront utiles pour la compréhension des résultats de l'enquête.

Le champ de l'enquête et la base de sondage

L'enquête visait à connaître les besoins de garde pour la petite enfance, période qui est définie comme allant de la naissance à l'entrée à l'école. Les enfants résidant à Genève sont majoritairement scolarisés dès l'âge de 4 ans[13]. Comme la prise d'information auprès des familles se réalisait en automne 2002, seuls les enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 octobre étaient pris en compte dans le champ de l'enquête.

La base de sondage servant à tirer l'échantillon de la population à enquêter a été constituée en juin 2002 à partir de la Base de données scolaires (BDS) tenue à jour par la Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG) du Département de l'instruction publique et des données provenant de l'Office cantonal de la population (OCP). L'enquête ayant eu lieu entre fin septembre et mi-octobre 2002, la base de sondage n'incluait pas les naissances de mai à septembre 2002, ainsi qu'une partie des naissances de mars et d'avril à cause des délais de mise à jour du fichier. La population de référence de l'enquête est donc constituée de *l'ensemble des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 4 ans au 31 octobre 2002, à l'exclusion des familles qui n'avaient qu'un enfant âgé de moins de 6 mois de rang 1*[14].

Pour obtenir une mesure plus précise du besoin de garde pour l'ensemble des enfants âgés de moins de 4 ans, on a toutefois estimé le nombre d'enfants de moins de 6 mois de rang 1 qui étaient vraisemblablement concernés par une garde extra-parentale au moment de l'enquête[15].

La BDS est un fichier composé d'enregistrements *enfants*. Une opération de rapprochement des enfants d'une même fratrie a donc été réalisée afin de constituer une base de sondage composée d'enregistrements *familles* dans laquelle a été tiré l'échantillon, l'unité d'échantillonnage étant la famille qu'elle ait un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans.

La constitution de l'échantillon

Compte tenu de l'objectif de fournir des résultats avec une précision identique sur chacune des trois zones géographiques (Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants, autres communes du canton) et de l'hypothèse formulée sur le lien entre les pratiques de garde et le nombre d'enfants de moins de 4 ans présents au sein de la famille, l'échantillon de familles à enquêter a été stratifié et est constitué de six strates correspondant au croisement *taille de fratrie de moins de 4 ans* et *zone géographique*. A l'intérieur de chaque strate de la base de sondage, les familles ont été tirées au hasard (sondage aléatoire simple sans remise).

---

[13] En 2002, 94% des enfants résidents âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (condition requise pour pouvoir entrer en classe de première enfantine dans l'enseignement public) étaient scolarisés dans le système d'enseignement public et privé. Voir *L'enseignement à Genève : ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève : SRED, Édition 2005.

[14] On entend par « rang » la position de l'enfant au sein de la fratrie âgée de moins de 4 ans. Un enfant de rang 1 peut donc avoir un aîné de plus de 4 ans.

[15] Pour cette tranche d'âge non incluse dans le champ de l'enquête, seule une quantification du besoin de garde en nombre d'enfants est réalisable. Il n'est pas possible de leur transposer les informations relatives aux modalités de garde (modes de garde, temps de prise en charge, etc.) recueillies dans l'enquête pour les enfants de moins de 6 mois, les effectifs de ces derniers étant trop faibles.

Par ailleurs, la taille définitive de l'échantillon de familles dépendait du taux de succès dans la recherche des coordonnées téléphoniques à partir des adresses figurant dans la base de sondage, ainsi que du taux de réponse à l'enquête. A partir de l'expérience d'autres enquêtes réalisées dans le canton de Genève, on a estimé qu'il était nécessaire de sélectionner trois échantillons de 2'100 familles chacun (un échantillon principal et deux échantillons complémentaires) pour obtenir un échantillon d'environ 1'500 familles répondantes. Les deux échantillons complémentaires avaient pour but de remplacer les familles de l'échantillon initial dont on n'avait pas pu trouver les coordonnées téléphoniques et qui ne pouvaient donc pas être enquêtées.

La collecte des données

La passation du questionnaire a été confiée à l'Institut de sondage M.I.S TREND SA de Lausanne, qui avait en charge de rechercher les coordonnées téléphoniques des familles échantillonnées[16], puis d'effectuer les entretiens téléphoniques à l'aide d'un logiciel de type CATI *(Computer Assisted Telephone Interview)*.

La prise d'information auprès des familles s'est déroulée sur une période de trois semaines du 25 septembre au 16 octobre 2002. Les familles échantillonnées ont été informées de l'enquête par un courrier reçu la semaine précédente afin de les sensibiliser à son enjeu. Les entretiens téléphoniques ont eu lieu principalement entre 17h30 et 21h00, du lundi au vendredi, et le samedi matin. Ils ont également été réalisés dans la journée et sur rendez-vous à la convenance des enquêtés afin de limiter les refus de participation à l'enquête. La durée de l'entretien a été, comme prévu, de quinze minutes en moyenne.

A partir d'un échantillon-cible de 2'066 familles, 1'977 familles entraient réellement dans le champ de l'enquête et 1'438 d'entre elles ont répondu[17], ce qui représente un très bon taux de réponse de 73%. Par ailleurs, ce nombre de répondants, assez proche de l'objectif des 1'500 entretiens prévus au départ, assure une précision correcte des résultats.

La pondération de l'échantillon

Une pondération appropriée a été effectuée pour permettre d'extrapoler les résultats de l'enquête à l'ensemble des familles du canton de Genève. Chaque famille (et chaque enfant) a été affectée d'un coefficient de pondération qui tient compte du plan de sondage, d'un redressement des non-réponses (les familles italiennes, françaises et suisses ayant mieux répondu que les autres), ainsi que d'un redressement a posteriori par calage sur marges pour assurer une bonne représentativité de l'échantillon par rapport à la population totale des familles ayant des enfants de moins de 4 ans et résidant dans le canton (calage par nationalité, âge des enfants, taille de fratrie de moins de 4 ans).

En effectifs pondérés, la population enquêtée représente ainsi 14'989 familles et 17'326 enfants de moins de 4 ans (non compris une partie des enfants de moins de 6 mois), dont 39% en Ville de Genève, 33% dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants et 28% dans les communes de moins de 10'000 habitants (voir tableau suivant).

[16] La transmission d'un fichier comportant des données nominatives à l'institut M.I.S TREND SA a fait l'objet d'une procédure d'autorisation de la part du Conseil d'Etat (extrait de PV du 28 août 2002). Ce transfert respecte les règles de confidentialité de la Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO).

[17] 1'442 familles ont répondu à l'enquête, mais après contrôle des données, quatre d'entre elles se sont révélées ne pas être celles ayant été échantillonnées. Ces quatre familles ont donc été assimilées à des non-réponses.

Structure de l'échantillon extrapolé après redressement (*), en %

	Familles	Enfants
Zone géographique		
Ville de Genève	39,2	38,6
Communes-villes de plus de 10'000 habitants	33,7	33,4
Communes de moins de 10'000 habitants	27,1	27,9
Nombre d'enfants de moins de 4 ans		
1	85,0	73,6
2 ou plus	15,0	26,4
Nationalité (des enfants)		
Suisse	58,9	59,7
Espagne	3,1	2,9
France	3,4	3,4
Italie	3,3	3,2
Portugal	10,3	9,4
Kosovo	2,6	2,7
Autres	18,4	18,6
Age des enfants		
Familles avec un seul enfant		
Un enfant de moins de 1 an	11,4	
Un enfant de 1 à moins de 2 ans	25,0	
Un enfant de 2 à moins de 3 ans	25,4	
Un enfant de 3 à moins de 4 ans	23,1	
Familles avec deux enfants ou plus		
Deux enfants de moins de 2 ans	1,4	
Deux enfants de 2 ans ou plus	2,3	
Un enfant de moins de 2 ans et un enfant de 2 ans ou plus	11,2	
Enfants de moins de 6 mois		3,2
Enfants de 6 mois à moins de 1 an		13,7
Enfants de 1 à moins de 2 ans		27,2
Enfants de 2 à moins de 3 ans		28,1
Enfants de 3 à moins de 4 ans		27,7
Total	14'989	17'326

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
(*) Après correction des non-réponses et calage sur marges.

e. Terminologie et définitions

Sachant que la terminologie relative à la petite enfance peut varier selon le contexte, il n'est pas inutile de définir certains termes utilisés dans le cadre de notre problématique d'enquête.

Petite enfance

D'un point de vue socio-démographique, la petite enfance désigne la période de la vie allant de la naissance à l'entrée à l'école obligatoire. La limite d'âge varie selon l'offre d'éducation préscolaire existant dans un contexte donné. A Genève, le système d'enseignement public dispensant deux années de préscolarité facultative avant 6 ans qui sont fréquentées par la majorité des enfants, la petite enfance se limite ainsi à la population d'enfants de moins de 4 ans qui ne peuvent être admis à l'école[18]. D'un point de vue institutionnel et plus restrictif, on associe le terme de petite enfance aux structures assurant une prise en charge socio-éducative de jeunes enfants non encore scolarisés et représentant un champ d'actions possibles pour les pouvoirs publics (politique de la petite enfance).

Prise en charge extra-parentale

Il s'agit de toute prise en charge d'un jeune enfant assurée par une institution ou une personne, autre que la mère et le père, de façon régulière au moins une demi-journée par semaine et quelle que soit la raison qui ait motivé cette délégation de soins et d'éducation (activité professionnelle des parents, éducation complémentaire à la famille, socialisation de l'enfant, etc.). *Extra-parentale* est plus précis que *extra-familiale* qui laisserait sous-entendre que l'on ne s'intéresse qu'à la prise en charge de l'enfant hors du contexte familial au sens large (fratrie, grands-parents, etc.).

Mode de garde

Comprend toute forme de prise en charge de la petite enfance à disposition des familles, quelles que soient ses caractéristiques (institutionnelle, collective, informelle, etc.). La notion de *garde* est définie au sens large comme étant l'acte de confier l'enfant à une tierce personne, acte par lequel les parents délèguent autant les soins que l'éducation. Pour éviter toute méprise avec une conception de « gardiennage », il serait plus judicieux de parler de mode de *garde* et *d'éducation*. Toutefois, par simplification et commodité, on emploie uniquement le terme de *garde* dans son acceptation large, sachant que toute prise en charge a nécessairement une composante éducative reconnue explicitement ou non.

Les différents services de garde existant dans le canton de Genève n'offrent ni les mêmes prestations (accueil, socialisation, éveil, etc.) ni les mêmes conditions d'accueil (horaires, ouverture, environnement, etc.), d'accès (parents bi-actifs, obligation de résidence, etc.) et de tarification[19]. Les structures de type halte-garderie qui permettent un accueil *ponctuel* (sans inscription préalable) ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'enquête centrée sur les besoins d'une prise en charge *régulière* de la petite enfance.

[18] Pour pouvoir entrer en classe de première enfantine dans l'enseignement public, il faut avoir 4 ans révolus au 31 octobre.

[19] Sources pour la définition des différents modes de garde existant dans le canton de Genève : Service de protection de la jeunesse du DIP, Délégation à la petite enfance de la Ville de Genève, Pro Juventute, Association genevoise des crèches suburbaines, Fédération genevoise des institutions de la petite enfance, Service de l'enseignement privé du DIP, Association genevoise des écoles privées , législation sociale du canton de Genève concernant le travail domestique.

– Crèche

La crèche est une structure collective qui accueille des enfants dès la naissance jusqu'à 4 ans (voire 5 ans dans certains cas), durant toute la journée avec une prestation repas et durant toute l'année (fermeture annuelle entre un mois et un mois et demi). En principe, sont admis en priorité des enfants dont les deux parents travaillent ou sont en études, pour une fréquentation régulière allant de quelques demi-journées à cinq jours par semaine.

Outre les *crèches à plein temps,* sont incluses dans cette catégorie les *crèches à temps partiel* qui n'offrent pas de prestations repas, mais ont un temps d'ouverture permettant une activité à temps partiel des parents ; les *crèches familiales* qui emploient des familles d'accueil pour la garde d'enfants à leur domicile et offrant un espace collectif de jeux et d'échanges

En général, les crèches appliquent une tarification en fonction du revenu des parents. La contribution des parents varie autour de 11% du revenu mensuel net du ménage, un taux progressif, allant de 9 à 13%, étant le plus souvent appliqué. En principe, une réduction est effectuée pour le deuxième enfant accueilli en crèche et en fonction du nombre d'enfants à charge (en dessous d'un certain plafond de revenus dans ce dernier cas). Le prix pour une journée (au maximum de 10 heures) varie de 12 à 15 francs au minimum, et de 80 à 90 francs au maximum. Dans les quelque crèches appliquant une tarification fixe, le prix payé par les parents s'approche du coût réel de la place pour l'institution, allant de 1'700 à près de 2'500 francs par mois, soit pour une journée environ 80 à 115 francs.

Les parents faisant garder leurs enfants par des familles d'accueil recrutées et rémunérées par les deux crèches familiales subventionnées par la Ville de Genève payent en fonction de leur revenu, selon les mêmes barèmes appliqués dans les crèches collectives subventionnées par la Ville.

– Jardin d'enfants et garderie

Le *jardin d'enfants* accueille des enfants généralement de 3 à 4 ans, souvent couplé à une *garderie* qui reçoit des enfants dès 18 mois ou 2 ans, pour une fréquentation régulière. Ces structures sont ouvertes à la demi-journée, tous les jours ou quelques jours par semaine, et suivent le rythme scolaire (fermeture durant les vacances scolaires).

Ces structures appliquent dans leur majorité une tarification fixe. Cependant, les prix pratiqués varient en fonction du statut financier de l'institution (subventionné ou non), des prestations offertes, des temps d'ouverture (par demi-journée, par semaine). Le prix « moyen » courant est environ de 5 à 8 francs de l'heure.

Quelques jardins d'enfants et garderies subventionnés ou municipalisés ont un tarif variable déterminé selon des tranches de revenu. Le prix d'une demi-journée de 4 heures et demie peut alors varier d'un peu plus de 2 francs au minimum à 36 francs au maximum (soit de 0,50 à 8 francs l'heure).

Certaines écoles privées offrent un accueil dès 2 ans ou 3 ans en jardin d'enfants (dit *jardin d'enfants d'école privée*), d'autres dès 3 ans en école maternelle. Le tarif est fixé pour l'année scolaire (dix mois) et varie en fonction des prestations offertes (activités, repas, etc.) et des horaires journaliers ou hebdomadaires. Le prix mensuel peut s'échelonner entre 450 francs environ par mois à plus de 1'000 francs pour une fréquentation allant de 3 demi-journées à 4 jours et demi.

– Famille d'accueil de jour

Est considérée comme *famille d'accueil* ou *maman de jour*, toute famille faisant offre publique pour accueillir régulièrement dans son foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans. En principe, la famille doit recevoir une autorisation de la part d'un organe de compétence, d'où la dénomination de famille d'accueil (ou maman de jour) « agréée ».

Les familles d'accueil *agréées* appliquent en principe le tarif en vigueur qui est de 4 francs de l'heure, non compris le prix d'un repas (se montant à 4 francs pour les enfants de 1 à 4 ans) ou d'un goûter (2 francs), pour une journée de 10 heures au maximum. Pour toute heure supplémentaire, ou garde le

dimanche ou durant les jours fériés, il est compté 5 francs de l'heure. Pour un enfant âgé entre 1 et 4 ans, un forfait a été fixé pour une journée entre 8 et 10 heures d'un montant de 40 francs (dont 8 francs pour les repas). Les familles d'accueil *non agréées* peuvent ou non s'aligner sur les prix officiels. Les familles d'accueil agréées engagées par une crèche familiale sont rémunérées directement par leur employeur et non par les parents de l'enfant accueilli.

– Personnel à domicile

Ce sont les personnes qui offrent leur service de garde au domicile de l'enfant contre rémunération, pouvant ou non être logées. Elles peuvent aussi remplir d'autres tâches domestiques au service de l'ensemble de la famille.

Pour une garde durant la journée de type « baby-sitting », le tarif peut s'élever à 15 francs pour une heure et à 90 francs pour une journée de 9 heures.

Selon les contrats-types édictés dans la législation genevoise, le salaire mensuel du personnel engagé dans un ménage privé est de 3'300 francs pour 48 heures par semaine, prestations en nature comprises (logement, nourriture, blanchissage) et estimées à 900 francs. Dans le cas d'un engagement à temps partiel, régulier ou occasionnel, la journée de travail ne doit pas dépasser 8 heures et le salaire minimum est de 17,80 à 20,30 francs de l'heure selon la qualification.

Quant à la jeune fille au pair, selon la réglementation genevoise, la durée de travail ne peut excéder 5 heures par jour, soit 30 heures par semaine, pour un salaire mensuel de 745 francs. Si aucune prestation en nature (logement, nourriture) n'est fournie, le salaire est augmenté de 900 francs par mois.

– Parenté

Il s'agit de la *parenté proche* - grands-parents, oncles, tantes – ou *plus éloignée*, s'occupant d'enfants. On peut s'attendre en général à ce qu'il n'y ait pas (ou alors de façon symbolique) de rémunération. Toutefois, il ressort de l'enquête qu'une partie des familles rétribuent ce mode de garde informel.

– Voisins, amis

Il s'agit d'un mode de garde informel sollicitant le *voisinage proche, amis* ou *non*, contre rémunération ou non.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

Cette partie présente les principaux résultats de l'enquête sur les besoins et attentes des familles en matière de garde et d'éducation dans le canton de Genève. Elle reprend chaque thème traité dans ce rapport, si bien que pour des compléments ou des précisions quant à l'élaboration des données, le lecteur peut se référer directement aux sections concernées.

Section 1 : Pratique de la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants

Les pratiques de garde et d'éducation adoptées par les familles pour leurs jeunes enfants donnent une première indication des besoins satisfaits[1] en la matière dans le canton. Elles révèlent, d'une part, l'importance de l'externalisation de la garde mesurée par la proportion d'enfants résidents de moins de 4 ans qui sont concernés et, d'autre part, la diversité des besoins au regard des modalités de prise en charge (types de mode de garde, temps de garde, etc.), ainsi que des disparités sociales et locales.

Une externalisation importante de la garde

On estime qu'en 2002, près de 70% des enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton de Genève étaient pris en charge régulièrement au moins une demi-journée par semaine par une autre personne que leurs parents, dont plus de 40% étaient confiés à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie). Cette externalisation de la garde diffère selon l'âge des enfants et selon leur lieu de résidence :

- Plus l'enfant grandit, plus la prise en charge extra-parentale est répandue : 40% des enfants de moins de 1 an sont confiés régulièrement à une tierce personne durant la semaine, alors que c'est le cas de 86% des enfants de 3 ans.
- Les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants sont plus fréquemment confiés que les enfants domiciliés en Ville de Genève ou dans les autres communes-villes de plus de 10'000 habitants : 74% contre respectivement 69% et 66%.

Une diversité des modalités de la prise en charge

Cette externalisation recouvre évidemment des situations très diverses en termes de temps de prise en charge extra-parentale, mais aussi en usage de modes de garde adoptés :

- Pour les enfants confiés, le mode de garde le plus fréquemment utilisé est l'institution de la petite enfance (crèche ou jardin d'enfants/garderie), viennent ensuite par ordre d'importance la parenté (proche ou éloignée), la famille d'accueil, la garde à domicile et, plus rarement, les voisins ou

[1] La notion de besoin *satisfait* (ou *non satisfait*) ne comporte pas un jugement sur la convenance (ou la non-convenance) de la prise en charge extra-parentale adoptée par les familles. Elle renvoie uniquement au fait qu'à un besoin de garde, une solution a été trouvée momentanément ou durablement, qu'elle convienne ou non aux familles.

amis. Près de deux enfants sur dix connaissent un cumul de deux modes de garde essentiellement, la combinaison la plus fréquente étant celle de l'accueil institutionnel avec la garde individuelle (parenté, famille d'accueil, personne à domicile).

- Tous modes de garde confondus, les enfants sont confiés régulièrement en moyenne un peu plus de 24 heures par semaine. Le temps de prise en charge hebdomadaire moyen en crèche, famille d'accueil et personne à domicile est d'environ 30 heures par semaine, alors qu'il est de 12 heures par semaine en jardin d'enfants ou en garderie. La parenté, les voisins et amis offrent également un volume horaire de garde important avec une moyenne de 24 heures.

L'effet de la situation d'activité de la mère sur le fait de confier l'enfant

Les différences de prise en charge sont à mettre en relation avec les caractéristiques socio-démographiques des familles résidentes. Tout d'abord, il ressort que le fait de confier un enfant en bas âge est essentiellement, mais pas exclusivement, motivé par l'activité professionnelle de la mère. On constate en particulier deux situations :

- Le fait que l'enfant ne soit pas confié alors que sa mère est active : cela résulte sans doute d'une situation transitoire en attente d'une solution de garde. Cette situation minoritaire se rencontre plus fréquemment lorsque l'enfant a moins de 1 an, que son père est inactif (chômage, arrêt maladie, etc.), que sa mère est peu diplômée ou qu'elle est étrangère mais arrivée à Genève depuis longtemps.
- Le fait que l'enfant soit confié alors que sa mère est inactive : cela semble être dicté avant tout par des besoins de socialisation complémentaire à la famille. Cette situation est plus fréquente lorsque l'enfant est unique, âgé de 3 ans et de nationalité suisse. A contrario, cette situation s'observe très rarement lorsque l'enfant vit dans un ménage ayant des revenus très modestes ou dont la mère est peu diplômée.

L'impact de la localisation géographique des familles

Lorsque les parents sont à la recherche d'un mode de garde et d'éducation pour leur(s) jeune(s) enfant(s), leur démarche peut être facilitée ou non par l'offre existante de services de garde, la disponibilité ou le coût de ces services. Aussi, leur choix peut être le résultat d'une contrainte extérieure et être alors en inadéquation avec leur souhait initial. Sans pouvoir mesurer tous les effets de l'offre potentielle de mode de garde sur les pratiques parentales, on observe toutefois que l'effet géographique est très important après la prise en compte des facteurs socio-démographiques :

- Par rapport à ceux qui sont domiciliés en Ville de Genève, les enfants des autres communes du canton ont une propension plus faible à fréquenter une crèche au profit d'un jardin d'enfants ou d'une garderie, ou encore d'une famille d'accueil à la journée.
- L'état de l'offre disparate, sur le territoire genevois avec un équipement en crèche plus important en Ville de Genève, amène sans doute les familles à trouver des solutions de garde disponibles à proximité de leur domicile. Ce qui ne signifie pas pour autant que les familles domiciliées dans des communes où l'offre institutionnelle est moins développée, et donc qu'elles y recourent moins, n'auraient pas les mêmes besoins que les autres.

Des pratiques de garde différenciées socialement

Indépendamment de ce facteur géographique, on observe des différences significatives quant à l'usage des différents modes de garde adoptés par les parents, en fonction de leurs caractéristiques socio-démographiques. Ainsi, lorsque l'enfant est confié au moins une demi-journée par semaine, on constate que :

- La situation de famille (couple, monoparent) n'a d'effet que sur la propension à fréquenter une ***crèche***. Les ménages monoparentaux ont plus de chances de recourir à ce mode de garde,

témoignant que les crèches assument là pleinement leur fonction sociale en prenant en compte les situations familiales particulières. Avec le fait d'attirer plus d'enfants de mères actives, ce sont les seules caractéristiques socio-démographiques qui influencent positivement l'utilisation des crèches, car quels que soient l'âge de l'enfant confié, la taille de la fratrie, le statut social ou le revenu du ménage ou encore le niveau de formation de la mère, tous les enfants ont la même propension à fréquenter ce mode de garde.

- La situation d'activité de la mère est déterminante quant au recours aux différents modes de garde. Les enfants dont la mère est inactive ont une propension plus forte à fréquenter les ***jardins d'enfants ou garderies***. Ce mode de garde attire également plus d'enfants appartenant à des ménages de couches moyennes ou supérieures.
- Le revenu s'est révélé significatif dans la propension à faire appel à la ***garde à domicile***. Cette solution semble plus accessible à des familles ayant des revenus élevés, dont la mère travaille à plein temps, dont l'enfant a moins de 2 ans et a plus souvent une fratrie, et dont la mère a une formation de l'enseignement tertiaire.
- La nationalité a surtout un effet quant au recours à la ***parenté*** (proche ou éloignée) comme solution de garde. Cela semble aller de soi, les mères suisses, nées ou installées à Genève depuis longtemps, sont plus enclines à solliciter le réseau familial. De même, cette solution est plus fréquente lorsque la mère travaille à temps partiel, que l'enfant confié est âgé de moins de 2 ans et qu'il est enfant unique. Relevons que les cadres supérieurs font moins appel à ce mode de garde.
- La taille de la fratrie joue également un rôle dans le recours aux différents modes de garde. Les enfants appartenant à une famille nombreuse (3 enfants et plus) ont notamment moins de chances d'être confiés à une ***famille d'accueil***. Ce mode de garde est par contre davantage privilégié par les mères étrangères résidant à Genève depuis plusieurs années et par les mères n'ayant aucune formation.
- La ***situation socioprofessionnelle du ménage*** n'a pas d'effet sur la propension des enfants à fréquenter les crèches ou les familles d'accueil : quel que soit le statut social des familles, l'enfant a les mêmes chances de fréquenter l'un ou l'autre de ces modes. Par contre, le statut socioprofessionnel du ménage joue un rôle dans le choix d'un jardin d'enfants ou d'une garderie, les enfants de milieux populaires ayant nettement moins de chances de les fréquenter.

Section 2 : Coût de la prise en charge extra-parentale pour les familles

La contribution financière des familles à la prise en charge extra-parentale de leurs enfants non encore scolarisés peut être estimée à partir des dépenses qu'elles engagent mensuellement à cet effet. Le coût de cette prise en charge n'est certes pas supporté ni apprécié de la même manière par toutes les familles, puisqu'il dépend en partie des modalités de garde (types de mode de garde, temps de prise en charge, tarifications, etc.) et du niveau de revenu.

Le recours à des services de garde non payant

Les familles résidant dans le canton et qui confient leurs enfants de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine recourent prioritairement, mais pas systématiquement, à un mode de garde payant :

- Plus de 10% des familles font appel exclusivement à un service de garde non payant durant la semaine.
- La parenté que l'on peut supposer être un mode de garde gratuit ne l'est pas systématiquement, puisque près du tiers des familles n'ayant recours qu'à cette solution déclare rémunérer celle-ci.

L'effort financier des familles dans la prise en charge de leurs enfants

Le coût de la prise en charge extra-parentale des enfants est loin d'être négligeable au regard du revenu du ménage, mais aussi en termes de contribution globale des familles à l'économie des services de garde :

- La moitié des familles dépensent 500 francs ou plus par mois pour la garde d'un enfant, ce montant dépassant 800 francs par mois et par enfant lorsqu'il s'agit d'une garde de 40 heures ou plus.
- Les parents consacrent en moyenne 7% de leur revenu brut mensuel pour faire garder un enfant de moins de 4 ans durant la semaine, ce taux atteignant 11% en moyenne dans le cas d'une garde de 40 heures ou plus.
- Si l'on cumule les dépenses mensuelles consacrées en 2002 à une prise en charge d'au moins 20 heures par semaine (permettant l'exercice d'une activité professionnelle) pour des enfants non encore scolarisés, la somme déboursée globalement par les familles du canton est comprise entre 60 et 66 millions de francs pour l'année considérée.

Une appréciation mitigée du montant dépensé mensuellement

Le montant dépensé par les familles n'est évidemment pas perçu de la même manière selon le temps de prise en charge, mais aussi selon le mode de garde utilisé :

- En moyenne 60% des familles jugent leurs dépenses de garde adaptées à leurs revenus, mais plus la durée de garde augmente, plus cette charge financière est jugée trop élevée.
- Lorsque la durée de la prise en charge est d'au moins 20 heures par semaine, les familles ayant recours exclusivement à la crèche considèrent moins souvent que la somme allouée à la garde est adaptée à leur budget comparativement aux familles faisant appel exclusivement à une maman de jour.

Section 3 : Satisfaction de la prise en charge extra-parentale

Les familles résidant dans le canton manifestent une certaine satisfaction quant à la prise en charge de leurs enfants de moins de 4 ans, qui doit être relativisée par le fait qu'une partie d'entre elles veulent changer de mode de garde dans un proche avenir. Ces souhaits de changement sont à mettre en lien avec les choix éducatifs des familles, mais peuvent aussi être liés à la difficulté des familles à accéder d'emblée au mode de garde souhaité dans un contexte de pénurie.

Une appréciation subjective

Bien que la réelle satisfaction des familles à l'égard de la prise en charge de leurs enfants soit difficile à saisir[2], l'appréciation qu'elles peuvent en donner est une mesure indicative de l'adéquation entre les attentes et les pratiques effectives :

- Globalement, la grande majorité des familles se disent satisfaites (totalement ou assez bien) de la manière dont sont gardés leurs enfants durant la semaine, qu'ils soient gardés par une tierce personne ou exclusivement par les parents eux-mêmes.
- Le peu de familles qui sont partiellement ou totalement insatisfaites (6%) le sont avant tout pour des raisons organisationnelles, financières ou encore d'inaccessibilité au mode de garde souhaité initialement.

[2] Dans la mesure où une fois adoptée, la solution de garde tend à s'imposer comme la meilleure, ou tout au moins comme la plus adéquate, même si elle ne correspond pas à ce que l'on aurait souhaité initialement.

Des souhaits de changement

Au-delà de cette satisfaction subjective de la prise en charge des enfants, une partie des familles manifeste toutefois des souhaits de changement de la situation actuelle dans un proche avenir, changement qui peut certes signifier une insatisfaction de la situation actuelle, mais aussi une anticipation des besoins familiaux ou en lien avec le développement de l'enfant :

- Près de 30% des enfants confiés, au moment de l'enquête, à une tierce personne au moins une demi-journée par semaine sont concernés par un éventuel changement de mode de garde dans l'avenir ; ce sont les enfants âgés de moins de 2 ans qui sont davantage sujets à un possible changement de prise en charge.
- Les familles qui se disent insatisfaites globalement de la manière dont leurs enfants de moins de 4 ans sont gardés au moment de l'enquête manifestent plus souvent un souhait de changement de mode de garde que les familles qui expriment leur pleine satisfaction (65% contre 25%).

Les modes de garde privilégiés lors d'un éventuel changement

Les souhaits de changement ne s'expriment pas avec la même fréquence selon le mode de garde utilisé par les familles au moment de l'enquête, et la transition souhaitée qui prédomine va d'un accueil individuel à un accueil collectif :

- Les familles qui envisagent un changement de mode de garde pour leur enfant sont principalement utilisatrices, au moment de l'enquête, d'un mode d'accueil individuel (parenté, voisins ou amis, personne à domicile, famille d'accueil).
- Pour huit enfants sur dix dont les parents souhaitent changer de mode de garde, ces derniers opteraient pour une institution de la petite enfance, en particulier pour une crèche (pour cinq enfants sur dix).

Section 4 : Préférences en matière de prise en charge du jeune enfant

Les préférences parentales en matière de modes de garde pour les moins de 4 ans, exprimées par les enquêtés, permettent d'appréhender d'une autre manière les besoins et attentes des familles résidant dans le canton de Genève, en se distançant quelque peu des possibilités et disponibilités de l'offre existante de services de garde, qui influent grandement sur les pratiques parentales effectives.

Une délégation progressive de la garde du jeune enfant

Dans l'idéal, la délégation de la prise en charge du jeune enfant semble de prime abord difficilement concevable pour un bébé, alors qu'elle apparaît plus facilement envisageable, d'emblée, dès que l'enfant est plus âgé :

- Pour un enfant de moins de 1 an, plus des deux tiers des familles enquêtées citent d'emblée et spontanément que la solution idéale est la garde par les parents eux-mêmes. Pour un enfant âgé de 1 an, la proportion s'inverse : deux tiers des parents citent d'emblée des modes de garde extra-parentaux, ce ratio atteignant près de 80% pour un enfant de 2 ans et plus.
- Parmi les modes de garde jugés idéaux par les familles (qu'ils soient cités d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents), l'accueil individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté) est le plus souvent mentionné pour un enfant de moins de 1 an (dans plus de 60% des cas), puis dès l'âge de 1 an, il devient moins prépondérant au profit de l'accueil collectif en crèche qui est alors cité par près de la moitié des familles.

Une prise en charge idéale diversifiée durant le temps de la petite enfance

Pour un enfant, de la naissance à l'âge de 4 ans, les familles ne conçoivent pas nécessairement la même prise en charge, celle-ci pouvant évoluer, entre autres, en fonction de leurs conceptions éducatives et du développement de l'enfant :

- Pour environ six parents sur dix, le parcours idéal de prise en charge pour un enfant jusqu'à l'âge de 4 ans comporte un ou deux changements de mode de garde. Dans la grande majorité des cas, il s'agit d'abord d'une garde parentale jusqu'à ce que l'enfant ait 1 an ou 2 ans, et ensuite d'un recours à une institution de la petite enfance.
- Si une famille sur dix envisage d'emblée un parcours de prise en charge exclusivement institutionnelle, trois familles sur dix ne citent par contre jamais d'emblée une institution de la petite enfance comme solution de garde idéale, quel que soit l'âge de l'enfant (uniquement parents et/ou accueil individuel).

Le mode de garde idéal est d'abord valorisé pour sa dimension éducative

Les familles motivent essentiellement leur choix idéal en en valorisant la dimension éducative, bien que des nuances soient à relever selon qu'il s'agisse d'un mode de garde institutionnel ou individuel :

- Les parents évoquent prioritairement des raisons éducatives pour expliquer leur attirance pour le mode de garde jugé idéal, dont l'importance augmente à mesure que l'enfant grandit aux dépens des raisons organisationnelles ou du sentiment de confiance inspiré par le mode de garde.
- Pour un enfant de moins de 1 an, le sentiment de confiance à l'égard du mode de garde est important, aussi bien pour la crèche, la famille d'accueil ou la personne à domicile. Mais c'est envers la solution de garde par un membre de la parenté proche ou éloignée que ce sentiment est le plus important et ce, quel que soit l'âge de l'enfant.
- La crèche est le mode de garde pour lequel la dimension éducative est la plus prépondérante aux yeux des parents quel que soit l'âge de l'enfant : si pour un bébé de moins de 1 an, ce sont les compétences du personnel qui priment, dès que l'enfant a 1 an, l'aspect de la socialisation (contact avec d'autres enfants ou d'autres adultes) devient alors plus important.

Les préférences parentales pour un enfant de moins de 1 an

Pour un bébé, la prise en charge par les parents eux-mêmes est majoritairement privilégiée par les familles, mais si celle-ci ne peut se réaliser, certaines familles sont plus particulièrement enclines que d'autres à préférer idéalement tel ou tel mode de garde pour un enfant de moins de 1 an. Si le statut socioprofessionnel du ménage, la situation de famille et le niveau de formation de la mère ne semblent pas déterminer l'attirance dans l'idéal pour tel ou tel mode de garde, d'autres caractéristiques ont par contre quelques effets, notamment :

- Le lieu de résidence (et par hypothèse le niveau d'équipement en crèche) a un impact sur les préférences parentales pour la garde d'un enfant de moins de 1 an : les parents résidant hors de la Ville de Genève, où l'équipement en crèche est moins important, sont plus enclins à préférer dans l'idéal une famille d'accueil plutôt qu'une crèche, comparativement aux résidents de la Ville de Genève.
- Le fait d'avoir un seul enfant dans le ménage incite davantage les parents à préférer, dans l'idéal pour un bébé, la famille d'accueil à la garde par une personne à domicile.
- Les familles ayant un niveau de revenus élevé, ou étant d'origine étrangère et résidant à Genève depuis moins de 10 ans, ou encore avec une mère inactive ont toutes une propension plus élevée à préférer dans l'idéal le recours à une personne à domicile plutôt que l'usage d'une crèche ou la garde par une famille d'accueil.

L'adéquation entre idéal et pratique effective de la garde

La mise en relation entre l'idéal de garde et la pratique effective est une autre manière de saisir les besoins en matière de prise en charge extra-parentale. Elle permet surtout de cibler les modes de garde qui seraient à même d'être les plus satisfaisants pour les familles (le mode utilisé correspondant à l'idéal) et ceux qui seraient les plus accessibles pour elles au moment de l'enquête (le mode préféré idéalement étant utilisé) :

- La crèche est le mode de garde ayant l'indice de satisfaction[3] le plus élevé : pour huit enfants sur dix qui en font usage au moment de l'enquête, leurs parents jugent cette solution idéale pour un enfant de l'âge du leur. Par contre, elle reste la solution de garde la plus difficile d'accès : près de la moitié des enfants, dont les parents jugent la crèche idéale pour un enfant de leur âge, fréquentent un autre mode de garde.
- Les modes de garde individuels (famille d'accueil, personne à domicile, parenté proche ou éloignée) n'obtiennent pas un indice de satisfaction élevé, puisque pour seulement 30 à 40% des enfants qui y ont recours, les parents les citent comme solution idéale pour un enfant de l'âge du leur. Par contre, ils sont nettement plus accessibles que la crèche, car environ deux tiers des enfants, qui ont des parents jugeant que ces modes individuels sont la solution idéale, sont pris en charge par eux.

Section 5 : Besoin non satisfait en accueil institutionnel et familial de jour

L'évaluation des besoins non satisfaits[4] en accueil institutionnel et familial de jour est faite, d'une part, à partir des *souhaits de changement* de prise en charge dans l'avenir exprimés au moment de l'enquête par les parents et, d'autre part, à partir des *préférences parentales* en matière de mode de garde.

Pression de la demande en crèche et pour un accueil des bébés

Étant donné le sous-équipement en crèche confirmé par nos précédents travaux[5], une attention particulière a été portée sur le besoin de places dans ce type de structure. On peut avancer deux chiffres qui confirment en partie les bornes minimum-maximum des scénarios qui avaient été proposés pour une première estimation de la demande en 2001 :

- Si l'on tient compte des *souhaits parentaux* de changement de prise en charge, il y avait, au moment de l'enquête, environ 3'300 enfants (19% des résidents entrant dans le champ de l'enquête) concernés par un éventuel accueil en crèche dans un proche avenir, dont la moitié faisait l'objet une demande déposée auprès d'une institution. Cela signifie que début octobre 2002, il y avait ***1'600 enfants en attente de place en crèche à satisfaire immédiatement ou dans un très proche avenir***[6].
- Si l'on tient compte des *préférences parentales*, il y aurait environ 7'100 enfants (41% des résidents entrant dans le champ de l'enquête) qui seraient dans l'idéal utilisateurs potentiels d'un accueil en crèche. Comme 3'600 enfants en sont déjà usagers, on peut donc déduire que ***3'500 enfants ne pouvaient, au moment de l'enquête, bénéficier de place en crèche, alors que c'était le mode de garde jugé idéal par leurs parents***. C'est-à-dire que si l'on voulait offrir aux

[3] Il s'agit d'une mesure « théorique » de satisfaction, puisqu'elle est construite à partir de l'écart entre l'idéal et l'usage effectif d'un mode de garde. Il en va de même pour l'indice de l'accès.

[4] Voir la note de bas de page n° 1, p. 17.

[5] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

[6] Dans ce chiffre, ne sont pas prises en compte : (1) des demandes déposées au début de l'année pouvant être devenues caduques au moment de l'enquête, puisque les parents ont dû se tourner vers d'autres solutions de garde dont ils ont pu, entre temps, se satisfaire ; (2) des demandes formulées par les parents ayant des enfants de moins de 6 moins (de rang 1), ces derniers n'entrant pas dans le champ de l'enquête (annexe A2.2).

parents la possibilité de recourir au mode de garde qu'ils jugent idéal, il faudrait presque doubler le nombre de places en crèche existant dans le canton de Genève (soit environ 2'500 places à créer[7]).

Une offre d'accueil familial de jour à développer et à valoriser

Contrairement aux crèches, l'accueil familial de jour semble répondre quantitativement à la demande des familles, ce qui ne signifie pas pour autant que l'offre actuelle n'aurait pas à être valorisée :

- Si l'on tient compte des *préférences parentales*, il y aurait environ 1'400 enfants qui seraient dans l'idéal utilisateurs potentiels d'un accueil chez une maman de jour, alors que 2'400 enfants y étaient effectivement accueillis au moment de l'enquête. Cet écart est certes le signe que les parents ont souvent recours à ce mode de garde, à défaut d'autres solutions, principalement à cause de la pénurie en crèche.
- Cependant, le nombre d'enfants officiellement recensés en 2001 chez les familles d'accueil agréées (environ 800 enfants)[8], bien inférieur à ce chiffre, montre qu'il y a un potentiel d'accueil familial agréé à développer et à valoriser dans le canton de Genève. D'autant plus, qu'au moment de l'enquête, les parents de 500 à 800 enfants *souhaitaient pouvoir changer* de mode de garde dans un avenir plus ou moins proche pour les confier à une famille d'accueil.

Des souhaits et préférences différents sur le territoire genevois

Comme pour les pratiques effectives de la prise en charge extra-parentale, les besoins non satisfaits en mode de garde se distinguent sensiblement selon le lieu de résidence des familles :

- Les enfants résidant en Ville de Genève sont plus nombreux à fréquenter une institution de la petite enfance que ceux domiciliés dans les autres communes du canton, et leurs parents sont également proportionnellement plus nombreux à manifester un *souhait d'une place* en institution et à entreprendre des démarches dans ce sens.
- Si l'on prend en considération les *préférences parentales*, on observe les mêmes disparités, mais en termes de nombre d'enfants idéalement utilisateurs, il manquerait des places pour un nombre relativement similaire d'enfants dans les communes de moins de 10'000 habitants, dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants et en Ville de Genève (entre 1'000 et 1'300 enfants selon la zone géographique).

Il faut souligner que pour les parents, l'expression d'un souhait ou d'une préférence pour tel ou tel mode de garde est aussi liée à l'offre institutionnelle à proximité de leur domicile et aux facilités d'y accéder, et qu'une offre mieux répartie sur le territoire modifierait probablement les pratiques et la perception des parents en matière de prise en charge idéale des enfants de moins de 4 ans.

[7] Sous la condition que les temps de fréquentation des utilisateurs potentiels sont identiques à ceux des enfants qui fréquentent les crèches et en considérant qu'une place de crèche est occupée, en moyenne, par 1,4 enfant.

[8] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Section 6 : Et s'il y avait une préscolarisation avancée à 3 ans ?

Les débats actuels sur la préscolarisation à 3 ans incitaient à recueillir l'avis des familles directement concernées par la prise en charge d'enfants non encore scolarisés[9], mais sans intention de mesurer les besoins quantitatifs en la matière ni de définir ce que devrait être une école à 3 ans. L'opinion mitigée des familles à ce sujet, ainsi que les raisons d'une certaine réticence soulèvent en particulier la question des conditions d'accueil des enfants âgés de 3 ans dans un système scolaire.

Option face à la préscolarisation

Les familles devaient se situer face à la préscolarisation à 3 ans en référence à un modèle d'école maternelle existant en France ou au Tessin, sans qu'une définition précise ne leur soit donnée du programme d'activités et des modalités d'accueil, à l'exception de la mention de la gratuité :

- Environ la moitié des familles opterait pour une préscolarisation à 3 ans si elle existait à Genève, l'autre moitié ne l'envisagerait pas du tout ou seulement sous certaines conditions.

Une position qui diffère selon le profil des familles

Si les familles sont partagées sur la préscolarisation et ce, quelles que soient leurs caractéristiques socio-démographiques, certaines catégories de familles sont toutefois plus favorables que d'autres à une entrée à l'école à 3 ans :

- Les familles étrangères récemment installées à Genève, les ménages ayant un enfant de 3 ans avec un aîné scolarisé, les mères actives à plein temps ou celles qui n'ont pas d'activité professionnelle, les familles ne confiant pas leur(s) enfant(s) à une institution de la petite enfance sont plus enclines à une préscolarisation à 3 ans.
- Les familles qui mentionnent un allégement du coût de la garde comme mesure prioritaire pour aider les parents de jeunes enfants (voir section 7) sont également plus favorables à une préscolarisation dont l'accès est gratuit.

Les raisons avancées par les parents

Pour expliquer leur position face à la préscolarisation à 3 ans (favorable, réticente, défavorable), les familles mettent en avant des raisons qui vont d'une attention particulière au bien-être de l'enfant à la valorisation du milieu scolaire :

- Les familles totalement défavorables à la préscolarisation à 3 ans considèrent avant tout qu'à cet âge un enfant est trop jeune pour aller à l'école ; pour les familles qui sont réticentes, la préscolarisation serait envisageable si le milieu scolaire était adapté à un enfant de 3 ans (respect du rythme de l'enfant, programme et activités adaptés, etc.), l'immaturité de l'enfant étant un argument moins fort.
- Par contre, les familles qui y sont favorables mentionnent prioritairement les apports bénéfiques de l'école pour l'enfant comme la socialisation, l'apprentissage de la vie collective, le programme scolaire et les activités proposées.
- La gratuité de l'école apparaît comme un motif non négligeable pour une préscolarisation, en particulier pour les familles de milieux populaires et pour les parents faisant usage d'une institution de la petite enfance.

[9] Par ailleurs, parmi la population enquêtée, près d'un tiers des familles avait au moment de l'enquête un enfant de 3 ans.

Section 7 : Quelles aides pour concilier vie familiale et vie professionnelle ?

Outre l'offre de différentes formes de prise en charge extra-parentale, des prestations de politique familiale peuvent également favoriser, lors de l'arrivée d'un enfant, le maintien des deux parents dans l'activité professionnelle ou au contraire l'interruption temporaire de celle-ci. Les familles enquêtées ont manifesté leur intérêt pour certaines d'entre elles. S'il n'y a pas de mesures d'aide nettement plébiscitées qui se dégagent, on observe toutefois des différences sensibles entre familles selon leur profil socio-démographique.

Les mesures d'aide à développer en priorité

Face à trois types de mesures pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, les familles se départagent grosso modo entre un soutien à la garde parentale et une amélioration de l'offre de garde extra-parentale :

- La moitié des familles enquêtées préfèrent voir développer en première priorité des aides favorisant la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes, les autres familles se positionnant soit pour une amélioration de l'offre de modes de garde (34%) soit pour un allégement pour les familles du coût de la garde de leurs jeunes enfants (16%).
- Pour favoriser la garde parentale, deux mesures permettant une interruption temporaire de la vie active – offrir un salaire au parent au foyer et instaurer un congé parental – sont prioritaires avant l'aménagement d'horaires de travail compatibles avec la vie familiale et une réduction du temps de travail compensée financièrement.
- Pour améliorer l'offre de garde, l'augmentation des places en crèche représente la mesure la plus citée par les familles, bien avant la création de structures adaptées aux horaires atypiques, aux urgences, etc. ou l'organisation de réseaux de familles d'accueil.
- Les mesures pour alléger le coût de la garde, qui ne sont pas prioritaires dans un premier temps, le deviennent en seconde priorité, pouvant ainsi soulager financièrement les familles devant externaliser la garde de leurs enfants, en offrant une allocation pour frais de garde ou en octroyant une déduction fiscale pour frais de garde.

Des mesures qui sont davantage préconisées par certaines familles

Les différentes mesures d'aide (citées en première priorité) ne sont pas préférées de manière égale par l'ensemble des familles. On peut en effet dégager des profils de familles qui préconisent davantage certaines mesures et qui pourraient alors en être les éventuels bénéficiaires :

- L'offre d'un salaire parental pour aider les parents de jeunes enfants est plus fortement prisée par le milieu populaire, les mères inactives ou étrangères arrivées depuis moins de 10 ans dans le canton ; par ailleurs, les parents attirés par cette aide gardent plus souvent eux-mêmes leurs enfants et privilégient davantage cette solution dans l'idéal.
- Le congé parental est surtout mentionné par des familles qui ont recours à la crèche et pour lesquelles ce mode de garde est idéal pour un enfant dès 2 ans, ce qui laisse à penser que ces parents souhaitent s'occuper de l'enfant durant ses deux premières années, en bénéficiant éventuellement de prestations sociales, puis faire usage d'un mode de garde institutionnel lors de la reprise de l'activité professionnelle.
- Les familles donnant priorité à une augmentation des places en crèche pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale considèrent plus souvent la crèche comme mode de garde idéal pour un enfant de moins de 4 ans ; ce sont par ailleurs plus souvent des ménages de cadres moyens et ayant un seul enfant à charge.
- Pour les mesures qui permettraient un développement des modes de garde individuels (familles d'accueil, personnel à domicile), c'est l'usage de ceux-ci ou leur préférence dans l'idéal pour un enfant de moins de 4 ans qui inciteraient davantage les familles à se tourner vers ce type d'aide.

1. PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE DES JEUNES ENFANTS

L'enquête réalisée auprès des familles avait comme premier objectif d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : combien d'enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton de Genève sont concernés par une prise en charge extra-parentale, en particulier non institutionnelle ? Combien de temps durant la semaine sont-ils confiés à d'autres personnes que les parents ? A qui sont-ils confiés ? Y a-t-il des pratiques de garde différentes selon le profil socio-démographique des familles ? Pour y répondre, on a recueilli auprès des familles des informations sur les pratiques de garde pour chaque enfant de moins de 4 ans vivant dans le ménage.

La première partie de cette section présente l'ampleur quantitative de la prise en charge extra-parentale dans le canton à partir des données connues de l'enquête, complétées par une estimation spécifique réalisée pour une partie des enfants de moins de 6 mois qui n'étaient pas inclus dans le champ de l'enquête (annexe A2.2). Cette estimation permet d'avoir la mesure la plus précise possible du besoin de garde pour l'ensemble des enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton.

La deuxième partie traite, quant à elle, des modalités de la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants. Il n'a pas été possible, bien entendu, de prendre en compte ici, comme dans le reste du rapport, la situation de *tous* les enfants de moins de 6 mois, puisque la plupart d'entre eux n'ont pas été enquêtés. Toutefois, l'absence de cette population dans l'enquête ne compromet en rien la validité des résultats, car d'après nos estimations, les enfants de moins de 6 mois qui seraient confiés à une autre personne représentent à peine 1,5% des enfants de moins de 4 ans concernés par une prise en charge extra-parentale.

L'offre de structures d'accueil pour la petite enfance dans le canton étant inégalement répartie sur le territoire genevois[1], il était intéressant d'approcher les disparités locales en matière de pratiques de prise en charge des enfants dans les trois zones géographiques retenues : Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants et communes de moins de 10'000 habitants. La troisième partie présente ainsi quelques observations sur des différences de pratiques selon les zones.

Si l'implantation des équipements pouvait avoir des effets sur les comportements, il restait à mieux préciser l'influence d'autres facteurs sur les choix parentaux en matière de pratiques de garde des jeunes enfants. Pour cela, on a postulé que certaines caractéristiques socio-démographiques des enfants et de leurs parents étaient liées au fait de confier ou non son enfant durant la semaine, et au fait d'utiliser tel ou tel mode de garde. Les résultats d'analyses appropriées pour déterminer ces liens possibles entre caractéristiques et pratiques sont présentés dans les quatrième et cinquième parties.

[1] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

a. Ampleur de l'externalisation

La population est constituée, dans cette première partie, des 19'000 enfants de moins de 4 ans que l'on estimait résider dans le canton au moment de l'enquête. L'ampleur de l'externalisation est exprimée par le *nombre* d'enfants qui sont concernés par une prise en charge régulière autre que parentale, et plus utilement par la *proportion* d'enfants résidents qui sont confiés régulièrement.

70% des enfants de moins de 4 ans sont confiés régulièrement durant la semaine

En octobre 2002, on estime que près de 13'200 enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton de Genève étaient pris en charge régulièrement, au moins une demi-journée par semaine, par d'autres personnes que leurs parents. Cela représente 69% des enfants résidents, alors que 31% sont gardés exclusivement par leur mère et/ou leur père durant la journée (tableau 1.1).

Tableau 1.1 : Prise en charge hebdomadaire des enfants de moins de 4 ans

	Nombre d'enfants	En %	Intervalle de confiance	
			Marge d'erreur (en points)	En effectifs
Confiés à une autre personne (*)	13'180	69,4	±2	[12'800 ; 13'560]
Gardés uniquement par les parents	5'820	30,6	±2	[5'440 ; 6'200]
Total	19'000	100,0		

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans, y compris les enfants de moins de 6mois de rang 1 (estimés).
(*) Au moins une demi-journée par semaine.

Cette externalisation de la garde des jeunes enfants recouvre, on le verra plus loin, des situations très diverses non seulement au regard des modes de garde utilisés, mais également en termes de temps de prise en charge hebdomadaire allant d'une demi-journée à une semaine complète (point *b*. de cette section).

Une prise en charge extra-parentale plus répandue à mesure que les enfants grandissent

Par ailleurs, la prise en charge extra-parentale varie selon l'âge des enfants. Plus les enfants grandissent, plus ils sont confiés par leurs parents à d'autres personnes au moins une demi-journée durant la semaine : si 40% des enfants de moins d'un an sont confiés, c'est le cas de plus de 86% des enfants de 3 ans (tableau 1.2).

Tableau 1.2 : Prise en charge extra-parentale (*) des enfants de moins de 4 ans, selon leur âge

	Nombre d'enfants confiés	En % des résidents	Intervalle de confiance	
			Marge d'erreur (en points)	En effectifs
Moins de 1 an	1'828	39,9	±4,5	[1'620 ; 2'030]
1 an	3'201	67,7	±4,1	[3'000 ; 3'400]
2 ans	3'997	81,8	±3,2	[3'840 ; 4'150]
3 ans	4'154	86,5	±2,9	[4'010 ; 4'300]
Total	13'180	69,4	±2,0	[12'800 ; 13'560]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans, y compris les enfants de moins de 6 mois de rang 1 (estimés).
(*) Enfants confiés à une autre personne au moins une demi-journée par semaine.

Cette externalisation progressive de la prise en charge des jeunes enfants en fonction de leur âge montre bien d'une part l'importance d'une socialisation « extra-familiale » plus marquée dès l'âge de 2 ans, et ce, quel que soit le type de prise en charge, et d'autre part l'évolution des besoins éducatifs liés au développement de l'enfant durant la période de la petite enfance. Les types de mode de garde adoptés par les parents sont à cet égard significatifs de cette évolution.

Près d'un tiers des enfants résidents âgés de 1 an sont confiés régulièrement à une institution de la petite enfance

Si l'on peut estimer que, dans l'ensemble du canton, un peu plus de 40% des enfants résidents de moins de 4 ans sont confiés régulièrement à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie)[2], on constate aussi que plus l'enfant grandit, plus il est confié fréquemment à un mode de garde institutionnel : entre 6 mois et 1 an, plus de 21% des enfants résidents de cet âge sont accueillis dans une crèche, alors qu'à 3 ans, 70% des résidents de cet âge fréquentent une institution de la petite enfance, majoritairement un jardin d'enfants ou une garderie (graphique 1.1).

Précisons que certains enfants sont confiés à un mode de garde autre qu'institutionnel (famille d'accueil, personne rémunérée à domicile, membre de la parenté proche ou éloignée, voisins/amis). Toutefois, entre l'âge de 1 an et l'âge de 4 ans, la part d'enfants confiés exclusivement à un mode de garde non institutionnel diminue sensiblement au profit d'un accueil en jardin d'enfants ou en garderie. La proportion d'enfants fréquentant une crèche reste, quant à elle, assez constante durant cette période d'âges (entre 21 et 23%).

Graphique 1.1 : Proportion d'enfants résidents fréquentant des institutions de la petite enfance, selon leur âge (*)

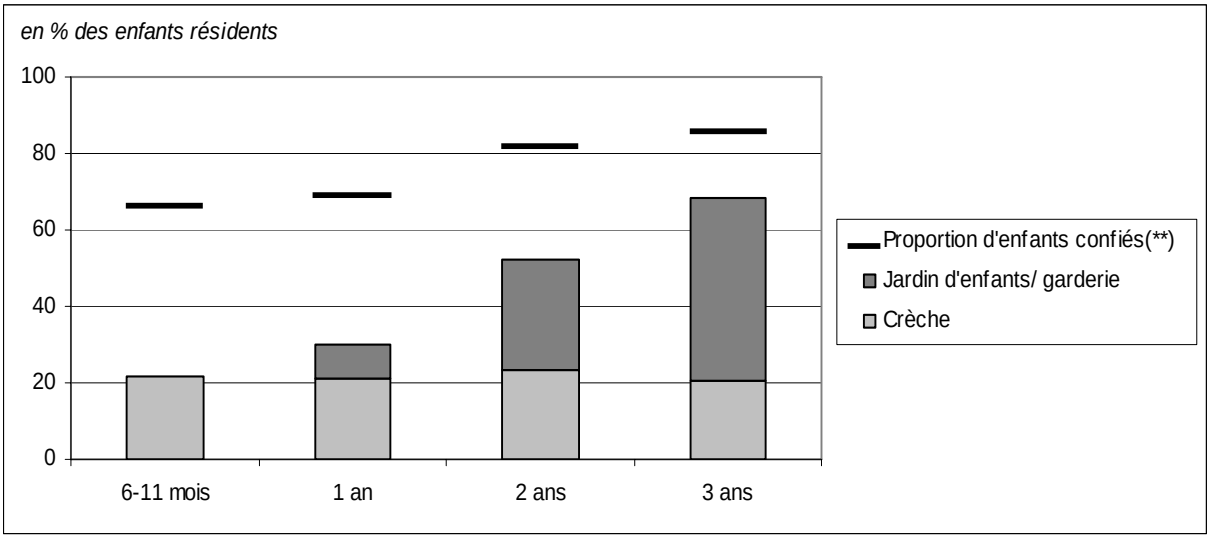

Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Non compris les enfants de moins de 6 mois, puisque pour une partie d'entre eux, les modalités de garde ne sont pas connues.
(**) Ensemble des enfants confiés régulièrement au moins une demi-journée dans la semaine, quel que soit le mode de garde (institution de la petite enfance, famille d'accueil, personne rémunérée à domicile, membre de la parenté proche ou éloignée, voisins/amis).
Lecture : 68% des enfants âgés de 1 an sont confiés, dont 30% à une institution de la petite enfance (et pour certains d'entre eux également à un autre mode de garde de type individuel). La différence de 38% représente la part d'enfants confiés exclusivement à un autre mode de garde.

[2] Bien que les modalités de garde de la plupart des enfants de moins de 6 mois ne soient pas connues par l'enquête, on peut toutefois avancer cette estimation, puisque les enfants de moins de 6 mois sont très rarement confiés. Par ailleurs, cette estimation est proche de celle que l'on a calculé pour 2001 (voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*).

La prépondérance de la fréquentation des institutions de la petite enfance, en particulier par les enfants âgés de 3 ans, confirme que dans la majorité des cas, les enfants ont vécu, au moins pendant une année avant d'entrer à l'école, une expérience de socialisation hors de leur milieu familial.

Les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants sont plus souvent confiés à une autre personne

La prise en charge extra-parentale qui est très importante dans l'ensemble du canton ne diffère que très légèrement selon la zone géographique. Les enfants de moins de 4 ans sont plus fréquemment confiés à une autre personne durant la semaine lorsqu'ils résident dans une commune de moins de 10'000 habitants : 74% d'entre eux sont confiés au moins une demi-journée par semaine contre 69% lorsqu'ils résident en Ville de Genève et 66% des enfants domiciliés dans les communes-villes (tableau 1.3).

Tableau 1.3 : Prise en charge extra-parentale (*) des enfants de moins de 4 ans, selon leur lieu de résidence

	Nombre d'enfants confiés	En % des résidents	Intervalle de confiance	
			Marge d'erreur (en points)	En effectifs
Ville de Genève	5'100	68,7	±3,3	[4'860 ; 5'340]
Communes-villes	4'195	66,3	±3,4	[3'980 ; 4'410]
Autres communes	3'885	74,0	±3,0	[3'730 ; 4'040]
Total	13'180	69,4	±2,0	[12'800 ; 13'560]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans, y compris les enfants de moins de 6 mois de rang 1 (estimés).
(*) Enfants confiés à une autre personne au moins une demi-journée par semaine.

Si l'on s'intéresse à la prise en charge des enfants selon leur âge et leur lieu de résidence, les différences observées entre zones géographiques sont, d'un point de vue statistique, faiblement ou non significatives pour les enfants de 1 an et de 2 ans (tableau 1.4). Les enfants de 3 ans sont, quant à eux, plus fréquemment confiés à une autre personne durant la semaine lorsqu'ils résident dans les communes de moins de 10'000 habitants : 93% de ces derniers sont confiés au moins une demi-journée par semaine à une autre personne que leurs parents contre 85% des enfants du même âge domiciliés en Ville de Genève et 82% de ceux résidant dans les communes-villes. Compte tenu des marges d'erreur de l'estimation produite pour les enfants de moins de 6 mois, il est difficile de conclure quant à la significativité des différences observées entre zones géographiques en ce qui concerne la prise en charge des enfants de moins d'un an.

Tableau 1.4 : Prise en charge extra-parentale (*) des enfants de moins de 4 ans, selon leur âge et leur lieu de résidence

en % des résidents

	Ville de Genève	Communes -villes	Autres communes
Moins de 1 an	36 à 44	35 à 37	38 à 40
1 an	67,0	64,1	72,5
2 ans	80,9	81,3	84,0
3 ans	84,8	81,9	93,3
Ensemble	68,7	66,3	74,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans, y compris les enfants de moins de 6 mois de rang 1 (estimés).
(*) Enfants confiés à une autre personne au moins une demi-journée par semaine.

Cette différence de comportements en matière de prise en charge extra-parentale des jeunes enfants observée entre les zones géographiques peut s'expliquer en partie par des profils socio-démographiques sensiblement différents entre les zones (point *c.* de cette section et encadré 1.1, p. 37). On verra, par ailleurs, que les modalités de prise en charge (temps et types de modes de garde) diffèrent entre les zones géographiques.

b. Les modalités de la prise en charge extra-parentale

La prise en charge extra-parentale des jeunes enfants comporte des modalités très diverses, dont deux aspects importants sont à retenir pour mieux saisir les pratiques parentales en la matière : le temps hebdomadaire durant lequel les enfants sont confiés de manière régulière et les modes de garde auxquels les parents ont recours (voir Introduction, *Terminologie et définitions*, p. 14).

Comme précisé en introduction de cette section, les résultats sur ces modalités de garde se basent sur les informations collectées dans l'enquête et portent sur les 17'326 enfants entrant dans le champ de l'enquête, puisque la quasi-totalité des moins de 6 mois n'a pas été enquêtée et que leurs modalités de garde ne sont donc pas connues.

Une prise en charge extra-parentale à temps complet pour 20% seulement des enfants confiés

Il y a une grande diversité dans les temps de prise en charge extra-parentale des jeunes enfants, allant de quelques heures à cinq jours complets par semaine. Ainsi, 17% des enfants confiés à des personnes autres que leurs parents le sont moins de 10 heures durant la semaine. A l'inverse, c'est 20% des enfants qui connaissent une garde extra-parentale à plein temps en étant confiés 40 heures par semaine ou plus (tableau 1.5).

Tableau 1.5 : Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale (*) des enfants de moins de 4 ans

	Nombre d'enfants confiés	En %	Intervalle de confiance	
			Marge d'erreur (en points)	En effectifs
Moins de 10 heures	2'218	17,1	±1,9	[1'970 ; 2'470]
10 à moins de 20 heures	2'481	19,1	±2,1	[2'210 ; 2'750]
20 à moins de 30 heures	3'217	24,8	±2,3	[2'920 ; 3'510]
30 à moins de 40 heures	2'427	18,7	±2,1	[2'160 ; 2'690]
40 à moins de 45 heures	1'603	12,3	±1,7	[1'380 ; 1'830]
45 à moins de 50 heures	481	3,7	±1,0	[350 ; 610]
50 heures et plus	564	4,3	±1,1	[420 ; 700]
Total	12'991	100,0		

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) enfants confiés à une autre personne au moins une demi-journée par semaine.

La durée de la prise en charge hebdomadaire dépend du mode de garde comme on le verra plus loin, mais elle doit aussi être mise en relation avec la situation d'activité de la mère. Les enfants confiés moins de 10 heures par semaine fréquentent essentiellement un jardin d'enfants ou une garderie (69% des cas) et pour les trois-quarts d'entre eux, leur mère n'a aucune activité professionnelle. A l'inverse, les enfants confiés plus de 30 heures par semaine fréquentent des crèches (36,5%), sont gardés par une famille d'accueil (25%) ou la parenté proche ou éloignée (16%). Leur mère est active dans 90% des cas dont 58% à plein temps.

Les enfants les plus jeunes sont en moyenne confiés à une autre personne pour une durée plus longue pendant la semaine

Plus les enfants sont jeunes, plus le temps pendant lequel ils sont confiés à une autre personne que leurs parents est important. Les enfants de moins d'un an sont confiés en moyenne presque 29 heures par semaine, alors que les enfants de 3 ans sont confiés en moyenne à peine plus de 22 heures par semaine (tableau 1.6).

Tableau 1.6 : Temps hebdomadaire de prise en charge extra-parentale (*) des enfants de moins de 4 ans, selon leur âge

	Temps moyen de garde hebdomadaire	Intervalle de confiance (en heures)
Moins de 1 an	28,6 h	[26,4 ; 30,7]
1 an	26,7 h	[25,4 ; 28,0]
2 ans	23,1 h	[21,9 ; 24,3]
3 ans	22,4 h	[21,2 ; 23,6]
Ensemble	24,5 h	[23,8 ; 25,1]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Enfants confiés à une autre personne au moins une demi-journée par semaine.

Ce résultat qui peut, à première vue, sembler bien surprenant est dû à un effet de structure : les enfants de moins de 1 an sont moins nombreux à être confiés (40%) et s'ils le sont, c'est essentiellement en raison de l'activité professionnelle de leur mère, mais pour des durées plus longues. A cet âge, la part d'enfants confiés moins de 10 heures par semaine est quasi nulle, parce que les parents n'en ressentent vraisemblablement pas l'utilité et aussi parce que l'offre d'accueil institutionnel pendant de courtes durées pour cette tranche d'âge est plus difficile à réaliser et est peu développée dans le canton.

Mais au fur et à mesure que les enfants grandissent, des besoins liés à une socialisation hors du milieu familial apparaissent le plus souvent et peuvent être satisfaits par une offre adéquate en confiant par exemple ces enfants quelques heures par semaine à un jardin d'enfants ou à une garderie (17% des enfants de 2 ans ou plus sont confiés moins de 10 heures par semaine contre 4% des enfants de moins d'un an et 9% des enfants d'un an). Par contre, la part d'enfants confiés plus de 30 heures par semaine reste à peu près identique quelque soit la tranche d'âge (26% à 32% du total des enfants résidents).

60% des enfants confiés fréquentent une institution de la petite enfance

Différentes solutions de prise en charge des enfants peuvent être adoptées par les parents selon leurs besoins et leurs conceptions éducatives, mais aussi selon les disponibilités de l'offre (voir Introduction, *Terminologie et définitions*, p. 14). Le type de mode de garde utilisé le plus fréquemment est l'institution de la petite enfance. Parmi les enfants confiés à une autre personne au moins une demi-journée par semaine, 60% fréquentent une institution de la petite enfance (28% en crèche et 32% en jardin d'enfants ou garderie) (tableau 1.7). Avec 27% d'enfants qui lui sont confiés, la parenté (proche ou éloignée, rémunérée ou non) occupe dans les pratiques de garde une place équivalente quantitativement à celle des crèches. Plus de 18% des enfants confiés fréquentent une famille d'accueil. Enfin 10% des enfants confiés sont gardés à leur domicile par une personne rémunérée.

Tableau 1.7 : Types de modes de garde des enfants de moins de 4 ans confiés (*) à une autre personne que leurs parents

	Nombre d'enfants confiés	En % des enfants confiés	Intervalle de confiance
			effectifs
Institution de la petite enfance	7'800	60,0	[7'470 ; 8'130]
- Crèche	*3'625*	*27,9*	*[3'320 ; 3'930]*
- Jardin d'enfants ou garderie (**)	*4'196*	*32,3*	*[3'880 ; 4'510]*
Parenté	3'541	27,3	[3'240 ; 3'840]
Famille d'accueil	2'403	18,5	[2'140 ; 2'670]
Personne à domicile	1'354	10,4	[1'150 ; 1'560]
Voisins ou amis	351	2,7	[240 ; 460]
Total	15'537		

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.
(**) Dont jardin d'enfants d'école privée.
N.B. Le total des enfants dénombrés par type de mode de garde est supérieur au nombre d'enfants confiés, puisque certains d'entre eux cumulent deux modes de garde et dans quelques cas, trois modes de garde. Le total des enfants dans les institutions de la petite enfance ne correspond pas à la somme des enfants fréquentant une crèche et des enfants fréquentant un jardin d'enfants ou une garderie pour les mêmes raisons (quelques-uns d'entre eux sont en effet inscrits dans les deux types d'institution).

Le choix parental quant au mode de garde est en grande partie déterminé par l'offre existante et disponible. La pénurie de places dans les crèches genevoises incite sans doute à recourir davantage à des solutions informelles, comme la parenté. Relevons qu'une partie des parents rémunère la parenté (section 2), ce qui confirme bien pour ceux-ci qu'il y a avant tout un besoin de garde. Quant aux familles d'accueil de jour, l'offre semble bien plus importante que celle recensée officiellement. En effet, en 2001, on dénombrait près de 800 enfants de moins de 4 ans accueillis dans les familles d'accueil agréées[3]. Il y aurait donc environ 1'600 enfants de plus gardés par des familles d'accueil, n'ayant probablement pas (encore) reçu d'agrément, ou non déclarés par des familles agréées[4].

8 enfants confiés sur 10 ont un seul mode de garde extra-parental durant la semaine

Pour diverses raisons, les parents peuvent être amenés à combiner plusieurs solutions de prise en charge. Parmi les enfants confiés à une autre personne durant la semaine, 18% connaissent un cumul de modes de garde, principalement de deux modes, alors que 82% n'ont qu'un seul mode de garde extra-parental (tableau 1.8). Chose peu surprenante, les enfants qui cumulent les modes ont un temps moyen de garde plus important que ceux qui n'ont qu'un seul mode de garde : plus de 28 heures par semaine contre moins de 24 heures.

Relevons encore que les enfants confiés exclusivement à une crèche, à une famille d'accueil ou à une personne à domicile ont un temps moyen de garde d'environ 30 heures par semaine. Par contre, le temps d'accueil dans un jardin d'enfants ou une garderie est nettement moins long (près de 12 heures par semaine), ce qui correspond tout à fait aux types de prestations offertes par ces structures.

[3] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

[4] On peut également penser que les parents faisant appel à des solutions de garde informelles alors qu'ils voudraient accéder à un accueil institutionnel sont plus nombreux à avoir participé à l'enquête, dans l'espoir de voir à Genève un développement des crèches, d'où une surreprésentation du nombre d'enfants confiés aux familles d'accueil. Toutefois, on n'a pas repéré de biais pour le nombre d'enfants fréquentant les institutions de la petite enfance, leur estimation étant proche du nombre recensé en 2001 (voir Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. [2002], *op. cit.*).

Tableau 1.8 : Combinaisons des modes de garde des enfants de moins de 4 ans (*) et temps moyen de garde hebdomadaire

	Nombre d'enfants confiés	En %	Temps moyen de garde hebdomadaire
Un seul mode de garde	**10'630**	**81,8**	**23,6 h**
Institution de la petite enfance (IPE)	5'810	44,7	20,9 h
dont Crèche	*2'949*	*22,7*	*29,8 h*
Jardin d'enfants ou garderie (**)	*2'861*	*22,0*	*11,7 h*
Parenté, voisins ou amis	2'164	16,7	24,0 h
Famille d'accueil (FA)	1'886	14,5	28,6 h
Personne à domicile	770	5,9	31,2 h
Deux ou trois modes de garde (***)	**2'361**	**18,2**	**28,3 h**
IPE et parenté ou voisins, amis	1'166	9,0	26,1 h
IPE et FA ou personne à domicile	824	6,3	30,9 h
FA et/ou personne à domicile et/ou parenté, voisins, amis	371	2,9	29,6 h
Total	12'991	100,0	24,5 h

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Confiés au moins une demi-journée par semaine.
(**) Dont jardin d'enfants d'école privée.
(***) La plupart des enfants ont deux modes de garde, le nombre de ceux en ayant trois est très faible et ne permet pas de réaliser une estimation spécifique.

Lorsqu'il y a plusieurs modes de garde, la combinaison la plus fréquente est celle de l'accueil institutionnel (crèche ou jardin d'enfants/garderie) avec la garde « individuelle », qu'elle soit assurée par la parenté ou les voisins et amis (9% des enfants confiés), ou par une famille d'accueil ou une personne à domicile (6%). Ce cumul répond sans doute à un besoin de combler des temps de prise en charge, insuffisants dans les crèches par exemple, mais certainement aussi à un besoin de complémentarité, notamment lorsqu'il y a usage d'un jardin d'enfants ou d'une garderie qui est par ailleurs la situation la plus fréquemment rencontrée. Le coût de la prise en charge institutionnelle, en particulier dans les crèches, peut aussi inciter à choisir un mode de garde complémentaire moins coûteux ou non rémunéré.

c. Les disparités locales des pratiques de garde

Dans la première partie, on observait des différences selon le lieu de résidence des enfants quant à l'ampleur de la prise en charge. D'autres aspects liés au temps de prise en charge ou au type de mode de garde adopté présentent également des disparités entre les zones géographiques du canton et révèlent des particularités locales qu'il faudrait pouvoir interpréter.

Les enfants résidant en Ville de Genève sont confiés plus longtemps durant la semaine

Les enfants résidant en Ville de Genève sont confiés plus longtemps durant la semaine à une autre personne que ceux qui résident dans le reste du canton (tableau 1.9). Les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants sont plus souvent confiés à l'extérieur (point *a.* de cette section), mais leur temps moyen de garde est plus faible, soit 22 heures par semaine contre près de 27 heures en Ville de Genève.

Tableau 1.9 : Temps moyen de prise en charge extra-parentale (*) hebdomadaire des enfants de moins de 4 ans, selon leur lieu de résidence

	Temps moyen de garde hebdomadaire	Intervalle de confiance (en heures)
Ville de Genève	26,9 h	[25,8 ; 28,0]
Communes-villes	23,7 h	[22,4 ; 25,0]
Autres communes	22,1 h	[21,0 ; 23,2]
Ensemble du canton	24,5 h	[23,8 ; 25,1]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.

La répartition des enfants selon leur temps de garde montre qu'à peine 10% des enfants confiés à une autre personne le sont moins de 10 heures par semaine lorsqu'ils résident en Ville de Genève contre 21% lorsqu'ils habitent dans l'une des communes-villes et 23% dans le reste du canton (graphique 1.2). A l'inverse, près de la moitié des enfants résidant en Ville de Genève sont confiés plus de 30 heures par semaine contre environ le tiers des enfants résidant dans le reste du canton.

Graphique 1.2 : Temps de prise en charge hebdomadaire (*) des enfants de moins de 4 ans, selon leur lieu de résidence

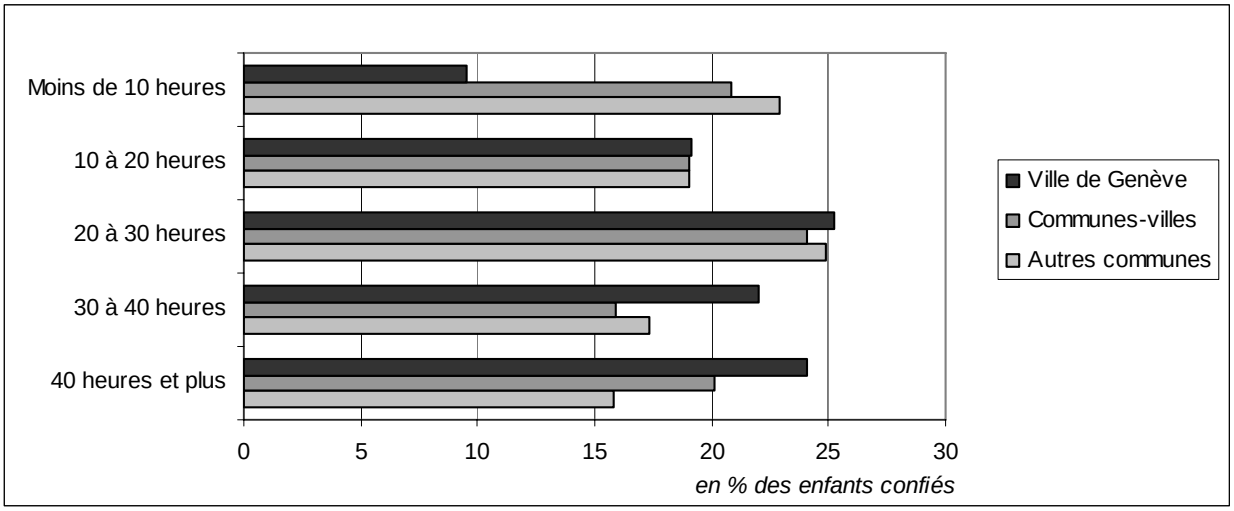

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.

Ces différences de temps de prise en charge selon la zone géographique proviennent en grande partie des modes de garde adoptés par les parents, dont les prestations offertes en termes de conditions d'accueil et d'horaires ne sont pas similaires.

Plus de 40% des enfants résidant en Ville de Genève fréquentent des crèches

Des différences notables existent en effet entre les zones en ce qui concerne les modes de garde auxquels les parents ont recours : 41% des enfants confiés résidant en Ville de Genève fréquentent des crèches contre 24% des enfants des communes-villes et 15% des enfants du reste du canton (tableau 1.10).

Le mode de garde le plus fréquent pour les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants est le jardin d'enfants ou la garderie (43% contre 24% en Ville de Genève et 32% dans le reste du canton). Enfin, dans les communes-villes, le recours à la parenté (proche ou éloignée) ou aux voisins et amis est plus important qu'ailleurs (36% contre 24% en Ville de Genève et 28% dans le reste du canton).

Relevons également que les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants sont plus fréquemment confiés à une famille d'accueil (22% contre 15% en Ville de Genève), la différence avec les communes-villes n'étant pas statistiquement significative.

Tableau 1.10 : Types de modes de garde des enfants de moins de 4 ans (*), selon le lieu de résidence

en % des enfants confiés

	Ville de Genève	Communes-villes	Autres communes
Institution de la petite enfance	65,3	55,0	58,5
- Crèche	*41,4*	*23,4*	*15,1*
- Jardin d'enfants ou garderie (**)	*24,1*	*31,9*	*43,4*
Parenté, voisins ou amis	24,4	36,0	28,3
Famille d'accueil	15,1	19,5	21,8
Personne à domicile	12,9	(-)	13,5
Total enfants confiés	5'022	4'134	3'835

Source : Enquête Besoin de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Confiés au moins une demi-journée par semaine.
(**) Dont jardin d'enfants d'école privée.
(-) Effectifs trop faibles pour réaliser une estimation fiable.
N.B. Comme pour le tableau 1.7, la somme des pourcentages d'enfants par type de mode de garde est supérieur à 100, puisque certains enfants cumulent deux modes de garde et dans quelques cas, trois modes de garde. Il en est de même pour le pourcentage d'enfants fréquentant une institution de la petite enfance, puisque quelques-uns d'entre eux sont inscrits à la fois dans une crèche et dans jardin d'enfants/garderie.

Outre des facteurs sans doute liés aux profils socio-démographiques des familles résidentes (encadré 1.1, p. 37), le recours plus important aux jardins d'enfants ou garderies dans les communes de moins de 10'000 habitants est peut-être en partie le reflet de l'offre existante sur leur territoire, leur taux d'offre de places en jardin d'enfants et garderie étant plus élevé qu'en Ville de Genève ou dans les communes-villes[5]. De même, la part plus élevée d'enfants accueillis en crèche en Ville de Genève peut s'expliquer notamment par une offre de places pour cet équipement nettement plus importante que dans le reste du canton.

Cet usage différent des modes de garde entre zones géographiques est aussi à mettre en lien avec une autre modalité : la combinaison des solutions de garde utilisées par les parents durant la semaine. Les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants ont plus fréquemment deux ou trois modes de garde : 22% contre 15% pour les enfants domiciliés dans les communes-villes, la différence avec la Ville de Genève n'étant pas statistiquement significative (tableau 1.11).

[5] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Tableau 1.11 : Nombre de modes de garde extra-parentaux (*) par enfant de moins de 4 ans, selon le lieu de résidence

en % des enfants confiés

	Ville de Genève	Communes-villes	Autres communes
Un seul mode de garde	82,1	84,8	78,2
Deux ou trois modes	17,9	15,2	21,8
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Utilisés au moins une demi-journée par semaine.

Le fait que les enfants résidant dans les communes de moins de 10'000 habitants cumulent plus souvent les modes de garde va sans doute de pair avec un usage plus important de jardins d'enfants et garderies dans ces communes, qui se combine très souvent avec un mode de garde individuel, en particulier la parenté ou une personne à domicile.

Toutes ces différences de modalités de prise en charge entre zones géographiques sont évidemment à mettre en relation avec les profils socio-démographiques des familles résidentes (encadré 1.1), les pratiques en matière de prise en charge de la petite enfance étant, on va le voir dans les deux parties qui suivent, plus ou moins fortement influencées par les caractéristiques propres aux familles, ce qui va être présenté.

Encadré 1.1 : Profil des familles enquêtées selon leur lieu de résidence

Les familles ayant des enfants de moins de 4 ans ont des profils socio-démographiques sensiblement différents selon qu'elles résident en Ville de Genève, dans les communes-villes ou dans le reste du canton (tableau A4.1 en annexe 4).

Les mères d'enfants de moins de 4 ans sont moins souvent inactives en Ville de Genève que dans le reste du canton. Lorsqu'elles sont actives, elles le sont proportionnellement plus à plein temps en Ville de Genève et plus souvent à temps partiel dans les communes de moins de 10'000 habitants.

Les mères sont proportionnellement plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau tertiaire lorsqu'elles résident en Ville de Genève et dans les communes de moins de 10'000 habitants. A l'inverse, il y a plus de mères n'ayant pas fait d'études au-delà de l'école obligatoire ou d'une école secondaire professionnelle dans les communes-villes.

Les ménages avec enfants de moins de 4 ans ont proportionnellement un statut socioprofessionnel et un niveau de revenu plus élevés dans les communes de moins de 10'000 habitants, alors que les ménages résidant dans les communes-villes ont plus fréquemment un statut d'ouvriers ou d'employés, avec des revenus plus faibles.

d. Confier ou non son enfant selon la situation d'activité de la mère

Les disparités locales observées quant au profil des familles laissaient supposer que des facteurs autres que l'état de l'offre d'accueil pour la petite enfance et sa localisation pouvaient influencer les choix des familles en matière de garde et d'éducation de leurs jeunes enfants. On a donc retenu quelques caractéristiques socio-démographiques pertinentes qui puissent expliquer les différentes pratiques des familles résidant à Genève.

Étant donné les objectifs de l'enquête, il était utile de s'intéresser à deux types de modalités de la prise en charge :

- confier on non son enfant à une autre personne au moins une demi-journée par semaine ;
- recourir à tel ou tel mode de garde, de manière régulière durant la semaine (point *e.* ci-après).

Afin de saisir les facteurs déterminants dans les choix parentaux, on a procédé en deux temps : tout d'abord, une analyse descriptive permettant de repérer les liens entre chacune des caractéristiques retenues avec les pratiques observées ; ensuite, une approche économétrique permettant d'identifier les seules variables explicatives d'une pratique donnée (encadré 1.2 ci-après).

Un profil socio-démographique qui diffère selon que l'enfant est confié ou non

L'approche descriptive montre des profils socio-démographiques sensiblement différents selon que les enfants sont confiés au moins une demi-journée par semaine ou ne le sont pas. De manière synthétique, les *enfants confiés* sont plus fréquemment âgés de 3 ans, n'ont pas de fratrie ; résident dans une commune de moins de 10'000 habitants sans équipement de crèche ; vivent dans un ménage de couches moyennes et supérieures dont le revenu est plutôt élevé ; ont une mère suisse, active professionnellement et d'un niveau de formation élevé (tableau 1.12 et annexe 4, tableau A4.2). A l'inverse, les *enfants non confiés* ont plus fréquemment moins de 2 ans et des frères et soeurs ; résident dans une commune-ville ; vivent dans un milieu ouvrier dont le revenu est plutôt modeste, avec une mère étrangère, inactive et sans formation.

Tableau 1.12 : Caractéristiques socio-démographiques surreprésentées selon que l'enfant est confié (*) ou non

	Enfant non confié	Enfant confié
Lieu de résidence	commune de plus de 10'000 hab. (hors Ville de Genève)	
Age de l'enfant	moins de 2 ans	2 ans et plus
Nombre d'enfants dans le ménage	3 ou plus	1 seul
Situation d'activité de la mère	inactive	active à temps plein ou partiel
Statut socioprofessionnel du ménage (**)	ouvrier	
Revenu brut mensuel du ménage (***)	moins de 6'000 F	8'000 F ou plus
Nationalité de la mère	étrangère	suisse née ou arrivée à GE ≥ 10 ans
Niveau de formation de la mère	aucun diplôme, école obligatoire	enseignement tertiaire

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère.
(***) Avant déductions sociales.
N.B. La situation de famille n'est pas prise en compte, les effectifs de la catégorie « monoparent » étant trop faibles chez les enfants non confiés.
Lecture : Comparativement à l'ensemble des enfants de moins de 4 ans, les enfants de 2 ans et plus sont surreprésentés parmi les enfants confiés (63% contre 56%). Voir annexe 4, tableau A4.2.

Cette mise en relation entre caractéristiques socio-démographiques et pratiques parentales permet ainsi de mettre en évidence deux profils de familles assez contrastés dont certaines particularités peuvent aisément expliquer le fait de confier ou non un enfant. Toutefois, il est difficile de savoir quels sont les

facteurs véritablement déterminants. Par exemple, est-ce le fait d'être issu d'un milieu populaire, peut-être plus réticent à déléguer une partie du rôle parental, qui fait que l'enfant est moins souvent confié à une tierce personne ? Ou est-ce dû au fait que l'on trouve plus de mères inactives dans ce milieu et ayant par choix ou par nécessité opté pour la garde parentale ? Il paraît alors intéressant d'identifier les variables réellement explicatives en neutralisant les effets de structure à l'aide d'une démarche analytique appropriée.

Comme on pouvait s'y attendre, le motif principal expliquant le fait que les familles confient leurs enfants en bas âge à une tierce personne durant la semaine est l'exercice de l'activité professionnelle des deux parents, en particulier des mères, même si l'on sait par ailleurs que d'autres raisons, associées ou non à ce facteur clé, peuvent expliquer cette prise en charge extra-parentale. Ainsi, lorsque l'on a abordé la question « confier ou non son enfant durant la semaine », il a été nécessaire de procéder en deux temps : tout d'abord, évaluer le poids de l'activité professionnelle des mères dans le fait de confier ou non son enfant ; ensuite, s'affranchir de cet effet pour saisir l'impact des autres caractéristiques.

Encadré 1.2 : Neutralisation des effets de structure par l'analyse économétrique

Se limiter à la simple observation de tableaux croisant un type de pratique de garde et diverses caractéristiques socio-démographiques n'est pas suffisant pour interpréter correctement les pratiques parentales à cause des effets de structure qui peuvent exister. Par exemple, le moindre recours à la garde extra-parentale observé pour les enfants issus de milieux populaires est dû en partie au fait que l'on trouve plus de mères inactives dans ces milieux, mais d'autres effets jouent également. Il s'agit donc de « neutraliser » les effets de structure afin de déterminer les facteurs réellement explicatifs.

L'analyse économétrique permet d'identifier, de mesurer et de hiérarchiser l'ampleur de l'effet propre de chacun de ces différents critères sur une pratique donnée, en raisonnant « toutes choses égales par ailleurs ». La démarche adoptée ici consiste à estimer, à l'aide de modèles de régression qualitatifs (régression logistique), la propension de diffusion de telle ou telle pratique de garde en considérant que cette propension est une fonction de différentes caractéristiques socio-démographiques qui permettent de cerner le milieu dans lequel l'enfant vit et qui peuvent expliquer les disparités d'accès aux divers modes de garde (voir annexe A3.1 pour une présentation plus détaillée de l'outil statistique).

Un certain nombre de modèles ont donc été réalisés, qui régressent les variables d'intérêt que l'on cherche à expliquer (par exemple, confier ou non l'enfant) sur les caractéristiques socio-démographiques dont on fait l'hypothèse qu'elles peuvent avoir un impact : âge de l'enfant, situation familiale, nombre d'enfants à charge, situation d'activité de la mère ou du père, revenu du ménage, statut socioprofessionnel du ménage, nationalité des parents, niveau de formation de la mère (annexe A3.3). Le lieu de résidence est également pris comme variable explicative, sachant que les modes de garde sont, au moment de l'enquête, inégalement répartis à l'intérieur du canton et qu'une certaine pénurie de l'offre, en particulier en crèche, peut avoir un effet sur les pratiques des familles.

L'intérêt de cette analyse est de pouvoir non seulement identifier les variables réellement explicatives, mais également d'en mesurer l'effet en termes de probabilité : par exemple, un enfant de tel âge aura une propension plus ou moins forte à être confié à tel mode de garde, toutes choses égales par ailleurs.

L'activité professionnelle des mères reste déterminante

Lorsque l'on compare l'effet des différentes caractéristiques socio-démographiques retenues sur la propension qu'ont les enfants de moins de 4 ans à être confiés ou non au moins une demi-journée par semaine, le critère prépondérant est la situation d'activité de la mère. Ce facteur ayant l'effet le plus fort (valeur du coefficient associé extrêmement élevée dans la régression logistique), les autres caractéristiques socio-démographiques perdent quelque peu de leur pertinence pour expliquer le fait de confier ou non son enfant. Le fait de confier son (ou ses) enfant(s) est en effet motivé en premier lieu par la nécessité ou le souhait de la mère d'exercer une activité professionnelle. Au moment de l'enquête, 72% des enfants confiés au moins une demi-journée par semaine avaient une mère active (à temps plein ou partiel), alors que 77% des enfants non confiés avaient une mère inactive (tableau 1.13 et annexe 4, tableau A4.2).

Tableau 1.13 : Situation d'activité de la mère selon que les enfants de moins de 4 ans sont confiés (*) ou non

en % des enfants

	Enfants confiés	Enfants non confiés	Ensemble
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	27,9	77,3	40,3
Active à temps partiel	46,4	13,4	38,1
Active à plein temps	25,7	9,3	21,6
Total enfants	12'991	4'335	17'326

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.

Bien que l'activité professionnelle des mères soit très déterminante dans la garde extra-parentale, on constate toutefois que certains enfants dont la mère se déclare active ne sont pas confiés à une autre personne dans la semaine. A l'inverse, des enfants dont la mère est inactive fréquentent un mode de garde au moins une demi-journée par semaine, signe que le fait de confier un enfant n'est pas exclusivement lié à des raisons professionnelles.

Pour s'affranchir de l'effet « activité professionnelle », on a donc réalisé dans une seconde étape deux modèles logistiques :

- le premier tente de cerner les facteurs explicatifs du fait que l'enfant ne soit pas confié à une autre personne alors que sa mère est active (modèle 1);
- le second approche, à l'inverse, les facteurs associés au fait que l'enfant soit confié à l'extérieur alors que sa mère est inactive (modèle 2).

Ces deux modèles comparent l'effet des différentes caractéristiques socio-démographiques par rapport à une situation de référence qui correspond au cas d'un enfant de moins de 4 ans « moyen » résidant dans le canton de Genève : enfant résidant en Ville de Genève, âgé de 2 ans, vivant dans un ménage biparental, avec deux enfants à charge, dont le chef de ménage est cadre moyen, avec un revenu mensuel de 6'000 à 8'000 francs, dont la mère est suisse née ou installée à Genève depuis 10 ans et plus, diplômée de l'enseignement tertiaire ; et, pour le modèle 1, dont le père est actif professionnellement[6].

Des enfants de mères actives, en attente d'une solution de garde

Au moment de l'enquête, un peu moins de 10% des enfants dont la mère se disait active, soit environ 800 à 1'100 enfants, n'étaient pas confiés à une autre personne durant la semaine.

L'enquête ne permet pas de savoir comment s'organisent ces familles pour la prise en charge de leur enfant. Toutefois, par les résultats de l'analyse logistique, on peut faire quelques hypothèses expliquant cette situation quelque peu atypique à partir des caractéristiques socio-démographiques des ménages. Dans ce cas de figure, on a introduit dans l'analyse la situation d'activité du père, celui-ci pouvant assurer la garde de l'enfant en cas d'inactivité.

Comparativement à la situation de référence, et toutes choses égales par ailleurs, la propension à ne pas être confié alors que leur mère est active est plus élevée pour les enfants de moins de 1 an (odds[7] presque huit fois supérieur), pour ceux dont le père est inactif (en arrêt maladie, au chômage, au foyer,

[6] Chacune de ces caractéristiques socio-démographiques de référence apparaît en italique dans le tableau 1.14.

[7] L'odds est le rapport de la probabilité qu'un événement ait lieu (Y=1) et de la probabilité qu'un événement n'ait pas lieu (Y=0). L'odds-ratio est le rapport des odds correspondant à deux modalités. Voir annexe A3.1 pour une présentation détaillée des odds-ratio.

etc.) (odds neuf fois plus élevé), pour ceux dont la mère est étrangère mais relativement intégrée dans la vie genevoise (résidant à Genève depuis plus de 10 ans) ou pour ceux dont la mère est sans formation ou diplômée du niveau secondaire (tableau 1.14 et annexe 3, tableau A3.1).

De par leurs caractéristiques, ces familles semblent être le plus souvent dans des situations familiales particulières (par hypothèse, père momentanément ou durablement au foyer assurant la garde des enfants, mère active avec des horaires « atypiques ») et/ou transitoires (enfant né récemment, en attente d'une solution de garde, mère en reprise d'activité, etc.). Pour près des deux tiers de ces enfants (soit environ 500 à 700 enfants), les familles souhaitent pouvoir les confier dans un proche avenir, à une institution de la petite enfance ou une famille d'accueil. Ainsi, la garde parentale associée à une activité professionnelle de la mère correspond vraisemblablement et le plus souvent à des situations de transition en attente d'une solution de garde.

Des enfants de mères inactives avec des besoins de « socialisation » dès 2 ans

Au moment de l'enquête, 52% des enfants dont la mère était inactive, soit 3'400 à 3'900 enfants, étaient confiés au moins une demi-journée par semaine. Le fait de confier son enfant en étant inactive correspond sans doute aux besoins des mères d'avoir du temps disponible pour des activités personnelles autres que l'activité professionnelle (études, recherche d'emploi, loisirs, repos, etc.). Mais ceci est aussi l'expression d'un désir des parents de « socialiser » leur enfant hors de son milieu familial habituel (mise en contact avec d'autres enfants et adultes, confrontation à d'autres expériences éducatives, etc.).

Comparativement aux enfants de 2 ans, et toutes choses égales par ailleurs, la propension à être confié à une autre personne dans la semaine alors que leur mère est inactive est nettement moins élevée pour les enfants de moins de 2 ans et est par contre plus élevée pour les enfants de 3 ans (odds deux fois supérieur) (tableau 1.14 et annexe 3, tableau A3.1). Ce besoin de « socialisation » peut être satisfait en partie par une offre d'accueil institutionnel existante dont les projets éducatifs peuvent correspondre aux attentes parentales. D'ailleurs, 80% de ces enfants confiés ayant une mère inactive sont inscrits dans une institution de la petite enfance, dont 60% en jardin d'enfants ou garderie.

S'il y a un mouvement de socialisation des jeunes enfants, plus marqué dès l'âge de 2 ans, il n'est cependant pas suivi de la même manière par l'ensemble des familles dont la mère est inactive.

Comparativement aux enfants dont les parents ont un revenu moyen (entre 6'000 et 8'000 francs), les enfants dont les parents ont un revenu très modeste (inférieur à 4'000 francs mensuels) ont une propension plus faible à être confiés au moins une demi-journée par semaine lorsque leur mère est inactive. Il en est de même pour les enfants dont la mère n'est pas diplômée par rapport à ceux dont la mère est titulaire d'un diplôme de l'enseignement tertiaire. Enfin, le fait d'être issu d'une famille dont la mère inactive est étrangère résidant depuis moins de 10 ans à Genève réduit la propension pour un enfant à être confié. A l'inverse, le fait d'être enfant unique augmente les chances des enfants de mère inactive d'être confiés au moins une demi-journée par semaine à l'extérieur (odds deux fois plus élevé).

Ainsi, certaines catégories de familles sont plus enclines que d'autres à opter pour une « socialisation » de leur jeune enfant hors du milieu familial, en faisant notamment usage de structures adaptées à cet effet. Sans aucun doute que le niveau de formation plutôt élevé de la mère contribue favorablement à cette pratique. Pour d'autres, le fait de ne pas confier son enfant, sans nécessité liée à l'activité de la mère, peut être révélateur d'un choix personnel d'en assumer à plein temps les tâches de soin et d'éducation de leurs jeunes enfants, mais aussi d'une contrainte momentanée ou durable (aucune solution de garde, changement de situation familiale ou professionnelle, coût trop élevé, etc.).

Encadré 1.3 : Lecture des tableaux 1.14 et 1.16

Pour chacune des variables dites « explicatives », on a retenu une modalité de référence (en général, celle qui est la plus répandue ou une des plus répandues dans la population totale mais pas forcément) qui figure en italique dans les tableaux 1.14 et 1.16. Ces modalités constituent la situation de référence qui correspond au cas d'un enfant de moins de 4 ans « moyen » résidant dans le canton de Genève : enfant résidant en Ville de Genève, âgé de 2 ans, vivant dans un ménage biparental, ayant un frère ou une soeur, avec une mère active à temps partiel (sauf dans le cas du tableau 1.14 où la situation d'activité de la mère est prise en compte dans l'analyse et où est introduit la situation d'activité du père), dont le(la) chef(fe) de ménage est cadre moyen(ne), avec un revenu mensuel de 6'000 à 8'000 francs, dont la mère est suisse née ou installée à Genève depuis 10 ans et plus, et diplômée de l'enseignement tertiaire.

Le signe « **+** » ou « **-** » indique que la propension d'une pratique donnée (être confié ou non, utiliser tel mode de garde) pour une catégorie d'enfants est significativement supérieure ou inférieure à celle de la situation de référence, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques. Ainsi, dans le tableau 1.14, lorsque leur mère est inactive, les enfants dont la mère est étrangère et installée à Genève depuis moins de 10 ans ont une propension moins élevée à être confiés à une autre personne comparativement aux enfants ayant une mère suisse.

Le doublement, le triplement ou le quadruplement du signe indique un effet d'une plus forte ampleur. Ainsi dans le tableau 1.16, les enfants résidant hors de la Ville de Genève ont une moins forte propension à fréquenter une crèche. Cet effet négatif est plus fort lorsque l'enfant réside dans une commune de moins de 10'000 habitants n'offrant pas de place de crèche.

L'absence de signe positif ou négatif témoigne d'une absence d'effet statistiquement significatif de la caractéristique par rapport à la modalité de référence, au vu des données d'enquête. On considère qu'une variable a une influence, lorsqu'elle obtient un coefficient significatif au seuil de 5% et au seuil de 10% (pour ce dernier, entre parenthèses dans le tableau). Pour plus de détails sur l'outil statistique, voir annexe A3.1.

Tableau 1.14 : Impact des caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur le fait de confier (*) ou non l'enfant, selon la situation d'activité de la mère

	Ne pas être confié à une autre personne, **avec une mère active** [modèle 1]	**Être confié** à une autre personne, **avec une mère inactive** [modèle 2]
Lieu de résidence		
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 habitants)		
Communes de moins de 10'000 habitants avec crèche		
Communes de moins de 10'000 habitants sans crèche		**(+)**
Age de l'enfant		
moins de 1 an	**+ + + +**	**- - - -**
1 an		**- - -**
2 ans	*Réf.*	*Réf.*
3 ans		**+**
Situation de famille		
Couple	*Réf.*	*Réf.*
Ménage monoparental		
Nombre d'enfants dans le ménage		
1 enfant	**- -**	**+**
2 enfants	*Réf.*	*Réf.*
3 enfants ou plus	**(+)**	
Situation d'activité du père		*Variable non incluse dans le modèle*
Inactif (arrêt maladie, chômage, au foyer, etc.)	**+ + + +**	
Actif	*Réf.*	
Statut socioprofessionnel du ménage (**)		
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne		
Ouvrier qualifié		
Employé qualifié		**(+)**
Cadre inférieur		
Cadre moyen	*Réf.*	*Réf.*
Cadre supérieur ou dirigeant, prof. libérale, chef d'entreprise		
Revenu brut mensuel du ménage (***)		
moins de 4'000 francs		**-**
4'000 à 6'000 francs		
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs		
10'000 à 12'000 francs		
12'000 francs et plus		
Nationalité des parents et durée de résidence		
Mère suisse (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	*Réf.*	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	**(+)**	
Mère étrangère (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	**+**	
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)		**-**
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)		**(-)**
Niveau de formation de la mère		
Aucun diplôme, école obligatoire	**+ + +**	**-**
Diplôme de l'enseignement secondaire	**+**	
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.

e. Usage différencié des modes de garde

Les différents modes de garde existants ne sont pas nécessairement et de loin substituables aux yeux des parents (voir Introduction, *Terminologie et définitions*, p. 14). Certains modes peuvent se combiner, notamment dans une situation de pénurie, d'autres peuvent se compléter dans leurs prestations. D'autre part, on peut supposer que le choix des parents est le résultat d'un compromis entre leur souhait et ce qui est accessible au moment de leur recherche d'une solution de garde.

Mais indépendamment des raisons pour lesquelles les parents choisissent tel ou tel mode de garde, il était intéressant d'examiner si certaines caractéristiques familiales ou sociales influent plus fortement ou non sur la pratique actuelle des modes de garde.

Selon la même démarche que celle présentée précédemment (point *d.* ci-dessus), l'approche descriptive révèle dans un premier temps des profils distincts de familles pour chacun des modes de garde utilisés. Dans un second temps, l'analyse de type logistique (encadré 1.2, p. 39) permet de relativiser quelque peu ces profils et de mettre en évidence les caractéristiques socio-démographiques qui semblent augmenter les chances pour un enfant de fréquenter une crèche, d'être inscrit dans un jardin d'enfants ou une garderie, d'être accueilli chez une maman de jour, d'être gardé à domicile par une personne rémunérée ou enfin d'être pris en charge par un membre de la parenté proche ou éloignée.

Les premières observations montraient qu'une partie des enfants étaient pris en charge durant la semaine par deux, voire trois modes de garde, mais cette particularité n'est pas prise en compte dans cette analyse. L'intérêt est avant tout de pouvoir cerner les déterminants au recours de tel ou tel mode de garde sans nécessairement introduire d'autres paramètres liés à d'autres modalités de prise en charge.

Des populations d'usagers sensiblement différentes selon le mode de garde

Certaines caractéristiques socio-démographiques des enfants et de leur famille apparaissent liées au fait de recourir à tel ou tel mode de garde au moins une demi-journée par semaine. Comparativement aux autres modes de garde, on observe que les crèches sont plus fréquemment utilisées par des enfants résidant en Ville de Genève, n'ayant pas de frère ou sœur, vivant dans un ménage monoparental, de milieu populaire, dont la mère travaille à plein temps et, de nationalité suisse ou étrangère, est installée depuis moins de 10 ans à Genève (tableau 1.15 et annexe 4, tableau A4.2).

Les usagers de jardins d'enfants et de garderies se démarquent sensiblement de ceux des crèches : ils sont plus souvent des résidents d'une commune de moins de 10'000 habitants sans crèche sur son territoire, âgés de 3 ans, entourés de frères et sœurs, vivant dans un ménage de cadre supérieur et ayant une mère inactive professionnellement.

Quant aux modes de garde individuels, les profils des usagers diffèrent sensiblement. Les familles d'accueil sont fréquentées davantage par les enfants de 1 an, sans fratrie, dont la mère est active, sans formation et de nationalité étrangère installée depuis longtemps à Genève. La parenté prend plus fréquemment en charge des enfants de moins de 2 ans, sans fratrie, dont la mère est active à temps partiel et de nationalité suisse, vivant dans un ménage d'ouvrier ou de cadre moyen. Les enfants confiés à une personne à domicile se caractérisent par le fait que non seulement ils ont plus souvent moins de 2 ans et ont au moins deux frères ou sœurs, mais également qu'ils sont issus de milieux aux ressources économiques et socio-culturelles plutôt élevées (plus fréquemment, ayant une mère active à plein temps, diplômée de l'enseignement tertiaire, vivant dans un ménage de cadre moyen ou supérieur, avec un revenu mensuel de plus de 10'000 francs).

Tableau 1.15 : Caractéristiques socio-démographiques des enfants selon le mode de garde utilisé

	Crèche	Jardin d'enfants, garderie	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Lieu de résidence	Ville de Genève	commune < 10'000 hab. sans crèche	commune < 10'000 hab.	commune < 10'000 hab.	commune-ville (hors Ville de Genève)
Age de l'enfant confié		3 ans	1 an	moins de 2 ans	moins de 2 ans
Nombre d'enfants	1 seul	2 ou plus	1 seul	3 ou plus	1 seul
Situation de famille	parent seul				
Situation d'activité de la mère	active temps plein	inactive	active temps plein ou partiel	active temps plein	active temps partiel
Statut socioprofessionnel du ménage (*)	ouvrier	cadre supérieur, dirigeant, prof. libérale		cadre supérieur, dirigeant, prof. libérale	
Revenu brut mensuel du ménage (**)				10'000 F ou plus	8'000-10'000 F
Nationalité de la mère	étrangère à GE < 10 ans et père né ou ≥ 10ans	suisse née ou à GE ≥ 10 ans étrangère à GE < 10 ans			suisse née ou à GE ≥ 10 ans
Niveau de formation de la mère				enseignement tertiaire	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.
(*) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère.
(**) Avant déductions sociales.
Lecture : Comparativement à l'ensemble des enfants confiés, ceux qui habitent en Ville de Genève sont surreprésentés parmi les enfants qui fréquentent une crèche (57% contre 39%) Voir annexe 4 tableau A4.2.

Dans cette approche descriptive, on peut déjà retenir un premier effet de structure propre au type de mode de garde. L'accueil aux jardins d'enfants et garderies se faisant en général à partir de 2 ans, il n'est pas étonnant qu'ils soient plus fréquemment utilisés par des enfants de cette tranche d'âge. Mais d'autres effets de structure non visibles à ce stade doivent pouvoir être neutralisés pour interpréter correctement l'impact de certaines caractéristiques socio-démographiques sur le recours à tel ou tel mode de garde.

Une diversité d'influences, mais le rôle encore important du lieu de résidence

Il apparaît que les différences observées dans l'utilisation des divers modes de garde dans les zones géographiques prises en compte dans cette étude (Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants, communes de moins de 10'000 habitants avec crèche, communes de moins de 10'000 habitants sans crèche) ne sont pas seulement liées à des différences de profils socio-démographiques des familles résidentes.

En effet, toutes choses égales par ailleurs (c'est-à-dire en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques), le fait de résider en Ville de Genève élève significativement la propension à être inscrit en crèche par rapport aux enfants des autres communes du canton et réduit, à l'inverse, la propension à fréquenter un jardin d'enfant ou une garderie, ou encore à être accueilli en famille d'accueil (tableau 1.16 et annexe 3, tableau A3.2). La moindre propension à recourir à une crèche

s'observe pour les communes de moins de 10'000 habitants n'ayant pas de crèche sur leur territoire (odds[8] presque six fois inférieur).

Le fait d'être domicilié dans une zone géographique proposant des modes de garde institutionnels, en particulier des crèches, semble donc favoriser leur usage. Dans les faits, la Ville de Genève a le taux d'équipement en crèche le plus élevé, alors que les communes de moins de 10'000 habitants offrent une meilleure couverture en jardins d'enfants ou garderies et les communes-villes en familles d'accueil[9]. Cela ne signifie pas pour autant que les domiciliés de communes sans équipement de crèche n'auraient pas les mêmes besoins que les autres familles du canton. Sans doute y a-t-il adaptation ou accommodation des familles à la réalité des services offerts dans leur environnement. Relevons encore que les enfants résidant dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants (hors Ville de Genève) qui, on le sait, ont une faible couverture en crèche, ont également une propension plus forte à être gardés par la parenté (proche ou éloignée) (odds une fois et demie supérieur).

Les enfants de mères inactives fréquentent plutôt des jardins d'enfants ou garderies

Outre le lieu de résidence, l'activité de la mère se révèle aussi un élément fort déterminant du recours à tel ou tel mode de garde. Ainsi, par rapport aux enfants dont la mère est active à temps partiel (catégorie de référence), les enfants dont la mère est inactive ont une propension plus faible à être pris en charge, au moins un demi-journée par semaine, par un mode remplissant une fonction de garde (crèche, maman de jour, personne à domicile) ou par la parenté. Au contraire, la propension à fréquenter un jardin d'enfants ou une garderie est nettement plus élevée pour ces enfants (odds presque quatre fois supérieur). Cela confirme que confier son enfant durant la semaine n'est pas seulement lié à l'activité professionnelle de la mère, mais qu'il correspond également à une démarche éducative visant à faire bénéficier le jeune enfant d'une socialisation complémentaire à la famille.

La garde à domicile : une solution plutôt adoptée par des mères travaillant à temps plein

Le fait que la mère travaille à temps plein réduit les chances d'un enfant de fréquenter un jardin d'enfants ou une garderie (odds une fois et demie inférieur), ce qui paraît s'expliquer par le temps d'ouverture de ces lieux d'accueil, difficilement compatible avec un horaire de travail. Des mères actives en font toutefois usage mais le plus souvent en complément avec un autre mode de garde.

En revanche, chose peu surprenante, on observe un lien positif entre le recours à la garde à domicile et le travail à temps plein de la mère, toutes choses égales par ailleurs. Ceci confirme l'hypothèse (annexe A3.3) selon laquelle les mères fortement investies dans l'activité professionnelle seraient à la recherche de modes de garde pouvant leur assurer un encadrement de leur enfant à plein temps et offrant une certaine souplesse organisationnelle.

Les autres modes de garde permettant aussi une prise en charge à plein temps (crèches, familles d'accueil) ne sont pas plus ou moins sollicités par les mères selon leur taux d'emploi. Les familles d'accueil, auxquelles est très souvent attribuée une souplesse dans les horaires, ne semblent pas répondre davantage aux besoins des mères actives à plein temps qu'à ceux des mères exerçant leur activité à temps partiel. D'ailleurs, la répartition du temps d'accueil des enfants chez les mères de jour est proche de celle des enfants fréquentant les crèches. La parenté, quant à elle, qui pourrait présenter une certaine souplesse dans la prise en charge, est encore moins sollicitée par les mères actives à plein temps, mais davantage par les mères travaillant à temps partiel.

[8] Voir note 7 p. 40, ou annexe A3.1 pour une présentation détaillée des odds-ratio.

[9] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Le niveau de formation de la mère ne détermine pas le recours à une institution de la petite enfance

Le niveau de formation n'a d'effet que sur le recours à une personne à domicile ou à une famille d'accueil. Les enfants dont la mère est non diplômée ont une propension plus élevée à être confié à une famille d'accueil comparativement à ceux dont la mère est diplômée de l'enseignement tertiaire (odds presque deux fois supérieur). Les mères diplômées sont davantage enclines à engager une personne à domicile, mais elles ne recourent pas plus aux crèches, jardins d'enfant ou garderies que les mères non diplômées, contrairement à ce que l'on supposait. L'hypothèse que les mères ayant un capital scolaire élevé se tourneraient surtout vers une prise en charge professionnalisée de leurs enfants, dans des lieux porteurs d'un projet éducatif, ne se vérifie donc pas au vu de nos données. Une catégorisation plus fine des niveaux de formation aurait peut-être permis d'obtenir d'autres résultats, mais les effectifs ne sont pas suffisants pour effectuer une analyse fiable plus détaillée.

La situation de famille n'a d'effet que sur la propension à fréquenter une crèche

Par rapport aux enfants vivant avec leurs deux parents, ceux vivant dans un foyer monoparental ont une plus forte propension à fréquenter une crèche (odds presque deux fois supérieur). Cela confirme que les crèches jouent un rôle social pour les familles vivant des situations difficiles, voire précaires, et dont les problèmes de garde d'enfants sont encore plus manifestes que pour les parents vivant en couple. La tarification appliquée par les crèches tenant compte de la situation économique du ménage attire sans doute les familles en difficulté. Des statistiques genevoises sur les usagers des crèches ont montré déjà à plusieurs reprises qu'il y a toujours une surreprésentation d'enfants vivant avec un seul parent. Par ailleurs, des études ont mis en évidence que les mères seules ont tendance à préférer la crèche, celle-ci leur offrant une certaine distance affective entre leur enfant et la personne s'en occupant, à la différence de la mère de jour. Au vu de nos données d'enquête, il n'apparaît au contraire pas de différences significatives entre les enfants dont les parents sont en couple et ceux vivant avec un seul parent pour tous les autres modes de garde, les effectifs de monoparents demeurant assez modestes.

A l'exception de la garde à domicile, le revenu ne joue pas sur le recours aux différents modes de garde

La variable relative au revenu s'est montrée, sans surprise, significative pour la garde à domicile. La propension à recourir à ce mode de garde est, toutes choses égales par ailleurs, plus élevée chez les enfants de familles ayant des revenus supérieurs à 12'000 francs par mois (odds deux fois supérieur). Pour tous les autres modes de garde, les enfants provenant de familles ayant des revenus élevés ou au contraire des revenus faibles apparaissent dans notre enquête ni moins, ni plus susceptibles de les fréquenter que leurs homologues vivant dans des familles à revenus moyens. L'hypothèse selon laquelle les parents à faibles revenus rechercheraient davantage des solutions de garde gratuites (parenté, par exemple) ou avantageuses économiquement (par exemple, la crèche appliquant une tarification en fonction du revenu) ne semblerait donc pas se confirmer au vu de nos données.

Un recours à la parenté moins fréquent chez les cadres supérieurs

La situation socioprofessionnelle du ménage a surtout un effet sur la fréquentation des jardins d'enfants et garderies. Toutes choses égales par ailleurs, comparativement aux enfants de cadres moyens, le fait d'avoir un parent ouvrier (qualifié ou non) ou employé qualifié influe très négativement sur la propension à recourir à ce type d'accueil (odds plus de deux fois inférieur). Les couches sociales moyennes et supérieures semblent donc davantage attirées par un mode de « socialisation » pour leurs enfants, auquel elles peuvent attribuer des valeurs éducatives en résonance avec celles de leur milieu social.

Par contre, l'hypothèse selon laquelle plus le statut social du ménage est élevé, plus on accède aisément à des services collectifs semble ne pas se confirmer pour l'usage des crèches. Les enfants des couches supérieures comme ceux des milieux populaires fréquentent les crèches avec les mêmes

chances que les enfants de cadres moyens. Il en va de même pour les familles d'accueil, ainsi que pour la garde à domicile, à l'exception des enfants d'ouvriers non qualifiés qui ont moins de chances d'être gardés à domicile comparativement aux enfants de couches moyennes (odds trois fois inférieur), ce qui n'est pas surprenant compte tenu du coût de cette solution de garde.

Enfin, les enfants de cadres supérieurs ont une propension moins forte à être gardés par la parenté (odds une fois et demie inférieur). Ceci pourrait confirmer la tendance observée dans certaines enquêtes qu'auraient les milieux sociaux avec un capital socio-culturel élevé de recourir moins aux grands-parents pour la résolution de la prise en charge quotidienne de leurs enfants. Par contre, l'hypothèse selon laquelle les milieux populaires feraient plus usage de la parenté ou de solutions de proximité semble infirmée dans notre enquête.

Les enfants ayant une mère suisse installée depuis longtemps à Genève bénéficient davantage du réseau familial

La nationalité des parents a surtout un effet sur le recours à la parenté. Comme on pouvait s'y attendre, seules les familles dont la mère est suisse et installée depuis longtemps à Genève ont plus de chances de faire appel au réseau familial. Par ailleurs, comparativement à ces familles, les familles étrangères, même lorsqu'elles résident à Genève depuis longtemps, ont moins de propension à inscrire leur enfant dans un jardin d'enfants ou une garderie et sont, par contre, plus attirées par l'accueil chez une mère de jour (odds une fois et demie supérieur). Sans doute pourrait-on observer des tendances plus fines dans les pratiques de garde, si l'on détaillait les nationalités étrangères, plus susceptibles de refléter des pratiques culturelles diversifiées. Mais les effectifs par nationalité ou groupe de nationalités ne sont pas suffisants pour pouvoir effectuer une analyse fiable.

Les enfants de familles nombreuses sont moins souvent confiés à une maman de jour

Comparativement à l'enfant vivant avec un frère ou une sœur, l'enfant unique a plus de chances d'être gardé par un membre de la parenté proche ou éloignée (odds une fois et demie supérieur), mais moins par une personne rémunérée à domicile ou encore d'être inscrit dans un jardin d'enfants ou une garderie. L'effet du nombre d'enfants vivant dans le ménage joue également pour les familles nombreuses (3 enfants et plus) qui sollicitent moins les mères de jour. Mais contrairement à l'hypothèse que ces familles auraient recours à des modes facilitant l'organisation de la garde de leurs enfants, elles ne semblent pas privilégier plus une solution de garde qu'une autre.

La garde à domicile ou par la parenté : surtout pour les enfants de moins de 2 ans

L'effet de l'âge, déjà observé chez les enfants confiés alors que la mère est inactive (point *d.* de cette section), est important, en particulier vers 2 ans, période marquée par un besoin plus important d'une socialisation hors du milieu familial. Comparativement aux enfants de 2 ans et plus, les enfants de moins de 2 ans ont en effet une propension plus élevée à être gardés à domicile par une personne rémunérée ou par un membre de la parenté. Les pratiques parentales se tournent donc davantage vers une prise en charge « privée » et individuelle pour les bébés, cette tendance se retrouvant en partie dans les préférences exprimées par les parents quant au mode de garde idéal des enfants (section 4). L'âge des enfants confiés est bien entendu fortement corrélé avec le fait de fréquenter un jardin d'enfant ou une garderie, puisque ce type d'accueil s'adresse essentiellement aux enfants de 2 ans et plus[10].

Par ailleurs, les bébés n'ont pas plus de chances d'être confiés à une famille d'accueil qu'à une crèche, alors même que l'accueil familial de jour est souvent présenté comme une solution mieux adaptée et plus profitable pour les tout-petits que l'accueil dans une structure collective.

[10] Pour ce type d'accueil, on a estimé un second modèle en restreignant le champ d'analyse aux seuls enfants de 2 ans et plus. Ce deuxième modèle confirme en grande partie les résultats du premier pour ce qui est des autres variables introduites dans le modèle avec cependant des effets parfois moins accentués (annexe 3, tableau A3.2).

Tableau 1.16 : Impact des caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur le recours aux différents modes de garde

	Crèche	Jardin d'enfants, garderie	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Lieu de résidence					
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	-	+	+	-	+
Communes de moins de 10'000 hab. avec crèche	-	+	+		
Communes de moins de 10'000 hab. sans crèche	- - -	+	+		
Age de l'enfant confié					
moins de 2 ans		- - -		+	+
2 ans et plus	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Situation de famille					
Couple	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Ménage monoparental	+				
Nombre d'enfants dans le ménage					
1 enfant		-		-	+
2 enfants	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
3 enfants ou plus			-		
Situation d'activité de la mère					
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	-	+ +	- -	-	-
Active à temps partiel	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Active à temps plein		-		+	-
Statut socioprofessionnel du ménage (*)					
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne		-			
Ouvrier qualifié		-			
Employé qualifié		-			
Cadre inférieur					
Cadre moyen	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Cadre supérieur ou dir., prof. libérale, chef d'entreprise					-
Revenu brut mensuel du ménage (**)					
moins de 4'000 francs					
4'000 à 6'000 francs					
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs		-			
10'000 à 12'000 francs					
12'000 francs et plus				+	
Nationalité des parents et durée de résidence					
Mère suisse (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)					-
Mère étrangère (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)		-	+		-
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	(+)				-
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)					- -
Niveau de formation de la mère					
Aucun diplôme, école obligatoire			+	(-)	
Diplôme de l'enseignement secondaire				-	
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.
(*) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(**) Avant déductions sociales.

2. COÛT DE LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE POUR LES FAMILLES

La délégation d'une partie des tâches de soins et d'éducation des jeunes enfants ne résulte pas seulement de choix éducatifs des parents, mais également de contraintes économiques qui peuvent orienter aussi bien le fait de confier ou non son enfant à une tierce personne, que de choisir tel ou tel mode de garde.

Que la prise en charge des enfants soit assurée à plein temps par les parents, en l'occurrence la mère dans la plupart des cas, ou qu'elle soit en partie déléguée, elle implique nécessairement un « coût ». Un coût pour les familles, par la rémunération de la garde ou par un manque à gagner par le non emploi de l'un des parents. Un coût aussi pour la collectivité qui assure une partie du financement de certains services de garde ou qui se voit privée de rentrées fiscales par le retrait du marché de l'emploi d'une partie de la population féminine.

Seul l'aspect lié au coût supporté par les parents en cas de garde extra-parentale a été abordé dans l'enquête. Par garde extra-parentale, on entend aussi bien une prise en charge à la journée en raison de l'activité professionnelle des parents (par ex. crèche) qu'un accueil partiel dans un but de socialisation de l'enfant (par ex. un jardin d'enfants). Pour les parents comme pour les lieux d'accueil, les fonctions de garde et d'éducation sont étroitement liées et il serait difficile de distinguer dans les dépenses des ménages ce qui relèverait strictement de l'une ou de l'autre fonction. Par ailleurs, quel que soit le mode de garde et d'éducation destiné à la petite enfance, l'accès est payant avec toutefois des exceptions dans le cas d'arrangements entre voisins ou avec la parenté.

Cette section fait donc le point sur les dépenses consacrées par les familles à la prise en charge de leurs enfants tous modes de garde confondus (première partie), puis présente leur disparité en fonction des modes de garde utilisés (deuxième partie) et enfin aborde le jugement porté par les familles sur la charge financière que représente la garde extra-parentale (troisième partie).

Les résultats doivent être interprétés avec la prudence habituellement requise dans toute enquête par sondage, l'estimation des coûts étant des basée sur les indications fournies par les familles elles-mêmes.

a. Dépenses consacrées mensuellement pour un enfant

Comme on l'a vu dans la section 1, les parents confiant leur(s) enfant(s) régulièrement une demi-journée par semaine utilisent majoritairement un seul mode de garde, le plus souvent rémunéré. Les familles qui cumulent deux solutions, ou plus rarement trois, pour un même enfant, combinent le plus souvent un accueil rémunéré dans une institution de la petite enfance et/ou dans une famille d'accueil avec une prise en charge, en principe gratuite, par la parenté, les voisins ou amis. Par ailleurs, lorsque les parents confient plusieurs enfants (moins de 10% des familles), ils utilisent dans 71% des cas un seul et même mode de garde pour tous leurs enfants.

Pour appréhender ces modalités de prise en charge sous l'aspect du coût, il est utile tout d'abord de faire ressortir la part des services de garde non monétarisés auxquels les familles genevoises ont recours. Le montant total dépensé par les familles est aussi intéressant à connaître en soi, mais faut-il encore le relativiser par rapport aux revenus du ménage, le choix d'un mode de garde étant sans doute dépendant en partie des ressources économiques des familles. Il faut enfin relativiser cette dépense par rapport au temps de prise en charge. Ces différents aspects du coût sont ainsi abordés, dans cette partie, par le coût mensuel de la garde pour un enfant de moins de 4 ans, tous modes de garde confondus (encadré 2.1, p. 55).

11% des familles ont recours à un mode de garde exclusivement non payant pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans durant la semaine

Au moment de l'enquête, parmi les 11'800 familles confiant leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine, 89% avaient recours à au moins un service de garde payant et 11% à un service exclusivement non payant (tableau 2.1).

Les familles qui bénéficient d'une garde gratuite de leur(s) enfant(s) font principalement appel à un membre de leur parenté proche ou éloignée et plus rarement à des voisins ou amis. Cependant, la parenté n'est pas un mode de garde systématiquement gratuit, puisque près du tiers des familles n'ayant recours qu'à la parenté pour garder un enfant de moins de 4 ans, déclarait rémunérer celle-ci lors de l'enquête.

Tableau 2.1 : Répartition des familles selon le coût mensuel de la garde d'un enfant (toutes durées de garde et tous modes de garde confondus)

Coût mensuel pour un enfant	Proportion de familles		Proportion cumulée
	En %	Intervalle de confiance	
Ne paie rien	10,8	[9,1 ; 12,5]	10,8
De 20 F à moins de 250 F	23,8	[21,6 ; 26,1]	34,6
De 250 F à moins de 500 F	19,3	[17,1 ; 21,5]	53,9
De 500 F à moins de 750 F	19,3	[17,1 ; 21,5]	73,2
De 750 F à moins de 1000 F	10,0	[8,3 ; 11,7]	83,2
De 1'000 F à moins de 1'500 F	9,1	[7,5 ; 10,7]	92,3
De 1'500 F à moins de 2'000 F	3,9	[2,9 ; 5,0]	96,2
2'000 F et plus	3,8	[2,7 ; 4,8]	100,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles confiant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.

La proportion de familles utilisant des modes de garde exclusivement non payants varie selon le lieu de résidence : c'est le cas de 7% des familles résidant en Ville de Genève et de 16% des familles résidant dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants. Cette disparité locale rejoint celle constatée quant aux pratiques de garde, les enfants des communes-villes ayant une propension plus élevée à être confiés à la parenté comparativement à ceux de la Ville de Genève.

Près de la moitié des familles dépense plus de 500 francs par mois pour la garde d'un enfant

Le réseau familial, comme mode de garde exclusif et non payant, semble ainsi jouer un rôle de soutien non négligeable pour une partie des familles. Toutefois, la garde des jeunes enfants s'effectue majoritairement à travers l'utilisation de services payants pour lesquels les montants à débourser peuvent varier grandement.

Globalement, sans tenir compte de la durée de garde ni du mode d'accueil, 46% des familles paient une somme égale ou supérieure à 500 francs mensuels par enfant confié au moins une demi-journée par semaine, ce qui représente une dépense annuelle de plus de 5'000 francs[1] (tableau 2.1).

La courbe de répartition des familles selon le coût mensuel de la garde pour un enfant montre la dispersion importante des montants dépensés, allant de la gratuité à plus de 2'500 francs par mois (graphique 2.1). Certaines familles, même si elles sont peu nombreuses (4% environ), peuvent ainsi dépenser annuellement plus de 20'000 francs par enfant confié.

Graphique 2.1 : Courbe de répartition des familles selon le coût mensuel de la garde d'un enfant (toutes durées de garde et tous modes de garde confondus)

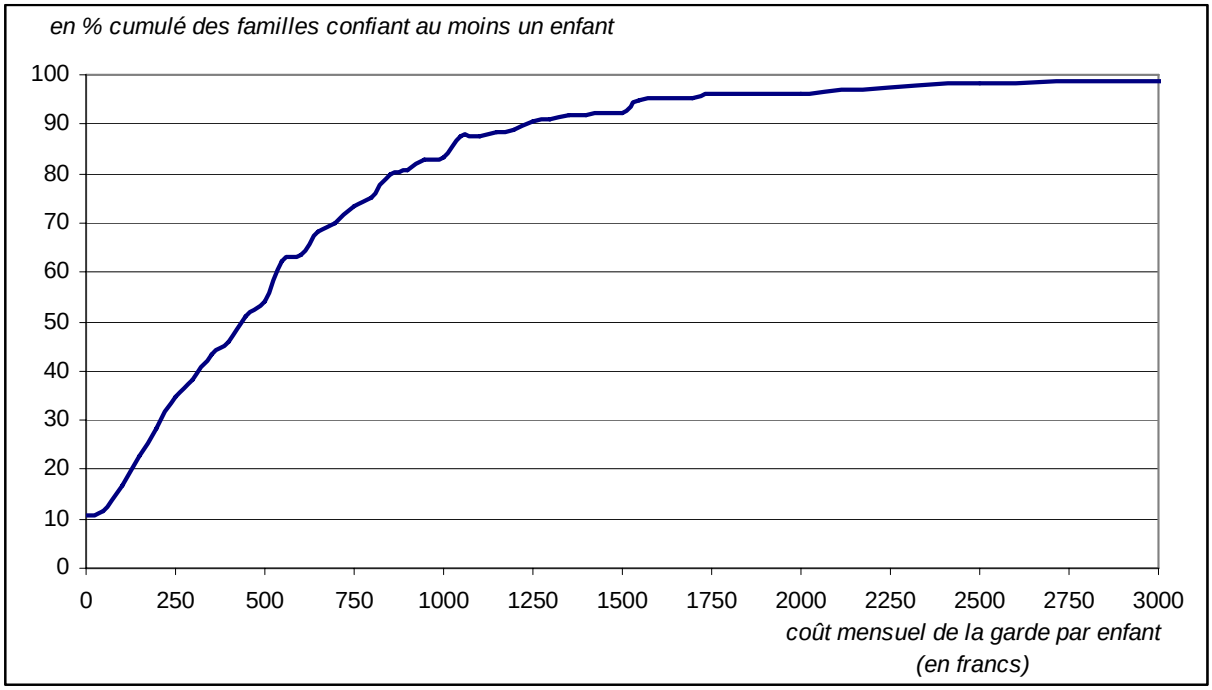

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles confiant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.
Lecture : L'axe des abscisses (axe horizontal) indique le montant mensuel dépensé pour la garde d'un enfant (encadré 2.1). L'axe des ordonnées (axe vertical) indique le pourcentage cumulé de familles payant une somme inférieure à un montant donné. Ainsi, 30% des familles ne paient rien ou paient un montant inférieur à environ 200 francs par mois. Cela signifie aussi que 70% (100%-30%) des familles paient un montant supérieur à 200 francs par mois.

Si l'on exclut les ménages qui ne font pas usage d'un service de garde payant, il y a environ le quart des familles qui débourse une somme inférieure à 250 francs par mois, alors qu'un autre quart des familles paie une somme supérieure à 800 francs par mois, soit plus de 8'000 francs annuellement par enfant confié (graphique 2.2).

[1] En considérant que les parents paient dix à onze fois par an le coût mensuel qu'ils ont indiqué lors de l'enquête, la garde étant assurée par les parents eux-mêmes le reste du temps.

Graphique 2.2 : Proportion de familles selon le coût mensuel par enfant de la garde rémunérée (toutes durées de garde et tous modes de garde confondus)

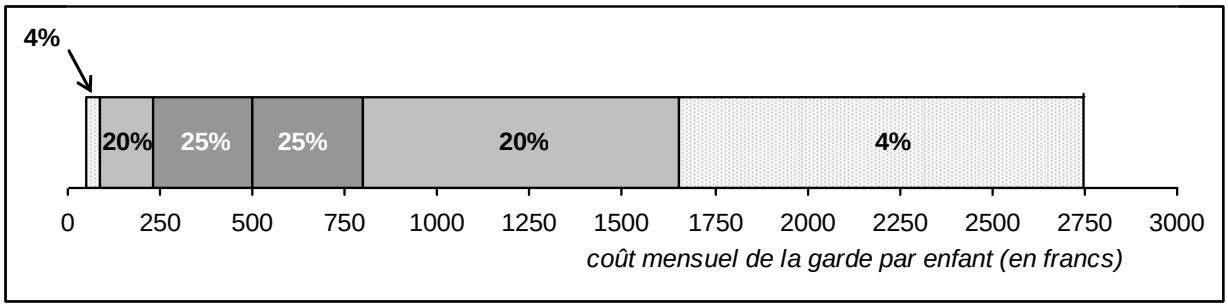

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002..
Champ : Familles utilisant au moins un mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.
Lecture : Chaque rectangle grisé représente le pourcentage de familles indiqué à l'intérieur (25%, 20% ou 4% des familles ayant un mode de garde rémunéré). La somme fait 98%, 1% des familles payant des coûts extrêmes (très faibles ou très élevés) ayant été supprimé à chaque extrémité du graphique. On lit ainsi que 25% des familles paient une somme comprise entre 230 francs et 500 francs ou comprise entre 500 francs et 800 francs par mois pour faire garder un enfant de moins de 4 ans.

Les parents consacrent environ 11% de leur revenu brut pour faire garder à plein temps un enfant de moins de 4 ans

Derrière la dispersion des coûts, observée dans les graphiques 2.1 et 2.2, il y a évidemment des prises en charge différentes, notamment en termes de temps de garde. Lorsqu'ils utilisent des modes de garde rémunérés pour faire garder leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine, les parents dépensent en moyenne 620 francs par mois et par enfant, tous modes et temps de garde confondus (tableau 2.2). Si l'on s'intéresse à une prise en charge permettant l'exercice d'une activité professionnelle, le coût moyen mensuel s'élève à près de 800 francs par enfant pour une garde d'au moins 20 heures par semaine et atteint environ 1'000 francs mensuels par enfant pour une garde de 40 heures ou plus par semaine.

Tableau 2.2 : Coût mensuel par enfant de la garde rémunérée, selon la durée de la garde hebdomadaire (tous modes de garde confondus)

	Coût moyen mensuel par enfant	Coût médian mensuel par enfant	Nombre de familles concernées
Moins de 10 heures	175 F	140 F	[1'600 ; 2'100]
20 heures ou plus	795 F	640 F	[6'500 ; 7'300]
40 heures ou plus	995 F	800 F	[2'000 ; 2'500]
Toutes durées confondues	620 F	500 F	[10'200 ; 10'800]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant au moins un mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.
Lecture : Le coût médian est la valeur qui partage les familles en deux sous-populations égales. Ainsi, toutes durées de garde confondues, la moitié des familles paie, pour la garde d'un enfant de moins de 4 ans, une somme inférieure à 500 francs mensuels et l'autre moitié des familles paie une somme supérieure à 500 francs. Le fait que le coût médian soit légèrement inférieur au coût moyen indique qu'il y a un plus grand nombre de familles qui ont des coûts réels de garde moins élevés que le coût moyen, que l'inverse.

Les dépenses consacrées à la garde des enfants peuvent représenter pour les familles une charge financière plus ou moins importante, que l'on peut exprimer en « taux d'effort » (encadré 2.1). En termes d'effort, les familles consacrent chaque mois en moyenne 7% de leur revenu mensuel brut pour faire garder un enfant de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine. Lorsque la garde extra-parentale est de 40 heures hebdomadaires ou plus, ce taux d'effort atteint 11% du revenu mensuel brut du ménage.

Si la prise en charge extra-parentale représente donc un effort financier non négligeable pour chaque famille, le cumul des dépenses mensuelles consacrées par l'ensemble des familles donne une somme assez considérable. Les familles faisant usage d'un mode d'accueil couvrant au moins 20 heures de garde par semaine (permettant l'exercice d'une activité professionnelle) déclaraient, au moment de l'enquête, consacrer à la garde de leurs enfants de moins de 4 ans des sommes qui, cumulées, atteindraient 60 à 66 millions de francs pour une année[2].

Encadré 2.1 : Les mesures du coût de la garde des enfants

Les conditions de l'enquête ne permettant pas de recueillir des informations détaillées pour chaque enfant et pour chaque mode de garde utilisé, le coût de la garde a été appréhendé *globalement* pour l'ensemble des enfants de moins de 4 ans présents dans la famille et confiés à une tierce personne contre rémunération ou non, ainsi que pour l'ensemble des modes de garde utilisés. Lorsqu'il y a combinaisons de modes, il n'est alors pas possible de distinguer le montant de chacun d'eux, ni de repérer la garde non rémunérée, ce qui implique dans certains calculs de coût une restriction du champ de la population aux familles n'utilisant qu'un seul mode de garde.

Le coût mensuel de la garde d'un enfant est obtenu en divisant le coût total mensuel payé par les parents, par le nombre d'enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine. Les réductions que pratiquent certaines institutions de la petite enfance pour le deuxième enfant (voir Introduction, *Terminologie et définitions*, p. 14) sont prises en compte dans le calcul du coût par enfant.

Le **coût horaire par enfant** est calculé en rapportant le coût mensuel total au nombre d'heures durant lequel le ou les enfants sont confiés à une autre personne. Il intègre donc des éventuelles combinaisons de modes de garde (dont l'un peut être gratuit comme la parenté, les voisins ou amis), le nombre d'heures de garde étant global, quels que soient le ou les modes de garde utilisés.

Par contre, le **coût horaire par mode de garde** est calculé sur le champ des familles utilisant *un seul* mode de garde rémunéré pour l'enfant ou les enfants qu'elles confient. La restriction du champ permet de réaliser une comparaison entre les modes de garde.

Le **taux d'effort** est calculé en rapportant le coût mensuel dépensé pour un enfant au revenu mensuel brut du ménage (avant déductions sociales). Comme les parents indiquaient non pas le montant exact de leur revenu mais une tranche de revenu, on a utilisé, par convention, le centre de la classe de revenu indiquée. Ainsi, lorsque les parents se situaient dans la tranche 5'000 à 6'000 francs, le montant de revenu utilisé était de 5'500 francs. Pour la tranche de revenu de 12'000 francs et plus, on a fixé arbitrairement une borne supérieure de classe à 24'000 francs, soit un revenu moyen de 18'000 francs pour cette tranche de revenu.

b. La dispersion des coûts selon les modes de garde

Le coût de la prise en charge d'un enfant ne dépend pas uniquement du temps de garde, mais aussi du mode de garde adopté par les parents. Le choix de confier son enfant à tel ou tel mode de garde diffère selon certaines caractéristiques socio-démographiques des familles (section 1), mais il est probable que les tarifs influent également sur les pratiques parentales, en particulier lorsque le temps de prise en charge extra-parentale est important durant la semaine.

Les différents services de garde existant dans le canton de Genève n'offrent effectivement pas les mêmes conditions de tarification (voir Introduction, *Terminologie et définitions*, p. 14) et l'on pouvait supposer que les coûts payés par les parents pouvaient différer selon les modes de garde adoptés.

La comparaison des coûts horaires pour chaque mode de garde (encadré 2.1) permet de se donner une idée de la disparité des coûts, non seulement entre modes de garde, mais également pour chacun

[2] En sachant que certaines familles confient deux, voire trois enfants de moins de 4 ans, et en considérant que les parents paient, selon le mode de garde utilisé, dix à onze fois par an le coût mensuel qu'ils ont indiqué lors de l'enquête, la garde étant assurée par les parents eux-mêmes le reste du temps.

d'entre eux. La capacité économique des familles devant également être un élément influençant le choix du mode de garde, il est aussi intéressant de comparer les coûts horaires selon le niveau de revenu du ménage.

Des coûts horaires plus dispersés pour les usagers de crèches que pour ceux de familles d'accueil

Hormis la garde à domicile qui est la solution la plus onéreuse avec un coût moyen de 12,30 francs par heure de garde, les autres modes de garde présentent un coût horaire moyen assez similaire : de 5,20 francs l'heure de garde par la parenté rémunérée qui est le mode le moins cher à 6,20 francs l'heure en jardin d'enfants ou garderie (tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Coût horaire de garde pour un enfant, selon le mode de garde

	Coût moyen d'une heure de garde	Coût médian d'une heure de garde
Crèche	5,90 F	5,20 F
Jardin d'enfants ou garderie	6,20 F	5,30 F
Famille d'accueil	5,70 F	4,80 F
Personne à domicile	12,30 F	10,40 F
Parenté rémunérée	5,20 F	3,80 F

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant un seul mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.
Lecture : Le coût médian est la valeur qui partage les familles en deux sous-populations égales. Ainsi, la moitié des familles confiant un enfant en crèche paie une somme inférieure à 5,20 francs pour une heure de garde et l'autre moitié des familles paie une somme supérieure à 5,20 francs.

Globalement, et en moyenne, il y a très peu de différence de coût horaire entre l'accueil institutionnel (crèche, jardin d'enfant ou garderie) et la garde « individuelle » telle que famille d'accueil et parenté. Mais selon les modes de garde, les coûts payés par les parents ne présentent pas la même dispersion.

Ainsi, dans le cas des crèches, pratiquant en général des tarifs en fonction du revenu, le coût minimum payé par les familles enquêtées est d'environ 1 franc par heure et le coût maximum est légèrement supérieur à 12 francs, la moitié des familles payant une somme comprise entre 4 et 8 francs de l'heure (graphique 2.3). Cette dispersion reflète la pratique de tarification en fonction du revenu en vigueur dans la quasi-totalité des crèches.

Encadré 2.2 : Lecture des graphiques 2.3 et 2.4

Ce type de graphique, appelé « box-plot » ou « boîte à moustaches », permet de donner une idée de la dispersion de chaque distribution et de les comparer à partir de 5 valeurs qui résument la distribution : le minimum, le maximum, les 1er , 2e et 3e quartiles (Q1, médiane et Q3), dont on lit les valeurs sur l'axe des ordonnées (axe vertical).

Pour chacune des distributions, la base inférieure du rectangle blanc correspond au 1er quartile (c'est-à-dire le coût horaire maximum payé par 25% des familles ayant les coûts horaires les plus faibles), la limite supérieure du rectangle blanc correspond au 3e quartile (c'est-à-dire le coût horaire maximum payé par 75% des familles ayant les coûts horaires les plus faibles, mais aussi le coût minimum payé par 25% des familles ayant les coûts horaires les plus élevés). La hauteur du rectangle blanc représente l'écart interquartile (Q3–Q1) et indique la fourchette de coût horaire payé par la moitié des familles. La ligne noire séparant le rectangle blanc correspond à la médiane (c'est-à-dire le coût horaire maximum mais aussi minimum payé par la moitié des familles).

L'étendue de la distribution (max-min) de la distribution est indiquée par les deux lignes simples horizontales. Les « vraies » valeurs minimales et maximales ne figurent cependant pas sur le graphique si elles s'éloignent de plus d'une fois et demie la hauteur du rectangle, car elles sont alors considérées comme valeurs atypiques ou aberrantes.

Graphique 2.3 : Dispersion des coûts horaires selon le mode de garde

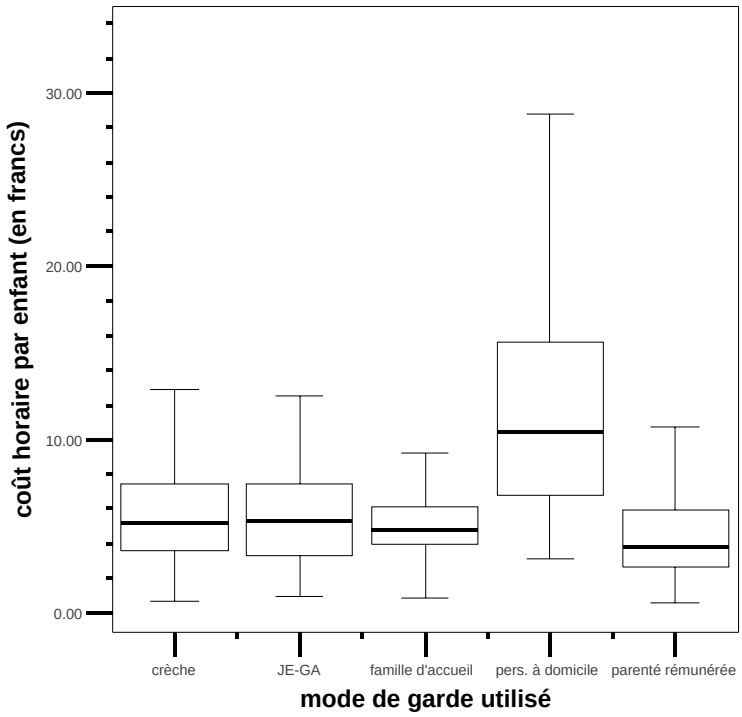

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant un seul mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.
JE-GA : Jardin d'enfant ou garderie.
Lecture : Voir encadré 2.2 ci-dessus.

Pour les enfants inscrits en jardin d'enfants ou en garderie, la dispersion est identique à celle observée pour les crèches bien que la tarification ne soit pas fonction du revenu (sauf les structures subventionnées par la Ville de Genève), reflet de la diversité des statuts financiers et des prestations offertes par ces institutions. Quant à la parenté rémunérée, les familles paient un coût horaire moyen légèrement inférieur à celui de la crèche avec une dispersion des coûts également un peu plus faible

Par contre, lorsque les parents ont recours à une famille d'accueil, la fourchette de coût est nettement moins dispersée, la moitié des parents payant environ 4 à 6 francs de l'heure, le maximum étant d'environ 9 francs. Mode d'accueil privé, pratiquant une tarification fixe, la dispersion des coûts est plus restreinte comparativement aux crèches. Si le tarif horaire reste relativement bas pour les familles d'accueil dont il constitue la rémunération, il peut toutefois être trop élevé pour certains parents ayant de faibles ressources. Lorsque le temps de garde journalier ou hebdomadaire est assez important, un forfait est le plus souvent calculé, ce qui peut expliquer notamment des coûts horaires inférieurs à 4 francs.

Quant à la garde à domicile, mode de garde le plus coûteux, elle présente le plus de dispersion, les tarifs pratiqués pouvant varier de 3 à près de 30 francs de l'heure avec la moitié des familles payant un coût horaire compris entre 7 et 16 francs de l'heure. Cette dispersion témoigne sans doute de la diversité des « contrats » d'engagement du personnel à domicile, pouvant être rémunéré aussi bien à l'heure qu'au mois, logé ou non, et dont il peut être demandé d'autres services domestiques que la garde d'enfants, ce qui fait varier sensiblement le coût horaire.

Des coûts plus élevés mais aussi plus disparates pour les familles à revenus aisés

L'enquête ne nous permet pas de savoir si le coût du mode de garde a été déterminant dans le choix des parents, mais sachant que le taux d'effort des familles pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) peut être sensiblement différent selon leur revenu, il est intéressant de comparer les coûts horaires pour la garde d'un enfant selon le niveau de revenu des ménages.

Le coût horaire des modes de garde utilisés par les familles a tendance à augmenter avec leur niveau de revenu. La moitié des familles ayant des revenus très modestes (inférieurs à 4'000 francs mensuels) paient, tous modes de garde confondus, un coût horaire compris entre 2 et 5 francs pour faire garder un enfant au moins une demi-journée durant la semaine (graphique 2.4). La moitié des familles aisées (revenus bruts supérieurs à 12'000 francs par mois) paient, quant à elles, un coût horaire allant de 5 à 12 francs.

Graphique 2.4 : Dispersion des coûts horaires de garde selon le revenu du ménage

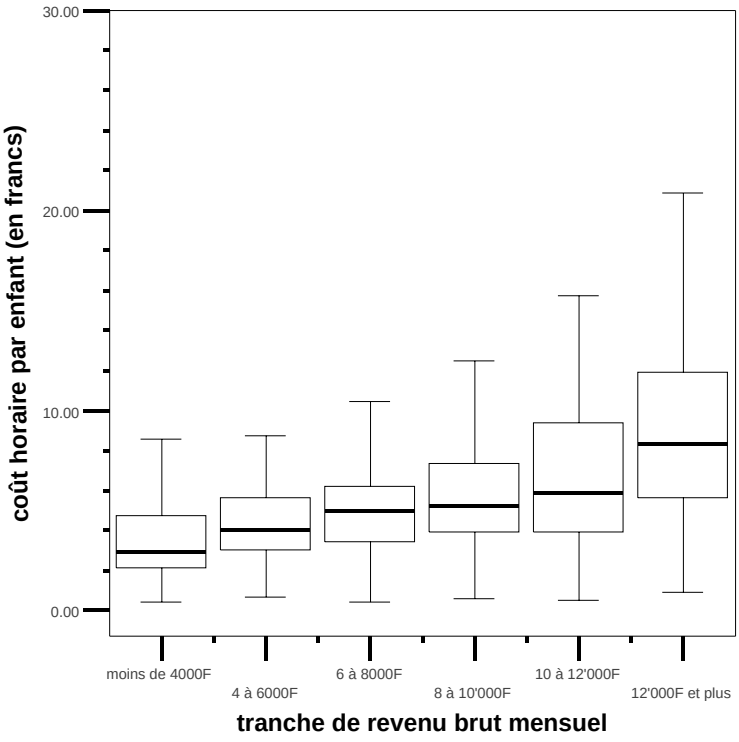

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant au moins un mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.
Lecture : Voir encadré 2.2 ci-dessus.

Le fait que les coûts horaires médians, mais aussi la dispersion des coûts horaires, augmentent avec le niveau de revenu signifie que plus le revenu augmente, plus les familles ont la possibilité de recourir à des modes de garde coûteux (garde à domicile, par exemple) ou dont le coût augmente avec le niveau de revenu (crèches à tarification sociale). Pour ces familles, la palette des modes de garde à disposition est également plus importante et les possibilités de combiner les solutions entre elles, plus aisées.

Toutefois, lorsque le revenu augmente, le coût horaire minimum reste bas. Il semble donc qu'il subsiste pour certaines familles une recherche du moindre coût pour la garde de leurs enfants, alors que pour d'autres payant des coûts horaires nettement plus élevés, le critère économique est probablement moins décisif au regard, notamment, de critères éducatifs ou organisationnels.

c. Appréciation du montant dépensé par les familles

Quel que le soit le montant dépensé par les parents pour la garde de leurs enfants, il peut représenter une charge plus ou moins élevée au regard de leur situation financière. Le taux d'effort ainsi que la disparité des coûts selon le revenu en étaient une première appréciation. Une autre appréciation, celle-ci subjective, a été recueillie auprès des familles enquêtées qui devaient porter un jugement sur la charge financière que représente la garde de leur(s) enfant(s) par rapport à leurs ressources économiques. Faisant l'hypothèse que cette appréciation subjective n'est pas partagée de manière égale entre les familles, il était intéressant de voir si elle différait selon la situation socio-démographique du ménage ou encore du mode de garde adopté et de la durée de la garde.

40% des familles confiant leurs enfants jugent la charge financière trop élevée par rapport à leurs revenus

La majorité des familles, qui confient leur(s) enfant(s) au moins une demi-journée par semaine, contre rémunération, trouvent que la charge financière, qui en résulte, est adaptée à leur budget (tableau 2.4). Reste que globalement 40% des parents apprécient plutôt négativement cette dépense et la jugent trop élevée.

Tableau 2.4 : Jugement des familles relatif au montant dépensé pour la garde de leur(s) enfant(s) par rapport à leur situation financière

	Proportion de familles	
	En %	Intervalle de confiance
Adapté, correct	59,6	[56,7 ; 62,5]
Trop élevé	40,4	[37,5 ; 43,3]
Total	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant au moins un mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.

Le sentiment des familles à l'égard de la charge financière relative à la garde des enfants n'est cependant pas corrélé avec le niveau de leurs revenus. Quel que soit le mode de garde, on trouve la même part de familles la jugeant trop élevée parmi les ménages à revenus modestes, à revenus moyens ou au contraire à revenus élevés. D'autres caractéristiques socio-démographiques telles que la situation familiale, le nombre d'enfants à charge ou le statut socioprofessionnel du ménage n'ont pas de lien non plus avec l'appréciation portée par les familles sur la charge financière occasionnée par la garde des enfants.

Par contre, le jugement des parents quant au montant dépensé est fonction du coût réellement payé par eux et de la durée de la garde. Plus la durée de la garde est importante et, par conséquent, plus le coût mensuel par enfant augmente, moins les familles le jugent adapté à leur situation financière : 84% des familles payant moins de 250 francs par mois jugent ce coût tout à fait adapté à leur budget, alors que ce n'est que le cas de 37 % des familles payant 1'000 francs ou plus par mois (tableau 2.5).

Tableau 2.5 : Familles jugeant le montant adapté à leur situation financière, selon le coût mensuel de la garde par enfant et la durée de la garde

	Proportion de familles jugeant le montant adapté à leur revenu	
	En %	Intervalle de confiance
Coût mensuel de la garde par enfant		
De 20 F à moins de 250 F	84,1	[80,2 ; 88,0]
De 250 F à moins de 500 F	68,1	[62,3 ; 73,9]
De 500 F à moins de 750 F	49,8	[43,5 ; 56,1]
De 750 F à moins de 1'000 F	41,8	[32,9 ; 50,6]
1'000 F et plus	37,5	[30,7 ; 44,3]
Durée de la garde hebdomadaire		
Moins de 10 h par semaine	84,3	[79,4 ; 89,3]
10 h à moins de 20 h par semaine	63,7	[56,9 ; 70,5]
20 h à moins de 40 h par semaine	55,8	[51,4 ; 60,2]
40 h ou plus par semaine	43,7	[37,4 ; 50,0]
Ensemble	59,6	[56,7 ; 62,5]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant au moins un mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine.

A peine 40% des utilisateurs de crèche jugent la charge financière adaptée

On observe également que l'appréciation du montant consacré à la prise en charge des enfants diffère selon les modes de garde utilisés. Cette comparaison entre modes de garde pouvait se faire, pour des raisons méthodologiques, uniquement entre les crèches et les familles d'accueil[3].

Les familles ayant recours exclusivement à la crèche durant la semaine pour faire garder leur(s) enfant(s) jugent cette charge financière moins adaptée à leur budget que celles utilisant exclusivement les services d'une famille d'accueil. Lorsque la durée de la garde est d'au moins 20 heures par semaine, 40% seulement des familles utilisatrices de crèche considèrent que la charge financière est adaptée à leur situation financière, alors que c'est le cas de 68% des parents utilisant les services d'une famille d'accueil (tableau 2.6).

Tableau 2.6 : Familles jugeant le montant adapté à leur situation financière, selon le mode de garde utilisé

	Proportion de familles jugeant le montant adapté à leur revenu	
	En %	Intervalle de confiance
Mode de garde utilisé au moins 20 heures par semaine		
Crèche exclusivement	39,9	[33,7 ; 46,1]
Famille d'accueil exclusivement	67,7	[60,3 ; 75,2]
Ensemble	59,6	[56,7 ; 62,5]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles utilisant un seul mode de garde rémunéré pour confier leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moins une demi-journée par semaine. Les modes de garde autres que crèche et famille d'accueil n'ont pas pu être pris en compte, en raison du nombre insuffisant de familles les utilisant au moins 20 heures par semaine pour les ventiler selon leur jugement quant au coût.

[3] Pour des raisons de cohérence, la comparaison des jugements des parents devait se faire entre modes comparables (en l'occurrence entre modes ayant une fonction de garde), pour un temps de garde suffisamment important (au moins 20 heures par semaine) et sur des groupes de population dont les effectifs étaient en nombre suffisant.

Ce résultat paraît au premier abord surprenant, sachant que les crèches pratiquent une tarification sociale en fonction du revenu, qui se veut plus équitable, alors que la tarification fixe en vigueur pour l'accueil familial à la journée est plutôt désavantageuse pour les familles à revenus modestes. Par ailleurs, l'écart d'appréciation entre ces deux modes de garde n'est pas dû à des durées de garde plus longues, qui impliqueraient des charges mensuelles plus élevées.

Rappelons également que ces modes de garde ne sont pas privilégiés par une catégorie sociale plutôt qu'une autre. On a pu vérifier que les enfants des milieux populaires ou issus au contraire des milieux de cadres supérieurs avaient la même propension que les enfants des couches moyennes à fréquenter les crèches ou à être gardés par une maman de jour (section 1).

Cette différence de jugement doit être interprétée à partir des caractéristiques propres à chacun de ces modes de garde, en particulier des modalités de rémunération. Dans le cas de la famille d'accueil, les parents rémunèrent directement une personne qui offre un service « personnalisé » de garde d'enfant dont ils peuvent apprécier la charge de travail qu'il représente. Même si le prix à l'heure peut être élevé pour certains parents, il peut être considéré comme bas pour le service rendu, et il est par conséquent plus difficile de juger « négativement » cette charge financière, celle-ci correspondant à l'indemnisation de la famille d'accueil pour la délégation que font les parents de la garde qu'ils n'effectuent pas eux-mêmes[4].

Dans le cas de la crèche, les parents payent un service assuré par une structure « collective », dont le prix englobe l'ensemble des prestations offertes avec une distanciation entre la contribution parentale et la rémunération directe du personnel éducatif. Par ailleurs, l'intervention de la collectivité publique dans le financement des crèches amène vraisemblablement les parents à considérer différemment le prix à payer, puisqu'une partie du coût de la place est déjà couverte par les contributions publiques. Les parents, participant déjà à ce financement par le biais de la fiscalité, se sentent alors certainement moins enclins à évaluer favorablement le coût de la garde en crèche par rapport à leur revenu.

[4] Une enquête réalisée auprès de ménages ayant des enfants de 4 ans et moins résidant dans la commune de Vernier a montré que les parents ne confiant pas régulièrement leur enfant à une garde « seraient prêts à payer, en moyenne, un tarif de 3 francs de l'heure pour une maman de jour et 1 franc pour une garde institutionnelle (valeurs médianes) ». Bari, J.-P. (2001). *Pratiques et besoins en matière d'accueil de la petite enfance : rapport de synthèse*. Genève : Phronesis Consulting, p. 39.

3. SATISFACTION DE LA PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE

La satisfaction des familles résidant dans le canton de Genève, relative à la prise en charge des enfants de moins de 4 ans, a pu être abordée sous trois angles différents.

Tout d'abord, on a questionné directement les familles à propos de leur satisfaction d'un point de vue général, pour tous les enfants de moins de 4 ans présents dans leur ménage, qu'ils soient confiés ou non à une tierce personne durant la semaine. Par cette question, il s'agissait de saisir avant tout l'ampleur et les raisons de l'insatisfaction, sachant la pénurie de places d'accueil, en particulier en crèche, qui constitue depuis plusieurs années une limitation de choix pour les parents.

Compte tenu de ce contexte, il était également important de connaître les souhaits des parents pour un éventuel changement de modalités de prise en charge pour chaque enfant déjà confié dans la semaine. Ce changement pouvant traduire une insatisfaction à l'égard du mode de garde adopté au moment de l'enquête, mais aussi une recherche d'une autre prise en charge mieux adaptée à la situation familiale ou aux besoins d'enfant.

Enfin, il restait à avoir une mesure du « degré » de satisfaction des familles dans le canton de Genève à partir de leurs préférences en matière de modes de garde. On a ainsi comparé le mode de garde qu'elles utilisaient au moment de l'enquête avec celui qu'elles préfèreraient dans l'idéal.

Cette section aborde les deux premiers aspects (le dernier étant présenté dans la section 4) : la satisfaction globale exprimée par les parents (première partie), le souhait de changement de prise en charge extra-parentale pour les enfants déjà confiés (deuxième partie) et les modes de garde concernés par ce changement (troisième partie).

a. Appréciation de la manière dont sont gardés les enfants

La « réelle » satisfaction des parents vis-à-vis de la prise en charge des enfants n'est pas aisée à évaluer, dans la mesure où une fois adoptée, la solution de garde tend à s'imposer comme la meilleure, même si elle ne correspond pas à ce qu'on l'aurait souhaité initialement[1]. De plus, s'agissant de confier des enfants en bas âge nécessitant des soins et une attention toute particulière, il est d'autant plus important pour les parents de trouver une solution à laquelle ils peuvent adhérer sinon pleinement, du moins partiellement. Si l'on peut supposer que les parents vont donc plutôt apprécier positivement leur situation, il n'est pas inutile de saisir la part de parents qui se disent insatisfaits et d'essayer d'en connaître les raisons (annexe 1, *Questionnaire*).

La question de la satisfaction est abordée, dans cette première partie, de façon globale pour toutes les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans, qu'ils soient gardés uniquement par leurs parents ou par une tierce personne durant la semaine.

[1] L'individu tend à valoriser la situation dans laquelle il se trouve, qu'il l'ait librement choisie ou non et ce, au détriment d'autres solutions qui correspondaient au choix initial. Cette attitude est relevée en psychologie sociale dans les approches sur la dissonance cognitive.

Plus de neuf familles sur dix se disent satisfaites de la manière dont sont gardés leurs enfants

Au moment de l'enquête, 94% des familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans estimaient que la façon dont ceux-ci étaient gardés, qu'ils soient confiés ou non à une tierce personne au moins une demi-journée par semaine, leur convenait parfaitement ou assez bien (tableau 3.1). Cette quasi-unanimité n'est pas si surprenante, dans la mesure où, comme on vient de le préciser, les parents tendent non seulement à trouver la solution la plus adéquate pour l'enfant et pour eux-mêmes, mais aussi à valoriser positivement leur choix.

Tableau 3.1 : Satisfaction de la manière dont sont gardés les enfants de moins de 4 ans, qu'ils soient confiés ou non à une tierce personne

	Nombre de familles	En %	Intervalle de confiance
			En %
Oui, cela me convient parfaitement	11'970	79,9	[77,9 ; 81,9]
Oui, cela me convient assez bien	2'157	14,4	[12,6 ; 16,2]
Non, cela ne me convient pas vraiment ou pas du tout	862	5,8	[4,6 ; 6,9]
Total	14'989	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, confiés ou non à une tierce personne.

La quasi-totalité des familles semble donc vivre de façon satisfaisante les choix, délibérés ou contraints, qu'elles ont adoptés pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans durant la semaine. La faible part de familles (entre 5 et 7%) qui affirment que la situation actuelle ne leur convient pas vraiment ou pas du tout représente néanmoins pour l'ensemble du canton 700 à 1'000 familles.

Lorsqu'il y a insatisfaction, les raisons éducatives sont peu évoquées

Les effectifs de familles insatisfaites étant trop faibles, il n'est pas possible de procéder à une analyse fine des raisons évoquées par celles-ci quant à leur appréciation négative de la prise en charge actuelle de leur(s) enfant(s). Seul un commentaire général sur ces raisons peut être présenté. Les principales raisons de leur insatisfaction sont essentiellement dues à une inadéquation entre les prestations offertes par le(s) mode(s) de garde utilisé(s) et les souhaits et besoins parentaux. Pour une partie des familles se disant insatisfaites, il y a eu impossibilité d'accéder au mode d'accueil initialement souhaité, tout particulièrement à la crèche, et les parents ont été obligés d'adopter une autre solution de garde. Pour d'autres, c'est le coût trop élevé de la prise en charge qui est source d'insatisfaction. Dans certains cas, le mode de garde utilisé ne répond que partiellement aux besoins des parents, ne leur facilitant pas l'organisation de leur vie quotidienne (par exemple, horaires de garde mal adaptés, problèmes de déplacement, manque de souplesse dans la prise en charge).

Quelques mères ont exprimé une insatisfaction par rapport à leur situation personnelle, c'est-à-dire pour les mères au foyer, ne pas pouvoir exercer une activité professionnelle, et pour les mères actives ne pas pouvoir arrêter de travailler et garder elles-mêmes leur(s) enfant(s).

A l'inverse de ces différentes raisons d'ordre « matériel », les raisons éducatives sont nettement moins souvent mentionnées par les familles. Lorsqu'elles sont évoquées, l'appréciation porte sur le fait que le mode de garde adopté ne répond que de manière insatisfaisante aux besoins éducatifs de l'enfant (par exemple, cadre, horaire et activités non adaptés à l'enfant, compétences insuffisantes de la ou des personnes s'occupant de l'enfant). Enfin, quelques familles expriment un sentiment de malaise général à l'égard du mode de garde utilisé (manque de confiance, relations difficiles, etc.).

b. Les souhaits de changement de mode de garde

Pour les parents qui confiaient leur(s) enfant(s) au moins une demi-journée durant la semaine au moment de l'enquête, il était intéressant de connaître leur éventuelle intention de changer de mode de garde dans l'avenir, avant l'entrée à l'école de leur(s) enfant(s), ainsi que le mode qu'ils choisiraient dans ce cas.

Cette intention de changement peut être le signe d'une insatisfaction plus ou moins importante par rapport au mode de garde utilisé par les parents, mais elle peut aussi traduire une anticipation d'une prise en charge mieux adaptée à des besoins futurs (les leurs ou ceux de leur(s) enfant(s)). Même si l'on n'a pas interrogé les parents sur les raisons motivant leur souhait de changement de mode de garde, on peut néanmoins voir qu'il y a un lien avec leur satisfaction quant à la prise en charge de leur(s) enfant(s), ainsi qu'avec certaines de leurs caractéristiques socio-démographiques.

Pour près de 30% des enfants confiés à une tierce personne, les parents souhaitent changer de mode de garde dans l'avenir

Pour 72% des enfants confiés au moins une demi-journée par semaine, les parents n'envisagent pas, au moment de l'enquête, de changement de mode de garde dans l'avenir (tableau 3.2). Pour plus d'un quart des enfants confiés, les parents ont indiqué un souhait de changement plus ou moins sûr : 18% pensent changer de mode de garde dans l'avenir, un peu moins de 10% indiquent une éventualité de changement. Cela représente au total environ 3'600 enfants résidant dans le canton de Genève, dont la prise en charge ne convient pas au moment de l'enquête ou ne va plus convenir dans un avenir plus ou moins proche.

Tableau 3.2 : Souhait de changement de mode de garde dans l'avenir, pour les enfants confiés

	Nombre d'enfants	En %	Intervalle de confiance En %
Oui	2'381	18,3	[16,3 ; 20,4]
Peut-être	1'233	9,5	[7,9 ; 11,0]
Non	9'377	72,2	[69,8 ; 74,5]
Total	12'991	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.

Le souhait des parents de changer, sûrement ou éventuellement, de mode de garde peut être lié à des modifications de leur vie personnelle ou familiale (naissance d'un nouvel enfant, arrêt d'activité professionnelle de l'un des parents, enfant grandissant auquel les parents souhaitent proposer de nouvelles activités éducatives, etc.). Pour certains d'entre eux, le changement envisagé dans un proche avenir va sans doute se réaliser à court terme, des démarches[2] étant en cours au moment de l'enquête. Pour d'autres, les parents l'envisagent à moyen terme, lorsque l'enfant aura grandi. Enfin, le changement souhaité peut être hypothétique, dépendant de plusieurs facteurs (par exemple d'une libération de place) ou exprimant davantage une solution idéale qui aura peu de chances de se concrétiser.

Ce souhait de changement est cependant en grande partie lié à la satisfaction que les parents éprouvent quant à la façon dont leurs enfants de moins de 4 ans sont gardés durant la semaine. En effet, 65% des familles qui se disent insatisfaites de la solution de garde indiquent vouloir en changer contre 25% des familles qui sont pleinement satisfaites (tableau 3.3).

[2] L'information sur une éventuelle démarche engagée en vue de la réalisation du souhait a été recueillie auprès des familles uniquement pour les modes de garde « officiels » (crèche, jardin d'enfants/garderie et famille d'accueil) et prise en compte dans le cadre de l'évaluation des besoins en la matière abordée dans la section 5.

Tableau 3.3 : Souhait de changement de mode de garde, selon la satisfaction de la prise en charge des enfants

Satisfaction de la prise en charge de leur(s) enfant(s)	Nombre de familles souhaitant changer de mode de garde	En % des familles concernées	Intervalle de confiance
			En %
Oui, cela me convient parfaitement	2'301	24,6	[22,0 ; 27,2]
Oui, cela me convient assez bien	749	41.6	[34,3 ; 48,9]
Non, cela ne me convient pas vraiment ou pas du tout	414	64,7	[53,2 ; 76,2]
Total	3'464	29,4	[26,9 ; 31,9]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles confiant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans, au moins une demi-journée par semaine, et souhaitant changer de mode de garde pour au moins l'un d'eux (ayant répondu « oui » ou « peut-être » à la question relative au changement de la situation de la prise en charge).
Lecture : Parmi les parents se disant parfaitement satisfaits de la prise en charge de leurs enfants, 24,6% souhaitent changer de mode de garde.

On a par ailleurs pu observer qu'à l'exception du nombre d'enfants dans le ménage, la plupart des caractéristiques socio-démographiques des familles enquêtées (lieu de résidence, situation familiale, activité de la mère, formation de la mère, statut socioprofessionnel, nationalité et intégration du ménage, etc.) ne semblent pas avoir d'effet sur la propension à souhaiter ou non un changement de mode de garde pour leur enfant.

Les enfants uniques de moins de 4 ans sont plus souvent concernés par un changement que ceux qui vivent avec une fratrie. Cela est encore plus vrai lorsque l'enfant unique est âgé de moins de 2 ans. La famille vivant alors sa première expérience de garde extra-parentale, elle a sans doute une certaine difficulté à accéder d'emblée à un mode de garde lui convenant.

Les enfants de moins de 2 ans sont davantage concernés par un changement de mode de garde

Si l'on ne prend en compte que l'âge de l'enfant, on observe la même corrélation. En effet, les enfants pour lesquels les parents envisagent un changement de mode de garde dans l'avenir sont le plus souvent de très jeunes enfants : 46% des enfants âgés de moins de 1 an confiés au moins une demi-journée par semaine sont concernés par un futur changement de mode de garde au moment de l'enquête, alors qu'âgés de 3 ans, ils ne sont que 10% dans ce cas (tableau 3.4).

Lorsque les enfants sont petits, les parents peuvent être dans une situation qu'ils considèrent comme momentanée, soit parce qu'ils sont dans l'attente d'un autre mode de garde correspondant mieux à leurs aspirations, soit parce qu'ils anticipent une solution plus appropriée aux besoins éducatifs de leur enfant lorsque celui-ci aura grandi (par exemple, favoriser la socialisation).

Par contre, les enfants grandissant, les parents se trouvent vraisemblablement dans une situation plus stable, c'est-à-dire qu'au cours du temps ils ont trouvé un mode de garde qui correspond mieux à leurs aspirations ou auquel finalement, ils se sont adaptés par défaut. De plus, l'âge approchant de la scolarité (dès 4 ans), les parents ont sans doute moins l'envie ou l'opportunité de changer de mode de garde et de bouleverser ainsi l'organisation familiale.

Tableau 3.4 : Enfants confiés concernés par un changement de mode de garde, selon leur âge

Age de l'enfant	Nombre d'enfants concernés par un changement de mode de garde	En % des enfants confiés	Intervalle de confiance
			En %
Moins de 1 an	748	45,6	[37,4 ; 53,8]
1 an	1'345	42,0	[36,9 ; 47,1]
2 ans	1'089	27,2	[23,2 ; 31,3]
3 ans	432	10.4	[7,5 ; 13,3]
Total	3'614	27,8	[25,5 ; 30,2]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine, pour lesquels les parents envisagent un changement de mode de garde.
Lecture : Parmi les enfants ayant moins de 1 an confiés au moins une demi-journée par semaine, 45,6% seraient concernés par un changement de mode de garde dans l'avenir, selon le souhait de leurs parents.

Parmi les familles qui n'envisagent pas de changement de mode de garde dans le futur, il existe sans doute des familles qui ont renoncé à obtenir le mode de garde qui leur conviendrait le mieux. Outre des raisons de disponibilité de l'offre, les parents limitent aussi les changements pour des raisons éducatives. Pour leur enfant, ils recherchent avant tout une certaine stabilité de la prise en charge extra-parentale au cours de la petite enfance, faisant écho à un besoin de stabilité affective, relationnelle et organisationnelle qui est généralement considérée comme bénéfique à l'enfant. Ceci expliquerait donc en partie que, même insatisfaites de la prise en charge actuelle de leur(s) enfant(s), 35% des familles ne semblent pas disposées à changer de mode de garde (tableau 3.3).

c. Les transitions entre modes de garde extra-parentaux

Lorsque les enfants sont concernés par un éventuel changement de mode de garde extra-parental dans l'avenir, il est intéressant de savoir quels autres modes de garde sont souhaités par les parents mais aussi quels sont les modes de garde que les parents envisagent alors d'abandonner.

Par ailleurs, on pouvait supposer que le souhait de changement dans l'avenir ne s'exprimerait pas avec la même intensité selon le mode de garde utilisé pour l'enfant. Aussi, il est utile de rendre compte des transitions entre deux types de modes de garde extra-parentaux : mode d'accueil individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté ou voisins/amis) et mode d'accueil collectif ou institutionnel (crèche, garderie ou jardin d'enfants).

Il convient d'être prudent quant aux interprétations qui peuvent être faites, notamment à propos des transitions entre modes de garde extra-parentaux. Comme déjà mentionné, tout changement souhaité ne signifie pas nécessairement une insatisfaction de la situation au moment de l'enquête, mais il peut aussi être compris comme une anticipation des besoins futurs de l'enfant ou de la famille.

Rappelons encore une fois que les changements souhaités par les parents au moment de l'enquête peuvent ou non se concrétiser dans un proche avenir, certains d'entre eux ayant déjà fait des démarches, d'autres ayant simplement émis un souhait hypothétique.

Les familles envisageant un changement sont principalement des utilisateurs de mode d'accueil individuel

Les parents qui souhaitent changer de mode de garde sont principalement ceux qui ont recours, au moment de l'enquête, à des modes d'accueil individuel : la moitié des enfants gardés par la parenté proche ou éloignée, des voisins ou amis, ainsi que la moitié de ceux gardés à domicile par une personne rémunérée sont concernés par un changement de prise en charge dans l'avenir (tableau 3.5). C'est également le cas pour plus de quatre enfants sur dix confiés à une famille d'accueil.

Seulement 14% des enfants fréquentant une institution de la petite enfance seraient amenés, selon le souhait de leurs parents, à changer de mode d'accueil dans l'avenir.

Tableau 3.5 : Enfants confiés concernés par un changement de prise en charge, selon le mode de garde *utilisé* au moment de l'enquête

	Nombre d'enfants	En % des enfants confiés	Intervalle de confiance
			En %
Un seul mode de garde			
Parenté, voisins ou amis	1'101	50,9	[44,5 ; 57,3]
Personne à domicile	380	49,3	[38,8 ; 59,8]
Famille d'accueil	809	42,9	[36,3 ; 49,5]
Institution de la petite enfance (*)	804	13,8	[11,1 ; 16,6]
Deux ou trois modes de garde			
Institution de la petite enfance et autre mode de garde	353	17,8	[12,9 ; 22,7]
Modes d'accueil individuel	(-)	(-)	(-)
Total	3'614	27,8	[25,5 ; 30,2]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine, pour lesquels les parents envisagent un changement de mode de garde.
(-) Effectifs trop faibles pour donner une estimation fiable.
(*) Les effectifs sont trop faibles pour distinguer les souhaits de changement concernant les enfants inscrits en crèche de ceux concernant les enfants fréquentant un jardin d'enfants ou une garderie. Sont comptabilisés les enfants pour lesquels les parents voudraient recourir à un mode d'accueil individuel, mais aussi les enfants dont les parents souhaitent changer de type de structure (une crèche au lieu d'un jardin d'enfants ou inversement).
Lecture : Parmi les enfants confiés au moins une demi-journée par semaine à la parenté, 50,9% seraient concernés par un changement de mode de garde dans l'avenir, selon le souhait de leurs parents.

Il convient de relativiser les souhaits de changement pour les enfants fréquentant une institution de la petite enfance. Sous cette appellation sont regroupés les crèches et les jardins d'enfants/garderies qui n'offrent pas de services équivalents en termes d'horaires et de prestations. Comparativement aux crèches, les jardins d'enfants et garderies sont considérés plutôt comme des lieux de socialisation ne répondant pas en priorité à des besoins de garde. Ainsi, si l'on prend en compte tous les enfants confiés à des institutions, exclusivement ou en combinaison avec un mode de garde individuel, qui sont concernés par un éventuel changement, il s'agit le plus souvent d'enfants inscrits dans un jardin d'enfants ou une garderie. Il est donc fort probable qu'une partie des parents ne souhaitent pas nécessairement abandonner ce type d'accueil, mais plutôt le compléter avec un autre mode ayant une fonction de garde.

S'il y a souhait d'un changement de mode de garde, c'est majoritairement pour une institution de la petite enfance

Pour 80% des enfants dont les parents souhaitent un changement de mode de garde, ces derniers aimeraient un accueil dans une institution de la petite enfance : pour 51% des enfants, dans une crèche et pour 29%, dans un jardin d'enfant ou une garderie (tableau 3.6).

Pour 8% des enfants, les parents souhaitent changer pour un accueil chez une maman de jour, les 12% restant étant constitués d'enfants pour lesquels les parents aimeraient opter dans l'avenir pour un mode individuel (personne à domicile, parenté, voire garder eux-mêmes leur enfant). Cette faible sollicitation des modes de garde de type individuel et l'attrait pour les crèches vont d'ailleurs dans le même sens que les préférences énoncées par les parents (section 4).

Tableau 3.6 : Modes de garde souhaités dans l'avenir par les parents pour leurs enfants déjà confiés

	Nombre d'enfants	En %	Intervalle de confiance
			En %
Institution de la petite enfance (*)	2'905	80,4	[76,4 ; 84,4]
dont Crèche	*1'834*	*50,8*	*[45,7 ; 55,8]*
Jardin d'enfants ou garderie	*1'071*	*29,6*	*[25,0 ; 34,2]*
Famille d'accueil	282	7,8	[10,5 ; 17,4]
Autre mode d'accueil individuel (**)	427	11,8	[8,6 ; 15,0]
Total	3'614	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine, pour lesquels les parents envisagent un changement de mode de garde.
(*) Sont aussi comptabilisés des enfants fréquentant déjà une institution de la petite enfance dont les parents souhaitent changer de type de structure (une crèche au lieu d'un jardin d'enfants ou inversement).
(**) Les effectifs étant trop faibles, il n'est pas possible de distinguer les modes cités par les enquêtés : personne à domicile, parenté proche ou éloignée, ou encore par les parents eux-mêmes.

La part importante de familles souhaitant une place dans une crèche, alors même que ces familles ont déjà recours à un mode de garde extra-parental, atteste, s'il en était besoin, de la pression de la demande à l'égard de ce mode d'accueil, dont on a déjà pu estimer l'ampleur pour l'année 2001[3]. Il ne faut cependant pas interpréter ce chiffre comme le nombre de demandeurs de places en crèche au moment de l'enquête, ces souhaits ne concernant que les enfants déjà confiés à une tierce personne[4].

Pour 56% des enfants, les parents souhaitent passer d'un mode de garde individuel à un mode de garde collectif

On l'a vu précédemment, les enfants pour lesquels les parents envisagent au moment de l'enquête un changement de mode de garde sont essentiellement confiés à des modes d'accueil individuel (famille d'accueil, personne à domicile ou parenté proche, ou éloignée). Par ailleurs, les institutions de la petite enfance correspondent le plus fréquemment aux aspirations de la plupart des parents qui veulent changer les modalités de garde de leur(s) enfant(s). Il n'est donc pas surprenant que pour 56% des enfants, dont les parents veulent changer de mode de garde, il s'agisse d'un passage d'un mode d'accueil individuel à un mode d'accueil collectif : 36% souhaitant une place en crèche et 20% en jardin d'enfants ou garderie (tableau 3.7).

A ce passage d'un accueil individuel à un accueil en institution de la petite enfance, on peut ajouter que pour 11% des enfants dont les parents souhaitent un changement, il s'agit d'un abandon du cumul de deux modes de garde au profit d'un seul mode de garde institutionnel.

En ce qui concerne le souhait d'un passage d'un mode de garde individuel à un accueil en jardin d'enfants ou en garderie, il doit être interprété, pour une partie des parents, comme une possible volonté de compléter la prise en charge individuelle. Même s'ils sont parfois utilisés comme tels, les jardins d'enfants et garderies ne sont en effet pas des lieux de « garde » et il est fort probable que des parents les ont cités comme une ouverture à une autre prise en charge éducative dans un proche avenir et non en remplacement pur et simple de leur mode de garde actuel.

Les souhaits de transition d'une institution de la petite enfance à un mode d'accueil individuel sont nettement plus rares, puisque seuls 9% des enfants concernés par un changement sont dans cette situation.

[3] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

[4] Une appréciation plus juste de la demande non satisfaite de places en crèche doit prendre également en compte les souhaits des parents qui, au moment de l'enquête, gardaient eux-mêmes leurs enfants. Par ailleurs elle ne doit retenir que la demande « ferme », c'est-à-dire les souhaits d'accueil ayant fait l'objet d'une démarche auprès d'une institution. Cette appréciation est présentée dans la section 5.

Tableau 3.7 : Souhaits de changements de mode de garde pour les enfants confiés, selon le type d'accueil *utilisé* et le type d'accueil *souhaité*

Mode de garde utilisé	➔	Mode de garde souhaité	Nombre d'enfants	En %	Intervalle de confiance En %
Un seul mode de garde utilisé					
Individuel	➔	IPE	2'019	55,9	[50,8 ; 60,9]
		➔ *dont Crèche*		*36,2*	*[31,3 ; 41,1]*
		➔ *dont Jardin d'enfants/garderie*		*19,7*	*[15,6 ; 23,7]*
IPE	➔	IPE (*)	481	13,3	[9,8 ; 16,8]
Individuel	➔	Individuel	271	7,5	[4,9 ; 10,2]
IPE	➔	Individuel	324	9,0	[6,0 ; 11,9]
Deux ou trois modes de garde utilisés					
Individuel et/ou IPE	➔	IPE (*)	405	11,2	[8,0 ; 14,5]
Autres cas			(-)	(-)	(-)
Total			3'614	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine, pour lesquels les parents envisagent un changement de mode de garde.
(*) Effectifs pas assez importants pour distinguer les crèches des jardins d'enfants.
(-) Effectifs trop faibles pour réaliser une estimation fiable.

Quelle que soit la transition souhaitée entre modes extra-parentaux, celle-ci peut révéler une insatisfaction à l'égard de l'un de ces modes. Elle peut aussi être comprise comme le souhait d'un changement de type de prestations, à savoir un passage d'un accueil individuel à un accueil collectif, ou inversement, les parents souhaitant pour l'avenir un mode d'accueil mieux adapté aux besoins de leurs enfants. La part si importante d'enfants concernés par une transition d'un mode d'accueil individuel vers un mode d'accueil collectif peut également refléter la situation de pénurie actuelle de places dans les lieux d'accueil institutionnel, en particulier les crèches, certains parents ayant adopté une solution par défaut et sont au moment de l'enquête dans l'attente qu'une place se libère pour leur enfant.

4. PRÉFÉRENCES EN MATIÈRE DE PRISE EN CHARGE DU JEUNE ENFANT

L'approche des *besoins* en modes de garde et d'éducation pour les jeunes enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton de Genève s'est voulue extensive, ne se limitant pas aux seules pratiques parentales adoptées au moment de l'enquête (*besoins satisfaits*, section 1), ni à l'appréciation des manques en la matière (*besoins non satisfaits*, sections 3 et 5). Il est apparu aussi important d'aborder les préférences des familles à l'égard d'une prise en charge idéale d'un enfant et d'en mesurer l'adéquation avec leurs pratiques[1].

Avec un tel questionnement, les parents pouvaient ainsi davantage se situer dans l'appréciation d'une solution idéale correspondant au mieux aux besoins et bien-être de l'enfant, et moins se référer aux possibilités et disponibilités de l'offre existante, voire aux contraintes familiales (nécessité ou non de déléguer la prise en charge) qui, elles, influencent grandement les pratiques parentales.

La première partie présente la prise en charge jugée idéale par les parents pour un enfant de moins de 4 ans et met en évidence que la délégation des soins et de l'éducation du jeune enfant n'est pas privilégiée pour le bébé, la garde par les parents eux-mêmes restant majoritairement la solution idéale pour les familles enquêtées. Ce qui permet de se questionner sur les mesures à mettre en œuvre pour aider les familles avec jeunes enfants, autres que le développement des modes de garde extra-parentaux (section 7).

A partir des préférences de chaque famille, des parcours idéaux de prise en charge d'un enfant de la naissance jusqu'à 4 ans ont pu être reconstitués, confirmant d'une part la diversité des conceptions éducatives des parents en lien notamment avec le développement du jeune enfant et d'autre part la nécessité d'une offre de garde diversifiée pour répondre aux attentes parentales (seconde partie). Cette diversité ressort par ailleurs dans les raisons avancées par les familles quant à leur préférence pour tel ou tel mode de garde extra-parental pour un enfant d'un âge donné (troisième partie).

Si les besoins et attentes des familles en matière de modes de garde extra-parentaux diffèrent durant la période de la petite enfance, l'on s'est plus particulièrement attardé sur les préférences parentales pour un enfant de moins de 1 an, la demande d'accueil institutionnel étant particulièrement pressante pour les bébés (quatrième partie). On met alors en exergue les caractéristiques socio-démographiques des familles qui préfèrent idéalement plutôt un accueil collectif en crèche ou au contraire un accueil individuel assuré par une famille d'accueil ou par une personne à domicile.

Enfin, on tente de mesurer l'adéquation entre la pratique effective et la préférence dans l'idéal en matière de mode de garde, en confrontant le mode de garde extra-parental utilisé au moment de l'enquête par les familles et celui qu'elles considèrent comme idéal (cinquième partie).

[1] Pour cela, on s'est inspiré de questions posées chaque année, en France, par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) dans le cadre d'une enquête sur les « Conditions de vie et aspirations des Français », sur le thème de l'accueil des jeunes enfants. Voir notamment « Enquêtes CREDOC sur l'accueil des jeunes enfants ». Damon, J. et al. (2000). *La petite enfance - Statistiques et recherches.* Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 8, p. 55-68.

a. La prise en charge idéale pour un enfant de moins de 4 ans

Sachant que les besoins de soins et d'éducation des jeunes enfants évoluent de la naissance à l'entrée à l'école et influencent en grande partie les représentations et les comportements des parents dans leurs choix, il était important de connaître le mode de garde jugé idéal selon l'âge de l'enfant.

Ainsi, l'ensemble des familles enquêtées, qu'elles confient ou non leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans à une tierce personne durant la semaine, ont été interrogées sur la solution de garde qu'elles jugeaient idéale pour trois tranches d'âge : un enfant de moins de 1 an, de 1 à 2 ans, de 2 ans et plus. Certaines familles ont indiqué d'emblée un mode de garde extra-parental, d'autres ont jugé qu'il était préférable que ce soient les parents (en général la mère, mais pas uniquement) qui gardent l'enfant durant la semaine. Dans ce dernier cas, ces familles ont alors été questionnées sur le mode de garde qu'elles jugeaient idéal si les deux parents travaillent et sont donc dans l'obligation de confier l'enfant.

Précisons que les familles ne pouvaient donner qu'une seule réponse à la question sur le mode de garde idéal. Par conséquent, elles ont sans doute privilégié celui qui leur paraissait le plus adéquat pour le bien-être de l'enfant, même si certaines d'entre elles souhaitaient peut-être dans l'idéal faire appel en complément à un autre mode de garde.

Plus des deux tiers des familles penchent idéalement pour la garde par la mère et/ou le père pour un enfant de moins de 1 an

Interrogées sur le mode de garde idéal pour un enfant de moins de 1 an, plus des deux tiers des familles ont cité d'emblée et spontanément la garde par les parents eux-mêmes, signe qu'elles ne pouvaient concevoir au premier abord une délégation de la prise en charge pour un bébé, même dans le contexte de l'enquête[2] (tableau 4.1).

Les parents qui citent d'emblée un mode de garde extra-parental se sont, quant à eux, vraisemblablement placés immédiatement dans une optique de délégation des tâches de soins et d'éducation à une tierce personne, dans le cas où les parents ne peuvent assurer eux-mêmes la garde à plein temps ou à temps partiel durant la semaine.

Tableau 4.1 : Prise en charge jugée idéale (*), selon l'âge d'un enfant

		Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 ans et plus	
		En %	**Intervalle de confiance**	**En %**	**Intervalle de confiance**	**En %**	**Intervalle de confiance**
Garde par les parents eux-mêmes		**68,0**	**[65,7 ; 70,3]**	**33,9**	**[31,6 ; 36,3]**	**20,9**	**[18,9 ; 22,9]**
dont	Mère	50,4	[47,9 ; 52,9]	22,9	[20,8 ; 25,0]	13,5	[11,8 ; 15,3]
	Mère et père	17,6	[15,7 ; 19,5]	11,0	[9,5 ; 12,6]	7,4	[6,0 ; 8,7]
Garde extra-parentale		**32,0**	**[29,7 ; 34,3]**	**66,1**	**[63,7 ; 68,4]**	**79,1**	**[77,1 ; 81,1]**
dont	Mode d'accueil individuel	19,7	[17,8 ; 21,7]	22,4	[20,3 ; 24,4]	11,1	[9,6 ; 12,6]
	Institution de la petite enfance	12,3	[10,6 ; 13,9]	43,7	[41,2 ; 46,1]	68,0	[65,7 ; 70,3]
Total		100,0		100,0		100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Citée d'emblée et spontanément par les parents.
N.B. De très rares familles (0,3% à 0,4% de l'échantillon selon la tranche d'âge) n'ont pu se prononcer pour un mode de garde idéal, jugeant qu'il n'y en avait pas et/ou que cela dépendait de chaque enfant.

[2] Le contexte de l'enquête, ainsi que les sujets abordés avec les familles enquêtées, avant les préférences, se centraient principalement sur les besoins en modes de garde extra-parentaux. A la question « De manière générale, selon vous, quel est le mode de garde idéal (par exemple) pour un bébé de moins de 1 an ? », l'enquêteur se contentait de recueillir la réponse spontanée de la personne interviewée, sans imposer d'item (annexe 1, *Questionnaire*).

Plus l'enfant est âgé, plus il est envisagé dans l'idéal, et d'emblée, une délégation de la prise en charge. La part des familles qui citent des modes de garde extra-parentaux augmente en effet à mesure que celui-ci grandit : 32% des familles mentionnent dans l'idéal un mode de garde extra-parental pour un enfant de moins de 1 an, puis cette part augmente rapidement à 66% pour un enfant âgé de 1 an, et les familles sont près de 80% à plébisciter cette solution pour un enfant de 2 ans ou plus.

En ce qui concerne la garde par les parents eux-mêmes, il est intéressant de relever la part non négligeable de familles qui mentionnent d'emblée une prise en charge conjointe par la mère et le père comme solution idéale pour la garde d'un enfant de moins de 1 an (18%) ou de 1 an (11%), témoignant explicitement de l'émergence d'un souhait de partage des tâches éducatives entre parents pour un tout petit enfant (tableau 4.1). Par ailleurs, on observe qu'il y a une relation significative entre le fait de répondre « mère et père » et le parent interviewé. Les pères ont cité en effet deux fois plus souvent que les mères cet idéal de partage dans la prise en charge des enfants durant la semaine. Ceci est toutefois à nuancer par le fait que les pères qui ont été interrogés sont probablement plus investis dans la vie familiale que l'ensemble des pères d'enfants de moins de 4 ans[3].

Pour l'enfant de moins de 1 an, lorsque les familles citent un mode de garde extra-parental, il s'agit le plus souvent d'un accueil de type individuel (20%). Avec seulement 12% des suffrages, la solution d'accueil en institution de la petite enfance est celle qui est la moins préconisée d'emblée comme idéal pour un enfant de cet âge (tableau 4.1 et graphique 4.1).

Graphique 4.1 : Prise en charge jugée idéale (*), selon l'âge d'un enfant

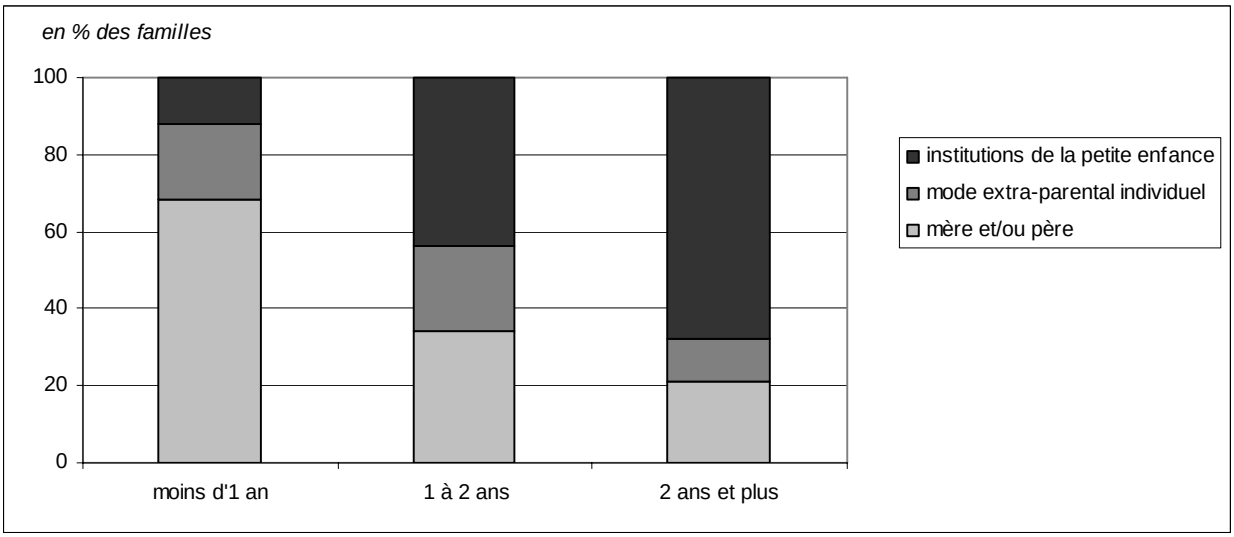

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Citée d'emblée et spontanément par les parents.

Dès que l'enfant a 1 an, on observe un changement important dans les préférences. La garde par les parents eux-mêmes devient moins privilégiée au profit des institutions de la petite enfance qui prennent alors largement le pas dans les préférences, avec 44% des parents les citant comme solution idéale pour un enfant de 1 an et 68% des parents dans le cas d'un enfant de 2 ans et plus.

Le fait que les familles citent plus souvent les modes d'accueil institutionnel (crèche, jardin d'enfants ou garderie) pour des enfants plus âgés révèle aussi cette tendance à rechercher des lieux socio-

[3] Les entretiens téléphoniques ont eu lieu entre 17h30 et 21h dans la semaine. La consigne aux enquêteurs était d'interviewer la mère, sauf si le père était à même de répondre à des questions précises sur l'organisation de la garde des enfants. La personne ayant répondu à l'enquête est la mère (ou compagne/conjointe) dans 78% des cas et le père (ou compagnon/conjoint) dans 22% des cas.

éducatifs complémentaires à l'éducation familiale. De façon encore plus marquée dès 2 ans, les parents conçoivent ainsi largement une ouverture hors du milieu familial en matière de prise en charge de l'enfant, que ce soit à plein temps ou à temps partiel durant la semaine, en particulier dans des structures collectives, le mode de garde individuel perdant nettement de l'importance.

Parmi les modes de garde extra-parentaux, les parents préfèrent en général un accueil individuel pour un bébé de moins de 1 an

Comme on vient de le voir, les préférences parentales en matière de garde pour un très jeune enfant révèlent davantage la prédisposition des familles à concevoir ou non, d'emblée et spontanément, une délégation de la prise en charge. Mais si la délégation de la garde est nécessaire, par exemple si les parents travaillent tous les deux, quel est alors le mode de garde idéal ? Une telle question a été posée aux familles qui considéraient que la garde par les parents était la solution idéale.

Ainsi, si l'on exclut la solution « mère et/ou père » et que l'on prend en compte uniquement les modes de garde extra-parentaux (cités d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents), les solutions qui offrent une prise en charge individuelle de l'enfant (famille d'accueil, personne à domicile, parenté proche ou éloignée) emportent l'adhésion des parents en ce qui concerne un bébé de moins de 1 an, puisque ensemble elles représentent 62% des solutions jugées idéales par les parents (tableau 4.2). Il n'en demeure pas moins qu'avec 38% des suffrages, la crèche est le mode de garde le plus fréquemment cité comme la solution idéale pour un bébé de moins de 1 an, loin devant le recours à un membre de la parenté proche ou éloignée (29%) ou la famille d'accueil (17%).

Les faveurs pour les institutions de la petite enfance augmentent rapidement avec 60% des familles qui leur délègueraient idéalement la prise en charge hebdomadaire pour un enfant de 1 an, pour atteindre 83% dans le cas des enfants de 2 ans et plus. L'engouement pour ces institutions à mesure que l'enfant grandit participe de ce mouvement d'une socialisation progressive des enfants hors du milieu familial, ceci dans un cadre collectif conçu en fonction de leurs besoins. Les raisons avancées par les parents quant à leur désignation du mode de garde idéal confirment ce mouvement, en particulier par la valorisation du contact avec autrui et des activités proposées (point *c.* de cette section). De même, la part de parents citant les jardins d'enfants et garderies comme solution idéale pour un enfant de 2 ans et plus (30%) témoignent de ce souhait d'un complément éducatif à la famille, alors même que ce type de structure n'est pas à considérer comme une solution de garde à part entière[4] permettant seulement une socialisation de l'enfant quelques heures par semaine.

Tableau 4.2 : Mode de garde extra-parental jugé idéal (*), selon l'âge d'un enfant

	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 ans et plus	
	En %	**Intervalle de confiance**	**En %**	**Intervalle de confiance**	**En %**	**Intervalle de confiance**
Institution de la petite enfance	**37,7**	**[35,2 ; 40,1]**	**59,6**	**[57,2 ; 62,0]**	**83,1**	**[81,2 ; 84,9]**
dont Crèche	37,7	[35,2 ; 40,1]	48,9	[46,4 ; 51,4]	53,1	[50,6 ; 55,5]
Jardin d'enfants ou garderie	-	-	10,7	[9,2 ; 12,3]	30,0	[27,8 ; 32,3]
Mode d'accueil individuel	**62,3**	**[59,9 ; 64,8]**	**40,4**	**[38,0 ; 42,8]**	**16,9**	**[15,0 ; 18,8]**
dont Famille d'accueil	17,4	[15,5 ; 19,3]	12,7	[11,0 ; 14,3]	5,8	[4,6 ; 7,0]
Parenté proche ou éloignée	29,3	[27,0 ; 31,6]	18,5	[16,6 ; 20,4]	8,1	[6,7 ; 9,4]
Personne à domicile	15,6	[13,8 ; 17,4]	9,2	[7,8 ; 10,6]	3,0	[2,2 ; 3,9]
Total	100,0		100,0		100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.

[4] Rappelons que les jardins d'enfants et garderies offrent des prestations restreintes en termes d'horaires (journalier, hebdomadaire et annuel) selon un rythme scolaire, difficilement compatibles avec une activité professionnelle des parents.

Pour les familles qui privilégient d'emblée la garde par les parents, le recours à la parenté est alors plus souvent la solution idéale si les deux parents doivent travailler

Comparativement aux familles qui délègueraient d'emblée la garde de l'enfant, les familles qui plébiscitaient dans un premier temps la garde parentale sont plus nombreuses à juger préférable de confier cette tâche éducative dans la semaine à un membre de la parenté proche ou éloignée, si les deux parents doivent travailler : 34% contre 19% pour un enfant de moins de 1 an ; 30% contre 12% pour un enfant de 1 an (graphique 4.2).

Dans le cas des parents qui sont incités à se prononcer sur une solution extra-parentale, la famille élargie semble alors apparaître idéalement comme un substitut ou un prolongement naturel de la garde parentale, voire maternelle. Pour ces parents pouvant avoir une certaine réticence à déléguer la garde de l'enfant, cette situation serait donc plus concevable que celle de recourir à une solution extérieure à la famille. C'est par ailleurs principalement aux dépens des institutions de la petite enfance que ces parents préfèrent la parenté proche ou éloignée dès que l'enfant a 1 an.

Graphique 4.2 : Mode de garde extra-parental jugé idéal cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents, selon l'âge d'un enfant

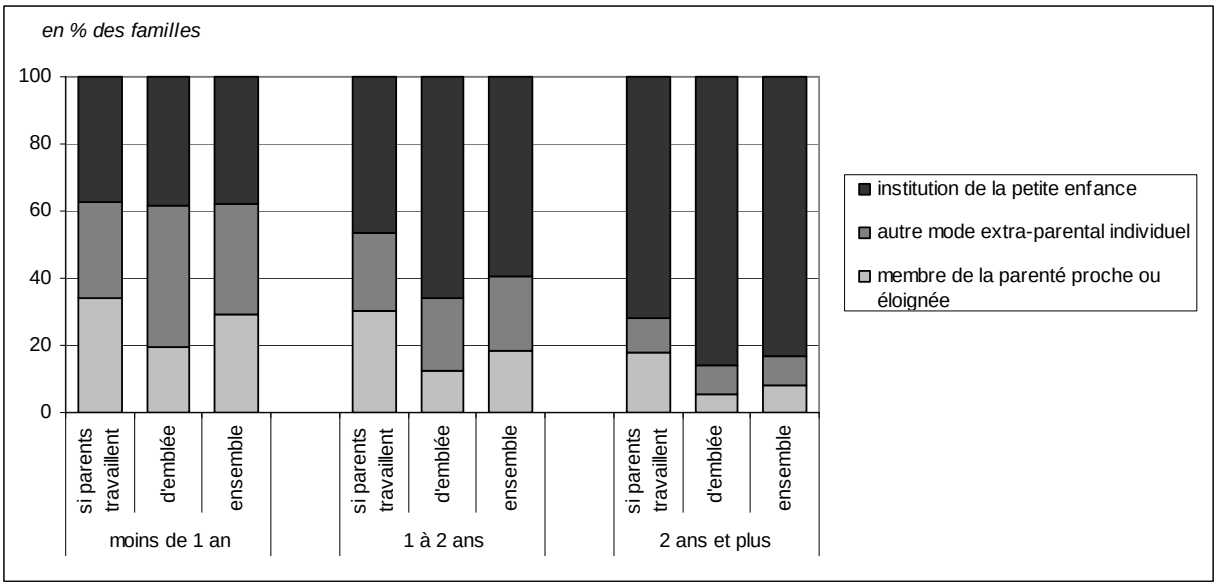

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
Lecture : L'ensemble des familles est ventilé en deux sous-ensembles. Le premier sous-ensemble intitulé « si parents travaillent » correspond aux familles qui ont, dans un premier temps, donné la primauté à la garde par la mère et/ou le père et auxquelles on a demandé de se prononcer pour un mode de garde extra-parental idéal lorsque les deux parents sont dans l'obligation de travailler et donc de déléguer la garde de l'enfant. Le deuxième sous-ensemble intitulé « d'emblée » correspond aux familles qui ont cité d'emblée et spontanément un mode de garde extra-parental comme solution idéale durant la semaine pour un enfant.

b. Les parcours idéaux de prise en charge durant la petite enfance

On vient de voir que les parents conçoivent dans l'idéal une prise en charge différenciée selon l'âge de l'enfant, allant vers une délégation progressive de la garde et de plus en plus à des structures collectives. La solution de garde idéale pour un enfant de moins de 4 ans ne correspond donc pas à une solution unique au cours des quatre premières années de vie, mais bien souvent à des parcours qui traduisent la perception des parents quant à l'évolution des besoins de l'enfant.

Pour mieux saisir les conceptions et attentes éducatives des parents pour la période de la petite enfance, on a reconstruit pour chaque famille le parcours idéal théorique de prise en charge d'un

enfant à partir des réponses citées d'emblée et spontanément par celle-ci pour chacune des trois tranches d'âge considérées (moins de 1 an, 1 à 2 ans, 2 ans et plus).

Pour tenter de synthétiser les parcours jugés idéaux par les parents en fonction de l'âge, on a classé les différents modes de garde en trois catégories : la garde par les parents eux-mêmes, un mode de garde extra-parental de type individuel (famille d'accueil, personne rémunérée à domicile, membre de la parenté proche ou éloignée)[5], un mode de garde extra-parental de type collectif (crèche, jardin d'enfants, garderie).

Six familles sur dix envisagent idéalement des prises en charge différentes durant les premières années de la petite enfance

En recomposant les parcours idéaux théoriques, il en ressort que la majorité des familles conçoivent dans l'idéal, pour les tout-petits, des prises en charge différentes durant la période de la petite enfance : 61% des parents envisagent d'emblée deux ou trois types de modes de garde différents pour un enfant jusqu'à l'âge de 4 ans (tableau 4.3).

Dans ces parcours avec changements, l'idéal le plus fréquemment cité consisterait à ce que l'enfant de moins de 1 an soit gardé par les parents eux-mêmes durant la semaine, puis qu'il soit confié, à partir de 1 an, à une institution de la petite enfance (23%). Si l'on ajoute les familles qui confieraient idéalement un enfant à une institution de la petite enfance à partir de 2 ans après avoir été gardé auparavant par les parents (11%), c'est plus du tiers des familles genevoises ayant des enfants de moins de 4 ans qui plébiscitent ce type de parcours, « parents-institution de la petite enfance ».

Tableau 4.3 : Parcours idéaux (*) de prise en charge pour un enfant jusqu'à l'âge de 4 ans

			Proportion de familles	
			En %	Intervalle de confiance
Même mode de garde jusqu'à 4 ans			**35,7**	**[33,3 ; 38,1]**
Avant 1 an	*De 1 à 2 ans*	*2 ans et plus*		
Parents	Parents	Parents	19,7	[17,7 ; 21,7]
IPE	IPE	IPE	11,6	[10,0 ; 13,2]
Individuel	Individuel	Individuel	4,4	[3,4 ; 5,3]
Deux ou trois modes de garde différents			**61,4**	**[59,0 ; 63,8]**
Avant 1 an	*De 1 à 2 ans*	*2 ans et plus*		
Parents	IPE	IPE	22,8	[20,7 ; 24,9]
Parents	Parents	IPE	11,3	[9,8 ; 12,9]
Parents	Individuel	IPE	6,8	[5,6 ; 8,1]
Parents	Individuel	Individuel	4,3	[3,3 ; 5,3]
Parents	Parents	Individuel	1,8	[1,1 ; 2,4]
Individuel	IPE	IPE	7,9	[6,6 ; 9,2]
Individuel	Individuel	IPE	6,5	[5,3 ; 7,7]
Autres cas			**2,9**	**[2,0 ; 3,7]**
Total			100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Il s'agit de parcours idéaux théoriques construits à partir des solutions idéales de garde citées d'emblée par les parents pour un enfant de moins de 1 an, un enfant de 1 à 2 ans et un enfant de 2 ans et plus.
Définitions : Pour simplifier les intitulés, la garde par la mère et/ou le père figure sous le label « parents », les modes extra-parentaux de type individuel comme la famille d'accueil, une personne à domicile, un membre de la parenté proche ou éloignée figurent sous le label « individuel », et les crèches, jardins d'enfants ou garderies figurent sous celui de « IPE ». La rubrique « autres cas » regroupe des parcours très atypiques cités par de rares parents comme par exemple « parents-IPE-parents ». Figurent également dans cette rubrique les rares cas de parents qui n'ont pu se prononcer sur le mode de garde idéal, jugeant qu'il n'y en avait pas et/ou que cela dépendait de chaque enfant.

[5] Même s'il y a, par exemple, transition d'un âge à l'autre entre une personne rémunérée à domicile et une famille d'accueil, le parcours idéal de prise en charge est constitué d'un seul type de mode de garde « individuel – individuel ».

Le parcours idéal composé d'une seule et unique prise en charge durant les quatre premières années de l'enfant représente 36% des familles, dont 20% citent d'emblée la mère et/ou le père uniquement (parcours sans *aucune délégation de la garde*), 12% une crèche ou un jardin d'enfants/garderie et 4% un mode de garde individuel (famille d'accueil, personne à domicile ou membre de la parenté proche ou éloignée).

Les modes d'accueil individuel apparaissent donc selon les préférences parentales les moins adaptés pour couvrir seuls toute la période de la petite enfance. Ils sont plus volontiers combinés dans le temps avec d'autres solutions (parents et/ou institutions de la petite enfance).

30% des familles n'envisagent pas d'emblée l'institution de la petite enfance comme mode de garde idéal durant la petite enfance

On peut également observer un parcours idéal *sans institution de la petite enfance*. Près d'un tiers des familles (30%) ne citent jamais d'emblée une crèche, un jardin d'enfant ou une garderie comme solution de garde idéale, quel que soit l'âge de l'enfant. La garde par les parents eux-mêmes (exclusive pour 20% d'entre eux, combinée dans le temps à un mode individuel pour 6%), plus rarement par un mode extra-parental individuel exclusivement (4%), sont privilégiées par ces familles

Par contre, pour les familles qui citent au moins une fois les institutions de la petite enfance (67%), le parcours idéal le plus souvent observé est celui de l'usage d'une institution dès que l'enfant est âgé de 1 an (31%), suivi de près par le parcours où le recours à une institution se fait dès que l'enfant a 2 ans ou plus (25%).

Cette variété des parcours montre bien qu'il n'y a pas idéalement de solution unique à proposer aux familles qui veulent ou doivent confier régulièrement leurs enfants durant la semaine à une tierce personne, et que les spécificités du développement du jeune enfant, ainsi que la diversité des situations familiales rendent difficile de concevoir une même et unique prise en charge durant toute la période de la petite enfance, bien que celle-ci soit de courte durée.

c. Raisons motivant le choix du mode de garde idéal

Compte tenu de leurs prestations, les modes de garde extra-parentaux ne sont en général pas substituables l'un à l'autre. Dans une situation de pénurie qui limite quelque peu le choix, les parents peuvent être amenés à se contenter d'une solution de remplacement par défaut, mais l'on peut supposer qu'ils attribuent à chaque mode de garde des fonctions et des qualités socio-éducatives distinctes, qui peuvent par ailleurs être complémentaires. Ainsi, en exprimant leur préférence, les parents avaient très certainement en tête cette perception différenciée des modes de garde, qui pouvait par ailleurs évoluer selon l'âge de l'enfant.

Pour comprendre ce qui a motivé leur choix, on a invité les parents à exprimer la ou les raisons qui les faisaient choisir idéalement un mode de garde donné pour chacune des trois tranches d'âge considérées. L'ensemble de ces raisons, citées spontanément par eux, ont été classifiées par l'enquêteur dans une série d'items prédéfinis regroupés dans quatre catégories : raisons financières, organisationnelles, éducatives et raisons d'ordre plus général renvoyant à un sentiment de confiance à l'égard du mode de garde jugé idéal[6]. On a également cherché à connaître si les raisons évoquées se distinguaient effectivement d'un mode de garde à l'autre et si les arguments différaient selon que l'on considérait dans l'idéal un mode de garde pour un enfant de moins de 1 an, de 1 an et de 2 ans.

[6] Les diverses raisons regroupées par catégorie sont listées dans les tableaux A4.3 à A4.5 en annexe 4. Comme les parents pouvaient citer plusieurs raisons, la somme des pourcentages attribués à chaque raison avancée dépasse évidemment 100% de la population répondante.

Le mode de garde idéal est valorisé prioritairement pour ses prestations éducatives

Les raisons avancées par les familles pour motiver leur choix idéal se réfèrent davantage aux qualités du mode de garde qui seraient bénéfiques à l'enfant plutôt qu'à des considérations liées aux besoins des parents.

Très peu de familles (à peine 5%) ont avancé des raisons financières (tarif avantageux, gratuité, etc.) pour justifier leurs préférences idéales en matière de mode de garde et ce, quel que soit l'âge de l'enfant considéré (graphique 4.3). Les aspects organisationnels du mode de garde qui facilitent la conciliation de la vie familiale et professionnelle, déjà peu importants dans les préférences parentales pour un enfant de moins de 1 an, le deviennent de moins en moins à mesure que l'enfant grandit (passant d'environ 30% des raisons évoquées pour un enfant de moins de 1 an à 20% environ pour un enfant de 2 ans et plus). Quant à des raisons d'ordre plus personnel, comme avoir du temps libre, elles ne sont quasiment pas mentionnées.

Ce sont donc avant tout des raisons éducatives qualifiant les prestations offertes par le mode de garde (personnel, activités, encadrement, etc.) qui jouent le plus grand rôle dans les préférences parentales et semblent prendre de l'importance à mesure que l'enfant grandit (passant de 70% des raisons évoquées à près de 90%).

Graphique 4.3 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), selon l'âge d'un enfant

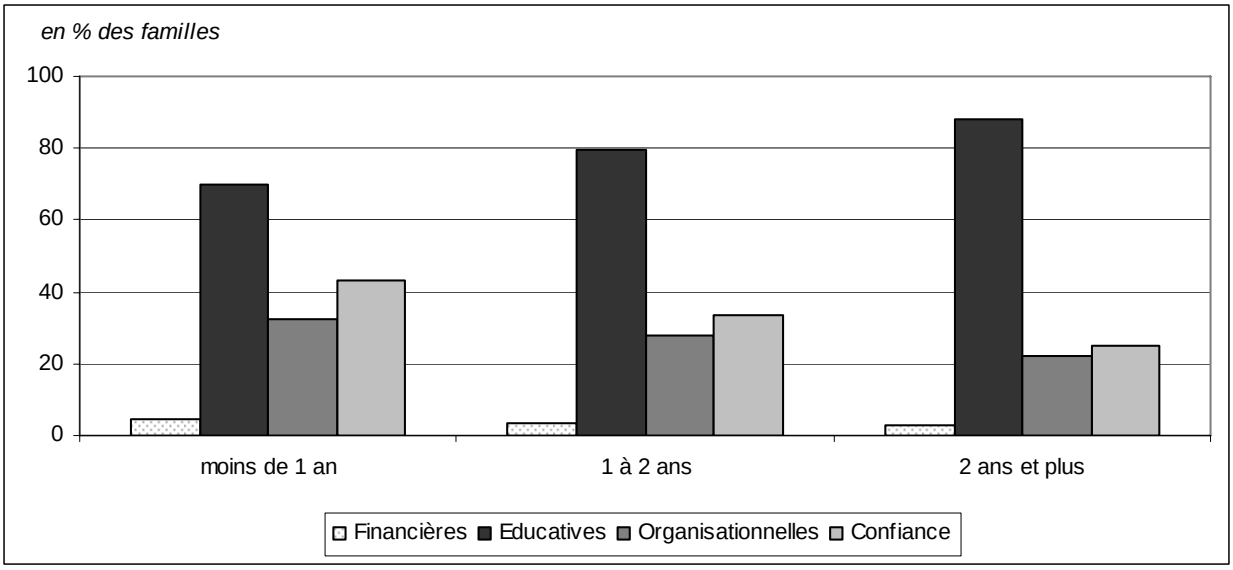

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
N.B. Les parents pouvant citer plusieurs raisons, la somme des pourcentages attribués à chaque raison dépasse 100% de la population répondante.

Pour expliquer leurs préférences, les familles pensent ainsi prioritairement en termes d'apport éducatif pour l'enfant. Néanmoins, il reste une dimension primordiale à prendre en compte lorsqu'il s'agit de la délégation de la prise en charge du jeune enfant : le sentiment de confiance portée à l'égard d'un mode de garde. Bien souvent, les parents ne peuvent cibler des raisons très précises dans leurs motivations d'un mode de garde, mais ils sont plus à même de ressentir ce qui serait « bon » pour l'enfant et pour eux-mêmes, dans le sens où la délégation de la garde peut se réaliser en toute quiétude. Cette dimension a effectivement une place relativement importante (en deuxième position) quant au choix idéal d'un mode de garde pour un enfant de moins de 1 an, mais elle l'est déjà moins pour un enfant de 2 ans et plus.

Cette évolution de la part attribuée aux dimensions éducatives, organisationnelles et au rapport de confiance est en grande partie liée au fait que selon l'âge de l'enfant les parents préfèrent dans l'idéal des modes de garde aux prestations différentes et leur attribuent des qualités spécifiques. On peut en effet vérifier que crèche, famille d'accueil, personne à domicile et parenté proche ou éloignée ne sont pas des solutions de garde préconisées pour les mêmes raisons.

Si la crèche est préférée dans l'idéal pour confier un bébé, c'est avant tout pour la compétence du personnel

Pour un enfant de moins de 1 an, les raisons avancées quant à la désignation de la solution idéale diffèrent beaucoup d'un mode de garde extra-parental à l'autre. Les parents qui préconisent la crèche se distinguent par l'importance accordée à la dimension éducative dans leur choix : 86% d'entre eux avancent des raisons éducatives contre 72% des parents qui préfèrent idéalement une famille d'accueil, 61% des parents qui estiment que le recours à une personne à domicile est la meilleure solution et 54% des parents qui plébiscitent le recours à un membre de la parenté (graphique 4.4).

Graphique 4.4 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), pour un enfant de moins de 1 an

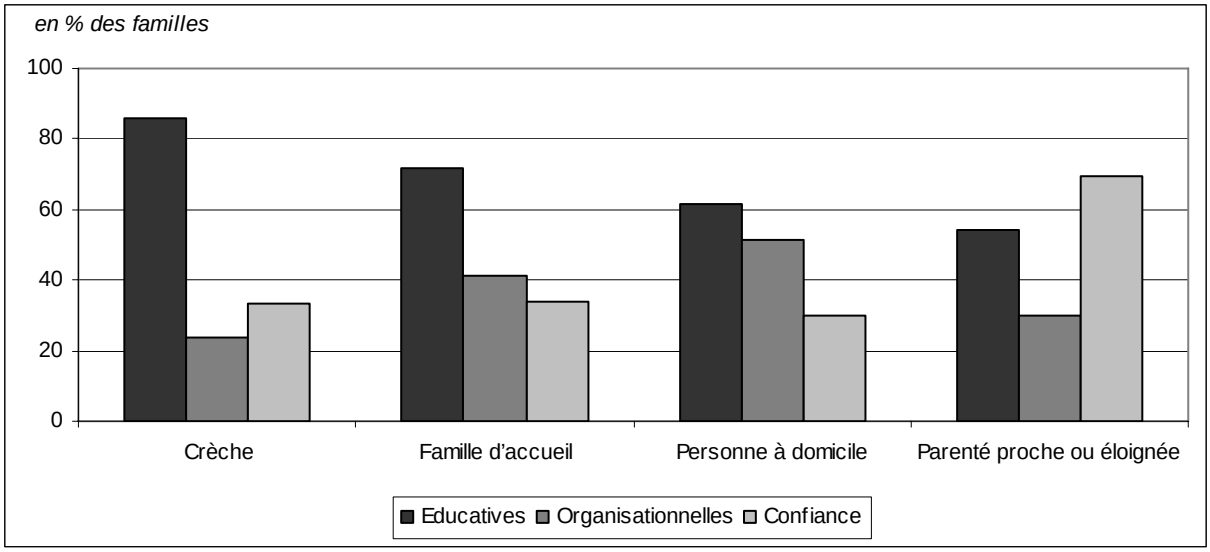

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
N.B. Les parents pouvant citer plusieurs raisons, la somme des pourcentages attribués à chaque raison dépasse 100% de la population répondante.

Les diverses raisons éducatives énoncées ne sont par ailleurs pas identiques pour chacun des modes de garde. Dans le cas des crèches, les parents mettent en avant la compétence du personnel (citée par 51% d'entre eux) et les contacts avec d'autres enfants et/ou adultes (42%) (annexe 4, tableau A4.3). Dans le cas des familles d'accueil ou de la parenté, ce sont les relations privilégiées que peut nouer l'enfant avec l'adulte auquel il est confié qui sont le plus fréquemment évoquées (citées par respectivement 38% et 35% des parents concernés). S'ajoute dans le cas du recours à la parenté le sentiment de confiance qui lui est accordé : c'est par ailleurs le seul mode de garde où il est autant cité par les parents (70% contre 30% à 34% dans le cas des autres modes de garde).

Enfin, lorsqu'ils préfèrent idéalement les services d'une personne à domicile pour un bébé, les parents avancent le fait que le lieu (sa maison) et les horaires (respect de son rythme) sont profitables à un enfant de cet âge (38%). Cet argument éducatif se conjugue avec un aspect organisationnel spécifique à ce mode de garde : le fait de ne pas imposer de déplacements à l'enfant est également avancé dans les mêmes proportions (39%).

Dès que l'enfant a 1 an, l'aspect « socialisation » prend déjà plus d'importance dans la préférence idéale de la crèche

Pour un enfant de plus de 1 an, la dimension éducative prend encore plus d'importance pour les parents qui préconisent la crèche, puisque, à la quasi-unanimité, les parents citent des qualités éducatives pour expliquer leur idéal (plus de 90%) (graphiques 4.5 et 4.6). Parmi les raisons avancées, la compétence du personnel semble être un aspect moins prépondérant pour un enfant plus âgé que pour un bébé (37% contre 51% dans le cas d'un bébé de moins de 1 an) (annexe 4, tableaux A4.4 et A4.5). Par contre, les contacts avec d'autres enfants et/ou d'autres adultes prennent le relais dans les raisons évoquées (plus de 60% contre 42% dans le cas d'un bébé de moins de 1 an).

Il ne faut pas voir dans cette diminution apparente de l'intérêt accordé par les parents à la compétence du personnel oeuvrant en crèche une moindre attention portée à la qualité de ce type d'accueil à mesure que l'enfant grandit. Il n'est pas inutile de préciser que cette comparaison des raisons entre les différents âges de l'enfant ne se fait pas à champ constant. Certaines familles ont par exemple cité la crèche comme solution idéale pour un enfant de moins de 1 an *et* pour un enfant de 1 an. D'autres, au contraire, ont cité la crèche pour un enfant de 1 an, alors qu'elles avaient cité une autre solution idéale pour un enfant de moins de 1 an. A champ constant, les familles qui préfèrent la crèche dans l'idéal, quel que soit l'âge de l'enfant, placent toujours la compétence du personnel au premier rang de leurs motivations. Dans ce cas, la crèche, jugée être le mode le plus adéquat pour toute la période de la petite enfance, est valorisée avant tout pour ses prestations éducatives à travers le personnel en contact permanent et durable avec l'enfant. La baisse observée au niveau global de la part de parents citant la compétence du personnel comme raison de leur préférence est liée au fait que cet aspect n'est pas celui qui motive le plus les familles qui privilégient dans l'idéal la crèche pour un enfant de 1 an, alors qu'elles optaient idéalement pour une autre solution de garde dans le cas d'un enfant plus jeune. Pour ces familles, l'aspect « contacts avec d'autres enfants et/ou d'autres adultes » est alors la motivation principale dans leur attrait pour la crèche. Par ailleurs, ces familles citaient également rarement l'aspect « compétences du personnel ou de la personne » pour la solution préconisée dans l'idéal (autre que la crèche) pour un enfant de moins de 1 an. Dans ce cas, la crèche est alors davantage perçue et valorisée dans sa fonction de « socialisation ».

Graphique 4.5 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), pour un enfant de 1 à 2 ans

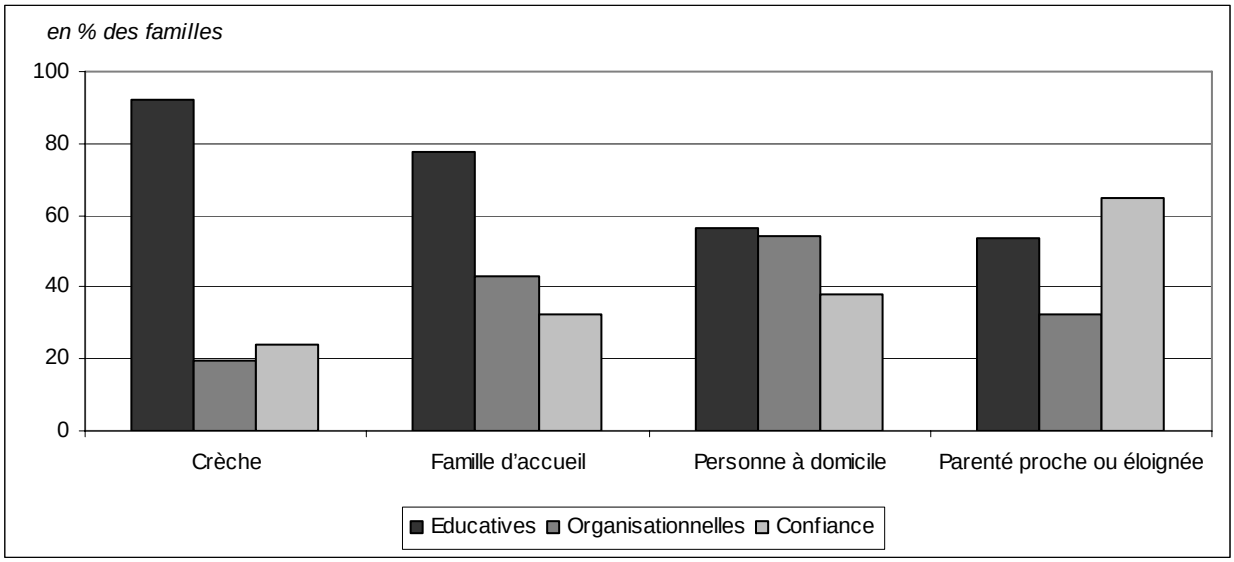

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
N.B. Les parents pouvant citer plusieurs raisons, la somme des pourcentages attribués à chaque raison dépasse 100% de la population répondante.

Cet accent mis sur la dimension éducative à l'égard de la crèche ressort également fortement lorsque les parents préfèrent dans l'idéal le jardin d'enfants ou la garderie pour un enfant de 2 ans et plus (citée par environ 95% des parents) (graphique 4.6). Toutefois, il est intéressant de noter que les parents qui préconisent le jardin d'enfants ou la garderie citent un peu plus souvent l'aspect du contact avec d'autres enfants et/ou adultes, que les parents qui préfèrent la crèche (75% contre 63%) mais citent deux fois moins souvent la compétence du personnel (16% contre 37%) (annexe 4, tableau A4.5). Si la fonction de la « socialisation » est donc la raison principale quant à l'option dans l'idéal pour un jardin d'enfants ou une garderie, relevons que les activités proposées à l'enfant sont peu citées par les parents (deux fois moins souvent que le contact avec autrui), alors qu'elles occupent dans les faits un rôle essentiel dans le projet pédagogique de ces structures.

Graphique 4.6 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), pour un enfant de 2 ans et plus

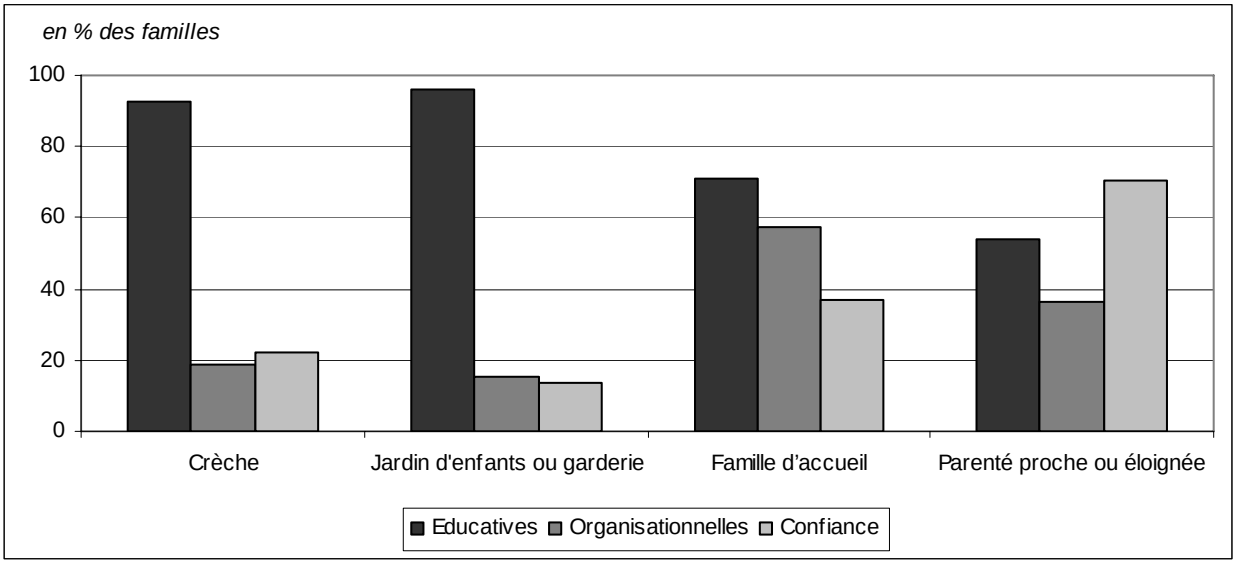

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
N.B. Le nombre de parents qui préconisent dans l'idéal le recours à une personne à domicile pour un enfant de 2 ans et plus devient trop faible pour pouvoir fournir des estimations fiables des raisons motivant leur choix. Les parents pouvant citer plusieurs raisons, la somme des pourcentages attribués à chaque raison dépasse 100% de la population répondante.

Pour les autres modes de garde, les raisons citées par les parents, qu'elles soient d'ordre éducatif, organisationnel ou en lien avec un sentiment de confiance, ne varient pas beaucoup en proportion selon l'âge de l'enfant. Il y a donc une certaine constance dans l'appréciation de chacun de ces modes et, sans grande surprise, on peut résumer la prédilection des parents pour les modes de garde individuels de la manière suivante :

- la garde par un membre de la parenté proche ou éloignée semble idéale, parce que les familles se sentent en confiance tout en favorisant des relations privilégiées entre l'enfant et leur parentèle ;
- l'engagement d'une personne à domicile a l'avantage de maintenir l'enfant dans son milieu de vie familial, ce qui permet à la fois de respecter son rythme et de faciliter l'organisation familiale ;
- la famille d'accueil est appréciée idéalement au niveau éducatif pour son accueil individualisé privilégiant la relation à l'enfant et, dans une moindre mesure, au niveau organisationnel pour sa souplesse dans la prise en charge (imprévu, maladie, etc.).

d. Pour un enfant de moins de 1 an : des préférences parentales différenciées

Comme on l'a vu précédemment, la délégation de la prise en charge du jeune enfant est moins aisée à envisager idéalement pour un bébé de moins de 1 an que pour un enfant plus âgé. Et si cette délégation devait se faire en raison du travail des deux parents, les modes d'accueil individuel seraient alors privilégiés dans l'idéal par les familles. Par ailleurs, on relève dans le canton de Genève une pénurie de places en institution de la petite enfance pour les tout-petits pour une fréquentation allant de quelques heures par semaine à du plein temps.

Compte tenu de cette tension entre offre et demande, entre choix contraint ou délibéré des familles, il était utile de s'intéresser plus particulièrement aux préférences parentales en matière de garde extra-parentale pour un bébé, préférence citée d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents. On a ainsi cherché à voir si un profil socio-démographique[7] caractérisait les familles selon qu'elles préfèrent dans l'idéal, pour déléguer la prise en charge d'un enfant de moins de 1 an, un mode d'accueil collectif tel que la crèche ou plutôt un mode d'accueil individuel tel que famille d'accueil ou personne à domicile rémunérée.

Le recours à la parenté proche ou éloignée a été retiré de l'analyse, car toutes les familles ne peuvent accéder à cette solution de garde tout simplement par absence de la parenté dans l'environnement proche. En l'intégrant à l'analyse, cela reviendrait à étudier la corrélation entre des caractéristiques socio-démographiques des familles et le fait de disposer ou non d'un réseau familial de proximité, et non la corrélation entre ces caractéristiques et le choix entre différentes alternatives potentiellement à disposition[8].

Effets apparents et réels des caractéristiques socio-démographiques

D'une manière générale, quelles que soient leurs caractéristiques socio-démographiques, aisées ou populaires, très diplômées ou non, habitant en Ville de Genève ou non, etc., les familles sont toujours plus nombreuses à préférer dans l'idéal la crèche au détriment du recours à une famille d'accueil ou d'une personne à domicile, pour déléguer la prise en charge d'un enfant de moins de 1 an à l'un de ces trois modes de garde. Mais si la crèche reste le mode extra-parental préféré de toutes, certaines catégories de familles la plébiscitent encore plus que la moyenne, alors que d'autres portent idéalement leurs préférences plus souvent vers le recours à une personne à domicile, la position de la famille d'accueil restant un peu plus stable dans les préférences parentales quelles que soient les catégories de familles).

On observe par exemple, et sans surprise, que les familles de milieu aisé (statut socioprofessionnel élevé, hauts revenus) ou dont la mère est très diplômée préfèrent idéalement beaucoup plus souvent que les autres le recours à une personne à domicile pour déléguer la garde d'un enfant de moins de 1 an, alors que les familles de milieu populaire (statut socioprofessionnel modeste, revenus faibles) ou dont la mère n'est pas diplômée, semblent avoir une préférence encore plus accrue pour la crèche. On observe également que les familles résidant en Ville de Genève sont plus nombreuses que les autres à privilégier dans l'idéal la crèche, alors que celles qui résident dans le reste du canton portent plus souvent que la moyenne leurs faveurs sur la délégation à une famille d'accueil ou une personne à domicile.

Comme déjà précisé dans l'analyse des pratiques de modes de garde extra-parentaux (section 1), l'approche descriptive qui permet cette comparaison intéressante des caractéristiques des familles

[7] Les caractéristiques socio-démographiques des familles qui ont été retenues dans cette analyse sont les mêmes que celles utilisées dans l'analyse des pratiques différenciées de la prise en charge des enfants de moins de 4 ans (section 1), les hypothèses sur les effets possibles de chacune d'elles pouvant en effet être adaptées à cette analyse des préférences parentales (annexe A3.3).

[8] On a pu toutefois vérifier que la prise en compte ou non de la parenté parmi les alternatives n'avait pas d'impact sur les rapports de probabilité calculés à l'aide du modèle logistique pour les trois autres modes de garde considérés (les odds-ratio restaient très proches) (annexe A3.2).

selon les modes de garde préférés reste incomplète. Divers effets de structure peuvent en effet conduire à des interprétations incorrectes, car les mères les plus diplômées vivent plus souvent dans des ménages à revenus élevés, alors que celles qui ne sont pas diplômées vivent plutôt dans des ménages aux revenus modestes. Dès lors, est-ce le fait d'être très diplômé ou non qui fait préférer dans l'idéal tel ou tel mode de garde ? Ou bien est-ce par exemple le niveau de revenus que procure ce niveau de formation qui joue un rôle ?

Pour aller au-delà des effets de structure et tenter d'isoler l'effet spécifique de chaque caractéristique, on a mené une analyse de type logistique (annexe A3.2) permettant de mettre en évidence les déterminants socio-démographiques des préférences des familles à l'égard de ces différents modes de garde, « toutes choses égales par ailleurs », en tenant compte des liaisons que les caractéristiques socio-démographiques entretiennent mutuellement. Le modèle (Logit multinomial) permet d'opposer deux à deux les différentes alternatives possibles (crèche *versus* famille d'accueil, crèche *versus* personne à domicile, personne à domicile *versus* famille d'accueil), et l'on peut déterminer quelles sont les caractéristiques des familles qui ont par exemple une propension plus élevée de juger préférable dans l'idéal de confier un bébé de moins de 1 an à une personne à domicile plutôt qu'à une crèche, toutes choses égales par ailleurs.

Une faible offre de places en crèche dans leur commune de domicile prédispose moins les familles à privilégier idéalement ce mode de garde pour un bébé de moins de 1 an

D'après les résultats de ce modèle, le lieu de résidence semble avoir un effet sur les préférences parentales. Comparativement aux familles qui résident en Ville de Genève (situation de référence), celles qui résident hors de la Ville ont une propension plus faible à considérer que la crèche est le mode de garde idéal pour un enfant de moins de 1 an, par rapport à la famille d'accueil, toutes choses égales par ailleurs (tableau 4.4). Ceci peut s'expliquer par un le facteur contextuel qu'est la disparité de l'offre institutionnelle sur le territoire genevois. Comme déjà mentionné, comparativement à la Ville de Genève, les autres communes du canton offrent moins de places en crèche, voire aucune, à leurs domiciliés[9]. Les parents qui n'ont alors que peu de perspectives de faire fréquenter à leur enfant une crèche sont vraisemblablement moins prédisposés à prôner dans leur préférence ce mode de garde, jugeant de fait d'autres solutions de garde plus adaptées[10]. On peut donc penser que l'implantation des équipements collectifs a un impact non seulement sur la fréquentation de ces équipements, mais aussi sur la perception que l'on a de ces modes de garde et par conséquent sur le souhait de leur fréquentation.

Le niveau de revenu a un impact sur les préférences idéales des familles pour la garde d'un bébé

Il n'est guère surprenant que les familles ayant un revenu élevé (plus de 12'000 francs par mois) ont une plus forte propension à privilégier dans l'idéal l'embauche d'une personne à domicile pour la garde d'un bébé plutôt que de recourir aux deux autres modes de garde payants, comparativement aux familles ayant des revenus moyens. A l'inverse, les familles à faibles revenus sont plus enclines à préférer la crèche plutôt que l'engagement d'une personne à domicile.

Il est également intéressant d'observer que les familles aisées préfèrent idéalement la crèche au recours à une famille d'accueil, pour un bébé de moins de 1 an, toutes choses égales par ailleurs. On peut penser que cette préférence est moins dictée par un motif financier (les ménages à revenus élevés payant en crèche le tarif maximum) que par une attirance à une prise en charge professionnalisée portée par un projet pédagogique.

---

[9] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

[10] On fait l'hypothèse qu'il est toujours difficile, pour les familles, d'imaginer une solution idéale sans se référer, tant soit peu, aux possibilités existantes, à ses propres expériences, à ses besoins immédiats en matière de prise en charge des enfants.

Les familles nombreuses ne privilégient pas dans l'idéal un mode de garde particulier pour un bébé

Selon qu'elles n'ont qu'un enfant à charge ou au contraire plusieurs, les familles ne semblent pas porter davantage leurs faveurs vers la famille d'accueil plutôt que vers la crèche (ou inversement) comme solution de garde idéale pour un bébé de moins de 1 an.

Par contre, face à deux modes de garde individuels, les familles n'ayant qu'un seul enfant préfèrent idéalement recourir à la famille d'accueil plutôt que d'engager une personne à domicile. Par son coût relativement élevé, la garde à domicile est sans doute peu attractive lorsqu'il s'agit de prendre en charge un seul enfant.

Mais contrairement à ce que l'on pouvait supposer, au vu de nos données, les familles nombreuses (3 enfants ou plus) ne privilégient pas idéalement l'engagement d'une personne à domicile qui est un mode de garde pouvant faciliter davantage l'organisation familiale.

L'implication professionnelle des mères n'influence pas les préférences idéales quant au mode de garde extra-parental pour un bébé

Le temps de travail de la mère ne semble pas jouer de rôle sur les préférences parentales pour la garde d'un bébé de moins de 1 an. On ne relève pas ici de différences significatives selon que la mère travaille à temps plein ou à temps partiel, entre les trois modes de garde considérés comme idéaux. Ainsi, contrairement à notre hypothèse, le fait que la mère soit fortement impliquée dans une activité professionnelle ne semble pas déterminer le choix idéal d'un mode de garde plutôt qu'un autre, alors que crèche, famille d'accueil et personne à domicile n'offrent pas les mêmes souplesses ou arrangements en termes d'horaire.

Par contre, comparativement aux familles dont la mère travaille à temps partiel, celles dont la mère est inactive ont une plus forte propension à préférer dans l'idéal le recours à une personne à domicile plutôt qu'à une famille d'accueil dans le cas d'une délégation de la prise en charge (odds[11] une fois et demie supérieur). Face à une alternative entre deux modes d'accueil individuel, il semblerait que ces familles dont la mère est au foyer seraient alors moins enclines dans l'idéal à « externaliser » la garde de l'enfant et se tourneraient idéalement plus volontiers vers une délégation de la prise en charge assurée au sein même du foyer, dans le lieu de vie habituel de l'enfant.

Les familles étrangères récemment installées à Genève privilégient idéalement la garde à domicile pour un bébé

Enfin, la nationalité des parents ne semble pas avoir d'effet sur les préférences parentales, à l'exception des familles étrangères arrivées très récemment à Genève qui ont une propension plus élevée à préférer dans l'idéal le recours à une personne à domicile aux deux autres modes de garde, comparativement aux familles dont la mère est suisse née ou arrivée depuis plus de 10 ans à Genève.

Sans pouvoir mesurer les effets des diverses nationalités étrangères plus susceptibles de refléter des différences de conceptions de prise en charge extra-parentale[12], on peut avancer deux hypothèses. D'une part, le fait d'être installé depuis peu à Genève implique peut-être une connaissance plus limitée de l'offre officielle de garde dans le canton et restreint les choix réels ou pensés dans l'idéal. D'autre part, si la famille n'est pas francophone, il peut être plus difficile de confier un enfant de moins de 1 an à une ou des personnes dont la culture et/ou la langue n'est pas la sienne, les échanges sur les soins à apporter au bébé pouvant s'avérer alors plus délicats. Dans ce cas, le recours à la garde à domicile semble idéalement plus adéquat, dans la mesure où la famille étrangère peut faire appel à une personne de son choix.

---

[11] Voir note 7 p. 40, ou annexe A3.1 pour une présentation détaillée des odds-ratio.

[12] Les effectifs par nationalité ou groupe de nationalités ne sont pas suffisants pour analyser plus finement les effets d'ordre culturel sur les préférences parentales.

Relevons encore que les familles étrangères dont au moins un des deux parents est installé depuis plus de 10 ans à Genève n'ont pas de propension à préférer davantage tel ou tel mode de garde, comparativement aux familles dont la mère est suisse née ou arrivée depuis plus de 10 ans à Genève. Dans leur perception du mode de garde idéal, on pourrait donc en déduire qu'elles ont une conception de la garde extra-parentale relativement proche.

Le statut social des familles ne les différencie pas quant à leur préférence d'un mode de garde extra-parental pour un bébé

Le modèle d'analyse infirme des corrélations que l'on observait entre la désignation d'un mode de garde idéal pour un enfant de moins de 1 an et deux facteurs qui caractérisent le capital social des familles. Lorsque l'on neutralise l'effet des autres variables, le niveau de formation de la mère ou le statut socioprofessionnel du ménage ne semblent en effet pas être des facteurs déterminants dans les préférences parentales en matière de mode de garde. L'hypothèse selon laquelle le statut social, voire le capital scolaire de la mère, induirait des différences non seulement dans les comportements ou les pratiques parentales, mais aussi dans les préférences idéales, ne semble pas se vérifier dans notre enquête en ce qui concerne la prise en charge d'un bébé de moins de 1 an par les trois modes de garde extra-parentaux considérés[13]. Toutes choses égales par ailleurs, comparativement aux familles de cadres moyens, les familles populaires ou à l'opposé les familles de cadres supérieurs n'ont pas plus de propension à préférer un mode de garde plutôt qu'un autre. De même, comparativement aux familles dont la mère a une formation supérieure, celles dont la mère a un niveau de formation faible ou moyen ne se distinguent pas dans leurs préférences idéales.

A la lumière de ces résultats, il apparaît que les déterminants principaux des préférences parentales idéales, en matière de mode de garde pour un enfant de moins de 1 an, est avant tout le lieu de résidence (et corollairement, la densité de l'offre en crèche) de la famille et son niveau de ressources. Ces deux dimensions restreignent ou augmentent la palette de choix s'offrant aux parents en termes d'offre disponible et de coût d'accès, et influencent manifestement leurs représentations, lorsqu'il s'agit de penser dans l'idéal le mode de garde extra-parental le plus adéquat pour un tout jeune enfant.

Encadré 4.1 : Lecture du tableau 4.4

Pour chacune des variables dites « explicatives », on a retenu une modalité de référence (en général celle qui est la plus répandue ou une des plus répandues dans la population totale mais pas forcément) qui figure en italique dans le tableau 4.4. Ces modalités constituent la situation de référence qui correspond à une famille « moyenne » résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans : famille résidant en Ville de Genève, composée d'un couple, ayant deux enfants à charge, avec une mère active à temps partiel, un(e) chef(fe) de ménage cadre moyen(ne), avec un revenu mensuel de 6'000 à 8'000 francs, une mère suisse née ou installée à Genève depuis 10 ans et plus, et diplômée de l'enseignement tertiaire.

Le signe « + » ou « - » indique que la propension à préférer dans l'idéal telle solution plutôt que telle autre pour une catégorie de familles est significativement supérieure ou inférieure à celle de la situation de référence, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques. Ainsi, comparativement aux familles ayant un revenu de 6'000 à 8'000 francs, les familles dont le revenu est supérieur à 12'000 francs ont une propension plus élevée à préférer dans l'idéal une personne à domicile ou une crèche par rapport à une famille d'accueil. Le doublement du signe indique un effet de plus forte ampleur

L'absence de signe positif ou négatif témoigne d'une absence d'effet statistiquement significatif de la caractéristique par rapport à la modalité de référence, au vu des données d'enquête. On considère qu'une variable a une influence, lorsqu'elle obtient un coefficient significatif au seuil de 5% et au seuil de 10% (pour ce dernier, entre parenthèses dans le tableau). Pour plus de détails sur l'outil statistique, voir annexe A3.2.

[13] La quasi-absence de l'effet du statut socioprofessionnel sur le recours effectif aux différents modes de garde a déjà été relevée lors de l'analyse des pratiques différenciées de la prise en charge extra-parentale (section 1).

Tableau 4.4 : Impact des caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur les préférences du mode garde extra-parental idéal (*) pour un enfant de moins de 1 an

	Crèche *versus* Famille accueil	Crèche *versus* Personne à domicile	Personne à domicile *versus* Famille accueil
Lieu de résidence			
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	**-**	**(+)**	**-**
Communes de moins de 10'000 hab. avec crèche	**-**		**(-)**
Communes de moins de 10'000 hab. sans crèche	**-**	**(-)**	
Situation de famille			
Couple	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Ménage monoparental			
Nombre d'enfants dans le ménage			
1 enfant			**-**
2 enfants	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
3 enfants ou plus			
Situation d'activité de la mère			
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)			**(+)**
Active à temps partiel	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Active à temps plein			
Statut socioprofessionnel du ménage (**)			
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne			
Ouvrier qualifié			
Employé qualifié			**(+)**
Cadre inférieur			
Cadre moyen	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Cadre supérieur ou dirigeant, prof. libérale, chef d'entreprise			
Revenu brut mensuel du ménage (***)			
moins de 4'000 francs		**(+)**	
4'000 à 6'000 francs			
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs			
10'000 à 12'000 francs		**-**	
12'000 francs et plus	**+**	**-**	**+ +**
Nationalité des parents et durée de résidence			
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)			
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)			
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)			
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)		**-**	**+**
Niveau de formation de la mère			
Aucun diplôme, école obligatoire			
Diplôme de l'enseignement secondaire			
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans et préférant dans l'idéal une crèche, une famille d'accueil ou une personne à domicile pour un enfant de moins de 1 an.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.

e. Adéquation entre idéal et pratique de garde

Compte tenu de l'état de l'offre de services de garde dans le canton de Genève et de la complexité pour les parents à trouver *la* solution de prise en charge qui leur convient parfaitement, on peut supposer qu'il n'y a pas toujours concordance entre ce que les familles souhaiteraient idéalement comme mode de garde pour leur(s) enfant(s) et ce qu'elles adoptent effectivement à un moment donné.

Cette concordance peut être saisie à partir des pratiques réelles et des préférences parentales exprimées au sujet du mode de garde idéal pour un enfant de moins de 1 an, de 1 an et de 2 ans et plus. Pour cela, on a comparé pour chaque enfant confié au moins une demi-journée durant la semaine, la façon dont il était pris en charge et le mode de garde extra-parental préconisé dans l'idéal par ses parents pour un enfant du même âge que lui[14].

On a pu ainsi repérer les écarts entre préférences idéales et pratiques effectives en calculant deux indices *théoriques* d'adéquation[15] : le premier, l'*indice de satisfaction*, permet de voir dans quelle mesure le mode de garde adopté par les parents correspond à leur idéal ; le second, l'*indice d'accès*, permet de saisir dans quelle mesure le mode de garde jugé idéal a été adopté par les parents.

La crèche est le mode de garde ayant l'indice de satisfaction le plus élevé

L'*indice de satisfaction* donne la part d'enfants pour lesquels leurs parents jugent idéale la solution à laquelle ils ont recours. Il représente une mesure *théorique* du degré de satisfaction des modes de garde adoptés par les familles résidant dans le canton de Genève pour leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans, car il est construit à partir des réponses des enquêtés sur le mode de garde idéal pour un enfant en général et non pas pour leur propre enfant.

Peu de familles qui recourent à des modes de garde individuels pour confier leur(s) enfant(s) jugent idéales ces solutions : pour 38% des enfants gardés par une personne à domicile, les parents jugent qu'il s'agit de la solution idéale pour un enfant de l'âge du leur, ce ratio tombant respectivement à 32% et 29% dans le cas où la garde est assurée par un membre de la parenté proche ou éloignée ou une famille d'accueil (tableau 4.5).

A l'inverse, la crèche remporte une adhésion que ne connaît aucun autre mode de garde, puisque pour 84% des enfants en fréquentant une, leurs parents jugent au moment de l'enquête qu'il s'agit du mode de garde extra-parental idéal pour un enfant du même âge.

En ce qui concerne les jardins d'enfants et garderies, on peut être surpris du faible ratio de satisfaction à leur égard, puisque la moitié des enfants inscrits dans ces structures ont des parents qui ne citent pas ce mode comme idéal pour un enfant de leur âge. Cela tient à la particularité de ce type de structure qui ne répond que partiellement au besoin de garde. Pour les parents qui font usage d'un jardin d'enfants ou d'une garderie, certains d'entre eux peuvent en être satisfaits dans la mesure où il correspond à leur besoin du moment, mais interpellés sur une forme de *garde*, ils choisiraient dans l'idéal pour un enfant de l'âge du leur d'autres structures plus adaptées (crèche ou mode d'accueil individuel). Ainsi, on pourrait en déduire que pour la moitié des enfants, ce type de structure semble correspondre à un besoin d'une « socialisation » complémentaire à la famille, alors que pour l'autre moitié, les parents ne l'envisagent pas comme une solution de garde ou seulement en complément d'un autre mode.

[14] Le mode de garde extra-parental idéal pris en compte est celui cité d'emblée par les parents ou celui cité sous la condition du travail des deux parents.

[15] Ce genre de calcul est notamment utilisé chaque année par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en France, dans les résultats tirés de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français » sur le thème de l'accueil des jeunes enfants (voir Damon, J. et al. (2002), *op. cit.*).

Mais la crèche reste la solution de garde la moins accessible

L'indice d'accès, qui est une autre façon de mesurer l'adéquation entre les solutions jugées idéales par les familles et leurs réelles possibilités d'y recourir, indique la part des enfants pouvant accéder, au moment de l'enquête, au mode de garde jugé idéal par leurs parents. C'est en quelque sorte une mesure *théorique* de la possibilité des familles genevoises à accéder au mode de garde idéalement souhaité ou, autrement dit, de l'adéquation de l'offre par rapport à la demande potentielle.

Parmi les modes de garde extra-parentaux, la crèche est celui qui offre la plus faible possibilité d'accès, puisque seuls 48% des enfants dont les parents jugent cette solution idéale pour un enfant du même âge fréquentent effectivement une crèche durant la semaine (tableau 4.5). Ainsi, pour plus de la moitié des enfants dont les parents jugent que la crèche est le mode de garde idéal, les parents ont adopté, sans doute par défaut, une autre solution de garde qui ne correspond pas, de prime abord, à leur mode de garde idéal.

Beaucoup moins recherchés que la crèche, les autres modes de garde extra-parentaux comme la famille d'accueil, la parenté ou une personne à domicile sont par contre d'un accès plus aisé : environ deux tiers des enfants, dont les parents jugent ces modes de garde idéaux, sont pris en charge par eux.

Quant aux jardins d'enfants et garderies, c'est le mode d'accueil qui obtient le meilleur indice d'accès : 71% des enfants dont les parents considèrent le jardin d'enfant ou la garderie comme idéal pour un enfant du même âge y sont effectivement inscrits.

Tableau 4.5 : Indices théoriques d'adéquation vis-à-vis du mode de garde adopté ou jugé idéal : satisfaction et accès

	Indice de satisfaction (1)		Indice d'accès (2)	
	En % d'enfants	Intervalle de confiance	En % d'enfants	Intervalle de confiance
Mode d'accueil individuel				
Famille d'accueil	29,4	[24,0 ; 34,9]	64,1	[55,6 ; 72,7]
Parenté proche ou éloignée	31,9	[27,4 ; 36,5]	65,6	[58,8 ; 72,5]
Personne à domicile	38,3	[30,6 ; 45,9]	66,6	[57,0 ; 76,3]
Institution de la petite enfance				
Crèche	84,4	[80,8 ; 88,0]	48,4	[44,8 ; 52,1]
Jardin d'enfants ou garderie	50,0	[45,2 ; 54,7]	71,1	[66,2 ; 76,1]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.
(1) et (2) : voir définitions dans l'encadré 4.2 ci-dessous.

Encadré 4.2 : Lecture du tableau 4.5

Les indices calculés ci-dessus prennent en compte le ou les modes de garde extra-parentaux utilisés au moment de l'enquête pour l'enfant confié, et la solution idéale extra-parentale citée d'emblée par les parents ou sous la condition du travail des deux parents pour un enfant du même âge que celui qui est confié.

Les modes de garde figurant en première colonne correspondent, d'une part, aux modes qui sont adoptés au moment de l'enquête, quand on s'intéresse à l'indice de satisfaction (1) et, d'autre part, aux modes qui sont jugés idéaux, quand on s'intéresse à l'indice d'accès (2).

(1) L'indice de satisfaction donne, selon le mode de garde utilisé au moment de l'enquête, la part des enfants pour lesquels les parents jugent ce mode de garde idéal :

$$= \frac{\textit{nombre d'enfants ayant recours à ce mode de garde et pour lesquels les parents jugent qu'il s'agit de la solution idéale}}{\textit{nombre d'enfants ayant recours à ce mode de garde}}$$

Exemple : au moment de l'enquête, il y avait 29,4% des enfants gardés par une famille d'accueil pour lesquels les parents avaient cité ce mode comme solution idéale de garde.

(2) L'indice d'accès donne, selon le mode de garde souhaité dans l'idéal, la part des enfants ayant pu y accéder au moment de l'enquête :

$$= \frac{\textit{nombre d'enfants ayant recours à ce mode de garde et pour lesquels les parents jugent qu'il s'agit de la solution idéale}}{\textit{nombre d'enfants pour lesquels les parents jugent qu'il s'agit de la solution idéale}}$$

Exemple : au moment de l'enquête, 64,1% des enfants pour lesquels les parents avaient cité la famille d'accueil comme solution idéale avait pu accéder à ce mode de garde.

Schéma

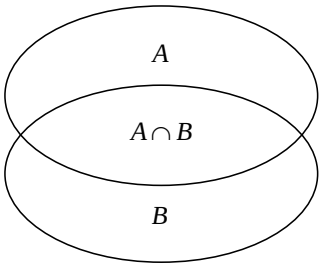

A : ensemble des familles ayant recours à un mode de garde donné

B : ensemble des familles jugeant idéal ce mode de garde donné

Indice de satisfaction = $\frac{A \cap B}{A}$

Indice d'accès = $\frac{A \cap B}{B}$

5. BESOIN NON SATISFAIT EN ACCUEIL INSTITUTIONNEL ET FAMILIAL DE JOUR

L'enquête auprès des familles ayant des enfants de moins de 4 ans avait pour intention d'apprécier les besoins de prise en charge de la petite enfance dans le canton de Genève dans un sens élargi (pratiques, satisfaction, préférences, etc.), mais on souhaitait également estimer au moment de l'enquête le besoin non satisfait en mode de garde institutionnel (crèches, jardins d'enfants, garderies) et en accueil familial de jour.

Il ne s'agit pas cependant de donner une estimation du nombre total d'enfants n'ayant pas pu obtenir de place dans une institution de la petite enfance ou auprès d'une famille d'accueil, au cours de l'année 2002. D'une part, le mode de collecte n'est pas adapté à une telle quantification et d'autre part, l'absence des enfants de moins de 6 mois de rang 1 dans le champ de l'enquête nous prive d'une population potentiellement demandeuse de places d'accueil (encadré 5.1).

Une première estimation de la demande non satisfaite en accueil institutionnel a déjà été réalisée pour l'année 2001 dans des travaux précédents[1]. Les informations recueillies auprès des familles lors de l'enquête permettent seulement d'apprécier la pertinence de cette estimation tout en la complétant par une estimation du besoin non satisfait en accueil familial de jour. Dans ce dernier cas, les effectifs concernés sont cependant trop faibles pour fournir des résultats détaillés.

Dans cette section, la notion du besoin non satisfait est abordée sous deux angles complémentaires. Tout d'abord, une appréciation des besoins est réalisée à partir des déclarations des parents qui indiquaient souhaiter faire usage, au moment de l'enquête, de l'un des modes de garde institutionnel ou familial dans un avenir plus ou moins proche (première partie).

La seconde approche prend en compte les préférences idéales des parents en matière de prise en charge des enfants et propose une estimation des besoins en accueil institutionnel et familial de jour qui serait à développer si l'on voulait favoriser le recours au mode de garde que les parents jugent idéal (seconde partie).

Compte tenu de la disparité territoriale de l'offre en structures d'accueil pour la petite enfance, il est présenté, dans chacune des approches, des informations sur les besoins satisfaits ou non selon les trois zones géographiques retenues (Ville de Genève, communes-villes de plus de 10'000 habitants et autres communes de moins de 10'000 habitants).

[1] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Encadré 5.1 : Appréciation du besoin d'accueil institutionnel de la petite enfance : deux sources différentes

Deux sources étaient à notre disposition pour évaluer l'ampleur de la demande non satisfaite en places d'accueil institutionnel, qui donnent lieu à des résultats non directement comparables et dont les écarts se justifient par des modalités de collecte de l'information totalement différentes.

1. Enquête sur la demande exprimée auprès des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (1993-2001)[2]

Il s'agit d'un recensement de l'ensemble des demandes de places adressées, tout au long de l'année, aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, déduction faite des demandes multiples formulées pour un seul et même enfant.

Ce recensement a permis de réaliser, par extrapolation, une estimation de la demande satisfaite et non satisfaite pour l'ensemble du canton au cours de l'année 2001[3]. On a estimé que sur près de 19'000 enfants résidant dans le canton âgés de moins de 4 ans, 11'900 enfants (63%) avaient besoin d'être accueillis dans des institutions de la petite enfance, dont 7'600 (40%) fréquentaient effectivement des crèches, jardins d'enfants[4] et garderies et 4'300 enfants (23%) pour lesquels les parents avaient déposé une demande de place dans l'une ou l'autre de ces structures sans avoir obtenu satisfaction.

Selon deux scénarios proposés, cette **demande non satisfaite au cours de l'année 2001** se ventilait de la manière suivante :

- 2'600 à 3'450 enfants résidents en attente d'une place dans une crèche
- 850 à 1'700 enfants résidents en attente d'une place dans un jardin d'enfants ou une garderie

Cette estimation tient compte de l'ensemble du flux de demandes au cours de l'année, et la demande non satisfaite pour ces 4'300 enfants doit être interprétée comme **la non capacité des institutions de la petite enfance à absorber l'ensemble des demandes d'accueil** formulées par les parents au cours d'une année, compte tenu du renouvellement des effectifs. Parmi ces demandes non satisfaites, une partie peut devenir caduque en cours d'année, notamment en raison des délais d'attente trop longs, les parents ayant dû trouver entre-temps une autre solution de garde (interruption ou réduction d'activité professionnelle des parents, emploi d'une personne à domicile, recours à une maman de jour, appel au réseau de solidarité parentale ou de voisinage). Dans une estimation du besoin de places, il n'en demeure pas moins légitime de prendre en compte l'ensemble des demandes formulées, puisque que ces familles ont exprimé le souhait d'obtenir une place à un moment donné et que si des places avaient été disponibles, elles auraient été occupées par leurs enfants.

2. Enquête sur les besoins de garde de la petite enfance, Canton de Genève, 2002

Contrairement au recensement annuel de la demande exprimée au niveau institutionnel, cette enquête a recueilli à un moment t (fin septembre-début octobre 2002), auprès de 1'438 familles résidant dans le canton de Genève et ayant des enfants de moins de 4 ans, leurs besoins futurs en modes de garde et les démarches qu'elles avaient effectuées auprès d'institutions pour obtenir une place.

Il ne s'agissait pas de donner avec cette enquête une nouvelle estimation du nombre d'enfants n'ayant pu obtenir de place dans des institutions de la petite enfance au cours de l'année 2002. Tout au plus, peut-on estimer **le nombre d'enfants pour lesquels les parents souhaitaient au moment de l'enquête une place en institution de la petite enfance**, ainsi que le nombre de ceux pour lesquels les parents avaient fait des démarches dans ce sens et dont la demande était à satisfaire dans un proche avenir.

(suite p. 93)

[2] Enquête effectuée entre 1993 et 2001 par le Service de la recherche en éducation dans le cadre de l'Observatoire de la petite enfance, dont les résultats annuels ont été publiés entre autres dans *La petite enfance en ville de Genève : indicateurs et tendances* (2001), *op. cit.*

[3] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

[4] Hors jardins d'enfants d'écoles privées pour lesquels on ne disposait pas d'information.

Encadré 5.1 *(suite)*

Cette estimation doit être interprétée selon les modalités de l'enquête qui sont les suivantes :

- **Le champ de l'enquête exclut les enfants ayant moins de six mois** au 31 octobre 2002, à moins que ces derniers aient au moins une sœur ou un frère aîné âgé de moins de 4 ans. Il manque donc dans le champ de l'enquête environ 1'700 enfants âgés de moins de 6 mois (non présents dans la base de sondage à cause des délais de mise à jour des fichiers et donc non enquêtés) pour lesquels certains parents ont pu faire des démarches pour une inscription en crèche qui n'ont pu être comptabilisées par l'enquête (annexe A2.2).
- L'enquête a eu lieu entre la fin septembre et la mi-octobre et ne peut donc connaître que les **démarches effectuées au cours des trois premiers trimestres** de l'année 2002. Toutes les demandes déposées auprès des institutions au cours du dernier trimestre (pouvant être formulées par une partie des parents ayant répondu qu'ils souhaitaient une place sans avoir fait de démarches au moment de l'enquête) échappent donc également à cette comptabilisation.
- Par ailleurs, les parents ont été questionnés à propos des démarches effectuées auprès des institutions **seulement s'ils avaient manifesté le souhait de changer de mode de garde.** Par conséquent, les parents qui ne souhaitaient pas changer de mode de garde au moment de l'enquête n'ont pas été interrogés sur les éventuelles démarches qu'ils auraient pu faire les mois précédents auprès d'une institution sans avoir obtenu satisfaction.

a. Besoin selon les souhaits exprimés au moment de l'enquête

Le besoin d'accueil institutionnel ou familial de jour, au moment de l'enquête, peut être estimé à partir du nombre d'enfants pour lesquels les parents souhaitaient obtenir une place dans une crèche, un jardin d'enfants, une garderie ou une famille d'accueil, qu'ils soient déjà confiés ou non à une tierce personne dans la semaine[5]. Mais envisager de confier son enfant à l'un de ces modes de garde dans l'avenir ne signifie pas pour autant que les parents soient déterminés à le faire à très court terme. En effet, ils peuvent simplement émettre un souhait futur résultant d'une anticipation d'un besoin d'ici l'entrée de leur enfant à l'école, qui ne s'est pas encore concrétisé par une demande exprimée et déposée auprès d'une institution ou d'une famille d'accueil. C'est pourquoi, pour mieux cerner l'intention des parents de recourir à l'un de ces modes de garde dans un très proche avenir et affiner ainsi la notion de besoin, il est intéressant de connaître la part des enfants pour lesquels les parents avaient fait des démarches dans ce sens au moment de l'enquête.

Pour un tiers des enfants, les parents souhaitent un accueil en institution de la petite enfance d'ici l'entrée de leur enfant à l'école

Au moment de l'enquête, environ 35% des enfants enquêtés étaient concernés, dans un avenir plus ou moins proche, par un souhait de fréquentation d'une institution de la petite enfance ou d'une famille d'accueil, ce qui représente 5'800 à 6'500 enfants résidant dans le canton de Genève et entrant dans le champ de l'enquête[6] (tableau 5.1).

Les enfants gardés exclusivement par leurs parents (estimés à plus de 4'300) sont davantage concernés par un tel souhait de fréquentation : pour 68% d'entre eux, les parents envisageaient dans l'avenir de

[5] Cette estimation se base sur les réponses des familles confiant leur enfant et souhaitant changer de mode de garde (section 3) d'une part et sur celles des familles gardant elles-mêmes leur(s) enfant(s) et souhaitant un accueil institutionnel et/ou familial d'autre part.

[6] L'absence dans la base de sondage des enfants de rang 1 âgés de moins de 6 mois au 31 octobre 2002 a un impact limité sur l'estimation de la fréquentation des institutions de la petite enfance, car en raison du congé maternité de quatre mois, peu d'enfants de cet âge ont un besoin de garde. L'impact est cependant plus important pour la mesure de la demande en cours, car les parents des enfants de cet âge peuvent avoir déposé une demande de place, alors qu'ils ne figurent pas dans le champ de l'enquête (encadré 5.1).

recourir aux services d'une institution de la petite enfance ou, très rarement, d'une famille d'accueil. Cela indique notamment que le fait de garder exclusivement soi-même son ou ses enfants à la maison n'est pas une situation définitive d'ici l'entrée à l'école pour une grande partie des familles concernées[7] et rejoint une conception, sinon une pratique, d'un accueil extra-parental évoluant au cours de la période de la petite enfance, comme observé avec les parcours idéaux de prise en charge (section 4).

Pour 24% des enfants déjà confiés à une tierce personne dans la semaine, les parents envisageaient un changement de mode de garde pour une institution ou une famille d'accueil. Comme on a pu le constater, certaines familles ayant déjà une solution de garde ne semblent pas s'en satisfaire pleinement au moment de l'enquête ou anticipent un changement pour une solution plus adaptée pour leur enfant dans le futur (section 3).

Tableau 5.1 : Souhait d'un accueil en institution de la petite enfance ou en famille d'accueil dans l'avenir pour les enfants confiés (*) ou non, *au moment de l'enquête*

		Enfants confiés	Enfants non confiés	Total des enfants	
		En %	En %	En %	Nombre
Souhait d'un accueil institutionnel ou familial de jour		**24,5**	**68,2**	**35,5**	**[5'760 ; 6'530]**
dont	Crèche	14,1	33,0	18,8	[2'950 ; 3'580]
	Jardin d'enfants, garderie	8,9	31,2	14,5	[2'230 ; 2'800]
	Famille d'accueil	2,7	(-)	3,6	[480 ; 770]
Souhait d'un autre mode de garde (**) ou aucun souhait de changement		**75,5**	**31,8**	**64,5**	**[10'800 ; 11'560]**
Total		100,0	100,0	100,0	17'326

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1).
(*) Au moins une demi-journée par semaine.
(**) Exprimé uniquement par les parents dont les enfants sont confiés à une tierce personne durant la semaine (section 3), les familles gardant elles-mêmes leur(s) enfant(s) durant la semaine n'ayant été interrogées que sur leurs souhaits éventuels d'accueil en institution de la petite enfance et/ou en famille d'accueil.
(-) Effectifs trop faibles pour faire une estimation fiable.
N.B. La ligne « souhait d'un accueil institutionnel ou familial de jour » ne correspond pas à la somme des lignes « crèche », « jardin d'enfants, garderie » et « famille d'accueil », puisque certains parents souhaitaient un accueil dans deux ou trois de ces modes de garde.

Le nombre d'enfants pour lesquels les parents souhaitent un accueil chez une maman de jour est très faible, puisque cela concerne moins de 4% des enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton. Cela représente cependant environ 500 à 800 enfants pour lesquels des places en familles d'accueil agréées seraient à créer pour satisfaire les souhaits des parents.

Il n'est malheureusement pas possible d'affiner ces résultats comme dans le cas des institutions de la petite enfance (par exemple par zone géographique), compte tenu de la faiblesse des effectifs d'enfants concernés par un souhait d'accueil familial, qui ne permet pas de réaliser d'autres estimations statistiquement fiables.

[7] D'autant que les familles ne confiant pas leur(s) enfant(s) au moment de l'enquête n'ont pas été interrogées sur le souhait d'un recours à un mode de garde informel (personne à domicile, membre de la parenté proche ou éloignée, voisins ou amis).

2'200 à 2'400 enfants étaient en attente d'une place en institution de la petite enfance au moment de l'enquête

Au moment de l'enquête, les parents d'environ 5'600 enfants souhaitaient pouvoir leur faire fréquenter, dans un avenir proche ou éloigné (d'ici l'entrée à l'école), une crèche, un jardin d'enfants ou une garderie, à la place ou éventuellement en complément du mode de garde extra-parental auquel ils avaient recours ou de la garde qu'ils effectuaient eux-mêmes (tableau 5.2).

Parmi cette demande potentielle, on estime que les parents de 2'200 à 2'400 enfants avaient effectué des démarches pour obtenir une place dans une institution de la petite enfance sans avoir eu satisfaction à leur demande au moment de l'enquête.

Cette estimation correspond au *nombre de demandeurs en attente à un moment t*, la date de l'enquête *(fin septembre-début octobre 2002)*. Dans la mesure où les parents anticipent souvent l'entrée de leur enfant dans une institution de la petite enfance, rien ne permet de conclure qu'il s'agit uniquement de demandeurs qui n'ont pas reçu, par la suite, satisfaction à leur demande d'inscription. Cependant, l'enquête étant réalisée au moment du renouvellement des effectifs (qui intervient principalement fin août–début septembre), il est fort probable qu'un grand nombre de parents n'aient pu obtenir effectivement satisfaction à leur demande restée alors en suspens et qu'ils aient dû recourir à une autre solution de garde.

Il ne s'agit pas non plus du nombre total d'enfants du canton n'ayant pas obtenu satisfaction à une demande de place en institution de la petite enfance durant l'année 2002 : d'une part parce que le champ de l'enquête est restreint et d'autre part parce que des parents, ayant déposé une demande en début d'année 2002 auprès d'une institution de la petite enfance, ont pu se satisfaire de la solution trouvée en l'absence de places disponibles et ne plus se déclarer « demandeurs » au moment de l'enquête (encadré 5.1, p. 92-93).

Par ailleurs, on voit que les parents de 600 à 900 enfants qui fréquentaient déjà une institution de la petite enfance ont indiqué lors de l'enquête vouloir changer pour une autre institution (tableau 5.2). Un peu moins de la moitié d'entre eux avait déjà entrepris des démarches auprès d'une structure d'accueil au moment de l'enquête. Il peut s'agir de changements de type d'accueil (de crèche à jardin d'enfant/garderie ou inversement) ou de lieu de l'accueil (par exemple suite à un déménagement), qui peuvent être difficiles à satisfaire rapidement du fait de la pénurie de places dans les institutions de la petite enfance. Cet aspect ne pouvait pas être pris en compte lors de l'estimation réalisée dans nos travaux précédents, puisque aucun lien ne pouvait alors être fait entre le recensement des enfants usagers et celui des demandes déposées. On voit cependant qu'il s'agissait au moment de l'enquête d'un phénomène relativement marginal ne concernant que 1,5 à 2,5% des enfants résidents et entrant dans le champ de l'enquête.

Tableau 5.2 : Nombre d'enfants pour lesquels les parents envisageaient, ***au moment de l'enquête*****, de les confier à une institution de la petite enfance dans l'avenir**

	Ensemble des souhaits de fréquentation de ce mode de garde		Dont ayant fait des démarches	
	Nombre d'enfants	Intervalle de confiance	Nombre d'enfants	Intervalle de confiance
Institution de la petite enfance (IPE)	**5'617**	**[5'245 ; 5'990]**	**2'325**	**[2'250 ; 2'400]**
dont Crèche	3'263	[2'950 ; 3'580]	1'640	[1'460 ; 1'820]
Jardin d'enfants, garderie	2'515	[2'230 ; 2'800]	750	[610 ; 890]
dont Non usager d'une IPE	4'855	[4'500 ; 5'210	1'980	[1'770 ; 2'190]
Déjà usager d'une IPE	762	[600 ; 930]	345	[260 ; 430]

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1) confiés ou non, dont les parents ont manifesté un souhait d'un accueil en institution de la petite enfance dans l'avenir.
N.B. La ligne « institution de la petite enfance » ne correspond pas à la somme des lignes « crèche » et « jardin d'enfants, garderie », puisque certains parents souhaitaient un accueil (et ont fait des démarches) dans ces deux modes de garde.

Lorsque les parents souhaitent faire fréquenter une institution de la petite enfance à leur enfant, il s'agit plus fréquemment d'une crèche (3'000 à 3'600 souhaits de fréquentation et 1'500 à 1'800 démarches) que d'un jardin d'enfants ou d'une garderie (2'200 à 2'800 souhaits de fréquentation et 600 à 900 démarches) (tableau 5.2).

De plus, les parents envisageant un accueil en crèche sont plus nombreux à entreprendre des démarches (environ un souhait de fréquentation sur deux se traduit par une démarche auprès d'une crèche) que ceux projetant un accueil en jardin d'enfants ou garderie (environ un souhait de fréquentation sur trois). Cette différence est due sans doute à la pénurie de places en crèche qui incite les parents à anticiper davantage une entrée dans l'institution et donc à entreprendre le plus rapidement possible des démarches dans ce sens.

Un souhait de fréquentation des institutions de la petite enfance plus élevé en Ville de Genève

Dans l'ensemble du canton de Genève, au moment de l'enquête, environ 56% des enfants résidents et entrant dans le champ de l'enquête fréquentaient une institution de la petite enfance (45%) ou étaient en attente d'une place demandée par leurs parents (11%) (tableau 5.3).

Cette part d'enfants concernés par un besoin d'accueil institutionnel, satisfait ou en attente de l'être, est plus importante en Ville de Genève que dans les autres communes du canton : 63% d'enfants résidant en Ville (49% d'utilisateurs et 14% en attente d'une place) contre 51% dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants (respectivement 39% et 12%) et 54% dans les autres communes (respectivement 46% et 8%).

Tableau 5.3 : Fréquentation et souhaits de fréquentation d'une institution de la petite enfance, *au moment de l'enquête*, **selon le lieu de résidence**

en % du nombre d'enfants résidents

Lieu de résidence	Enfants fréquentant une IPE	Enfants non usagers d'IPE avec souhait d'en fréquenter une		Total des enfants résidents (*)
		avec démarches	sans démarches	
Ville de Genève	48,8	13,9	15,0	6'722
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	39,3	11,7	19,3	5'787
Autres communes (moins de 10'000 hab.)	46,6	7,7	15,6	4'817
Ensemble	45,0	11,4	16,6	17'326

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1) confiés à une institution de la petite enfance ou dont les parents ont manifesté un souhait d'un accueil en institution de la petite enfance dans l'avenir.
(*) Entrant dans le champ de l'enquête : enfants de moins de 4 ans hors enfants de moins de 6 mois de rang 1.
N.B. Parmi les enfants résidant dans le canton et fréquentant une institution de la petite enfance, on comptabilise 2,0% de résidents qui souhaitent en fréquenter une autre en ayant fait des démarches et 2,3% de résidents qui souhaitent en fréquenter une autre sans avoir fait des démarches (changement de type d'institution ou de lieu). La part totale des enfants ayant fait des démarches pour obtenir une place auprès d'une institution est donc de 13,4% (= 11,4% + 2,0%). Les effectifs d'enfants à la fois utilisateurs et demandeurs sont cependant trop faibles pour être ventilés par zone géographique.

En ce qui concerne le souhait de fréquentation des crèches, les enfants qui résident en Ville de Genève sont non seulement plus nombreux à en fréquenter une, comparativement aux enfants qui résident dans le reste du canton, mais ils sont également plus fréquemment demandeurs potentiels et leurs parents ont plus souvent entrepris des démarches pour obtenir une place (graphique 5.1).

Graphique 5.1 : Fréquentation et souhaits de fréquentation d'une crèche, *au moment de l'enquête*, selon le lieu de résidence

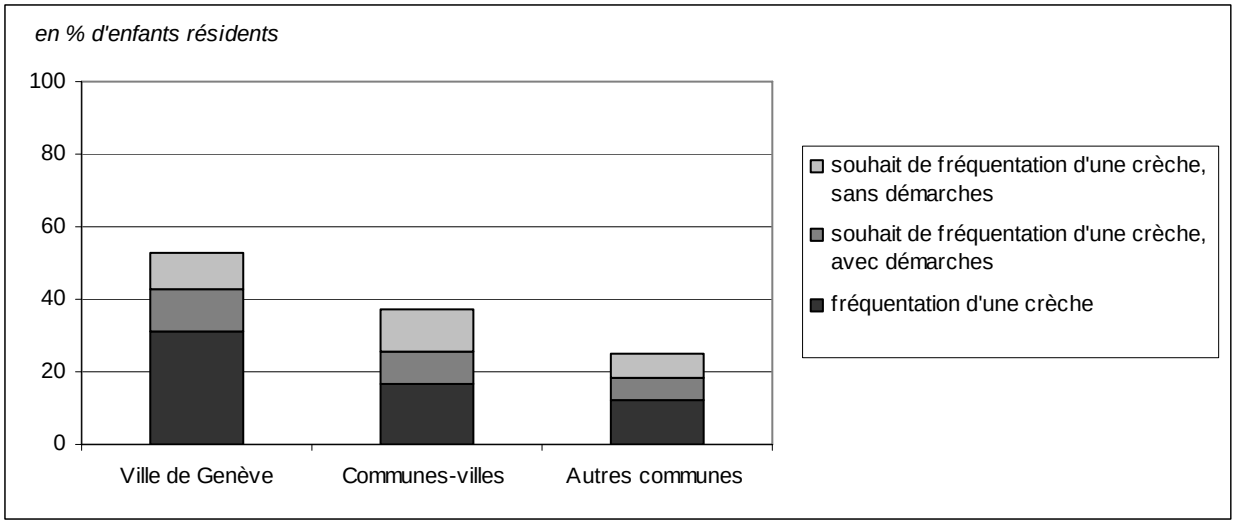

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1) confiés à une crèche ou dont les parents ont manifesté un souhait d'un accueil en crèche dans l'avenir.

Ces écarts entre zones géographiques, qu'il s'agisse des crèches ou de l'ensemble des institutions de la petite enfance, pourraient à première vue remettre en cause l'une des hypothèses importantes sur laquelle reposait l'estimation réalisée pour l'année 2001[8], à savoir que l'on aurait *la même proportion d'enfants ayant un besoin d'accueil en structure collective (crèche ou jardin d'enfants/garderie), qu'il soit satisfait ou non, en Ville de Genève et hors de la Ville, soit environ 63% des résidents*.

Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'exprimer une demande dépend en grande partie de la situation de l'offre à ce moment-là. S'il est vrai que les préférences parentales sont liées à certaines caractéristiques socio-démographiques des familles et que toutes les familles ne souhaitent pas en priorité le développement de l'offre en crèche au regard d'autres mesures d'aide à mettre en œuvre pour permettre aux parents de jeunes enfants de mieux concilier vies familiale et professionnelle (section 7), il n'en demeure pas moins que l'implantation des équipements collectifs a un impact, non seulement sur la fréquentation de ces équipements, mais aussi sur le souhait d'en faire usage et sur la perception que l'on a de ces modes de garde. Les parents qui n'ont pas de perspective de bénéficier des services d'une institution de la petite enfance située à proximité de leur domicile sont vraisemblablement moins prédisposés à afficher un souhait d'une place à plus ou moins long terme et encore moins à effectuer des démarches pour obtenir une place, adoptant ainsi d'autres solutions de garde plus adaptées à leur situation. Une offre de places en institution de la petite enfance mieux répartie sur le territoire modifierait sans doute les conceptions des familles en matière de prise en charge de la petite enfance.

L'attente d'un accueil institutionnel concerne principalement les enfants âgés de moins de 2 ans

Quelle que soit la tranche d'âge, on trouve au moment de l'enquête environ la même proportion d'enfants, résidant dans le canton de Genève et entrant dans le champ de l'enquête, qui fréquentaient une institution de la petite enfance ou pour lesquels les parents souhaitaient une place dans un avenir plus ou moins proche, en ayant fait ou non des démarches : 72% pour les moins de 2 ans et 74% pour les enfants âgés de 2 ans ou plus (tableau 5.4).

[8] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Cependant, la part d'usagers et la part de demandeurs diffèrent selon l'âge des enfants. Pour plus du quart des enfants de moins de 2 ans, les parents souhaitaient les confier à une institution de la petite enfance sans avoir (encore) fait de démarches, ce qui laisse supposer que l'usage d'une institution peut concerner une période plus ou moins éloignée, lorsque l'enfant aura grandi, et pourra par exemple fréquenter un jardin d'enfants ou une garderie. Pour 18% des enfants de moins de 2 ans, les parents avaient déjà fait des démarches et étaient, au moment de l'enquête, en attente d'une place, alors que ce n'était le cas que de 6% des enfants âgés de 2 ans et plus.

Tableau 5.4: Fréquentation ou souhaits de fréquentation d'une institution de la petite enfance, *au moment de l'enquête*, selon l'âge de l'enfant

en % du nombre d'enfants résidents

	Enfants fréquentant une IPE	Enfants non usagers d'IPE avec souhait d'en fréquenter une		Total des enfants résidents (*)
		avec démarches	sans démarches	
Moins de 2 ans	26,1	18,1	27,5	7'641
2 ans ou plus	60,0	6,2	8,0	9'685
Ensemble	45,0	11,4	16,6	17'326

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1) confiés à une institution de la petite enfance ou dont les parents ont manifesté un souhait d'un accueil en institution de la petite enfance dans l'avenir.
(*) Entrant dans le champ de l'enquête.
N.B. Voir remarque sous le tableau 5.3.

Si l'on se limite aux crèches, accessibles aux enfants entre la naissance et l'entrée à l'école, il apparaît que les enfants de moins de 2 ans sont plus fréquemment en attente d'une place que les enfants de 2 ans et plus (graphique 5.2).

Cette part de souhait d'accueil en crèche plus importante pour les moins de 2 ans peut, certes, révéler une pénurie de places concernant tout particulièrement cette tranche d'âge. D'autant plus que le champ restreint de l'enquête nous prive d'une partie des demandeurs de moins de 2 ans résidant dans le canton, puisque il ne comprend que les enfants âgés de plus de 6 mois au 31 octobre 2002 (encadré 5.1, p. 92-93).

Graphique 5.2 : Fréquentation et souhaits de fréquentation d'une crèche, au moment *de l'enquête*, selon l'âge de l'enfant

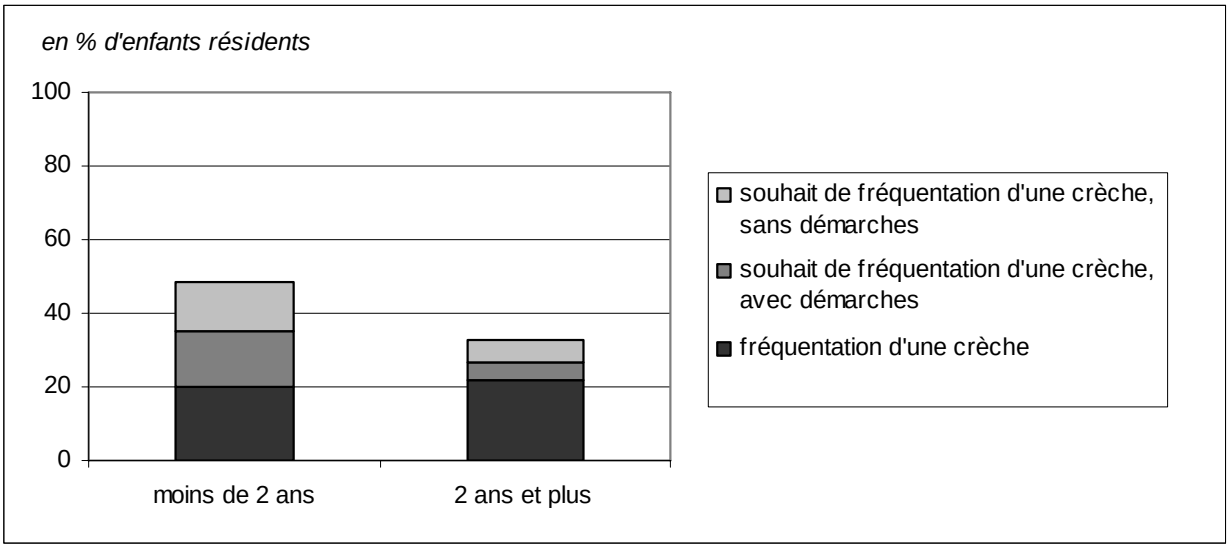

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1).

Il faut cependant être prudent quant à l'interprétation de ces résultats, car il s'agit toujours d'une expression des souhaits des parents à un moment donné. Cela peut également signifier qu'au moment de l'enquête, les parents des enfants de moins de 2 ans pouvaient toujours espérer obtenir une place dans une crèche, alors que les parents d'enfants de 2 ans et plus ont pu en abandonner l'idée compte tenu de la pénurie existant dans le canton. L'offre en jardin d'enfants et garderie qui s'adresse aux enfants de 2 ans et plus peut par ailleurs compenser partiellement les besoins d'accueil collectif pour une partie des enfants de cet âge.

b. Besoin selon les solutions jugées idéales par les parents

Certains parents ont mentionné au moment de l'enquête le souhait de changer de mode de garde dans un avenir plus ou moins proche, d'autres ont pu se satisfaire d'une solution de garde à laquelle ils ont été contraints de recourir. S'il est difficile pour des parents de devoir faire appel à une solution de garde n'emportant pas initialement leur adhésion, il est rare que les parents changent volontiers de mode garde, considérant que la stabilité organisationnelle de la garde, et partant la stabilité affective de leur enfant, est une dimension importante du développement de celui-ci. Cela étant, même si certains parents ont fait de nécessité vertu et ne sont plus demandeurs de places en crèche au moment de l'enquête, leur préférence initiale n'en est pas moins légitime. Il est donc intéressant de proposer une autre mesure du besoin d'accueil institutionnel et familial de jour, à partir des modes de garde jugés idéaux par les parents en matière de prise en charge de la petite enfance.

L'évaluation du besoin se mesure alors par le décalage entre le mode de garde que les parents jugent idéal pour un enfant de l'âge du leur et le mode de garde auquel ils ont effectivement recours (encadré 5.2 ci-après). On a en effet constaté que bon nombre de parents recourent à une solution de garde ne correspondant pas à ce qu'ils considèrent être l'idéal pour un enfant de l'âge du leur (section 4). L'offre d'accueil de la petite enfance semble être, au moment de l'enquête, en certain décalage avec les préférences parentales. Quelle serait donc l'offre de garde à développer pour satisfaire le besoin des familles résidant dans le canton de Genève en matière d'accueil de la petite enfance si l'on voulait permettre aux parents de recourir à la solution de garde extra-parentale qu'ils jugent idéale ?

Environ 3'500 enfants ne sont pas accueillis en crèche alors que leurs parents jugent ce mode de garde idéal

Au moment de l'enquête, un peu plus de 3'600 enfants fréquentaient une crèche au moins une demi-journée par semaine. Or, les parents d'un peu plus de 7'100 enfants jugeaient ce mode de garde idéal pour un enfant de l'âge du leur. Par déduction, on peut donc estimer qu'il y avait au moment de l'enquête un déficit d'accueil en crèche pour environ 3'500 enfants, pour satisfaire dans l'idéal les préférences des parents en matière de prise en charge des enfants de moins de 4 ans dans le canton de Genève (tableau 5.5). Si ces enfants ont besoin du même temps d'accueil que ceux qui fréquentent déjà une crèche, cela signifie qu'il faudrait doubler le nombre de places en crèche, soit 2'500 places supplémentaires à créer[9].

Les autres modes de garde présentent, de fait, un surcroît d'utilisateurs par rapport aux préférences parentales, puisque les parents de ces 3'500 enfants ont recours, vraisemblablement de façon contrainte, à des solutions de garde n'emportant pas leur adhésion initiale.

Le cas des jardins d'enfants ou garderies est un peu différent. Le surcroît d'utilisateurs par rapport au nombre d'enfants pour lesquels les parents jugent ce mode idéal provient en partie d'un report de crèche à jardin d'enfants ou garderie, c'est-à-dire que ces institutions sont un palliatif au manque de places en crèche, puisque une partie des parents utilisateurs de jardin d'enfants ou garderie jugent que la crèche est le mode de garde idéal. Mais il est également lié au fait qu'ils ne sont pas conçus

[9] En considérant qu'en 2001, une place de crèche était occupée par 1,4 enfant.

véritablement comme un service de garde, et que certaines familles dont la mère est inactive ont cité la garde par les parents eux-mêmes (mère et/ou père) comme solution idéale, tout en étant utilisatrices d'un jardin d'enfants ou d'une garderie durant la semaine.

Tableau 5.5 : Mode de garde extra-parental utilisé et jugé idéal par les parents (*)

	Nombre d'enfants *utilisateurs au moment de l'enquête*	**Nombre d'enfants** *idéalement utilisateurs*	**Écart estimé usage / idéal**
Crèche	3'625	7'139	- 3'514
Jardin d'enfants/garderie	4'196	3'312	+ 884
Famille d'accueil	2'403	1'404	+ 999
Personne à domicile	1'354	978	+ 376
Parenté	3'541	1'733	+ 1'808

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1) confiés ou non au moins une demi-journée par semaine.
(*) Mode extra-parental cité d'emblée et spontanément par les parents, ou cité sous la condition du travail des deux parents si les parents des enfants concernés sont tous deux actifs au moment de l'enquête (voir encadré 5.2 ci-après).
N.B. Les sommes des utilisateurs de modes de garde extra-parentaux et des enfants idéalement utilisateurs sont évidemment différentes. Dans le premier cas, il s'agit des enfants confiés au moins une demi-journée par semaine à un, deux, voire trois modes de garde extra-parentaux (doubles comptes). Parmi les enfants idéalement utilisateurs d'un mode de garde extra-parental sont comptabilisés des enfants qui n'étaient pas confiés à une tierce personne durant la semaine mais dont les parents ont cité un mode extra-parental comme solution idéale pour un enfant de l'âge du leur.

Quant aux familles d'accueil, il y avait, au moment de l'enquête, près de deux fois plus d'enfants pris en charge par elles (2'400 enfants) que d'enfants pour lesquels les parents jugeaient ce mode de garde idéal (1'400). On pourrait ainsi en déduire que pour 1'000 enfants, les parents ont recours, au moment de l'enquête, à ce mode d'accueil par défaut d'autres solutions privées ou institutionnelles (tableau 5.5). Les mamans de jour, qu'elles soient agréées ou non, comblent certainement en partie le manque de places dans les crèches. Reste que le nombre d'enfants que les parents confieraient idéalement à une famille d'accueil au moment de l'enquête (1'400 enfants) dépasse très largement le nombre d'enfants recensés en juin 2001 dans les familles d'accueil agréées, qui s'élevait à près de 800 enfants[10]. C'est le signe que même si l'accueil familial de jour est moins préconisé par les parents comparativement à la crèche, il y a malgré tout un potentiel d'accueil familial agréé à développer et à valoriser pour satisfaire les besoins idéaux des familles résidant dans le canton de Genève.

On a vu précédemment que la fréquentation et les souhaits de fréquentation des crèches étaient nettement plus importants en Ville de Genève que dans les autres communes du canton. Qu'en est-il des préférences parentales en matière de modes de garde ? Hors de la Ville de Genève, les familles sont aussi proportionnellement moins nombreuses à préconiser dans l'idéal la crèche pour un enfant de l'âge du leur, mais l'écart entre l'usage et les préférences est du même ordre de grandeur dans chacune des trois zones géographiques. En termes de nombre d'enfants idéalement utilisateurs, il manquerait des places pour un nombre relativement similaire d'enfants dans les communes de moins de 10'000 habitants, dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants et en Ville de Genève (entre 1'000 et 1'300 enfants selon la zone géographique) (graphique 5.3).

[10] Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002), *op. cit.*

Graphique 5.3 : Fréquentation et idéal de fréquentation d'une crèche, *au moment de l'enquête***, selon le lieu de résidence**

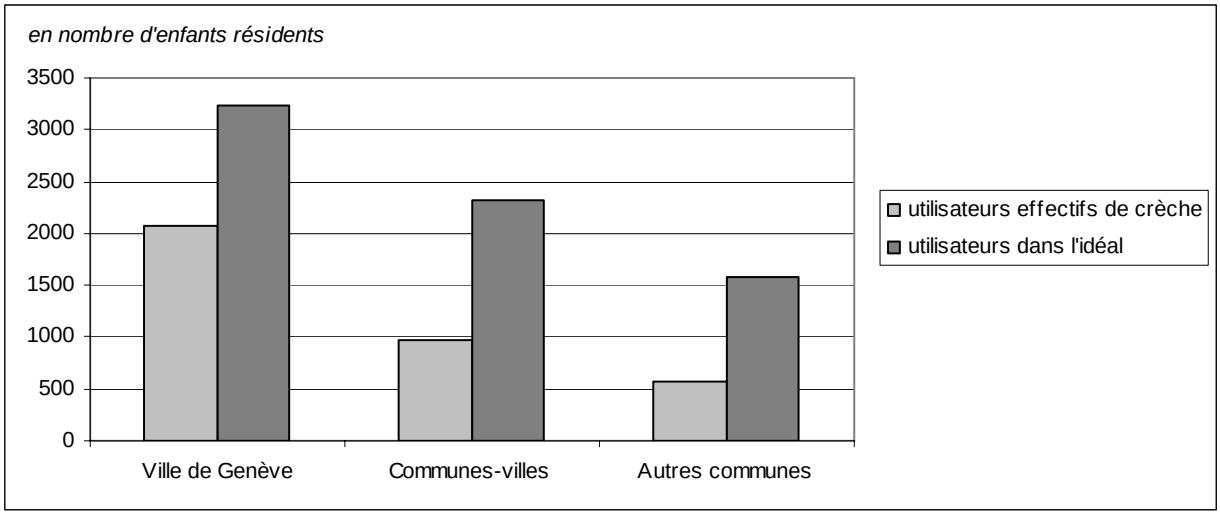

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans (hors enfants de moins de 6 mois de rang 1).

Encadré 5.2 : Mode de garde extra-parental jugé idéal et utilisateurs potentiels

A partir des préférences parentales en matière de modes de garde (section 4), il est possible de proposer une autre mesure du besoin en accueil institutionnel ainsi que du besoin en accueil familial de jour. Il s'agit de saisir l'écart entre le nombre d'enfants fréquentant, au moment de l'enquête, des institutions de la petite enfance ou des familles d'accueil, et le nombre d'enfants qui en seraient potentiellement utilisateurs si les parents avaient adopté le mode de garde qu'ils considèrent être idéal pour un enfant de l'âge du leur. Un écart négatif représente des besoins non satisfaits pour atteindre une situation d'offre qui puisse satisfaire l'idéal des familles. Cet idéal reste sûrement assez proche d'une certaine réalité des familles, car il est toujours difficile d'imaginer des solutions idéales sans se référer, tant soit peu, aux possibilités existantes, à ses besoins immédiats en matière de prise en charge des enfants, à ses propres conditions de vie et contraintes familiales.

Pour déterminer les utilisateurs potentiels, on a utilisé les réponses des parents interrogés sur le mode de garde idéal pour un enfant âgé de moins de 1 an, âgé de 1 an et âgé de 2 ans et plus

A partir de ces réponses, on a constitué une variable relative au mode de garde extra-parental jugé idéal pour un enfant du même âge que celui de la famille enquêtée et tenant compte de la situation d'activité effective des parents. Les enfants potentiellement utilisateurs sont donc ceux pour lesquels le mode de garde extra-parental jugé idéal par les parents est :

- celui cité d'emblée et spontanément par les parents qu'ils soient, au moment de l'enquête, tous les deux actifs (ayant de fait un besoin de garde) ou non (la situation d'inactivité de l'un d'eux pouvant être liée à un retrait du marché du travail par manque d'une autre solution de garde) ;
- celui cité en second lieu (sous la condition du travail du père et de la mère) lorsque les parents sont eux-mêmes, au moment de l'enquête, tous deux actifs et devraient avoir en principe un besoin de garde, ou en situation d'inactivité ne leur permettant théoriquement pas de garder eux-mêmes de façon durable leurs enfants dans la semaine (recherche d'emploi, études ou formation).

Si un certain nombre de parents considèrent que, dans l'absolu, la solution idéale pour l'enfant est la garde par la mère et/ou le père, ils sont en effet souvent confrontés à l'obligation de travailler et doivent par conséquent confier leur enfant de moins de 4 ans. Cette reconstruction du mode de garde extra-parental jugé idéal permet ainsi d'être le plus proche de la réalité de vie des familles au moment de l'enquête.

6. ET S'IL Y AVAIT UNE PRÉSCOLARISATION AVANCÉE À 3 ANS ?

Dans le cadre d'une enquête sur les besoins de garde de la petite enfance, il nous est apparu pertinent d'aborder auprès d'une population très directement concernée le thème de la préscolarisation à 3 ans, comprise comme une extension de l'école enfantine dont les activités liées au développement affectif, corporel et social des enfants visent également à les préparer progressivement à la scolarité primaire[1].

Si la prise en charge de la petite enfance hors du milieu familial s'est progressivement imposée comme une réalité incontournable de nos sociétés contemporaines, elle est abordée diversement lorsqu'il s'agit de mettre en place des mesures en facilitant sa réalisation. Dans le contexte genevois, certains acteurs socio-politiques préconisent un développement plus substantiel de structures d'accueil pour la petite enfance ; d'autres seraient favorables à une préscolarisation avancée à l'âge de 3 ans, comme en France (école maternelle) ou au Tessin *(scuola dell'infanzia)*[2], libérant ainsi des places dans les institutions de la petite enfance pour les plus jeunes[3].

Par ailleurs, les débats en France au sujet de l'école maternelle dès 2 ans montrent bien que si l'acquisition des connaissances est souvent la motivation principale pour une anticipation de la préscolarisation, les aspects organisationnels ne semblent pas moins importants pour les parents. L'école peut ainsi résoudre une partie des problèmes de prise en charge extra-parentale, tout en limitant les frais de garde.

Ainsi, compte tenu de la pénurie de modes de garde dans le canton de Genève, ainsi que d'une demande d'éducation préscolaire de plus en plus pressante et exigeante, il était intéressant de connaître le point de vue des familles vis-à-vis d'une préscolarisation avancée à 3 ans. L'approche du sujet reste toutefois très restreinte, puisque leur opinion n'est saisie qu'à travers deux questions. L'objectif était avant tout de cerner l'ampleur de l'intérêt pour une telle possibilité (première partie) et de voir si l'opinion des familles se différenciait selon leur profil socio-démographique ou selon leurs pratiques de garde (deuxième partie). Il s'agissait également de recueillir les raisons avancées par les parents en faveur ou en défaveur d'une préscolarisation (troisième partie) et de voir si elles étaient diversement évoquées selon les caractéristiques des familles (quatrième partie).

---

[1] Dans le canton de Genève, l'école enfantine (facultative) accueille la quasi-totalité des enfants de 4 et 5 ans deux années avant l'obligation scolaire fixée à 6 ans. En 2002, 94% des enfants résidents âgés de 4 ans révolus au 31 octobre (condition requise pour pouvoir entrer en classe de 1re enfantine dans l'enseignement public) étaient scolarisés dans le système d'enseignement public et privé. Ce taux de scolarisation dépasse les 90% depuis le début des années 90. Voir *L'enseignement à Genève : ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation* (2005), *op. cit.*

[2] Le Tessin est le seul canton suisse ayant instauré une école maternelle dès 3 ans. Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi (sauf mercredi après-midi) entre 8h45 et 15h30, voire 16h00 selon les écoles, et peuvent bénéficier d'une prestation repas à midi contre rémunération.

[3] Selon l'enquête, près de 70% des enfants résidents de 3 ans étaient confiés régulièrement au moins une demi-journée par semaine à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie) (section 1).

L'interprétation de l'opinion des familles à l'égard de la préscolarisation à 3 ans doit évidemment tenir compte du contexte de l'enquête centrée essentiellement sur la problématique de la garde et ne peut déboucher en aucune manière sur une définition des besoins réels en la matière aussi bien quantitatifs que qualitatifs.

a. La position des familles à ce sujet

L'opinion à l'égard de la préscolarisation à 3 ans a été recueillie auprès de toutes les familles ayant au moins un enfant de 4 ans, qu'elles soient ou non directement concernée par la question, c'est-à-dire qu'elles aient ou non un enfant âgé de 3 ans (seulement 31% d'entre elles avaient un enfant de cet âge, avec ou sans aîné). La présence ou non d'un enfant de 3 ans est toutefois prise en compte comme un des facteurs pouvant avoir un impact sur l'opinion des familles (point *b.* de cette section).

Les familles enquêtées donnaient leur option face à cette préscolarisation selon trois modalités (*non, sûrement pas* ; *oui, peut-être/sous certaines conditions* ; *oui, tout à fait*) et exprimaient leur point de vue non pas à partir d'une définition de la préscolarisation (programmes, conditions d'accueil, etc.), mais seulement en référence à un modèle d'école maternelle existant en France et au Tessin, qui était explicitement mentionné dans l'intitulé de la question. Par ailleurs, les familles interrogées n'avaient pas nécessairement une connaissance du milieu scolaire actuel (52% d'entre elles n'avaient pas d'enfant(s) âgé(s) de 4 ans ou plus).

Les familles sont partagées sur le thème de la préscolarisation à 3 ans

Si l'école publique accueillait gratuitement les enfants à partir de 3 ans comme en France ou au Tessin, 52% des parents résidant dans le canton de Genève et ayant au moins un enfant de moins de 4 ans opteraient pour une préscolarisation de leur enfant (tableau 6.1). Par contre, 27% y seraient totalement opposés et 21% ne pourraient l'envisager que sous certaines conditions. Les familles ayant des enfants de moins de 4 ans sont donc très partagées sur le sujet, la moitié étant tout à fait favorable, l'autre moitié étant plus ou moins fortement opposée.

Tableau 6.1 : Option pour une préscolarisation gratuite à l'école publique à 3 ans

	Nombre de familles	En %	Intervalle de confiance
Oui, tout à fait	7'783	51,9	[49,4 ; 54,4]
Peut-être, sous certaines conditions	3'139	21,0	[18,9 ; 23,0]
Non, sûrement pas	4'067	27,1	[24,9 ; 29,3]
Total	14'989	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.

Les familles se positionnant à partir d'un modèle d'école maternelle dont elles ne connaissent pas nécessairement le contenu pédagogique et les conditions d'accueil, il faut donc davantage interpréter leur opinion (favorable ou non) comme une adhésion ou non à la possibilité pour tout enfant d'accéder à l'école, à un âge plus précoce (3 ans au lieu de 4 ans comme en usage à Genève), dans un système scolaire public impliquant la gratuité des prestations éducatives.

Il n'est pas possible non plus, dans le cadre de cette enquête, de connaître le ou les sens donnés à cette préscolarisation par les familles puisqu'elles n'ont pas été interrogées à ce sujet. Les raisons évoquées par les enquêtés pour expliquer leur opinion (point *c.* de cette section) permettent tout au plus de se faire une idée très sommaire de certaines attentes envers une école pour les 3 ans et des fonctions que celle-ci pourrait remplir tant pour les enfants que pour les parents.

b. Des opinions différenciées socialement

Qui opterait ou non pour la préscolarisation à 3 ans si cela était possible à Genève ? Pour y répondre, on a postulé que certaines caractéristiques socio-démographiques des enfants et de leurs parents étaient liées au fait d'avoir une attitude favorable ou réticente envers la préscolarisation (annexe A3.3).

Compte tenu que l'aspect de la gratuité d'une éventuelle préscolarisation peut influer de façon non négligeable sur l'opinion des familles (même si elles ne le formulent pas explicitement), on a également retenu dans l'analyse une variable d'opinion à l'égard des mesures d'aide aux parents de jeunes enfants, qui étaient proposées par ailleurs aux familles enquêtées (section 7). Cela permettait de tenter de saisir si l'opinion positive vis-à-vis de la préscolarisation pouvait résulter d'un souhait d'allégement des coûts de garde.

Comme pour d'autres thèmes abordés précédemment (sections 1 et 4), une double approche a été adoptée pour repérer les éventuelles disparités sociales à l'égard de la préscolarisation : en premier lieu, une analyse descriptive avec la mise en évidence des liens de chacune des caractéristiques des familles avec leur opinion (annexe 4, tableau A4.6) ; en second lieu, une analyse économétrique (de type Logit simple) par la recherche des seules variables explicatives en neutralisant les effets de structure (annexe A3.1).

Une observation des liens par une approche descriptive

D'une manière générale, quelles que soient leurs caractéristiques socio-démographiques, qu'elles soient aisées ou populaires, étrangères ou suisses, que la mère soit active professionnellement ou non, etc., les familles sont toujours plus nombreuses à être favorables à la préscolarisation à 3 ans que défavorables. Mais si certaines catégories de familles la plébiscitent encore plus, d'autres y sont plus souvent défavorables que la moyenne des familles.

Pour résumer de façon synthétique les résultats de cette analyse descriptive (tableau 6.2), on peut avancer que les familles ***les plus favorables*** à une préscolarisation à 3 ans ont un profil légèrement contrasté : elles appartiennent plus fréquemment au milieu ouvrier ou au contraire aux couches aisées (revenu élevé); la mère est plus souvent active à temps plein ou au contraire est sans activité professionnelle ; ne confiant pas, au moment de l'enquête, d'enfant(s) à une tierce personne durant la semaine ou le(s) confiant exclusivement à un mode de garde individuel (famille d'accueil, personne à domicile rémunérée, parenté, voisins/amis). Ces familles ont aussi plus souvent un enfant de 3 ans avec au moins un aîné ; la mère n'est souvent pas diplômée et de nationalité étrangère ; la langue parlée à la maison est autre que le français. Des trois types de mesures d'aide à développer, les familles les plus favorables à la préscolarisation ont cité parmi leurs deux priorités celle contribuant à un allégement des coûts de garde.

A l'inverse, les familles ***les moins favorables*** à une préscolarisation à 3 ans ont plus souvent un enfant de 3 ans sans aîné et elles confient, au moment de l'enquête, un ou plusieurs enfants à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie) durant la semaine. Ces familles ont également la particularité d'appartenir plus souvent aux classes moyennes ; la mère est plus souvent suisse, active à temps partiel et diplômée de l'enseignement secondaire. La langue parlée couramment à la maison est plus fréquemment le français uniquement. Du point de vue des mesures d'aide à développer en priorité, les familles les moins favorables à la préscolarisation n'ont jamais mentionné l'allégement des coûts de garde, mais elles se sont prononcées au contraire pour une amélioration de l'offre de modes de garde pour la petite enfance et pour un soutien à la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes.

Tableau 6.2 : Caractéristiques des familles les plus favorables ou les moins favorables à la préscolarisation gratuite à l'école publique à 3 ans

	Familles les plus favorables	Familles les moins favorables
Statut socioprofessionnel du ménage (*)	ouvrier	cadre inférieur ou cadre moyen
Revenu brut mensuel du ménage (**)	moins de 6'000 F ou 12'000 F ou plus	6'000 à 8'000 F
Situation d'activité de la mère	active à temps plein ou inactive	active à temps partiel
Niveau de formation de la mère	aucun diplôme, école obligatoire	enseignement secondaire
Nationalité de la mère	étrangère	suisse
Langue parlée couramment à la maison	uniquement autre que le français	uniquement le français
Composition et âge de la fratrie	un enfant de 3 ans avec au moins un aîné	un enfant de 3 ans sans aîné
Pratique actuelle de la garde pour enfant(s) de moins de 4 ans	non confié(s) ou confié(s) à un mode individuel (***)	confié(s) à une institution de la petite enfance
Mesures d'aide à développer en priorité pour les parents de jeunes enfants (****)	alléger le coût de la garde	autres mesures

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère.
(**) Avant déductions sociales.
(***) Famille d'accueil, personne à domicile, parenté, voisins/amis.
(****) L'enquêté choisissait, parmi les mesures proposées, celles à développer en première et en seconde priorité : favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes, améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance, alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants.
Lecture : Les familles de milieu ouvrier sont plus fréquemment « tout à fait favorables » à la préscolarisation (59% contre 52% pour l'ensemble des familles). A l'inverse, les familles de cadres inférieurs et moyens sont plus souvent « défavorables » que les autres (34% contre 27%). Voir annexe 4, tableau A4.6.

Les effets déterminants de l'opinion relative à la préscolarisation

Est-ce fait que la mère ne soit pas diplômée qui contribue à rendre la famille davantage favorable à la préscolarisation dans le but, par exemple, de donner le plus d'atouts à l'enfant pour sa scolarité ultérieure ? Ou bien est-ce le fait que les mères non diplômées se rencontrent plus souvent dans les familles de nationalité étrangère que dans les familles suisses, et qu'elles peuvent alors voir dans l'école la possibilité pour l'enfant de faire l'apprentissage de la langue du pays, ainsi que de faciliter son intégration parmi ses pairs ?

On peut également constater que si l'on ne s'intéresse qu'aux familles suisses d'une part, ou aux familles de nationalité étrangère d'autre part, la corrélation entre niveau de diplôme de la mère et l'opinion vis-à-vis de la préscolarisation disparaît. On voit donc que divers effets de structure peuvent, là encore, conduire à des interprétations incorrectes.

Pour neutraliser ces effets de structure, l'analyse de type logistique qui suit vise à identifier les déterminants de l'opinion des parents vis-à-vis de la préscolarisation à 3 ans, en isolant l'effet propre d'un facteur (par exemple la situation d'activité de la mère) sur l'opinion vis-à-vis de la préscolarisation en tenant compte des corrélations que les caractéristiques socio-démographiques entretiennent mutuellement.

On a modélisé la probabilité d'être favorable à la préscolarisation en fonction de critères dits « explicatifs », les variables explicatives retenues dans les modèles mis en œuvre étant celles pour lesquelles on a pu vérifier, dans l'analyse descriptive, la corrélation avec le fait d'être favorable ou non à une préscolarisation à 3 ans.

On détermine ainsi si une famille, dont la mère a telle situation d'activité professionnelle, a une propension plus ou moins forte à être favorable à une préscolarisation à 3 ans, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques d'une situation de référence (encadré 6.1).

Dans notre enquête, l'opinion face à la préscolarisation pouvait prendre trois modalités proposées à l'enquêté : *« oui, tout à fait »*, *« peut-être, sous certaines conditions »*, *« non, sûrement pas »*. Dans le modèle mis en œuvre (dit modèle Logit simple), les items *« non, sûrement pas »* et *« peut-être, sous certaines conditions »* ont été regroupés en une seule modalité, car ces réponses peuvent être assimilées à une réticence plus ou moins forte vis-à-vis de la préscolarisation, réticence que l'on peut opposer à une attitude parentale très favorable. Ce regroupement de modalités est d'autant plus légitime que, on le verra plus loin, les parents défavorables à une préscolarisation indiquent des raisons assez similaires qu'il s'agisse d'une réticence forte ou d'une réticence plus modérée.

Deux modèles successifs ont été testés. Le premier modèle comportait les variables relatives au lieu de résidence, aux pratiques de garde ainsi qu'aux caractéristiques socio-démographiques des familles : nombre d'enfants dans le ménage, présence ou non d'un enfant de 3 ans avec ou sans aîné, situation d'activité de la mère, statut socioprofessionnel du ménage, revenu brut du ménage, nationalité des parents et durée de résidence dans le canton, langue parlée couramment à la maison, niveau de formation de la mère.

A ces variables, on a ajouté dans un second modèle la variable relative aux mesures d'aide aux familles citées prioritairement par les parents. Ce modèle, dont les résultats sont similaires pour les premières variables explicatives, semble être de meilleure qualité[4] ; c'est celui que nous avons retenu et qui est présenté dans le tableau 6.3. Il confirme certains des résultats observés dans l'analyse descriptive, certaines caractéristiques semblant toujours exercer une influence déterminante sur l'opinion des familles vis-à-vis de la préscolarisation à 3 ans.

Encadré 6.1 : Lecture du tableau 6.3

Pour chacune des variables dites « explicatives », on a retenu une modalité de référence (en général celle qui est la plus répandue ou une des plus répandues dans la population totale mais pas forcément) qui figure en italique dans le tableau 6.3. Ces modalités constituent la situation de référence qui correspond à une famille « moyenne » résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans : famille résidant en Ville de Genève, parlant uniquement le français à la maison, ayant deux enfants à charge, dont aucun n'est âgé de 3 ans, confiant au moins un enfant à une institution de la petite enfance, avec une mère active à temps partiel, un-e chef-fe de ménage cadre moyen-ne, ayant un revenu mensuel de 6'000 à 8'000 francs, une mère suisse née ou installée à Genève depuis 10 ans et plus, et diplômée de l'enseignement tertiaire, et ayant cité l'allégement du coût de la garde parmi les deux mesures prioritaires d'aide aux familles.

Le signe « + » indique que les chances d'être favorable à la préscolarisation pour une catégorie de familles sont significativement supérieures à celle de la situation de référence, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en maintenant constantes toutes les autres caractéristiques. Ainsi, dans le tableau 6.3, les familles dont la mère est étrangère ont une propension plus élevée à être favorables à la préscolarisation comparativement aux familles dont la mère est suisse. L'absence de signe positif ou négatif témoigne d'une absence d'effet statistiquement significatif de la caractéristique par rapport à la modalité de référence, au vu des données d'enquête. On considère qu'une variable a une influence lorsqu'elle obtient un coefficient significatif au seuil de 5% et au seuil de 10% (pour ce dernier, entre parenthèses dans le tableau). Pour plus de détails sur l'outil statistique, voir annexe A3.1.

[4] Ratio de log vraisemblance *(-2 Log Likelihood)* à valeur inférieure ; meilleure capacité prédictive (pourcentage d'observations à valeur 1 prédites à 1 additionné au pourcentage d'observations à valeur 0 prédites à 0).

Tableau 6.3 : Impact de caractéristiques socio-démographiques sur l'opinion des parents vis-à-vis d'une préscolarisation gratuite à l'école publique à 3 ans

	Être favorable (*) à la préscolarisation
Lieu de résidence	
Ville de Genève	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 habitants)	
Communes de moins de 10'000 habitants	
Nombre d'enfants dans le ménage	
1 enfant	
2 enfants	*Réf.*
3 enfants ou plus	
Présence d'un enfant de 3 ans avec ou sans aîné de plus de 4 ans	
1 enfant de 3 ans sans aîné	
1 enfant de 3 ans avec un aîné	**+**
Aucun enfant de 3 ans	*Réf.*
Pratique actuelle de la garde pour enfant(s) de moins de 4 ans	
Aucun enfant confié durant la semaine	**+**
Enfant(s) confié(s) uniquement à un mode individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté, voisins/amis)	**+**
Enfant(s) confié(s) à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie)	*Réf.*
Situation d'activité de la mère	
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	**+**
Active à temps partiel	*Réf.*
Active à temps plein	**+**
Statut socioprofessionnel du ménage (**)	
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne	**(+)**
Ouvrier qualifié	**(+)**
Employé qualifié	
Cadre inférieur	
Cadre moyen	*Réf.*
Cadre supérieur ou dirigeant, profession libérale, chef d'entreprise	
Revenu brut mensuel du ménage (***)	
Moins de 6'000 francs	
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs	
10'000 à 12'000 francs	
12'000 francs et plus	
Nationalité des parents et durée de résidence	
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)	**+**
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	**+**
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)	**+**
Langue parlée couramment à la maison	
Français uniquement	*Réf.*
Français + autre langue	
Autre(s) langue(s)	
Niveau de formation de la mère	
Aucun diplôme, école obligatoire	
Diplôme de l'enseignement secondaire	
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*
Mesures d'aide à développer en priorité pour les parents de jeunes enfants (****)	
Alléger le coût de garde des jeunes enfants	**+**
Pas de mention de l'allégement du coût de la garde	*Réf.*

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) « oui, tout à fait » versus « peut-être, sous certaines conditions » ou « non, sûrement pas » favorable à la préscolarisation à 3 ans.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.
(****) L'enquête choisissait, parmi les mesures proposées, celles à développer en première et en seconde priorité : favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes, améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance, alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants.

Les familles étrangères récemment installées à Genève ont une propension plus élevée à être favorables à une préscolarisation à 3 ans

Les familles dont la mère est étrangère ont une propension plus élevée que les familles dont la mère est suisse à accorder leurs faveurs à une préscolarisation à 3 ans, toutes choses égales par ailleurs, surtout quand elles sont arrivées depuis moins de 10 ans dans le canton de Genève (odds[5] deux à trois fois plus élevé) (tableau 6.3 et annexe 3, tableau A3.3).

Ce résultat confirme notre hypothèse (annexe A3.3) selon laquelle les familles étrangères installées récemment à Genève optent sans doute plus facilement pour une préscolarisation précoce, soit en se référant à leur propre expérience scolaire dans leur pays d'origine (les parents n'ayant pas fait, en principe, leur scolarité à Genève), soit en lui attribuant un sens particulier pour leur enfant dans un projet, par exemple, d'intégration dans le nouveau milieu de vie. Cette préscolarisation pourrait également pallier l'absence d'un réseau parental ou social plus large, qui offre de façon informelle des espaces de socialisation pour l'enfant.

Par ailleurs, on présupposait que plus les parents étrangers sont résidents depuis longtemps à Genève, plus ils se sont familiarisés avec le système scolaire genevois, plus il y a de chances qu'ils adoptent les comportements en usage quant aux pratiques de scolarisation des enfants. On constate toutefois que l'effet de la nationalité reste déterminant mais son poids est plus faible (odds une fois et demie supérieur).

Les ménages ayant un enfant de 3 ans avec un aîné scolarisé opteraient davantage pour une préscolarisation

On peut supposer que l'attitude des familles envers la préscolarisation est influencée par la présence d'enfants ayant ou non l'âge d'être scolarisés. Ainsi, le fait d'avoir un enfant de 3 ans permet à la famille d'apprécier plus justement l'opportunité d'une éventuelle préscolarisation à cet âge, car elle est mieux à même d'évaluer les capacités de son propre enfant et ce que le milieu scolaire peut lui offrir. Mais c'est la position de cet enfant de 3 ans dans la fratrie qui semble influer sur la conception parentale : si la famille a également un aîné âgé de 4 ans ou plus (et donc en principe scolarisé), elle a une propension plus élevée à être favorable à une préscolarisation à 3 ans (odds deux fois supérieur), l'aîné amenant déjà une ouverture sur le monde scolaire et une familiarisation avec ce dernier. En outre, l'aspect pratique n'est pas à négliger pour ces familles : la préscolarisation précoce peut faciliter l'organisation familiale, puisque tout ou partie de la fratrie fréquenterait alors le même lieu aux mêmes horaires (au niveau du primaire) et si besoin, aurait la même prise en charge extra-scolaire.

Par contre, le fait d'avoir un enfant de 3 ans sans aîné plus âgé ne semble plus jouer dans ce sens. Ces familles ne se distinguent alors pas de celles qui ont des enfants de moins de 3 ans (pouvant d'ailleurs avoir un aîné), leurs préoccupations du moment étant sans doute encore fortement dirigées vers une prise en charge « petite enfance ».

Les mères actives à plein temps sont plus favorables à une préscolarisation à 3 ans

La situation d'activité de la mère joue également un rôle, puisque comparativement aux familles dont la mère travaille à temps partiel, celles dont la mère est inactive ou au contraire travaille à plein temps ont une propension plus élevée à être favorables à la préscolarisation (odds environ deux fois supérieur).

Comme on le présupposait, les familles dont la mère est inactive sont en effet plus attirées par la préscolarisation de l'enfant, peut-être parce que celle-ci peut se substituer à un accueil payant dans un jardin d'enfants ou une garderie et/ou compléter avec profit l'éducation familiale. Les mères inactives y voient sans doute aussi un double avantage : une offre gratuite d'activités éducatives pour leur enfant et une libération de temps pour elles-mêmes.

[5] Voir note 7 p. 40, ou annexe A3.1 pour une présentation détaillée des odds-ratio.

Le fait que les mères actives à temps plein soient plus attirées par la préscolarisation que celles qui travaillent à temps partiel apparaît surprenant et infirme notre hypothèse de départ, certes orientée vers des préoccupations de garde des enfants qui faisaient l'objet de l'enquête. Les conditions d'accueil telles qu'elles existent actuellement à Genève pour la préscolarisation dès 4 ans sont en effet peu compatibles avec une activité à plein temps[6]. C'est pourquoi on pouvait supposer que plus le taux d'occupation de la mère est élevé, moins celle-ci a intérêt à anticiper l'entrée à l'école. Cependant, les mères actives à temps plein sont aussi celles qui ont des coûts de garde élevés. Peut-être voient-elles dans cette anticipation la possibilité de réduire une partie de leurs frais de garde.

Toutefois, il est certainement réducteur de concevoir la préscolarisation sous le seul angle d'une solution de garde ou de considérations économiques. Les mères actives peuvent se positionner à l'égard d'une préscolarisation avancée à l'âge de 3 ans moins par rapport à des considérations de coût ou de facilité d'organisation, et davantage par rapport à leur propre investissement professionnel. Pleinement actives à l'extérieur du foyer, investies dans une carrière professionnelle et/ou participant aux ressources économiques du ménage, elles peuvent concevoir certainement « l'externalisation » précoce de l'enfant dans un cadre scolaire et structuré, comme allant de soi, l'enfant vivant alors une partie de sa vie hors du milieu familial à l'image de ce qu'elles vivent elles-mêmes.

Les usagers d'institutions de la petite enfance sont plus réticents à une préscolarisation

L'enquête ayant abordé les pratiques de garde, il était intéressant de voir dans quelle mesure les types de prise en charge adoptés par les familles pour leur(s) enfant(s) peuvent déterminer l'opinion que celles-ci ont à l'égard de la préscolarisation à 3 ans.

Il apparaît que toutes choses égales par ailleurs, les familles faisant usage, au moment de l'enquête, d'une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants ou garderie) sont moins favorables à la préscolarisation à 3 ans que les autres familles, que ces dernières ne confient pas d'enfant(s) dans la semaine ou qu'elles le(s) confient exclusivement à un mode de garde individuel (famille d'accueil, personne rémunérée à domicile, parenté proche ou éloignée, voisins/amis). On peut supposer que les familles confiant un ou plusieurs enfants à une institution de la petite enfance ont un intérêt moindre à inscrire précocement un enfant à l'école, car cette dernière ne répond que partiellement aux besoins de garde pour des parents travaillant tous les deux. De plus, les institutions de la petite enfance, de par leur projet pédagogique, proposent déjà aux enfants des activités éducatives et une forme de socialisation.

A l'inverse, les familles qui ont recours exclusivement à un mode de garde individuel peuvent voir dans l'école l'opportunité de faire bénéficier l'enfant d'une expérience de socialisation et d'apprentissage de la vie collective, dans un cadre conçu et adapté pour lui. Cette opportunité d'une entrée avancée à l'école peut par ailleurs se combiner avec l'usage d'un mode de garde individuel. Mais l'école ne représente-t-elle pas aussi pour ces familles une alternative en réponse à la pénurie de places en crèche dans le canton de Genève ? Cette hypothèse repose sur des résultats de l'enquête montrant que plus de la moitié des familles confiant leur(s) enfant(s) à un mode de garde individuel souhaitent au moment de l'enquête changer pour une institution de la petite enfance. On a par ailleurs pu vérifier que parmi les familles ayant un enfant de 2 ans et plus (et donc plus directement concernées), les plus favorables à la préscolarisation à 3 ans sont celles qui ne confient pas leur enfant à une institution de la petite enfance, alors qu'elles la préconisent comme solution idéale de garde pour un enfant de 2 ans et plus.

[6] Les écoliers sont accueillis, dans l'enseignement primaire, du lundi au vendredi, sauf le mercredi, de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h. Dans la grande majorité des écoles du canton, il existe un accueil parascolaire (payant) durant la pause de midi et après l'école entre 16h et 18h. Dans une dizaine d'écoles de quartiers en Ville de Genève et de communes suburbaines, il est également organisé un accueil parascolaire (gratuit) le matin dès 7 heures.

Le statut socioprofessionnel du ménage a une influence moins certaine sur l'opinion face à la préscolarisation

Le statut socioprofessionnel du ménage, autre caractéristique retenue, semble avoir une influence mais sa significativité du point de vue statistique est plus faible[7] : les familles ouvrières sont plus favorables comparativement à celles de cadres moyens (odds une fois et demie supérieur).

On avance le plus souvent l'hypothèse que l'intérêt et l'apport d'apprentissages scolaires précoces dans le but de mieux assurer l'avenir de l'enfant, et notamment une certaine mobilité sociale, sont perçus plutôt favorablement par les ménages de milieu populaire (ouvriers, employés). Par contre, les autres familles, quel que soit leur statut socioprofessionnel, ne se distinguent pas des couches sociales moyennes. On aurait pu s'attendre à ce que les cadres supérieurs soient plus enclins à une préscolarisation précoce, celle-ci pouvant représenter un atout pour la réussite scolaire ultérieure de leur enfant, mais pour ces familles les possibilités éducatives sont sans doute plus variées et plus accessibles, l'école n'en étant qu'une parmi d'autres.

Le coût de la garde face à la gratuité de l'école

Le fait que les familles aient cité l'allégement du coût de la garde, comme l'une des deux priorités à mettre en œuvre pour aider les parents de jeunes enfants, apparaît augmenter leur propension à être favorables à la préscolarisation avancée à l'âge de 3 ans (odds une fois et demie supérieur), comparativement aux familles qui n'ont pas donné priorité à cette mesure et qui préconisaient plutôt de favoriser la prise en charge des jeunes enfants par leurs parents eux-mêmes ou d'améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance. Ce résultat laisse penser que la gratuité de l'école n'est certainement pas un aspect anodin dans le fait d'être favorable à cette préscolarisation. Comme on le verra dans les raisons énoncées par les familles pour expliquer leur opinion, la gratuité est un élément à prendre en considération, même s'il n'est pas prépondérant.

Des caractéristiques socio-démographiques sans effet sur l'opinion des familles

L'effet de certaines caractéristiques sur l'opinion des familles, qui apparaissait dans l'analyse descriptive, est infirmé, lorsque l'on tient compte des liens que les variables entretiennent mutuellement. Ainsi, le lieu de résidence, le niveau des revenus, le nombre total d'enfants du ménage, la langue couramment parlée à la maison, ainsi que le niveau de formation de la mère, n'apparaissent pas avoir d'influence nette significative, toutes choses égales par ailleurs, au vu des données de l'enquête.

Bien que le modèle estimé présente une qualité d'ajustement jugée raisonnable et une capacité prédictive relativement acceptable[8], les résultats doivent cependant être pris avec la prudence habituellement requise. L'échantillon, même s'il est représentatif, est de taille modeste[9] (un peu moins de 1'500 familles enquêtées). Il est également vraisemblable qu'il manque des facteurs explicatifs pertinents mais dont on ne dispose pas dans l'enquête. La taille de notre échantillon ne nous permettant pas d'aller plus finement dans certains découpages, les regroupements de variables, telles que la nationalité des parents ou les langues parlées couramment à la maison, demeurent assez

[7] Coefficients significativement différents de 0, au seuil de 10% (contrairement aux autres qui le sont au seuil de 5%), c'est-à-dire que l'on a 10% de risque de considérer que ce facteur a de l'influence alors que dans la réalité son influence serait nulle.

[8] Le modèle avec introduction des variables explicatives est meilleur que celui avec constante seule. Le test de Hosmer–Lemeshow indique que l'hypothèse nulle, selon laquelle il n'y a pas de différence entre les valeurs observées et les valeurs prédites, ne peut pas être rejetée, ce qui signifie que le modèle ajuste de façon raisonnablement correcte les données observées. Par ailleurs, les deux tiers environ des valeurs observées sont prédits par le modèle.

[9] L'absence d'effet net significatif dans le cas de certaines variables peut être liée à la taille de l'échantillon.

sommaires et perdent peut-être leur pouvoir explicatif. Il est possible qu'une distinction plus fine dans les nationalités montrerait des différences significatives quant à l'opinion des familles.

Enfin, l'absence de mise en évidence d'effet propre du niveau de formation de la mère reste l'une des interrogations, car durant la période de la petite enfance, la mère est plus fortement impliquée que le père dans tout ce qui touche la prise en charge de l'enfant et les choix éducatifs. On présupposait que ces choix, comme l'opinion à l'égard de la préscolarisation avancée à 3 ans, sont fortement déterminés par le capital scolaire de la mère. Outre les réserves précédentes, cela nous conduit également à nous interroger sur l'existence d'interactions entre la variable « formation de la mère »[10] et d'autres variables présentes dans le modèle, interactions qui, si elles existent, n'ont pas pu être identifiées lors de cette recherche. Cette analyse logistique offre donc quelques éléments de réflexion sans vouloir donner toutes les explications d'une réalité complexe.

c. Raisons avancées par les parents

Après s'être prononcées en faveur ou non de la préscolarisation à 3 ans, les parents étaient invités à expliquer leur opinion. La question étant ouverte, l'enquêteur devait saisir la ou les raisons citées spontanément par le parent enquêté et les classer dans une typologie d'items prédéfinis. La typologie comprenait des raisons faisant référence aux capacités et besoins de l'enfant en lien avec son développement (comme la maturité ou le rythme biologique) ou son degré d'autonomie par rapport à la mère ; à la capacité du milieu scolaire de s'adapter aux besoins de l'enfant et aux attentes des parents concernant l'éducation et l'encadrement (en termes d'horaire, de programme scolaire, d'effectifs, etc.) ; ou encore aux besoins propres des parents, la prise en charge de leur enfant par l'école pouvant faciliter ou non l'organisation familiale[11].

Les parents ne se situant pas par rapport à un argumentaire de raisons, le fait de ne pas citer spontanément une raison ne signifie pas que celle-ci n'aurait pas d'importance pour une famille si on lui avait demandé expressément de se positionner par rapport à elle. Les raisons évoquées spontanément doivent être considérées comme celles ayant le plus d'importance aux yeux des parents au moment de l'enquête.

Les résultats qui suivent ne peuvent donc ni prétendre à l'exhaustivité ni contribuer à une définition des fonctions et du contenu de ce que pourrait être « l'école » à 3 ans. Tout au plus, ils permettent de réfléchir au sens donné à une éventuelle préscolarisation avancée à l'âge de 3 ans par les familles ayant des enfants de moins de 4 ans dont, rappelons-le, la moitié n'a pas d'enfant plus âgé qui pourrait être scolarisé et n'est donc pas encore familiarisée avec le système scolaire actuel.

---

[10] La composition de la fratrie est un exemple d'interaction entre variables (et non de corrélation dont on s'affranchit justement par le modèle). Pris en compte séparément, le fait d'avoir ou non un enfant de 3 ans, d'une part, et le fait d'avoir ou non un aîné de 4 ans ou plus, d'autre part, ne sont pas corrélés avec l'opinion vis-à-vis de la préscolarisation. Introduits ainsi dans le modèle, la nullité de leurs coefficients ferait aboutir à la conclusion que l'opinion des parents n'est pas liée à ces critères. Or on a vu qu'il n'en était rien. L'absence apparente d'effet propre à ces deux variables est liée au fait qu'elles interagissent de façon contradictoire. Ainsi, le fait d'avoir un enfant de 3 ans joue de façon contraire selon que l'on a ou non, par ailleurs, un autre enfant plus âgé.

[11] Le détail des types de raisons figure dans les tableaux A4.7 à A4.9 en annexe 4. Pour la construction de la typologie, on s'est basé en grande partie sur les réponses obtenues à une question identique, mais ouverte, posée à des mères ayant des enfants fréquentant une classe de 1re enfantine dans le cadre d'une enquête portant sur les choix d'activité des mères et la prise en charge socio-éducative des enfants de 0 à 5 ans, réalisée en 1991 par le Service de la recherche sociologique (enquête n'ayant pas fait l'objet d'un rapport). On s'est également inspiré d'une recherche menée en 1970 par le Service de la recherche sociologique sur la scolarisation à 4 ans : Perrenoud, Ph. (1974). *L'école à quatre ans : d'une nouvelle image de l'enfant à l'éducation compensatrice.* Genève : Service de la recherche sociologique, Cahier du SRS, n° 7.

Les familles défavorables à la préscolarisation à 3 ans considèrent qu'à cet âge, un enfant est trop jeune pour aller à l'école

Les parents totalement défavorables à la préscolarisation dès 3 ans (*« non, sûrement pas »*) se réfèrent principalement à l'immaturité de l'enfant et à l'inadaptation des conditions scolaires à cet âge. Plus de 80% d'entre eux argumentent autour du fait que l'enfant est trop jeune pour envisager une entrée à l'école et 27% jugent que le rythme de l'enfant ne serait pas respecté dans le milieu scolaire[12] (graphique 6.1 et annexe 4, tableau A4.7). Quelques familles avancent même que d'autres structures sont plus profitables, comme la crèche ou le jardin d'enfants (11%). Relevons que peu de parents défavorables mentionnent des raisons pratiques, comme par exemple le fait que l'école ne soit pas une solution de garde (10%). Pour ces familles, la maturité de l'enfant semble donc être un « pré-requis » pour accéder dans de bonnes conditions au système scolaire.

Les parents qui n'envisageraient la préscolarisation à 3 ans que *si certaines conditions* étaient remplies argumentent nettement moins autour des capacités et besoins d'un enfant de 3 ans, mais davantage et essentiellement autour de la capacité du milieu scolaire à s'adapter à lui. La moitié d'entre eux indiquent qu'ils opteraient pour cette préscolarisation si le rythme de l'enfant était respecté et pour un tiers d'entre eux, si le programme scolaire et les activités étaient adaptés (graphique 6.1 et annexe 4, tableau A4.8). Avec à peine 30% des parents qui préscolariseraient l'enfant s'ils le sentent mûr, la maturité de l'enfant semble moins une condition décisive pour une entrée avancée à l'école.

Les conditions posées par ces familles réticentes semblent donc s'orienter prioritairement vers une conception de l'école peu ou mal adaptée aujourd'hui à un jeune enfant, présupposant que ces familles ont déjà une idée du fonctionnement actuel du système scolaire. Le système semble également mal adapté pour les parents eux-mêmes, puisque ces familles réticentes évoquent déjà un peu plus souvent des raisons en lien avec les problèmes de garde : la préscolarisation à 3 ans pourrait être possible si l'école avait un horaire continu (20% mentionnent cette condition) ou s'il y avait un accueil parascolaire proposé (13%).

Graphique 6.1 : Principales raisons avancées selon l'opinion des parents vis-à-vis de la préscolarisation à 3 ans

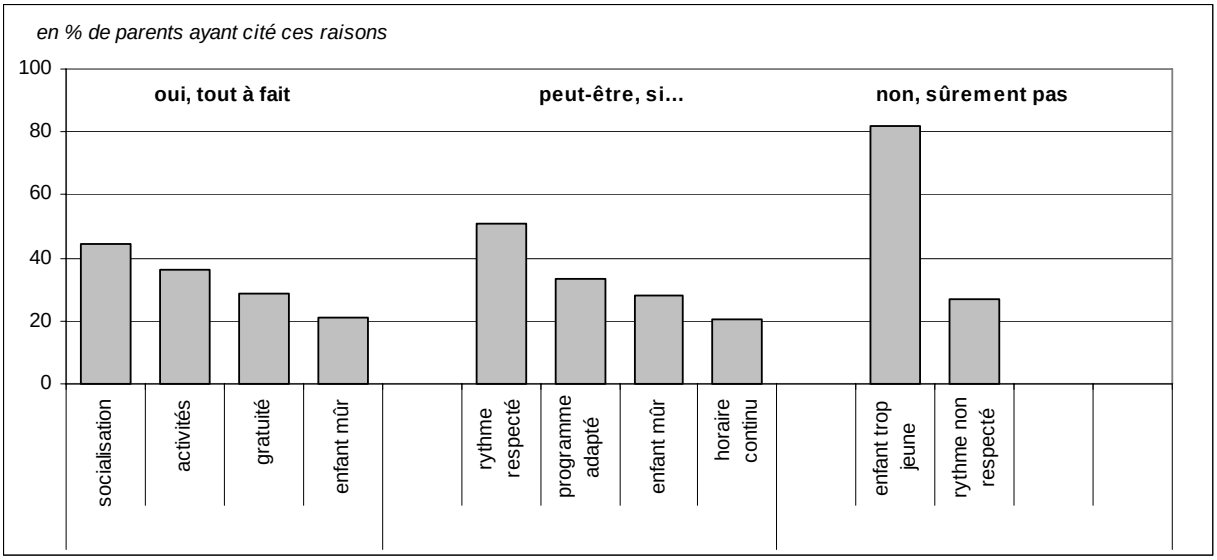

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
N.B. Les parents pouvant évoquer plusieurs raisons, la somme des pourcentages de familles ayant cité chaque raison dépasse 100% de la population enquêtée. Pour les raisons moins citées, voir annexe 4, tableaux A4.7 à A4.9.

[12] Comme les parents pouvaient évoquer plusieurs raisons, le total des pourcentages attribués à chaque raison dépasse 100% de la population enquêtée.

Les familles favorables à la préscolarisation à 3 ans mettent en avant les apports du milieu scolaire pour l'enfant

Les parents favorables à la préscolarisation à 3 ans (*« oui, tout à fait »*) ne font plus directement référence aux capacités de l'enfant ou à ses besoins, mais centrent leur argumentation autour des apports de l'école qui seraient bénéfiques à l'enfant. La socialisation et l'apprentissage de la vie collective arrivent au premier rang de leurs motivations (45%), suivis par le programme scolaire et les activités proposées (36%) (graphique 6.1 et annexe 4, tableau A4.9). Cette prépondérance pour la socialisation est encore renforcée par le fait que des parents mentionnent le besoin pour l'enfant d'avoir des relations hors du milieu familial (16%) ou de s'intégrer dans un nouveau milieu de vie (dans le cas des migrants par exemple) (10%).

Allant sans doute de pair avec l'idée que l'école pourrait être aussi une solution de garde en sus des apports éducatifs (raison citée par 14% des familles), la gratuité, qui va de soi lorsqu'on songe à une scolarisation dans l'enseignement public, est pourtant un aspect qui a été relevé par près de 30% des parents favorables[13].

L'opinion positive de ces familles semble donc reposer principalement sur une perception de ce que peut offrir l'école pour favoriser le développement de l'enfant (socialisation, préapprentissage scolaire, etc.), certaines d'entre elles y voyant même un atout pour l'avenir scolaire (19%). Par ailleurs, l'école, offrant des prestations gratuites, pourrait résoudre partiellement des problèmes de garde pour certaines familles.

Un argumentaire plus étoffé pour les familles favorables

Relevons un autre aspect intéressant concernant la manière dont les familles enquêtées ont argumenté leur opinion. Les familles opposées à la préscolarisation à 3 ans ont rarement donné simultanément plusieurs raisons pour expliquer leur position (1,6 raisons fournie en moyenne) (graphique 6.2). *L'enfant est trop jeune* apparaît comme la raison unique et décisive pour près de deux tiers de ces familles.

Graphique 6.2 : Nombre des raisons avancées selon l'opinion des parents vis-à-vis de la préscolarisation à 3 ans

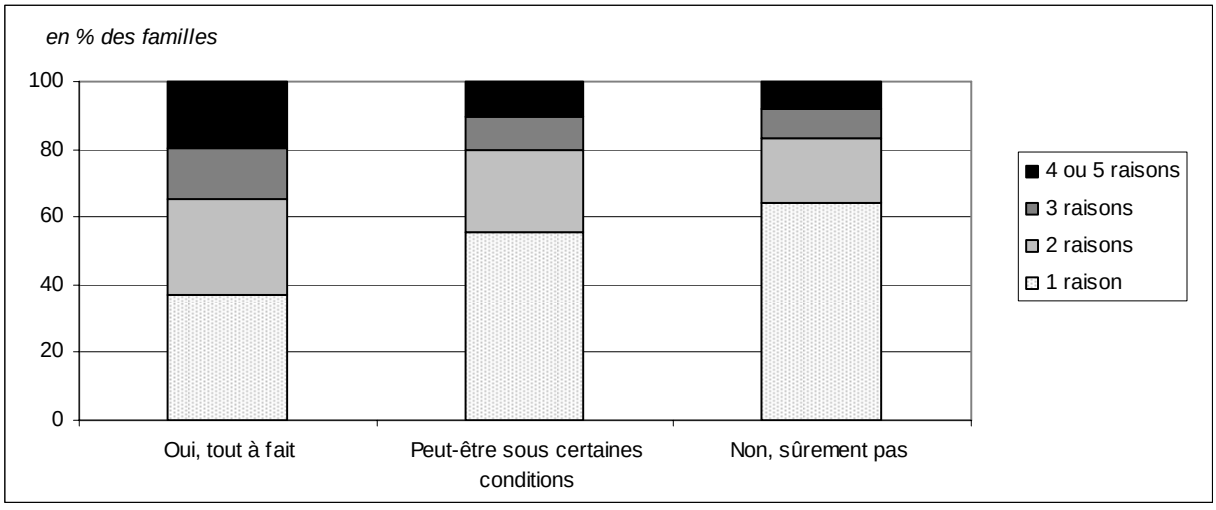

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.

[13] Relevons que l'aspect de la gratuité a été mentionné dans la question posée aux familles enquêtées.

A l'opposé, les familles qui sont favorables à la préscolarisation sont nettement plus prolixes, puisque près de deux tiers d'entre elles ont donné au moins deux raisons, dont 20% en ont donné quatre ou cinq (2,2 raisons en moyenne).

Les familles qui opteraient pour une entrée avancée à l'école seulement si certaines conditions étaient remplies, loin d'argumenter plus, se situent dans une position intermédiaire : la moitié d'entre elles ne donnant qu'une seule raison (1,8 raisons en moyenne).

A l'exception de la langue parlée à la maison, il n'y a pas de lien entre le nombre de raisons avancées et le profil socio-démographique de la famille lorsque celle-ci est favorable à la préscolarisation. Les familles ne parlant pas couramment le français à la maison ont donné un peu moins de raisons pour argumenter leur opinion positive (1,9 raisons en moyenne contre 2,3 raisons pour les familles parlant le français).

d. Disparité des raisons selon le profil des familles

Comme pour l'option choisie vis-à-vis de la préscolarisation, on pouvait s'attendre à ce que les raisons avancées par les familles ne soient pas les mêmes selon leur profil socio-démographique. On pouvait, par exemple, penser que les mères inactives professionnellement et les mères actives à temps plein argumenteraient de façon différente leur opinion face à une préscolarisation avancée à l'âge de 3 ans, mais il n'en est rien. Lorsque les parents sont défavorables à la préscolarisation, on ne trouve pas de différence significative quant aux raisons qui les motivent, selon leur profil socio-démographique. Tous sont unanimes quant au fait que l'enfant serait trop jeune pour être préscolarisé ou que le rythme de l'enfant ne serait pas respecté dans le cadre scolaire. De la même façon, lorsque les parents sont favorables à la préscolarisation, là encore, quel que soit leur profil, tous citent principalement des raisons liées à la socialisation de l'enfant et aux préapprentissages.

Deux aspects seulement sont mentionnés un peu plus que la moyenne par certaines familles qui sont favorables : le fait que l'école est gratuite d'une part et la perception de la maturité de l'enfant à 3 ans d'autre part.

Les cadres supérieurs sont plus nombreux à mentionner la maturité de l'enfant comme raison pour fréquenter l'école

Comme on l'a vu précédemment, les couches sociales supérieures n'ont pas une propension plus élevée à être favorables à une préscolarisation que les cadres moyens, toutes choses égales par ailleurs, mais lorsqu'elles sont favorables, elles se réfèrent un peu plus souvent à la maturité de l'enfant (enfant mûr, demande de l'enfant pour aller à l'école) pour justifier une fréquentation de l'école à 3 ans (30% contre 19% des autres familles favorables).

Faut-il interpréter cette centration plus forte sur la maturité de l'enfant comme une valorisation plus prononcée de l'individu et de ses capacités à développer sa personnalité ? Ainsi, un enfant de 3 ans qui serait mûr (selon l'appréciation des parents) pourrait voir stimuler ses besoins et ses potentiels dans le système scolaire, comme il pourrait l'être dans d'autres espaces d'éveil ou de créativité qui sont plus souvent fréquentés par des enfants de milieux socio-culturels privilégiés.

Les familles utilisatrices d'institution de la petite enfance citent plus souvent la gratuité comme raison en faveur d'une préscolarisation

Il n'est guère surprenant que la gratuité apparaisse plus souvent dans l'argumentaire des familles à faibles revenus comparativement aux familles qui ont les revenus les plus élevés (37% des familles qui ont des revenus bruts mensuels inférieurs à 6'000 francs avancent cette raison contre 20% des familles qui ont plus de 10'000 francs par mois) ; ou parmi l'argumentaire des familles ouvrières ou employées comparativement aux cadres supérieurs et professions libérales (33% contre 23%). Les familles de

milieux populaires, qui ont déjà un intérêt plus prononcé à l'égard de la préscolarisation (plus forte propension à être favorable à la préscolarisation que les autres familles), allient vraisemblablement l'opportunité de donner plus d'atouts à l'enfant pour son avenir scolaire au fait que des activités éducatives soient proposées gratuitement, voire que cela permette de réduire en partie les frais de garde.

Il est également intéressant de s'attarder sur les familles qui font usage d'une institution de la petite enfance. Comme on l'a vu précédemment, ces familles sont moins favorables à la préscolarisation que les autres familles qui gardent elles-mêmes leur(s) enfant(s) ou qui les confient à un mode de garde individuel. Mais quand elles sont favorables, elles citent plus fréquemment que les autres l'aspect de la gratuité (35% contre 25%). Si les institutions de la petite enfance offrent des conditions d'accueil et un contenu éducatif adaptés aux besoins de l'enfant, leurs tarifs peuvent apparaître trop élevés pour ces familles utilisatrices qui voient alors l'intérêt d'un accès gratuit à l'école dès 3 ans.

Bien que la gratuité aille en principe de soi à l'école publique et devait être à l'esprit de l'ensemble des enquêtés, cet aspect est cité par un nombre non négligeable de familles, certaines d'entre elles le mentionnant encore plus que d'autres. On a vu également que l'un des facteurs augmentant la propension à être favorable à la préscolarisation, toutes choses égales par ailleurs, est de citer *« l'allégement des coûts de la garde des enfants »* parmi les mesures à développer en priorité pour aider les parents de jeunes enfants. Le fait que des familles puissent résoudre par une préscolarisation avancée tout ou partie de leurs problèmes de garde, tout en bénéficiant gratuitement de prestations éducatives, n'est donc pas à évincer.

7. QUELLES AIDES POUR CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE ?

La prise en charge extra-parentale des jeunes enfants abordée par l'enquête s'inscrit essentiellement dans le cadre d'une politique de la petite enfance, mais elle est également prise en compte par les politiques familiales lorsque celles-ci envisagent d'apporter un soutien aux parents devant concilier leurs responsabilités familiales avec l'exercice d'une activité professionnelle[1].

La question de cette conciliation est devenue prépondérante depuis une trentaine d'années, le modèle des « parents bi-actifs » tendant à s'imposer par choix ou par nécessité. La propension des mères avec jeunes enfants à exercer une activité professionnelle témoigne de ce changement structurel dans les sphères familiale et professionnelle et entraîne notamment un accroissement de la demande de places en crèche.

Outre une offre plus étendue de services de garde, diverses prestations familiales existent pour accompagner cette évolution, et il est apparu intéressant de connaître la position des familles ayant de jeunes enfants à l'égard de certaines d'entre elles. L'intention n'est nullement de présenter des orientations pour une politique familiale, les mesures d'aide proposées étant d'ailleurs loin d'être exhaustives. Il s'agit avant tout de vérifier l'importance accordée par les familles au développement des crèches face à d'autres prestations et de porter une réflexion plus étendue sur la prise en charge extra-parentale de la petite enfance.

La première partie présente l'opinion des familles sur quelques mesures d'aide à développer en priorité pour favoriser une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. La deuxième partie met en évidence des profils de familles qui préconisent davantage certaines mesures et qui pourraient alors en être des bénéficiaires potentiels.

a. Les mesures d'aide à développer en priorité pour les parents de jeunes enfants

La conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale était le point d'ancrage pour connaître l'opinion des familles au sujet des aides qui pourraient permettre aux parents d'élever leurs jeunes enfants dans les meilleures conditions. Les mesures d'aide proposées, loin d'être exhaustives, ont été choisies au regard des prestations familiales existant dans deux pays européens (encadré 7.1 ci-après), ou de propositions débattues, au moment de l'enquête, en Suisse ou à Genève, sans considération des moyens pour les réaliser. L'intention était d'explorer les types de mesures privilégiées par les familles ayant des enfants de moins de 4 ans pour concilier vie familiale et activité professionnelle : préfèreraient-elles davantage des aides en nature plutôt que financières ? Souhaiteraient-elles des aides facilitant l'externalisation de la garde des enfants ou au contraire permettant la prise en charge des enfants par les parents eux-mêmes ?

[1] La politique de la petite enfance cible prioritairement l'aménagement des conditions matérielles et institutionnelles de l'accueil socio-éducatif du jeune enfant non encore scolarisé, alors que la politique familiale englobe toutes les mesures et actions tendant à soutenir et promouvoir la famille.

Les familles enquêtées devaient se situer dans un premier temps par rapport à trois types de mesures selon un ordre de priorité (1 et 2), puis pour chacune des deux priorités, elles devaient indiquer, parmi quatre mesures d'aide proposées, celle qui leur paraissait préférable à mettre en œuvre[2] (encadré 7.2 ci-après).

Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes est le type de mesure le plus cité en première priorité

La moitié des familles enquêtées souhaite voir développer en toute première priorité des aides permettant aux parents de prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée (graphique 7.1). Viennent ensuite, toujours en première priorité, l'amélioration de l'offre de modes de garde pour la petite enfance (34%) et enfin l'allégement pour les familles du coût de la garde de leurs jeunes enfants (16%). Ce dernier type de mesure, peu cité en première priorité, devient le plus fréquemment choisi en seconde priorité.

Graphique 7.1 : Types de mesures à développer pour concilier vie professionnelle et vie familiale jugés prioritaires par les parents

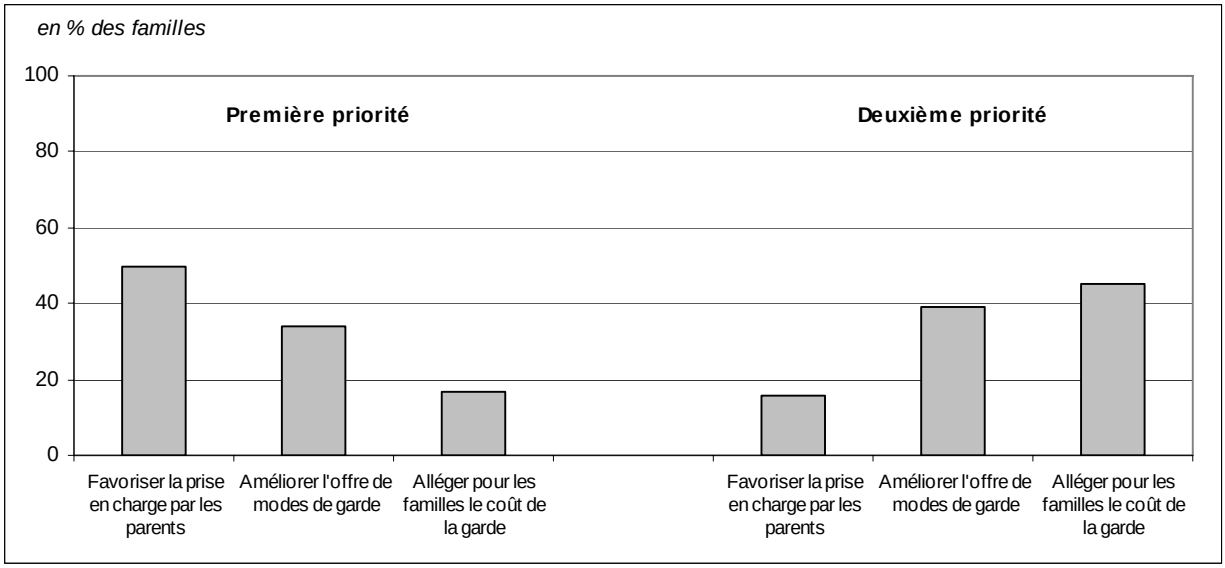

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.

Si l'on s'intéresse à l'ordre de priorité donné aux types de mesures et à leur combinaison, on observe trois groupes dominants (du point de vue numérique) de familles. Les familles qui optent en toute première priorité pour des solutions encourageant une prise en charge parentale des jeunes enfants se scindent ensuite en deux groupes d'importance assez proche : les unes préconisent en seconde priorité l'amélioration de l'offre de modes de garde (29%), les autres préférant l'allégement du coût de la garde (21%) (tableau 7.1). Pour ces familles, si l'externalisation de la garde des enfants, totale ou partielle, doit toutefois se faire, alors les prestations à développer peuvent porter soit sur un meilleur accès à des services de garde, soit sur des avantages financiers compensant en partie les frais de garde.

[2] Environ 1% des familles n'a pu se prononcer pour l'une ou l'autre des mesures qui leur étaient proposées.

Tableau 7.1 : Combinaison des types de mesures prioritaires (1 et 2) à développer pour concilier vie professionnelle et vie familiale

Première priorité	Seconde priorité	Nombre de familles	En %	Intervalle de confiance
				En %
Favoriser la prise en charge des enfants par les parents eux-mêmes		**7'436**	**49,6**	**[47,1 ; 52,1]**
	Améliorer l'offre de modes de garde	4'362	29,1	[26,8 ; 31,4]
	Alléger le coût de la garde	3'074	20,5	[18,5 ; 22,5]
Améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance		**5'077**	**33,9**	**[31,5 ; 36,2]**
	Alléger le coût de la garde	3'689	24,6	[22,5 ; 26,8]
	Favoriser la prise en charge parentale	1'388	9,3	[7,8 ; 10,7]
Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants		**2'476**	**16,5**	**[14,7 ; 18,4]**
	Améliorer l'offre de modes de garde	1'481	9,9	[8,4 ; 11,4]
	Favoriser la prise en charge parentale	995	6,6	[5,4 ; 7,9]
Total		14'989	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.

Le troisième groupe dominant est constitué des familles qui se situent dans l'externalisation de la garde des enfants aussi bien en première priorité, avec l'amélioration de l'offre de garde, qu'en seconde priorité avec l'allégement des coûts (25%). Si l'apport d'aides sous forme de prestations en équipement est essentiel à leurs yeux, les aides financières doivent venir compléter les premières mesures pour soulager économiquement les familles.

Encadré 7.1 : Prestations familiales et prise en charge de la petite enfance

Les politiques familiales française et suédoise sont très souvent citées en exemple, bien qu'elles soient fondées l'une et l'autre sur des principes différents. Elles ont instauré diverses prestations facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, dont quelques-unes sont intéressantes à présenter en comparaison de la situation genevoise et suisse.

En **Suisse**, la politique familiale est pragmatique et diversifiée, eu égard au principe de subsidiarité et en particulier au fédéralisme. Le principe de base est que la famille est une affaire privée, dans laquelle l'intervention étatique doit être limitée. Les allocations familiales, principale mesure instituée au niveau fédéral, sont gérées par chaque canton.

A **Genève**, les allocations familiales, destinées à participer partiellement à la charge financière liée à un ou plusieurs enfants, sont depuis 1997 octroyées indépendamment du taux d'emploi, selon le principe « un enfant = une allocation ». Elles comprennent une allocation de naissance ou d'accueil (1'000 CHF pour chaque enfant né ou adopté) et une allocation pour enfant (200 CHF par mois et par enfant de la naissance à 15 ans, dès le premier enfant). Une déduction fiscale, sous forme de rabais d'impôt, est accordée aux familles pour chaque enfant mineur à charge.

Depuis 2001, deux autres mesures ont été instaurées allant dans le sens d'une reconnaissance de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. La première d'ordre fiscal octroie aux familles ayant un ou des enfants de moins de 12 ans, un rabais d'impôt forfaitaire de 2'500 CHF pour frais de garde, quel que soit le nombre d'enfants et que la famille supporte ou non des frais de garde. En outre, les ménages monoparentaux peuvent déduire, du produit de leur travail, pour chaque enfant jusqu'à l'âge de 12 ans, les frais de garde effectifs jusqu'à concurrence de 3'500 CHF. La deuxième mesure qui a devancé le projet fédéral[3] est l'instauration d'une assurance-maternité qui accorde aux mères exerçant une activité lucrative une allocation de maternité ou d'adoption, égale à 80% du salaire, durant seize semaines.

Quant aux structures d'accueil de la petite enfance, elles sont majoritairement subventionnées (au déficit ou au forfait) par les communes ou municipalisées, et seules les crèches appliquent en général des tarifs selon le revenu du ménage (taux progressif avec prix plafonné).

[3] Le projet d'une assurance-maternité fédérale a été approuvé en automne 2004 par le peuple suisse et entrera en vigueur dès le 1er juillet 2005. Les mères exerçant une activité lucrative recevront à la naissance de leur enfant une allocation maternité pendant quatorze semaines, égale à 80% du revenu. Il n'y aura pas d'allocation en cas d'adoption.

Encadré 7.1 *(suite)*

En **France**, la politique familiale repose sur un principe nataliste et centralisateur, tout en favorisant le travail des mères. Outre les allocations familiales et les déductions fiscales pour frais de garde hors du domicile (crèche, assistance maternelle), il existe quatre prestations soutenant l'accueil du jeune enfant : l'allocation pour jeune enfant (APJE), l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistance maternelle agréée (AFEAMA), l'aide pour une garde d'enfants à domicile (AGED), l'allocation parentale d'éducation (APE). A partir du 1er janvier 2004, ces prestations sont progressivement remplacées par la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), composée d'une prime de naissance forfaitaire (808 EUR) et d'une allocation de base versée mensuellement (162 EUR) pendant les trois premières années de l'enfant, ainsi que d'un complément de libre choix d'activité en cas d'interruption ou de réduction de l'activité professionnelle de l'un des parents pour s'occuper de l'enfant, et d'un complément de libre choix du mode de garde en cas de recours à une assistance maternelle ou à une garde à domicile.

Le complément de libre choix d'activité va prendre le relais de l'APE qui permettait déjà, depuis les années quatre-vingts, au parent (mère ou père) de se retirer du marché du travail pour prendre en charge son enfant tout en recevant un « salaire ». Ce complément (502 EUR par mois à taux plein) versé sous condition d'emploi antérieur diffère de l'APE de par son accessibilité (dès le premier enfant, au lieu du deuxième) et de par la durée de la prestation (limitée à six mois dès la fin du congé de maternité pour le premier enfant et à trois ans pour les suivants, durée équivalente sous le régime de l'APE).

Par ailleurs, pour les salariés, il est accordé aux mères un congé de maternité de seize semaines (26 semaines dès le 3e enfant) et aux pères, depuis 2002, un congé de paternité de quatorze jours. Jusqu'au troisième anniversaire du plus jeune enfant, la mère ou le père qui travaille au minimum depuis un an dans la même entreprise au moment de la naissance ou l'adoption d'un enfant peut bénéficier d'un congé parental d'un an (à temps complet ou partiel et renouvelable deux fois) non rémunéré, régi par le droit du travail avec l'assurance de retrouver son emploi, ou tout au moins un emploi similaire dans l'entreprise, avec le même salaire.

Quant aux structures d'accueil pour la petite enfance, les crèches qui reçoivent des aides publiques au fonctionnement (Etat et communes) sont fréquentées par un nombre restreint d'enfants, le développement des modes de garde individuels (assistantes maternelles, garde à domicile) étant fortement encouragé. Dès 3 ans (voire dès 2 ans dans certaines zones géographiques), la quasi-totalité des enfants fréquentent l'école maternelle dont l'accès est gratuit.

En **Suède**, la politique familiale est fondée sur l'égalité des sexes et encourage les pères à s'investir dans la sphère familiale. L'élément fondateur de cette politique a été l'instauration dans les années septante d'un congé parental garantissant le retour à l'emploi et pouvant être réparti entre les parents à leur convenance et être modulable dans le temps avec réduction de la durée hebdomadaire de travail. La durée du congé initialement de six mois a été progressivement étendue pour être finalement portée à seize mois en 2002, les treize premiers mois étant rémunérés à 80% du salaire précédant la naissance de l'enfant et les trois derniers mois donnant lieu à une indemnité forfaitaire journalière (6 EUR).

Afin d'inciter les pères à s'occuper de leurs tout-petits, un congé de dix jours leur a été imposé à la naissance de l'enfant. La part des hommes prenant un congé parental restant trop faible (en raison notamment de résistances liées au milieu professionnel), il a été introduit au milieu des années 90 un congé d'un mois non transférable pour chacun des parents. Il existe aussi un droit de réduire le temps de travail sans compensation salariale jusqu'aux 8 ans de l'enfant et des congés rémunérés en cas de maladie des enfants (60 jours par an et par enfant).

Le congé parental a été accompagné d'une loi contraignante pour les communes qui doivent créer des structures d'accueil en suffisance pour offrir une place à tout enfant (jusqu'à l'âge de 12 ans) dont les parents sont actifs, étudient ou ont des besoins particuliers. La fréquentation de ces structures se fait majoritairement dès la fin du congé parental. Contrairement à la France, il n'y a pas eu d'incitation au développement des modes de garde individuels.

Sources :

Suisse et Genève : www.bsv.admin.ch/fa (Office fédéral des assurances, questions familiales) ; www.parlament.ch/f (modification de la loi sur les allocations pour perte de gain, en cas de service ou de maternité) ; loi genevoise sur les allocations familiales (J5 10, du 1er mars 1996) ; loi et règlement genevois sur l'imposition des personnes physiques (1er janvier 2001) ; loi genevoise sur l'assurance-maternité (J 5 07, du 14 déc. 2000) ; Bari, J.P. en collab. avec Cuénoud, F. (1999). *Jalons pour une politique familiale à Genève*. Genève : Département de l'action sociale et de la santé, Les cahiers de l'action sociale et de la santé, n° 13.

France et Suède : www.cnaf.fr ; Anxo, D., Flood, L., Kocuglu, Y. (2002). « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède ». *Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes Emploi du Temps*. Paris : INSEE, Économie et statistique, n° 352-353, p. 127-150 ; Jenson, J., Sineau, M. (1998). « Qui doit garder le jeune enfant ? Les représentations du travail des mères dans l'Europe en crise ». Paris : Cnaf, Recherches et prévisions, n° 53, p. 1-21 ; Morel, N. (2001). « Politique sociale et égalité entre les sexes en Suède ». *Enfance. Vie familiale et vie professionnelle*. Paris : Cnaf, Recherches et prévisions, n° 64, p. 65-79.

L'augmentation des places en crèche est une des mesures d'aide les plus privilégiées

Une fois leurs deux types de priorités indiqués, les parents enquêtés devaient choisir pour chacun d'entre eux une mesure d'aide parmi quatre propositions. Les mesures d'aides sont citées quasiment dans les mêmes proportions que ce soit dans la première ou dans la seconde priorité, donnant ainsi le même profil de mesures à développer à l'intérieur de chaque grand type de mesure (annexe 4, tableau A4.10). On s'intéresse donc uniquement au détail des différentes mesures citées en première priorité.

Lorsque le soutien à une prise en charge parentale est prioritaire pour les familles enquêtées, les prestations permettant le maintien de l'un des deux parents au foyer sont privilégiées : *offrir un salaire au parent au foyer* (32% des familles privilégiant la prise en charge parentale) ou *instaurer un congé parental* (30%) (graphique 7.2). Viennent ensuite des mesures visant à *aménager des horaires de travail compatibles avec la vie familiale* (26%) ou à *compenser financièrement une réduction du temps de travail* (12%).

Pour les familles privilégiant l'amélioration de l'offre de modes de garde, *l'augmentation de places en crèche* ressort comme la mesure la plus souvent citée pour aider les parents avec jeunes enfants : près des deux tiers de ces familles voudraient voir développer cet accueil institutionnel (graphique 7.3). A l'inverse, les possibilités non institutionnelles, comme *faciliter l'engagement d'une personne à domicile* ou *organiser des réseaux de familles d'accueil*, semblent nettement moins considérées comme des solutions intéressantes pour les familles (respectivement 11% et 10% des familles privilégiant l'amélioration de l'offre de modes de garde). La *création de structures d'accueil adaptés aux horaires atypiques* n'apparaît pas non plus comme une mesure prioritaire (15%).

Enfin, en ce qui concerne l'allégement du coût de la garde, ce sont avant tout les aides financières par l'octroi d'une *allocation pour frais de garde* (41%) ou d'une *déduction des impôts pour frais de garde* (33%) qui intéressent davantage les familles, la *baisse des tarifs de crèche* étant une mesure moins importante pour elles (24%) (graphique 7.4).

Au vu de ces résultats, on peut distinguer trois manières d'appréhender la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale chez les familles résidant dans le canton de Genève et ayant des enfants de moins de 4 ans :

- Tout d'abord, *le maintien des deux parents dans la vie active*, en particulier de la mère. Le développement de l'accueil extra-parental de la petite enfance en est alors la condition indispensable. Relevons que la priorité est donnée à une externalisation de la garde des enfants vers des structures collectives (crèches) et nettement moins vers des solutions d'accueil individuel (familles d'accueil organisées en réseau, personnes à domicile).
- Une autre manière de concilier travail et famille est *le maintien de l'un des deux parents auprès des jeunes enfants*, avec l'instauration d'une pause professionnelle offrant une garantie d'emploi et/ou une prestation financière.
- Enfin, la dernière conception renvoie, quant à elle, à un compromis entre la première et la deuxième, que l'on pourrait intituler *gestion des temps sociaux (travail, famille, vie sociale)*. La réduction du temps de travail est toutefois une solution un peu moins plébiscitée, quand bien même elle pourrait être compensée financièrement.

Par le poids qui lui est attribué en seconde priorité et non en première, l'allégement du coût de la garde pour les familles doit être davantage vu comme complémentaire à d'autres mesures d'aide à une prise en charge externalisée des enfants, en particulier dans un contexte de pénurie de modes de garde.

Graphique 7.2 : Mesures d'aide pour favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes (priorité 1)

répartition des familles ayant cité ce type de mesure

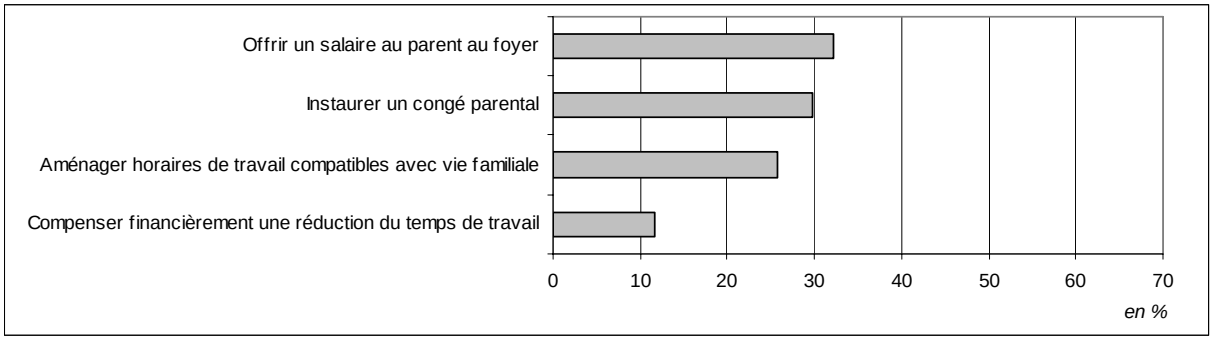

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, citant en première priorité « favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes », soit 49,6% de l'ensemble des familles.

Graphique 7.3 : Mesures d'aide pour améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance (priorité 1)

répartition des familles ayant cité ce type de mesure

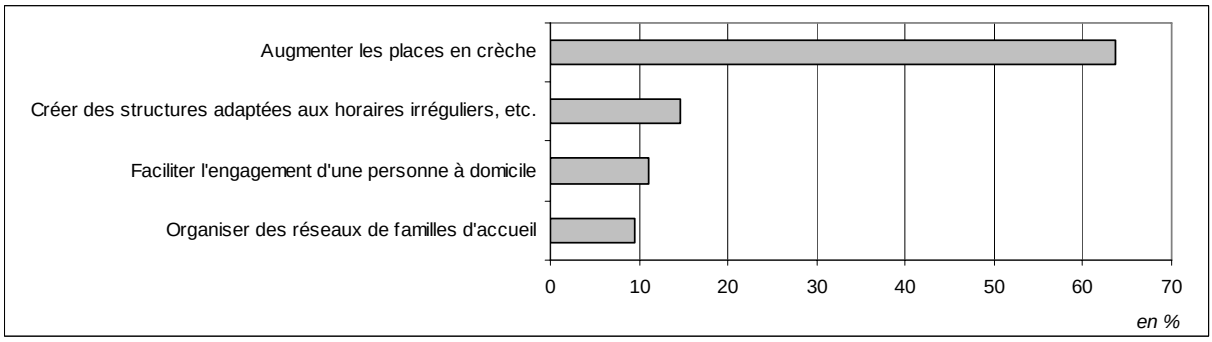

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, citant en première priorité « améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance », soit 33,9 % de l'ensemble des familles.

Graphique 7.4 : Mesures d'aide pour alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants (priorité 1)

répartition des familles ayant cité ce type de mesure

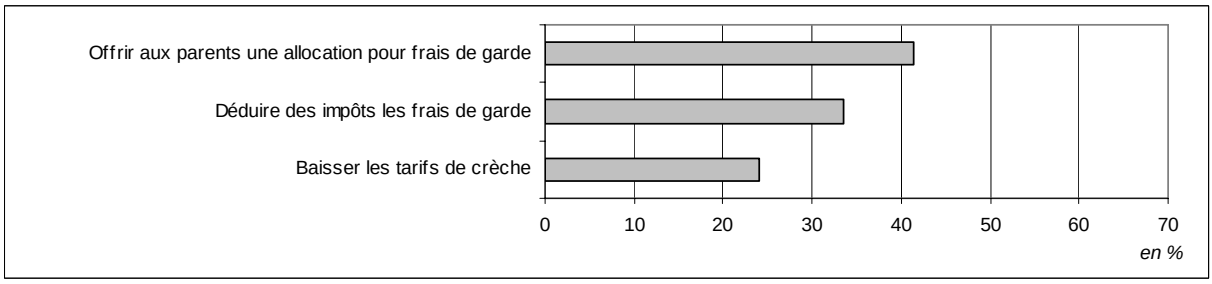

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, citant en première priorité « alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants », soit 16,5% de l'ensemble des familles.

Encadré 7.2 : Questions relatives aux mesures d'aides aux familles ayant de jeunes enfants

La question relative aux mesures socio-politiques permettant une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, lorsque les parents élèvent de jeunes enfants, a été construite en tenant compte des mesures existant déjà dans le canton de Genève qui seraient à développer ou à améliorer (par ex. services de garde à plein temps), des propositions élaborées par des partenaires sociaux ou associatifs[4], et enfin en s'intéressant aux prestations familiales existant dans deux pays européens (encadré 7.1). Ces différentes mesures ont été regroupées sous trois modalités d'intervention possible, renvoyant chacune à une des facettes de politique familiale :

1. assurer aux parents la possibilité d'exercer pleinement leur rôle parental : allant d'un retrait momentané de l'un des parents du marché du travail à une gestion différente des temps sociaux ;
2. proposer des services de garde et d'éducation adaptés et en suffisance : développement de l'offre existante de structures d'accueil à plein temps (crèche, accueil familial à la journée) ou création de structures mieux à même de répondre à des besoins atypiques ;
3. concevoir une socialisation des coûts de la garde supportés par les familles : par un apport financier sous forme d'allocations directes ou par une réduction des dépenses (fiscalité, tarifs).

L'opinion des familles enquêtées confiant ou non leur(s) enfant(s) de moins de 4 ans au moment de l'enquête a été saisie en deux temps. Une première question-filtre permettait de situer de manière générale le type de mesure d'aide (en référence aux modalités définies précédemment) que les familles jugeaient préférable de développer en toute première priorité (annexe 1, *Questionnaire*). Sachant que ces types de mesures pouvaient être complémentaires, et qu'il pouvait paraître réducteur de ne saisir l'opinion des parents que sur une seule priorité, il leur était demandé de citer une seconde priorité à développer. Dans un deuxième temps, il leur était proposé quatre mesures d'aide permettant d'atteindre au mieux l'objectif défini dans chacune des deux priorités citées.

b. Des aides privilégiées par certaines catégories de familles

Les priorités données par les familles au sujet des mesures d'aide nous amènent à une réflexion plus étendue sur la prise en charge extra-parentale de la petite enfance, en lien notamment avec les caractéristiques socio-démographiques des familles, leurs pratiques de garde et leurs préférences, dans l'idéal, exprimées au moment de l'enquête. On pouvait supposer que des mesures emporteraient plus l'adhésion de certaines catégories de familles, soit parce qu'elles correspondent mieux à leur conception de la prise en charge des enfants soit parce qu'elles répondraient mieux à leurs besoins actuels.

Quelles familles ont préconisé de développer en priorité telle ou telle mesure pour aider les parents élevant des jeunes enfants ? Ont-elles un profil socio-démographique particulier ? Ont-elles des pratiques de garde spécifiques ? Privilégient-elles dans l'idéal un certain mode de garde ? Pour y répondre, on a cherché à mettre en évidence des profils de familles en lien avec les types de mesures cités en première priorité et avec les mesures d'aide à mettre en œuvre pour chacun de ces types (encadré 7.3, p. 131). Ces résultats nous donnent l'occasion de nous interroger sur les éventuels bénéficiaires de certaines mesures d'aide et sur les effets de ces mesures si elles étaient proposées dans le canton de Genève.

[4] Voir à ce propos les recommandations issues des Assises Petite enfance, qui ont été transmises en 2001 à la Délégation du Conseil d'Etat à la famille et qui figurent dans *Les Actes des Assises Petite enfance du 15 mai 2001: une journée de réflexion pour des solutions concrètes* (2001). Genève : Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, p. 59-62.

Deux profils de familles pour deux orientations d'aide opposées : garde parentale versus externalisation

Favoriser la prise en charge des enfants par les parents eux-mêmes est un type de mesure préconisé par une population bien spécifique. Les familles qui ont mentionné ce type de mesure en première priorité se caractérisent par le fait que la mère est plus souvent inactive et que la famille appartient aux milieux populaires (chef-fe de ménage ouvrier qualifié, revenu mensuel du ménage inférieur à 6'000 francs) (tableau 7.2). Ces familles sont d'ores et déjà tournées vers une prise en charge parentale : elles jugent plus fréquemment que la mère et/ou le père est la solution idéale de garde pour un enfant de moins de 4 ans durant la semaine, elles ne confient souvent pas leur(s) enfant(s) à un tiers durant la semaine, n'ont le plus souvent aucun frais de garde ou d'un montant relativement faible (inférieur à 250 francs par mois). Si des aides devaient leur être accordées, ces familles souhaiteraient alors être soutenues prioritairement dans leurs tâches familiales.

A l'opposé, les familles qui ont préconisé en première priorité l'*amélioration de l'offre de modes de garde pour la petite enfance* se caractérisent par un profil très différent. Il s'agit plutôt de familles dont la mère est diplômée de l'enseignement tertiaire, travaillant souvent à temps partiel, appartenant plus fréquemment aux couches sociales aisées (revenu mensuel de 12'000 francs et plus, chef-fe de ménage cadre supérieur-e ou exerçant une profession libérale) et ayant un seul enfant à charge. Cette affirmation plus forte pour un développement de services de garde semble aller de pair avec leur pratique et leur préférence en matière de mode de garde. Ces familles considèrent plus souvent que la crèche est le mode de garde idéal pour un enfant de moins de 4 ans, ont fait plus fréquemment des démarches pour obtenir une place dans une institution de la petite enfance ou recourent davantage à une crèche pour leur enfant. Que ces familles paient mensuellement des frais de garde élevés (750 francs ou plus) ou moindres (250 à 500 francs), elles jugent le plus souvent que ce montant est adapté à leur revenu. De par leur situation socioprofessionnelle et leurs ressources économiques, ces familles s'intéressent non pas à des aides favorisant un retrait de l'activité professionnelle pour l'un des deux parents, mais plutôt à un soutien plus étendu à l'externalisation de la prise en charge pouvant les accompagner tant dans leur rôle professionnel que parental.

Les solutions qui permettraient l'allégement du coût de la garde des jeunes enfants ne sont pas préconisées par une catégorie particulière de familles, si ce n'est que ces ménages résident plus souvent dans une commune-ville de plus de 10'000 habitants, ont un peu plus souvent 3 enfants ou plus à charge, et ont des frais de garde se situant dans la fourchette de 500 à 750 francs par mois.

A l'intérieur de chaque grand type de mesure, si l'on s'intéresse au détail des aides jugées préférables à développer pour atteindre au mieux son objectif, il ressort que certaines solutions sont davantage préconisées par des catégories de familles au profil assez typé.

Tableau 7.2 : Caractérisation des *types de mesures d'aide* à développer (priorité 1) par le profil socio-démographique des familles et leurs pratiques de garde

Type de mesure d'aide à développer en première priorité (*)	Variables caractérisantes	Valeur-test
Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes		
Caractéristiques socio-démographiques	– mère inactive	3,91
	– chef-fe de ménage ouvrier-ère qualifié-e	2,73
	– revenu brut mensuel du ménage < 6'000 F	2,54
Pratiques de garde et préférences	– mode idéal pour un enfant de < 1 an : mère et/ou père	8,13
	– mode idéal pour un enfant de 1 an : mère et/ou père	6,57
	– mode idéal pour un enfant de 2 ans et + : mère et/ou père	6,15
	– frais de garde < 250 F par mois	3,17
	– pas de frais de garde	2,89
	– aucun enfant confié dans la semaine	2,85
Améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance		
Caractéristiques socio-démographiques	– mère diplômée de l'enseignement tertiaire	5,10
	– revenu brut mensuel du ménage ≥ 12'000 F	4,81
	– chef-fe de ménage cadre supérieur-e, profession libérale	4,59
	– 1 enfant à charge	3,40
	– mère travaillant à temps partiel	3,35
	– mère étrangère arrivée depuis < 10 ans à Genève (et père suisse ou étranger ≥ 10 ans à Genève)	2,76
Pratiques de garde et préférences	– mode idéal pour un enfant de 1 an : crèche	5,03
	– mode idéal pour un enfant de 2 ans et + : crèche	4,44
	– mode idéal pour un enfant de < 1 an : crèche	3,87
	– démarche auprès d'une IPE pour obtenir une place	3,55
	– recours à la crèche	3,48
	– frais de garde ≥ 750 F par mois	3,34
	– 1 enfant confié	2,85
	– frais de garde de 250 à 500 F par mois	2,70
	– recours à la garde à domicile	2,53
Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants		
Caractéristiques socio-démographiques	– domicile dans une commune-ville (plus de 10'000 hab.)	3,22
	– 3 enfants ou plus à charge	2,35
Pratiques de garde et préférences	– frais de garde de 500 à 750 F par mois	2,67

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Un seul type de mesure d'aide était cité.
Lecture : Les caractéristiques des familles ayant formulé un type de mesure à développer en priorité sont classées par ordre d'importance décroissante. Les valeurs-test (colonne de droite) associées à chacune des caractéristiques révèlent le degré de liaison entre la modalité « caractérisée » (le type de mesure) et les modalités « caractérisantes » (profil des familles l'ayant cité) (encadré 7.3). Plus la valeur-test est élevée, plus la caractéristique considérée est surreprésentée parmi l'ensemble des familles ayant donné priorité à un type de mesure. Par exemple, les mères diplômées de l'enseignement tertiaire sont surreprésentées parmi les familles mentionnant en priorité « améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance » comparativement à la population totale des familles enquêtées (39% contre 29%).

Un salaire parental est davantage prisé par les familles de milieux plutôt populaires dont la mère est inactive

Lorsque la priorité est donnée au type de mesure favorisant la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes, la solution d'*offrir un salaire au parent au foyer* est préconisée par des familles qui appartiennent plutôt aux milieux populaires (revenu brut mensuel inférieur à 6'000 francs, chef-fe de ménage ouvrier-ère non qualifié-e, mère diplômée de l'enseignement secondaire), et la mère est plus souvent inactive et étrangère arrivée depuis plus de 10 ans à Genève (tableau 7.3a). Ce sont également plus souvent des familles qui ne confient pas leurs enfants dans la semaine, qui n'ont aucun frais de garde et qui jugent que la mère et/ou le père est la solution idéale de garde pour un enfant de 1 an durant la semaine.

Donner comme priorité l'instauration d'un salaire parental peut être une manière implicite de faire reconnaître la valeur économique du travail domestique et d'affirmer un droit « social » à s'occuper à plein temps des tout-petits. Mais le plus souvent, on observe que l'attrait pour une rémunération du parent au foyer est une réponse stratégique et pragmatique des mères face à un investissement professionnel peu valorisant (emploi peu qualifié et contraignant) et une situation socio-économique modeste. L'expérience française à cet égard est riche d'enseignement. L'extension dans les années 90 de l'allocation parentale d'éducation aux mères ayant deux enfants dont un âgé de moins de 3 ans (encadré 7.1) a provoqué dans les années qui ont suivi une chute spectaculaire du taux d'activité des mères de deux enfants, en incitant des femmes peu qualifiées à se retirer du marché du travail. Avec le recul de quelques années, le constat est que le retour à l'emploi de ces femmes s'accompagne d'un risque de chômage plus élevé qu'avant leur interruption d'activité et que leurs marges de manœuvre sont plus étroites, un autre effet de cette mesure ayant été le renforcement du partage inégalitaire des tâches éducatives et domestiques au sein de la famille[5]. Les femmes « ayant intériorisé les normes selon lesquelles ce sont elles qui doivent en priorité s'occuper des enfants, leur champ des possibles en matière d'horaires, de durée de travail ou de localisation du lieu de travail est plus restreint »[6], dès le moment où elles veulent se réinsérer professionnellement.

Une autre gestion du temps et de l'activité professionnelle semble plutôt valorisée par des familles privilégiant idéalement la crèche pour un enfant dès 2 ans

Les autres mesures d'aide destinées à favoriser la garde parentale, citées en première priorité, semblent être préconisées par des familles sans distinction sociale particulière, que le ménage soit par exemple aisé ou non, que la mère soit diplômée ou non.

Bien que citée en première priorité par un relativement grand nombre d'enquêtés, *instaurer un congé parental* est une mesure qui concernerait toutefois plutôt des familles qui ont recours à la crèche ou qui jugent que c'est la solution idéale de garde pour un enfant dès 2 ans (tableau 7.3a). Cela signifierait-il que ces familles aimeraient pouvoir dans l'idéal rester près de l'enfant durant sa première année de vie, voire sa deuxième année, avant de pouvoir faire usage d'un mode de garde institutionnel ? Ce modèle « idéal » a été mis en place en Suède, les parents pouvant bénéficier d'un congé parental d'une durée maximum de seize mois et, dès la reprise de l'activité professionnelle, être assurés d'une place en crèche pour leur enfant (encadré 7.1).

Les familles souhaitant prioritairement un *aménagement d'horaires de travail compatibles avec la vie familiale* se distinguent des autres familles uniquement par le fait que la mère est souvent diplômée de l'enseignement tertiaire et qu'elle est étrangère arrivée depuis moins de 10 ans à Genève. Y aurait-il pour ces mères qui ont ou pourraient avoir des postes à responsabilité un souhait de voir assouplir et faciliter l'organisation temporelle entre les activités familiales, professionnelles et sociales ?

---

[5] Marc, C. (2002). *Effet des incitations financières sur l'offre de travail des femmes : l'effet de l'APE*. Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 38.

[6] Fagnani, J. (1996). « Retravailler après une longue interruption : le cas des mères ayant bénéficié de l'allocation parentale d'éducation ». Paris : DREES, Revue française des affaires sociales, n° 3, p. 129-152.

La *compensation financière d'une réduction du temps de travail* ne semble pas intéresser particulièrement une catégorie de familles plutôt qu'une autre (par exemple, celle dont la mère est active à plein temps et ayant un faible revenu). Ceci est peut-être lié au fait que l'activité à temps partiel est déjà une pratique largement adoptée à Genève dans la population féminine, en particulier chez les mères élevant de jeunes enfants[7]. Si l'opportunité du temps partiel est sans doute une manière positive de réguler la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, elle entraîne néanmoins pour les mères un certain coût personnel non négligeable (moindre revenu, progression plus lente de la carrière professionnelle, diminution des prestations sociales, etc.) qu'une compensation financière pourrait amoindrir.

Le développement des crèches est plus souvent préconisé par les familles qui considèrent ce mode de garde comme idéal

Lorsque l'amélioration de l'offre de modes de garde pour la petite enfance est citée en première priorité, les familles préconisant d'*augmenter les places en crèche* se caractérisent surtout par leur préférence pour ce mode de garde. Elles considèrent que la crèche est la solution idéale de garde pour un enfant dès l'âge de 1 an ou ont fait des démarches pour obtenir une place dans une institution de la petite enfance (tableau 7.3b). Mis à part le fait qu'il s'agit plutôt de ménages de cadres moyens et ayant un seul enfant à charge, ces familles ne se distinguent pas par d'autres caractéristiques socio-démographiques. Leur souhait de voir l'équipement en crèche développé est peut-être dû au fait qu'elles ont été elles-mêmes confrontées à la pénurie de places existant dans le canton et/ou que pour satisfaire une demande à venir (projet d'agrandir la famille), elles anticipent alors leurs besoins, la crèche étant considérée comme un mode de garde idéal.

Il n'est pas surprenant que le souhait de voir *faciliter l'engagement d'une personne à domicile* soit principalement cité par des familles qui considèrent qu'il s'agit de la solution idéale pour un enfant de moins de 4 ans, qui y ont recours ou utilisent plus fréquemment un jardin d'enfants ou une garderie, ces structures d'accueil étant le plus souvent complémentaires à un mode de garde individuel. Pour ces familles, il semble y avoir une certaine concordance entre leur conception de la prise en charge des jeunes enfants et leur priorité en matière d'aides pour une meilleure organisation professionnelle et familiale.

On retrouve également une concordance entre les préférences parentales et la priorité donnée à l'*organisation de réseaux de familles d'accueil de jour*. Les quelques familles qui citent cette mesure préfèrent plus souvent dans l'idéal la famille d'accueil comme solution de garde pour un enfant dès l'âge de 1 an.

Quant à la *création de structures d'accueil adaptées à des horaires irréguliers, de nuit, pour les urgences, etc.*, cette mesure n'est pas privilégiée par une catégorie particulière de familles. De façon récurrente, il est pourtant fait mention de l'absence de ce genre de structures à l'intention des parents ayant des conditions de travail atypiques ou devant faire face à des situations d'urgence (maladie d'enfants ou de parents, familles en difficulté, etc.). Dans l'enquête, le sujet des horaires de travail atypiques des mères n'a pas été abordé[8], ce qui aurait sans doute permis de mieux approcher l'opinion des familles concernant la création de structures d'accueil pour des prises en charge particulières. On peut seulement supposer que les parents, quelle que soit leur situation professionnelle, ont répondu de façon très pragmatique et réaliste face à la pénurie de places institutionnelles dans le canton de Genève : créer des structures d'accueil en suffisance avant de trouver des solutions pour les situations particulières.

---

[7] Voir notamment Strub, S. (2003). *Le travail à temps partiel en Suisse : étude axée sur la répartition du travail à temps partiel entre femmes et hommes, et sur la situation familiale des personnes actives occupées.* Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes. La situation familiale des femmes suisses (état civil, nombre d'enfants) est déterminante pour l'exercice d'une activité à temps partiel, et la famille est la raison principale évoquée pour expliquer leur choix.

[8] Seules deux questions portaient sur l'investissement professionnel : le taux d'activité des mères (temps plein, temps partiel) et le nombre d'heures par semaine que cela représentait.

La baisse des tarifs de crèche est plutôt préconisée par des familles arrivées depuis moins de 10 ans dans le canton

Parmi les mesures permettant un allégement des coûts de la garde qui est peu cité en première priorité, il ne se dégage pas de profils particuliers de familles, si ce n'est *la baisse des tarifs de crèche* qui est davantage préconisée par des familles dont la mère est de nationalité étrangère arrivée depuis moins de 10 ans dans le canton, qui confient moins souvent leurs enfants durant la semaine ou qui n'ont aucun frais de garde (tableau 7.3c). Pour ces familles dont l'intégration dans la société genevoise est plus récente, la crèche est-elle vue plutôt comme un mode de garde réservé à certaines catégories de la population en raison des tarifs jugés trop élevés ? Relevons que le niveau de revenu ne semble pas avoir de lien avec le fait de préconiser cette mesure d'aide.

Rappelons que la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle telle qu'elle est abordée dans le cadre de cette enquête est très partielle et ne permet pas de tirer des conclusions sur les orientations que pourraient souhaiter les familles ayant de jeunes enfants en matière de politique familiale. On a pu toutefois sonder l'intérêt des familles pour des aides autres que le développement de structures d'accueil pour la petite enfance et constater que des catégories de familles adhéraient plus volontiers à certaines mesures d'aide, dont on peut alors présumer qu'elles pourraient en être des bénéficiaires potentiels. Des deux aides les plus citées, il ressort que familles qui privilégient un salaire au foyer se singularisent davantage par leur profil socio-économique plutôt modeste, alors que les familles qui donnent priorité à l'amélioration de l'offre de modes de garde se caractérisent avant tout par leur conception de la prise en charge extra-parentale, puisqu'elles souhaitent voir développer le mode de garde qu'elles pratiquent ou qu'elles jugent idéal pour un enfant de moins de 4 ans.

Tableau 7.3 : Caractérisation des *mesures d'aide* pour chaque type à développer (priorité 1) par le profil socio-démographique des familles et leurs pratiques de garde

7.3a. Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes

Mesure d'aide à développer en priorité (*)	Variables caractérisantes	Valeur-test
Offrir un salaire au parent au foyer		
Caractéristiques socio-démographiques	– chef-fe de ménage ouvrier-ère non qualifié-e	3,70
	– revenu brut mensuel < 6'000 F	3,48
	– mère diplômée de l'enseignement secondaire	3,35
	– mère inactive	3,30
	– mère étrangère arrivée depuis ≥ 10 ans à Genève	3,06
Pratiques de garde et préférences	– aucun enfant confié dans la semaine	3,41
	– pas de frais de garde	3,36
	– mode idéal pour un enfant de 1 an : mère et/ou père	2,76
Instaurer un congé parental		
Caractéristiques socio-démographiques	aucune	
Pratiques de garde et préférences	– mode idéal pour un enfant de 2 ans et + : crèche	3,20
	– recours à la crèche	2,93
Aménager des horaires de travail compatibles avec la vie familiale		
Caractéristiques socio-démographiques	– mère diplômée de l'enseignement tertiaire	3,77
	– mère étrangère arrivée depuis < 10 ans à Genève (et père suisse ou étranger ≥ 10 ans à Genève)	2,72
Pratiques de garde et préférences	aucune	
Compenser financièrement une réduction du temps de travail		
Caractéristiques socio-démographiques	aucune	
Pratiques de garde et préférences	aucune	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, citant en première priorité « favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes ».
(*) Une seule mesure d'aide était citée.
Lecture : Les mères inactives sont surreprésentées parmi les familles mentionnant « offrir un salaire au parent au foyer » comparativement à la population totale des familles citant en première priorité « favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes ». Voir également tableau 7.2 et encadré 7.3.

7.3b. Améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance

Mesure d'aide à développer en priorité (*)	Variables caractérisantes	Valeur-test
Augmenter les places en crèche		
Caractéristiques socio-démographiques	– 1 enfant à charge	2,78
	– chef-fe de ménage cadre moyen-ne	2,33
Pratiques de garde et préférences	– mode idéal pour un enfant de 1 an : crèche	4,37
	– démarche auprès d'une IPE pour obtenir une place	3,91
	– mode idéal pour un enfant de 2 ans et + : crèche	3,42
	– frais de garde jugés adaptés au revenu	2,85
Créer des structures d'accueil adaptées à des horaires irréguliers, de nuit, pour les urgences, etc.		
Caractéristiques socio-démographiques	aucune	
Pratiques de garde et préférences	aucune	
Faciliter l'engagement d'une personne à domicile		
Caractéristiques socio-démographiques	aucune	
Pratiques de garde et préférences	– mode idéal pour un enfant de 1 an : personne à domicile	5,46
	– mode idéal pour un enfant de < 1 an : personne à domicile	2,98
	– recours à un jardin d'enfants ou une garderie	2,95
	– recours à une personne à domicile	2,53
	– mode idéal pour un enfant de 2 ans et + : pers. à domicile	2,39
Organiser des réseaux de familles d'accueil ou mamans de jour		
Caractéristiques socio-démographiques	aucune	
Pratiques de garde et préférences	– mode idéal pour un enfant de 1 an : famille d'accueil	4,94
	– mode idéal pour un enfant de 2 ans et + : famille d'accueil	3,87

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, citant en première priorité « améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance ».
(*) Une seule mesure d'aide était citée.
Lecture : Les parents préférant la crèche comme mode de garde idéal pour un enfant de 1 an sont surreprésentés parmi les familles mentionnant « augmenter les places en crèche » comparativement à la population totale des familles citant en première priorité « améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance ». Voir également tableau 7.2 et encadré 7.3.

7.3c. Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants

Mesure d'aide à développer en priorité (*)	Variables caractérisantes	Valeur-test
Offrir aux parents une allocation pour frais de garde (**)		
Caractéristiques socio-démographiques	aucune	
Pratiques de garde et préférences	aucune	
Déduire des impôts les frais de garde		
Caractéristiques socio-démographiques	– mère suisse arrivée depuis ≥ 10 ans à Genève	2,46
Pratiques de garde	– enfant confié dans la semaine	2,91
Baisser les tarifs de crèche		
Caractéristiques socio-démographiques	– mère étrangère arrivée depuis < 10 ans à Genève (et père suisse ou étranger ≥ 10 ans à Genève)	3,33
Pratiques de garde et préférences	– aucun enfant confié dans la semaine	3,19
	– pas de frais de garde	2,78

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans, citant en première priorité « alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants ».
(*) Une seule mesure d'aide citée.
(**) Cette mesure inclut la mesure « donner une allocation aux parents qui engagent une personne de garde », faiblement citée.
Lecture : Aucune caractéristique socio-démographique ou pratique de garde ne sont surreprésentées parmi les familles mentionnant « offrir aux parents une allocation pour frais de garde », comparativement à la population totale des familles citant en première priorité « alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants ». Voir également tableau 7.2 et encadré 7.3.

Encadré 7.3 : Caractérisation des mesures d'aide (analyse DEMOD de SPAD)

Afin de repérer les liaisons existant entre des variables qualitatives, une méthode simple consiste à croiser les variables deux à deux. Selon le nombre de variables et de modalités, cette analyse peut cependant s'avérer assez fastidieuse, ce qui serait le cas ici, si l'on cherchait par exemple à croiser deux à deux les différentes caractéristiques socio-démographiques des familles et le fait d'avoir cité ou non chacune des douze mesures[9] à développer pour aider les parents élevant des jeunes enfants, proposées dans l'enquête.

Une procédure du logiciel SPAD (DEMOD) est particulièrement adaptée à ce type de dépouillement descriptif et permet de faire apparaître les liens existant entre les différentes modalités des variables considérées, mesures prioritaires d'une part et caractéristiques socio-démographiques d'autre part.

Dans cette procédure, le lien entre deux modalités est jugé significatif au seuil de 5%, s'il est caractérisé par une valeur-test supérieure à 2 en valeur absolue. Le lien est d'autant plus fort que la valeur-test est élevée. Le principe de la valeur-test repose sur le test de « différence de proportions » : l'ampleur de la différence entre les proportions observées sur l'échantillon est-elle significative d'une différence existant dans la population de référence ou est-elle simplement le fait des fluctuations d'échantillonnage ? Le seuil de 5% signifie que l'on a moins de 5% de chances d'observer une telle différence dans l'échantillon alors qu'il n'y a pas de différence dans la population totale.

Ainsi, une mesure jugée prioritaire est considérée être « caractérisée » par une catégorie de famille si l'abondance de cette catégorie parmi les familles ayant indiqué cette priorité est jugée significativement supérieure à ce que l'on peut attendre compte tenu de son importance dans la totalité des familles. Autrement dit, si cette catégorie de famille se voit nettement surreprésentée parmi les familles ayant cité cette mesure comme prioritaire.

Les variables « caractérisantes » prises en compte dans l'analyse sont de deux types. Le premier regroupe des caractéristiques socio-démographiques des ménages enquêtés :

- lieu de résidence
- statut du répondant à l'interview
- situation familiale
- nombre total d'enfants dans le ménage
- nombre d'enfants de moins de 4 ans
- situation d'activité de la mère
- niveau de formation de la mère
- statut socioprofessionnel du ménage
- revenu brut mensuel du ménage
- nationalité des parents et durée de résidence dans le canton de Genève.

Le deuxième type de variables concerne la pratique actuelle des familles pour la garde de leurs enfants de moins de 4 ans, ainsi que leurs préférences en matière de prise en charge :

- mode(s) de garde utilisé(s) durant la semaine
- coût mensuel total de la garde
- jugement de ce coût par rapport aux ressources du ménage
- mode de garde jugé idéal durant la semaine pour un enfant de moins de 1 an, pour un enfant de 1 an, pour un enfant de 2 ans et plus
- démarche effectuée auprès d'une institution de la petite enfance pour obtenir une place
- présence d'un enfant de moins d'un an, d'un enfant de 1 an, d'un enfant de 2 ans et plus.

[9] Une des mesures d'aide, *donner une allocation aux parents qui engagent une personne de garde,* assez peu mentionnée par les parents a été regroupée avec *offrir aux parents une allocation pour frais de garde.* L'analyse porte donc sur onze mesures d'aide.

CONCLUSION

L'enquête réalisée auprès des familles ayant de jeunes enfants a permis d'avoir une vision plus globale de la prise en charge de la petite enfance dans le canton de Genève, vision qui était jusqu'alors partielle et essentiellement centrée sur l'accueil institutionnel.

Elle a ainsi révélé l'importance numérique du recours à des modes de garde extra-parentaux non institutionnels, en particulier à un membre de la parenté proche ou éloignée. Il y a presque autant d'enfants confiés à un mode d'accueil individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté) que d'enfants fréquentant des institutions de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants et garderie), ces deux types de mode de garde se cumulant par ailleurs durant la semaine pour une petite partie des enfants (environ un sur cinq).

Toutefois, au regard des préférences parentales, on peut supposer que les modes d'accueil individuels, moins prisés par les familles, comblent en partie la pénurie de places en crèche. En effet, avec les données de l'enquête, il ressort à partir des préférences parentales que la crèche emporte davantage l'adhésion des familles : c'est le mode de garde rencontrant le plus de satisfaction (l'usage correspondant effectivement à l'idéal des parents), mais il reste le moins accessible (la crèche préférée dans l'idéal n'étant pas utilisée). Cette enquête confirme ainsi à nouveau la forte pression de la demande des familles pour un accueil en crèche. Il faudrait presque doubler le nombre de places existantes (soit 2'500), si l'on voulait offrir la possibilité aux parents de recourir au mode de garde qu'ils jugent idéal pour un enfant de l'âge du leur. Cette pression ressort également par le nombre de demandes déposées par les familles, au moment de l'enquête, auprès d'une crèche, et en attente d'être satisfaites immédiatement ou dans un proche avenir (environ 1'600 enfants sont concernés).

Cela ne doit toutefois pas occulter que les pratiques de prise en charge du jeune enfant, ainsi que les préférences des parents dans l'idéal peuvent varier tout au long de la période la petite enfance pour diverses raisons. En effet, pour les tout-petits, la préférence semble majoritairement aller vers une prise en charge exclusivement par les parents eux-mêmes (mère et/ou père) et, s'il y a nécessité de déléguer la garde, la parenté est alors plus souvent privilégiée. C'est à partir de l'âge de 1 an qu'un accueil dans une structure collective – crèche ou jardin d'enfants/garderie – paraît préférable dans l'idéal. L'enfant grandissant, les parents voient ses besoins évoluer en fonction de son développement cognitif, affectif et social. D'autres facteurs (culturels, socio-économiques, organisationnels, etc.) peuvent bien entendu expliquer ces changements de modes de garde, comme la disponibilité de l'offre de services d'accueil de la petite enfance à proximité du domicile ou du lieu de travail des parents, ainsi que les coûts que représentent ces services au regard des ressources économiques de la famille.

Les pratiques de prise en charge de l'enfant se différencient également selon certaines caractéristiques socio-démographiques des familles (situation familiale, nombre d'enfants, statut socioprofessionnel, nationalité, etc.). L'activité professionnelle des mères reste, sans surprise, un facteur clé motivant l'externalisation de la garde du jeune enfant. Ce qui ne veut pas dire que les mères inactives ne fassent pas usage d'un mode d'accueil extra-parental, en particulier des jardins d'enfants et garderies qui leur offrent des prestations socio-éducatives adaptées à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. Relevons la part importante d'enfants résidant dans le canton de Genève (plus d'un enfant sur cinq de moins de 4 ans) qui fréquente ce type de structure, montrant par là l'intérêt et la pertinence d'une telle offre, même si elle est souvent prise comme une solution de garde en complément d'un autre accueil. Cette situation montre par ailleurs la difficulté de distinguer dans les besoins des familles ce qui relèveraient plutôt de la « garde » ou plutôt de l'« éducation », ces deux aspects étant intimement imbriqués.

La forte proportion d'enfants genevois fréquentant les institutions de la petite enfance témoigne que l'accueil et l'éducation du jeune enfant ne sont pas exclusivement réservés au domaine de la famille, et la période de la petite enfance n'est pas une phase de latence avant que l'enfant soit un être considéré comme « éducable » à l'école. Dès le moment où des fonctions d'éducation imparties à l'espace familial se trouvent partagées avec d'autres personnes, en particulier avec des institutions socio-éducatives, se pose inévitablement la question de l'intervention de la collectivité (notamment, la surveillance et le financement des lieux d'accueil) et de son soutien auprès des familles ayant des jeunes enfants (par une politique sociale, fiscale, de promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'emploi, etc.). L'opinion des parents enquêtés à cet égard donne à penser qu'une attention particulière devrait être davantage portée sur les mesures d'aide aux familles favorisant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, le développement des modalités d'accueil du jeune enfant n'en étant qu'un aspect.

Si l'enquête fait état d'une diversité des pratiques de prise en charge des jeunes enfants, elle ne fournit par contre aucune indication sur le degré de liberté des parents dans leur choix de confier ou non leur enfant, ou de le confier à tel mode de garde. Jusqu'à quel point les parents ont-ils dû faire nécessité vertu ? Quel est l'impact d'un manque de structures d'accueil de la petite enfance dans le choix professionnel des mères (aménagement, retrait du monde du travail, etc.) ? Quelles sont les motivations sous-jacentes au choix du mode de garde ? On peut supposer que les choix d'une prise en charge extra-parentale sont liés au projet familial et professionnel, mais aussi à un ensemble d'actions, de représentations et de valeurs. Reconstituer le processus amenant au choix d'un mode de garde à partir du sens que les parents lui confèrent nécessiterait une démarche d'analyse compréhensive[1].

De même, la question, bien que centrale, de la délégation de soins et de tâches éducatives par les parents à une tierce personne durant la semaine n'a pas pu être développée dans cette enquête. Il serait sans doute souhaitable de s'interroger, d'une part, sur les effets d'une socialisation précoce sur l'enfant, sur son environnement immédiat (en particulier la famille) et sur son entrée à l'école et, d'autre part, sur ce qui se passe dans ce passage et ce va-et-vient entre une éducation dite informelle dans les familles et des pratiques éducatives formalisées dans les institutions de la petite enfance. Ce questionnement serait essentiel pour garantir à ces institutions un environnement riche sur le plan humain (notamment la diversité des qualifications et des sensibilités professionnelles) et sur le plan matériel (jeux, aménagement, etc.), afin qu'elles puissent assurer dans les meilleures conditions les besoins physiques et psychoaffectifs des jeunes enfants. Il inciterait en outre à mieux comprendre la fonction des institutions de la petite enfance qui est le plus souvent définie comme une prolongation de l'éducation familiale ou comme une préparation à la vie en société ou à la scolarité. L'activité professionnelle des parents tend à justifier l'existence des institutions de la petite enfance, et le travail éducatif des professionnels en complément des familles ne semble reconnu que secondairement. Une réflexion portant sur le travail des professionnels de la petite enfance et sur les projets pédagogiques des institutions de la petite enfance serait profitable pour clarifier la fonction et le rôle de ces partenaires éducatifs.

Ces quelques éléments conclusifs montrent bien les limites de cette enquête menée auprès des familles, limites inhérentes par ailleurs à toute démarche de connaissance. Néanmoins, telle qu'elle a été conçue, l'enquête présente l'intérêt de pouvoir être reconduite afin de suivre, dans le temps, l'évolution des pratiques parentales en matière de prise en charge des jeunes enfants. Cette reconduction de l'enquête est tout particulièrement intéressante dans un contexte social, économique et politique changeant. Pensons aux effets, à plus ou moins long terme, de l'application de la loi cantonale relative à la petite enfance sur l'offre et la demande de structures d'accueil et sur leur ajustement ; ou encore aux changements dus aux évolutions socio-économiques qui ont immanquablement des retombées sur les comportements des parents dans l'organisation de leur vie familiale, sociale et professionnelle ; ou enfin aux modifications des comportements des mères de jeunes enfants face à l'activité professionnelle qui adoptent des stratégies diverses pour concilier famille et travail.

[1] Une telle démarche de recherche est entreprise en France par Eric Plaisance du Centre de recherche sur les liens sociaux, Université René Descartes - Paris 5, en collaboration avec Catherine Bouve, de l'Institut du travail social et de la recherche sociale, Montrouge. Le projet de recherche s'intitule *Déterminants et processus conduisant les parents à recourir à tel ou tel mode d'accueil des enfants de moins de trois ans.*

BIBLIOGRAPHIE

Actes des Assises Petite enfance du 15 mai 2001 : une journée de réflexion pour des réponses concrètes (2001). Genève : Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme.

Anxo, D., Flood, L., Kocuglu, Y. (2002). « Offre de travail et répartition des activités domestiques et parentales au sein du couple : une comparaison entre la France et la Suède ». *Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes Emploi du Temps*. Paris : INSEE, Économie et statistique n° 352-353, p. 127-150.

Ardilly, P. (1992). *Les techniques de sondage*. Paris : Éditions TECHNIP.

Bari, J.P., coll. Cuénoud, F. (1999). *Jalons pour une politique familiale à Genève*. Genève : Département de l'action sociale et de la santé, Les cahiers de l'action sociale et de la santé, n° 13.

Bari, J.P., coll. Caballero, W. (2001). *Pratiques et besoins en matière d'accueil de la petite enfance*. Rapport de synthèse à l'intention du Conseil administratif de la commune de Vernier. Genève : Phronesis Consulting.

Beillan, V. (1991). « La garde des enfants : des pratiques socialement différenciées ». *Production domestique*. Paris : *Revue Sociétés contemporaines, n° 8,* p. 101-106.

Le Blanc, D., Lollivier, S., Marpsat, M., Verger, D. (2000). *L'économétrie et l'étude des comportements. Présentation et mise en œuvre des modèles de régression qualitatifs – Les modèles univariés à résidus logistiques ou normaux (LOGIT, PROBIT).* Paris : INSEE, Document de travail, n° 0001.

Bouve, C. (2001). *Les crèches collectives : usages et représentations sociales : contribution à une sociologie de la petite enfance*. Paris : L'Harmattan.

Bouve, C. (2001). « La fonction sociale des crèches collective ». *Éducation : souci partagé, pratiques dispersées.* Paris : Cnaf, Informations sociales, n° 93, p. 54-65.

Caron, N. (1996). *Les principales techniques de correction de la non-réponse et les modèles associés*. Paris : INSEE, Document de travail, n° 9604.

Commission sociale de la commune de Veyrier (1991). *Les besoins de crèche dans la commune de Veyrier*. Compte-rendu de l'enquête menée en mars-avril 1990 auprès des familles comptant des enfants de moins de 4 ans.

Damon, J., Boyer, D., Le Jeannic, T., Yakubovich, Y. (2000). « Enquêtes CREDOC sur l'accueil des jeunes enfants ». *La petite enfance : statistiques et recherches*. Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 8, p. 55-68.

Delay, Ch. (2000). *Classes sociales et modes de garde des tout jeunes enfants. Synthèse à partir de quelques recherches*. Document de travail. Genève : Service de la recherche en éducation.

Donze, L. (2001). *L'imputation des données manquantes, la technique de l'imputation multiple, les conséquences sur l'analyse des données : l'enquête 1999 KOF/ETHZ sur l'innovation*. Zurich : Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Fagnani, J. (1993). « Comparaison des politiques familiales en Europe ». Paris : Cnaf, Recherches et prévisions, n° 32, p. 19-30.

Fagnani, J. (1996). « Retravailler après une longue interruption : le cas des mères ayant bénéficié de l'allocation parentale d'éducation ». Paris : DREES, *Revue française des affaires sociales n° 3*, p. 129-152.

Fagnani, J., Letablier, M.-T. (2003). « Qui s'occupe des enfants pendant que les parents travaillent ? Les enseignements d'une recherche auprès de parents de jeunes enfants ». Paris : Cnaf, Recherches et prévisions, n° 72, p. 21-35.

Groupe de recherche sur la petite enfance (2001). *Projet de recherche autour de la petite enfance : esquisse d'intention*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Guillot, O. (2002). « Une analyse du recours aux services de garde d'enfants ». *Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes Emploi du Temps*. Paris : INSEE, Économie et statistique, n° 352-353, p. 213-230.

Institut de la statistique du Québec (2001). *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs*. Québec : Institut de la statistique du Québec. (www.stat.gouv.qc.ca/publications/domaines)

Jacquot, A. (2000). *Les modèles économétriques – LOGIT – PROBIT – TOBIT*. Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 6.

Jenson, J., Sineau, M. (1998). « Qui doit garder le jeune enfant ? Les représentations du travail des mères dans l'Europe en crise ». Paris : Cnaf, Recherches et prévisions, n° 53, p. 1-21.

Mackenzie Oth L. (2002). *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte*. Genève : Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Département des finances du canton de Genève et Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes, Département de l'économie du canton de Vaud.

Marc, C. (2002). *Effet des incitations financières sur l'offre de travail des femmes : l'effet de l'APE*. Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 38.

Meyer G., Spack A., Schenk S. (2002). *Politique de l'éducation préscolaire et de l'accueil socio-éducatif de la petite enfance en Suisse.* Lausanne : Éditions EESP.

Morel, N. (2001). « Politique sociale et égalité entre les sexes en Suède ». *Enfance. Vie familiale et vie professionnelle.* Paris : Cnaf, Recherches et prévisions, n° 64, p. 65-79.

Observatoire de la petite enfance - Pecorini M., Zimmermann, M. (2001). *La petite enfance en Ville de Genève : indicateurs et tendances.* Genève : Délégation à la petite enfance, Édition n° 3.

OCDE (2002). « Renforcer les programmes destinés à la petite enfance : cadre d'action ». *Analyse des politiques d'éducation.* Paris : OCDE.

Pavillard, S, Gottraux, M. (éd.) (1990). *Politiques de la petite enfance*. Lausanne : École d'études sociales et pédagogiques, Cahier de l'EESP, n° 9.

Pecorini, M., Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2002). *Garde et éducation de la petite enfance dans le canton de Genève : état des lieux de l'offre et de la demande de places d'accueil pour les 0-3 ans en 2001*. Document de travail n° 1. Genève : Service de la recherche en éducation.

Perrenoud, Ph. (1974). *L'école à quatre ans : d'une nouvelle image de l'enfant à l'éducation compensatrice*. Genève : Service de la recherche sociologique, Cahier du SRS, n° 7.

« Petite enfance et éducation préscolaire ». *L'enseignement à Genève : ensemble d'indicateurs du système genevois d'enseignement et de formation*. Genève : Service de la recherche en éducation, Édition 2005, p. 211-218.

Rayna, S. (coord.) (2002). *Les politiques éducatives de la petite enfance*. Bruxelles : De Boeck, Revue Politiques d'éducation et de formation, Analyses et comparaisons internationales, n° 6.

Richard-De Paolis, P., Pecorini, M., Meyer, G., Spack, A.. Berz, C. (1992). *Accueil de la petite enfance : une enquête régionale*. Lausanne : Ecole d'études sociales et pédagogiques, Cahier de l'EESP, n° 12.

Richard De Paolis, P., Troutot, P.Y., Gaberel, P.E., Kaiser, C., Meyer, G., Pavillard, S., Pecorini, M., Spack, A. (1995). *Petite enfance en Suisse romande : enquête sur les institutions, les politiques et les pratiques de la prime éducation*. Lausanne : Réalités sociales.

Le Roy-Zen Ruffinen, O., coll. Pecorini, M. et Pillet, M. (2002). *Enquête sur les besoins de garde de la petite enfance, canton de Genève 2002 : dossier technique.* Document de travail n° 2. Genève : Service de la recherche en éducation.

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini, M. (2002). *Enquête sur les besoins de garde de la petite enfance, canton de Genève 2002 : méthodologie de l'enquête.* Document de travail n° 3. Genève : Service de la recherche en éducation.

Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2003). *Estimation du nombre d'enfants de moins de 6 mois de rang 1 ayant un besoin de garde.* Genève : Service de la recherche en éducation, Note interne BGPE, n° 4.

Strub, S. (2003). *Le travail à temps partiel en Suisse : étude axée sur la répartition du travail à temps partiel entre femmes et hommes, et sur la situation familiale des personnes actives occupées.* Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Saada E. (à paraître 2005). *Connaissances initiales des enfants à l'entrée à l'école*. Genève : Service de la recherche en éducation.

Scolariser la petite enfance ? Actes du 2e colloque « Constructivisme et éducation » (2005). Genève : Service de la recherche en éducation, Cahiers du SRED, n° 11 et 12.

Troutot, P.Y., Trojer, J., Pecorini, M (1989). *Crèches, garderies et jardins d'enfants : usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance*. Genève : Service de la recherche sociologique, Cahier du SRS, n° 28.

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE

1. Pouvez-vous me dire qui vous êtes par rapport à cet (ces) enfant(s) ?
   - mère / belle-mère / partenaire du père
   - père / beau-père / partenaire de la mère

2. Combien d'enfants de moins de 4 ans vivent dans votre famille / dans votre ménage ?
   Nous parlons ici que de vos enfants qui n'ont pas encore 4 ans au 1er novembre 2002.

3. Pouvez-vous m'indiquer la date de naissance de cet (ces) enfant(s) ?
   Si plusieurs enfants, demander les âges de l'aîné au plus jeune
   3a) - mois et année de naissance enfant a (le plus âgé)
   3n) - mois et année de naissance enfant n (le plus jeune)

Pour enfant A

4. Votre enfant / *Si plusieurs : Votre 1er enfant (de moins de 4 ans)* est-il gardé de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, par une autre personne que vous ou votre conjoint(e) / partenaire, par ex. jardin d'enfants, maman de jour, parenté, etc.?
   - oui → Q. 5
   - non → Q. 6

Si « oui » en Q. 4

5. Par qui est-il gardé ? *Plusieurs réponses possibles*
   - crèche
   - jardin d'enfants
   - garderie
   - famille d'accueil ou maman de jour
   - personne à domicile rémunérée
   - parenté
   - voisins, amis
   - halte-garderie
   - école privée

   → Q. 7 ou Q. 8

Si « non » en Q. 4

6. Est-ce vous-même ou est-ce votre conjoint(e)/partenaire qui le garde ?
   - moi-même
   - mon/ma conjoint(e)/partenaire
   - tous les deux

   → Q. 13

Si « famille d'accueil, maman de jour » en Q. 5, sinon Q. 8

7. Savez-vous si cette famille / maman de jour est agréée par le SPJ (Service de protection de la jeunesse) ?
   - non, pas agréée SPJ
   - oui, agréée SPJ
   - ne sait pas
   - refus de répondre

Si « crèche », « jardin d'enfants », « garderie », « halte-garderie » ou « école privée » en Q. 5

8. Quel est le nom de l'institution ?

Pour chaque mode cité en Q. 5

9. Combien de matins et d'après-midi durant la semaine vous y avez recours pour cet enfant / *Si plusieurs : votre 1er enfant (de moins de 4 ans)* ?
Si pas de régularité dans l'horaire, demander le planning de la semaine dernière

Si « famille d'accueil, maman de jour », « personne à domicile », « parenté » ou « voisins, amis » en Q. 5

10. Est-il aussi gardé de façon régulière …?
- avant 7 heures ? non / oui
- après 19 heures ? non / oui
- le week-end ? non / oui

11. En tout, combien d'heures par semaine est gardé cet enfant / *Si plusieurs : votre 1er enfant (de moins de 4 ans)* par une autre personne que vous-même ou votre conjoint ?

Si « oui » en Q. 4 (usage de mode de garde extra-parental)

12. A quel âge avez-vous confié pour la première fois cet enfant de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une autre personne que vous ou votre conjoint ?
saisir en mois → Q .14

Pour enfant gardé uniquement par répondant ou conjoint (« non » en Q. 4)

13. Dans le passé / *si enfant moins de 1 an : Depuis sa naissance,* avez-vous déjà confié cet enfant de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une autre personne que vous-même ou votre conjoint ?
- oui → Q. 13b puis Q. 14 et Q. 18
- non → Q. 18

13b. A quel âge avez-vous confié pour la première fois cet enfant de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une autre personne que vous ou votre conjoint ?
saisir en mois → Q .14

Pour enfant gardé régulièrement par qqn d'autre que répondant ou conjoint (« oui » en Q. 4) ou pour enfant confié dans le passé (« oui » en Q. 13)

14. A qui l'avez-vous confié la première fois de façon régulière ? *Plusieurs réponses possibles*
- crèche
- jardin d'enfants
- garderie
- famille d'accueil ou maman de jour
- personne à domicile rémunérée
- parenté
- voisins, amis
- halte-garderie

Si « oui » en Q. 4 (usage de mode de garde extra-parental)

15. Pensez-vous changer de mode(s) de garde pour cet enfant dans l'avenir, soit d'ici son entrée à l'école ?
- non → Q. 16
- peut-être → Q. 19
- oui → Q. 19

Si « crèche », « jardin d'enfant » « garderie » ou « famille d'accueil, maman de jour » en Q. 5 et Q. 9 = moins de 10 demi-journées

16. Souhaitez-vous augmenter le temps de fréquentation pour cet enfant accueilli à la crèche/au jardin d'enfants/à la garderie/chez une famille d'accueil, maman de jour ?
- non, sans changement → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
- non, vers une diminution → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
- peut-être → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
- oui → Q. 17 puis 22 (prochain enfant) ou Q. 45

17. De combien de journées ou demi-journées par semaine aimeriez-vous augmenter le temps de fréquentation en crèche/jardin d'enfants/garderie/famille d'accueil, maman de jour ?

Si « non » en Q. 4 (non-usage de mode de garde extra-parental)

18. Aujourd'hui vous ne confiez pas cet enfant à une crèche, une garderie, à un jardin d'enfants ou à une famille d'accueil/maman de jour. Pensez-vous le faire dans l'avenir ?
    - non → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - peut-être → Q. 19
    - oui → Q. 19

Si « peut-être » ou « oui » en Q. 15 ou Q. 18

19. Quel(s) mode(s) de garde choisirez-vous pour cet enfant dans l'éventualité d'un changement ?
    Plusieurs réponses possibles
    - crèche → Q. 20
    - jardin d'enfants → Q. 20
    - garderie → Q. 20
    - famille d'accueil ou maman de jour → Q. 20
    - personne à domicile rémunérée → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - parenté → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - voisins, amis → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - halte-garderie → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - par parents de l'enfant

20. Pour combien de journées ou demi-journées par semaine choisiriez-vous …
    a) la crèche ?
    b) le jardin d'enfants ?
    c) la garderie ?
    d) la famille d'accueil, maman de jour ?

21. Avez-vous fait des démarches pour placer cet enfant auprès d'une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie) ou d'une famille d'accueil, maman de jour ?
    - non
    - oui, en liste d'attente dans une institution de la petite enfance
    - oui, en recherche d'une famille d'accueil ou en liste d'attente
    - oui, en liste d'attente pour les deux

Si plusieurs enfants en Q. 2, Q. 22, sinon Q. 45

22. Nous allons parler maintenant de votre deuxième enfant de moins de 4 ans. Cet enfant est-il gardé de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, par une autre personne que vous ou votre conjoint(e)/partenaire, par ex. jardin d'enfants, maman de jour, parenté, etc. ?
    - oui → Q. 24
    - non → Q. 23

23. Est-ce vous-même ou est-ce votre conjoint(e)/partenaire qui le garde ?
    < *Idem Q. 6* > → Q. 36

24. Est-ce le(s) même(s) mode(s) de garde que celui (ceux) de l'enfant dont nous venons de parler (l'aîné) ?
    - non → Q. 25
    - oui, partiellement → Q. 25
    - oui, totalement → Q. 31

25. Par qui est-il gardé ? *Plusieurs réponses possibles*
    < *Voir liste items Q. 5* >

Si « famille d'accueil, maman de jour » en Q. 25

26. Savez-vous si cette famille / maman de jour est agréée par le SPJ (Service de protection de la jeunesse) ?
    < *Idem Q. 7* >

Si « crèche », « jardin d'enfants », « garderie », « halte-garderie » ou « école privée » en Q. 25

27. Quel est le nom de l'institution ?

Pour chaque mode cité en Q. 25

28. Combien de matins et d'après-midi durant la semaine vous y avez recours pour votre 2e enfant (de moins de 4 ans) ?
Si pas de régularité dans l'horaire, demander le planning de la semaine dernière

Si « famille d'accueil, maman de jour », « personne à domicile », « parenté » ou « voisins, amis » en Q. 25

29. Est-il aussi gardé de façon régulière …?
- avant 7 heures ? non / oui
- après 19 heures ? non / oui
- le week-end ? non / oui

30. En tout, combien d'heures par semaine est gardé votre 2e enfant (de moins de 4 ans) par une autre personne que vous-même ou votre conjoint ?
→ Q. 35 puis Q. 37

31. Avec les mêmes horaires ?
- non → Q. 32
- oui, partiellement → Q. 32
- oui, totalement → Q. 35

Pour chaque mode cité en Q. 5

32. Combien de matins et d'après-midi durant la semaine vous y avez recours à la crèche pour votre 2e enfant (de moins de 4 ans) ?
Si pas de régularité dans l'horaire, demander le planning de la semaine dernière

Si « famille d'accueil, maman de jour », « personne à domicile », « parenté » ou « voisins, amis » en Q. 5

33. Est-il aussi gardé de façon régulière …?
- avant 7 heures ? non / oui
- après 19 heures ? non / oui
- le week-end ? non / oui

34. En tout, combien d'heures par semaine est gardé votre 2e enfant (de moins de 4 ans) par une autre personne que vous-même ou votre conjoint ?

Si « oui » en Q. 22 (usage de mode de garde extra-parental)

35. A quel âge avez-vous confié pour la première fois cet enfant de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une autre personne que vous ou votre conjoint ?
saisir en mois → Q. 37

Pour enfant gardé uniquement par répondant ou conjoint (« non » en Q. 22)

36. Dans le passé/ *si enfant moins de 1 an :* Depuis sa naissance, avez-vous déjà confié cet enfant de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une autre personne que vous-même ou votre conjoint ?
- non → Q. 41
- oui → Q. 36b puis Q. 37 puis Q. 41

36b. A quel âge avez-vous confié pour la première fois cet enfant de façon régulière, c'est-à-dire au moins une demi-journée par semaine, à une autre personne que vous ou votre conjoint ?
saisir en mois → Q. 37

Pour enfant gardé régulièrement par qqn d'autre que répondant ou conjoint (« oui » en Q. 22) ou pour enfant confié dans le passé (« oui » en Q. 36)

37. A qui l'avez-vous confié la première fois de façon régulière ? *Plusieurs réponses possibles*
< *Voir liste items Q. 5* >

Si « oui » en Q. 22 (usage de mode de garde extra-parental)

38. Pensez-vous changer de modes de garde pour cet enfant dans l'avenir, soit d'ici son entrée à l'école ?
- non → Q. 39a
- peut-être → Q. 42
- oui → Q. 42

Si « crèche », « jardin d'enfant » « garderie » ou « famille d'accueil, maman de jour » en Q. 5, Q. 25 ET Q. 9 ou Q. 28 ou Q. 32 = moins de 10 demi-journées

39. Souhaitez-vous augmenter le temps de fréquentation pour cet enfant accueilli à la crèche/au jardin d'enfants/à la garderie/chez une famille d'accueil, maman de jour ?
    - non, sans changement → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - non, vers une diminution → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - peut-être → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - oui → Q. 40 puis Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45

40. De combien de journées ou demi-journées par semaine aimeriez-vous augmenter le temps de fréquentation en crèche/jardin d'enfants/garderie/famille d'accueil, maman de jour ?

Si « non » en Q. 22 (non-usage de mode de garde extra-parental*)*

41. Aujourd'hui vous ne confiez pas cet enfant à une crèche, une garderie, à un jardin d'enfants ou à une famille d'accueil/maman de jour. Pensez-vous le faire dans l'avenir ?
    - non → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - peut-être → Q. 42
    - oui → Q. 42

Si « peut-être » ou « oui » en Q. 38 ou Q. 41

42. Quel(s) mode(s) de garde choisirez-vous pour cet enfant ? *Plusieurs réponses possibles*
    - crèche → Q. 43
    - jardin d'enfants → Q. 43
    - garderie → Q. 43
    - famille d'accueil ou maman de jour → Q. 43
    - personne à domicile rémunérée → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - parenté → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - voisins, amis → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - halte-garderie → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45
    - parents de l'enfant → Q. 22 (prochain enfant) ou Q. 45

43. Pour combien de journées ou demi-journées par semaine choisiriez-vous …
    saisir en demi-journées pour chaque mode
    a) la crèche
    b) le jardin d'enfants
    c) la garderie
    d) la famille d'accueil, maman de jour

44. Avez-vous fait des démarches pour placer cet enfant auprès d'une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie) ou d'une famille d'accueil, maman de jour ?
    - non
    - oui, en liste d'attente dans une institution de la petite enfance
    - oui, en recherche d'une famille d'accueil ou en liste d'attente
    - oui, en liste d'attente pour les deux

Si plus de deux enfants en Q. 2, refaire Q. 22 à Q. 44 pour chaque enfant, sinon Q. 45

Si « oui » en Q. 4 ou Q. 22 ou Q. 22-3^{e} enfant : Q. 45-46, sinon Q. 47

45. Combien dépensez-vous globalement pour la garde de votre (vos) enfant(s), dont nous venons de parler, c'est-à-dire tous ceux qui ont moins de 4 ans (au 1.11.2002) ?
    a) réponse : par heure, demi-journée, journée, semaine ou mois
       refus, nsp → Q. 46
       ne paie rien → Q. 47
    b) introduction du montant

46. Comment jugez-vous ce montant par rapport à vos revenus, à votre situation financière, diriez-vous…
    - adapté, correct
    - ou trop élevé ?
    - *(spontanément : peu cher, bon marché)*

47. Êtes-vous satisfait(e) de la façon dont est gardé votre enfant / *sont gardés vos enfants* dont nous venons de parler, c'est-à-dire ceux qui ont moins de 4 ans (au 1.11.2002) ?

- oui, cela me convient parfaitement → Q. 49
- oui, cela me convient assez bien → Q. 49
- non, pas vraiment → Q. 48
- non, pas du tout → Q. 48

48. Pourquoi n'êtes-vous pas (vraiment / du tout) satisfait(e) ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur

Disponibilité de l'offre
- temps de garde insuffisant
- pas d'autre solution, préférence pour un autre mode de garde→ lequel ?

Raisons financières
- tarif/coût de la prise en charge trop cher

Raisons organisationnelles
- déplacements compliqués, trop loin du domicile ou du lieu de travail
- horaires mal adaptés aux besoins des parents
- manque de souplesse dans la prise en charge (imprévu, maladie, etc.)

Raisons éducatives
- compétences insuffisantes du personnel ou de la personne
- dialogue difficile sur les principes éducatifs
- cadre et/ou horaires pas adaptés à l'enfant
- activités pas adaptées à l'enfant ou insuffisantes

Sentiment général
- pas en confiance, malaise, relations difficiles avec le personnel ou la personne

Besoins des mères
- préfère/souhaite (re)travailler et faire garder ses enfants
- préfère/souhaite arrêter de travailler ou diminuer, et garder soi-même ses enfants

Autres : noter _____

49. De manière générale, selon vous, quel est le mode de garde idéal pour un bébé de moins de 1 an ? Ne citez qu'un seul mode de garde

- mère au foyer → Q. 51
- père au foyer → Q. 51
- mère et père → Q. 51
- crèche → Q. 52
- jardin d'enfants → Q. 52
- garderie → Q. 52
- famille d'accueil ou maman de jour → Q. 52
- personne à domicile rémunérée → Q. 52
- parenté → Q. 52
- voisins, amis → Q. 52
- autres : noter _____ → Q. 52

Si « mère, père ou les deux » en Q. 49, sinon Q. 52

51. Et si le père et la mère travaillent tous les deux, quel est le mode de garde idéal pour un bébé de moins de 1 an ? Ne citez qu'un seul mode de garde

- crèche
- jardin d'enfants
- garderie
- famille d'accueil ou maman de jour
- personne à domicile rémunérée
- parenté
- voisins, amis
- autres : noter _____

52. Pourquoi pensez-vous à ce mode de garde ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur

Raisons financières
- le moins coûteux ou gratuit

Raisons organisationnelles
- proximité géographique, pas de déplacement (à domicile)
- horaires adaptés aux besoins des parents
- souplesse dans la prise en charge (imprévu, maladie, etc.)
- continuité de la garde assurée dans le temps

Raisons éducatives
- compétences du personnel ou de la personne
- relations privilégiées / suivies entre enfant-adulte
- lieu / encadrement / horaires adaptés ou profitables à l'enfant
- activités proposées à l'enfant
- contacts avec autres enfants et/ou autres adultes

Besoin des parents
- libère du temps pour la mère ou les parents

Sentiment général
- confiance accordée, délégation sans soucis

Autres : noter _____

53. Selon vous, quel mode de garde idéal pour un enfant entre 1 an et 2 ans ? Ne citez qu'un seul mode de garde
<Voir liste d'items Q. 49 et renvoi → Q. 55 ou Q. 56>

Si « mère, père ou les deux » en Q. 53, sinon Q. 56

55. Et si le père et la mère travaillent tous les deux, quel est le mode de garde idéal pour un enfant entre 1 an et 2 ans ? Ne citez qu'un seul mode de garde
< Voir liste d'items Q. 51 >

56. Pourquoi pensez-vous à ce mode de garde ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur
< Voir liste d'items Q. 52 >

57. Selon vous, quel est le mode de garde idéal pour un enfant de 2 ans et plus ?
Ne citez qu'un seul mode de garde
< Voir liste d'items Q. 49 et renvoi → Q. 59 ou Q. 60 >

Si « mère, père ou les deux » en Q. 57, sinon Q. 60

59. Et si le père et la mère travaillent tous les deux, quel est le mode de garde idéal pour un enfant de 2 ans et plus ? Ne citez qu'un seul mode de garde
< Voir liste d'items Q. 51 >

60. Pourquoi pensez-vous à ce mode de garde ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur
< Voir liste d'items Q. 52 >

61. Pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, diverses aides peuvent être apportées aux parents qui élèvent de jeunes enfants. Laquelle des solutions suivantes vous semble préférable de développer en priorité ? Et en deuxième ?

1) favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes
2) améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance
3) alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants

Si réponse « 1 » en Q. 61

62a. Pour vous, une des priorités serait donc de favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes. A votre avis, que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Il faudrait plutôt…
Une seule réponse

- instaurer un congé parental
- compenser financièrement une réduction du temps de travail
- offrir un salaire au parent au foyer
- aménager des horaires de travail compatibles avec la vie familiale
- autres : noter _____

Si réponse « 2 » en Q. 61

62b. Pour vous, une des priorités serait donc améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance. A votre avis, que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Il faudrait plutôt …
Une seule réponse
- augmenter les places en crèche
- organiser des réseaux de familles d'accueil ou mamans de jour
- faciliter l'engagement d'une personne à domicile
- créer des structures d'accueil adaptées à des horaires irréguliers, de nuit, pour les urgences, etc.
- autres : noter _____

Si réponse « 3 » en Q. 61

62c. Pour vous, une des priorités serait donc d'alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants. A votre avis, que faudrait-il faire pour atteindre ce but ? Il faudrait plutôt …
Une seule réponse
- déduire des impôts les frais de garde
- baisser les tarifs de crèches
- donner une allocation aux parents qui engagent une personne de garde
- offrir aux parents une allocation pour frais de garde
- autres : noter _____

63. Si l'école publique accueillait gratuitement les enfants à partir de 3 ans comme en France ou au Tessin, opteriez-vous pour cette possibilité de préscolarisation ?
- non sûrement pas → Q. 64a
- oui peut-être / sous certaines conditions → Q. 64b
- oui tout à fait → Q. 64c

Si « non sûrement pas » à la Q. 63

64a. Pour quelles raisons ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur

Capacités et besoins de l'enfant
- enfant trop jeune, pas mûr, séparation trop précoce, besoin de la mère

Milieu scolaire
- rythme de l'enfant non respecté (horaires, fréquentation contraignants ou non adaptés)
- trop d'enfants par enseignant
- programme scolaire / activités non adaptés
- autre structure plus profitable (jardin d'enfants, crèche, etc.)

Besoins des parents
- pas une solution de garde (non adapté aux horaires de travail, trop de congés, …)
- fratrie encore en crèche, organisation facilitée
- envie de s'occuper de l'enfant

Autres, noter _____

Si « oui, peut-être / sous certaines conditions » à la Q. 63

64b. Pour quelles raisons ? A quelles conditions ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur

Capacités et besoins de l'enfant
- si enfant mûr/prêt à la séparation avec mère
- si demande de l'enfant

Milieu scolaire
- si respect du rythme de l'enfant (horaires, fréquentation adaptés ou non contraignants)
- si moins d'enfants par enseignant
- si programme scolaire / activités adaptés

Besoins des parents
- si aucune solution de garde
- si horaire continu comme la crèche
- si accueil parascolaire proposé

Autres, noter _____

Si « oui, tout à fait » à la Q. 63

64c. Pour quelles raisons ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur

Capacités et besoins de l'enfant
- enfant mûr/prêt à la séparation avec mère
- besoin de relations hors milieu familial
- intégration au nouveau milieu de vie (migrants)
- demande de l'enfant (envie, aîné à l'école)

Milieu scolaire
- plus profitable que d'autres structures (jardin d'enfants, crèche etc.)
- socialisation, apprentissage de la vie collective
- programme scolaire, activités, préapprentissage
- atout pour l'avenir scolaire

Besoins des parents
- solution de garde
- gratuité
- fratrie déjà à l'école, organisation facilité

Autres, noter _____

Pour enfants âgés de 3 ans au 31 octobre 2002, c'est-à-dire enfants « scolarisables » à la rentrée 2003 (4 ans au 31 octobre 2003) : Q. 65, sinon, passer à la Q. 66

65. Vous avez un enfant de 3 ans. Envisagez-vous de l'inscrire l'année prochaine à l'école, en 1re enfantine (dès 4 ans)?
- non sûrement pas → Q. 65a
- oui peut-être/sous certaines conditions → Q. 65b
- oui tout à fait → Q. 65c

Si « non sûrement pas » à la Q. 65

65a. Pour quelles raisons ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur
<Voir liste d'items Q. 64a + « continue avec le même mode de garde »>

Si « oui, peut-être / sous certaines conditions » à la Q. 65

65b. Pour quelles raisons ? A quelles conditions ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur
<Voir liste d'items Q. 64b + « si refus de la crèche, jardin d'enfants ou garderie de garder l'enfant »>

Si « oui, tout à fait » à la Q. 65

65c. Pour quelles raisons ?
Plusieurs réponses possibles ; si réponse vague, relance à partir des items proposés à l'enquêteur
<Voir liste d'items Q. 64c + « tous les copains y vont » et « c'est obligatoire »>

66. Avez-vous d'autres enfants plus âgés, c'est-à-dire de plus de 4 ans (au 1er novembre 2002), vivant avec vous dans le ménage, et si oui, combien ?
- *saisir le nombre*
- non, aucun enfant de 4 ans ou plus → Q. 68

67. Quel âge a (ont)-il(s) ? *saisir l'âge en année*

68. Quelle est votre situation familiale ? Vivez-vous…
- en couple avec votre (vos) enfant(s)
- ou seul(e) avec votre (vos) enfant(s) ?

Si « mère / belle-mère / partenaire du père » en Q. 1 (répondant)

69. Quel est votre âge ? *saisir l'âge en année*

70. Exercez-vous actuellement une activité professionnelle rémunérée (à l'extérieur ou à domicile) ?
- non → Q. 76
- oui → Q. 71

71. Sur quelle commune est situé votre lieu de travail ?

72. Quel est votre taux d'activité, travaillez-vous… ?
    - à plein temps
    - à temps partiel

73. Combien d'heures cela représente-t-il par semaine ?

74. Quelle profession exercez-vous ?

75. Quelle est votre situation professionnelle ? Êtes-vous…
    Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne
    - ouvrière
    - employée
    - cadre moyen (cheffe de bureau, gérante, contremaître, …)
    - cadre supérieur
    - cheffe d'entreprise, cadre dirigeant
    - profession libérale
    - indépendante
    - autre situation : noter _____

    → Q. 80

76. Quelle est votre situation ? Êtes-vous ….
    Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne
    - au foyer à plein temps
    - chômage, recherche d'emploi
    - études, formation
    - congé maternité
    - congé parental
    - au foyer avec garde d'enfant régulière ou occasionnelle
    - autre situation : à préciser_____

77. Quelle était la dernière profession que vous avez exercée ?
    - aucune exercée → Q. 78
    - *saisir la profession en clair* → Q. 79

Si « aucune exercée » en Q. 77

78. Quelle est la profession que vous avez apprise ?
    - aucune apprise → Q. 80
    - *saisir la profession en clair* → Q. 80

79. Quelle était votre situation professionnelle ? Étiez-vous…
    Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne
    < Voir liste d'items Q. 75 >

80. Quelle est la formation la plus élevée que vous avez achevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat ?
    - aucune, seulement l'école obligatoire
    - apprentissage, école secondaire professionnelle, école de culture générale
    - maturité, baccalauréat, école normale
    - école professionnelle supérieure, école technique (tertiaire)
    - université, hautes écoles
    - autres : à noter _____

81. Quelle est votre nationalité ?

82. Depuis quand, quelle année, résidez-vous dans le canton de Genève ?
    - né(e) à Genève
    - année d'arrivée à Genève

Si « en couple » à la Q. 68, sinon Q. 127

83. Votre conjoint exerce-t-il actuellement une activité professionnelle ?
- non → Q. 86b
- oui → Q. 84

84. Sur quelle commune est situé son lieu de travail ?

85. Quelle profession exerce-t-il ?

86. Quelle est sa situation professionnelle ? Est-il …
Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne
< Voir liste d'items Q. 75 >
→ Q. 88

86b. Quelle était la dernière profession qu'il a exercée ?
- aucune exercée → Q. 86c
- *saisir la profession en clair* → Q. 86d

Si « aucune exercée » en Q. 86b

86c. Quelle est la profession qu'il a apprise ?
- aucune apprise → Q. 87
- *saisir la profession en clair* → Q. 87

86d. Quelle était sa situation professionnelle ? Était-il …
Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne
< Voir liste d'items Q. 75 >

87. Quelle est sa situation ? Est-il …
Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne
- au foyer à plein temps
- chômage, recherche d'emploi
- études, formation
- autre situation

88. Quelle est la formation la plus élevée qu'il a achevée avec obtention d'un diplôme ou d'un certificat ?
< Voir liste d'items Q. 80 >

89. Quelle est la nationalité de votre conjoint ?

90. Depuis quand, quelle année, réside-t-il dans le canton de Genève ?
- né(e) à Genève
- année d'arrivée à Genève

Si « père / beau-père / partenaire de la mère » en Q. 1 (répondant) :

- **et si « en couple » en Q. 68,** questions sur la « mère / belle-mère / partenaire du père » → Q. 91 à Q. 112
< Idem Q. 69 à Q. 82 >

- **et si « en couple » en Q. 68 ou si « seul » en Q. 68,** questions sur le « père / beau-père / partenaire de la mère »
→ Q. 113 à Q. 126 *< Idem Q. 83 à Q. 90 >*

Pour tous

127. Quelle est la langue couramment parlée à la maison ? *2 réponses maximum*

128a. Quel est le revenu mensuel brut de votre ménage, revenu avant déductions sociales ?
Est-ce que vous vous situez …. ?

- au dessous de 6'000 francs → Q. 128b
- au dessus de 6'000 francs → Q. 128c
- ne sait pas → fin
- refuse de répondre → fin

128b. Plus précisément, dans quelle tranche de revenus mensuels bruts ?
Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne

- moins de 1'000 francs
- de 1'000 à 2'000 francs
- de 2'000 à 3'000 francs
- de 3'000 à 4'000 francs
- de 4'000 à 5'000 francs
- de 5'000 à 6'000 francs
- ne sait pas
- refuse de répondre

128c. Plus précisément, dans quelle tranche de revenus mensuels bruts ?
Lire jusqu'à ce que la réponse corresponde à la personne

- de 6'000 à 7'000 francs
- de 7'000 à 8'000 francs
- de 8'000 à 9'000 francs
- de 9'000 à 10'000 francs
- de 10'000 à 12'000 francs
- plus de 12'000 francs
- ne sait pas
- refuse de répondre

ANNEXE 2 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

A2.1 Base de sondage

La base de sondage servant à tirer l'échantillon de la population à enquêter a été constituée à partir de la Base de données scolaires (BDS) tenue à jour par la Division des systèmes d'information et de gestion (DSIG) du Département de l'instruction publique. Les informations utilisées correspondaient à un état au 1er juin 2002 avec mise à jour des données provenant de l'Office cantonal de la population (OCP) datant du 5 mai 2002 (dernière mise à jour disponible avant l'enquête)[1].

L'enquête ayant eu lieu entre fin septembre et mi-octobre 2002, la base de sondage n'incluait donc pas les naissances de mai à septembre 2002, ainsi qu'une partie des naissances de mars et d'avril à cause des délais de mise à jour du fichier[2]. La population de référence est donc constituée de *l'ensemble des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 4 ans au 31 octobre 2002, à l'exclusion des familles qui n'avaient qu'un enfant âgé de moins de 6 mois de rang 1*[3].

La BDS est un fichier composé d'enregistrements *enfants*. Une opération de rapprochement des enfants d'une même fratrie a donc été réalisée afin de constituer une base de sondage composée d'enregistrements *familles* dans laquelle a été tiré l'échantillon, l'unité d'échantillonnage étant la famille qu'elle ait un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans. Le repérage de l'appartenance à une même famille de deux enfants enregistrés dans la BDS s'est fait en comparant certains champs du fichier. Deux enfants portant le même nom de famille, vivant à la même adresse (même rue et même commune), dont la mère porte le même nom et le même prénom, dont le père porte le même nom, sont considérés être de même fratrie. Un identifiant famille a donc été créé par la concaténation de ces différents champs (nom de l'enfant, nom de la mère, prénom de la mère, nom du père, code de la rue, code de la commune). Certains identifiants ont été adaptés pour tenir compte, par exemple, du cas des familles recomposées (deux enfants vivant à la même adresse, avec la même mère mais ayant des pères différents ou inversement).

A2.2 Estimation du besoin de garde pour les moins de 6 mois

A partir des données extraites de la base de l'OCP au 1er novembre et au 31 décembre 2002, on estime que le nombre d'enfants de moins de 4 ans résidant dans le canton de Genève au moment de l'enquête s'élevait à environ 19'000 enfants, dont environ 7'400 enfants en Ville de Genève (39%), 6'350 dans les communes-villes (33%) et 5'250 dans les communes de moins de 10'000 habitants (28%).

---

[1] La BDS est alimentée sept fois par an par les naissances ou arrivées dans le canton de Genève (au début des mois de novembre à mai) par intégration d'informations provenant de l'OCP.

[2] Ce décalage temporel entre la base de sondage et la réalisation de l'enquête, qui par ailleurs est peu important au vu d'autres enquêtes de ce type, peut également avoir un impact sur le taux de « pertes » ou de « non-réponses », des familles étant inatteignables suite à un déménagement entre ces deux moments.

[3] On entend par « rang » la position de l'enfant au sein de la fratrie âgée de moins de 4 ans. Un enfant de rang 1 peut donc avoir un aîné de plus de 4 ans

Environ 2'200 enfants âgés de moins de 6 mois au 31 octobre 2002 présents dans le canton de Genève au moment de l'enquête ne figuraient pas dans la base de sondage ayant servi à l'échantillonnage (enfants nés ou intégrés dans la base OCP après la constitution de la base de sondage en juin 2002)[4]. Une partie des naissances intervenues dans les mois précédant l'enquête ont cependant eu lieu dans des familles qui avaient déjà un premier enfant de moins de 4 ans, et ont donc pu être prises en compte par l'échantillonnage (enfants de rang 2 ou 3 au sein de la fratrie de moins de 4 ans, soit plus de 500 enfants). C'est donc un peu moins de 1'700 enfants de moins de 6 mois de rang 1 qui n'ont pas pu être enquêtés.

Pour estimer le besoin de garde extra-parentale au moment de l'enquête de ces enfants de moins de 6 mois de rang 1, on s'est appuyé sur les données de l'OCP relatives aux domiciliés et sur celles de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) relatives aux naissances, ainsi que sur les pratiques de garde avant l'âge de 6 mois relevées dans l'enquête pour les enfants âgés de 6 à 15 mois de rang 1. On ne s'est intéressé à l'historique de la garde que pour cette tranche d'âge, car l'assurance maternité cantonale mise en place au 1er juillet 2001, qui octroie aux mères exerçant une activité professionnelle une allocation pendant seize semaines (égale à 80% du salaire), a vraisemblablement modifié les pratiques parentales en ce qui concerne notamment le moment où l'on confie son enfant pour la première fois, et de façon régulière, à une autre personne. Par ailleurs, le nombre d'enfants au sein de la fratrie de moins de 4 ans pouvant influer sur les pratiques de garde, seul l'historique des enfants de rang 1 est pris en compte.

Parmi les 1'700 enfants de moins de 6 mois de rang 1 qui n'ont pas pu être enquêtés, on estime que 150 à 230 enfants avaient un besoin de garde au moment de l'enquête, soit environ 1,5 % de l'ensemble des enfants de moins de 4 ans ayant une garde extra-parentale. Les 150 à 230 enfants ayant un besoin de garde se ventilent en 60 à 100 enfants en Ville de Genève, 50 à 70 enfants dans les communes-villes de plus de 10'000 habitants et 40 à 60 enfants dans les autres communes du canton[5].

A2.3 Plan de sondage et stratification de l'échantillon

L'échantillon de familles enquêtées a été stratifié. La première variable de stratification retenue est celle de la *taille de la famille*. On émet l'hypothèse que les pratiques de garde sont liées au nombre d'enfants de moins de 4 ans présents au sein de la famille. Deux groupes de familles ont donc été constitués :

- familles avec un seul enfant âgé de moins de 4 ans ;
- familles avec deux enfants ou plus âgés de moins de 4 ans.

La seconde variable de stratification utilisée est la *zone géographique*. Il est fort probable que les pratiques de garde et les attentes parentales aient un lien avec la localisation géographique des familles, puisque l'offre institutionnelle en matière d'accueil de la petite enfance n'est pas la même sur l'ensemble du territoire genevois. On a retenu la taille de la commune de résidence des familles selon trois zones géographiques :

- Ville de Genève (près de 180'000 habitants) ;
- autres communes de plus de 10'000 habitants (communes-villes) ;
- communes de moins de 10'000 habitants.

[4] Ce chiffre s'appuie sur les recensements de l'OCP des domiciliés dans le canton de Genève au 1er novembre et 31 décembre 2002, dont la date de naissance est comprise entre le 1er mai et le 31 octobre 2002. Certains des enfants résidents au 31 décembre ont pu arriver dans le canton après le 15 octobre (fin de l'enquête) et d'autres présents au 15 octobre ont pu partir avant le 31 décembre. On considère ici que les mouvements naturels et migratoires des moins de 6 mois au 31 octobre 2002 sont négligeables (ou se compensent) entre le 15 octobre et le 31 décembre 2002.

[5] Pour la présentation de la méthode de calcul, voir Le Roy-Zen Ruffinen, O. (2003). *Estimation du nombre d'enfants de moins de 6 mois de rang 1 ayant un besoin de garde.* Genève : SRED, Note interne BGPE n° 4.

Outre le fait d'avoir des strates telles que les comportements moyens au sein de ces groupes soient les plus homogènes possibles du point de vue des pratiques de garde, une autre raison de stratifier est d'avoir un nombre suffisant d'unités échantillonnées dans différents groupes pour obtenir une bonne précision statistique des résultats sur ces groupes. La stratification par taille de fratrie est proportionnelle à ce qui est observé dans la population totale. Par contre, la stratification par zone géographique n'est pas proportionnelle, car on souhaitait obtenir 500 entretiens sur chaque zone pour avoir une précision statistique similaire pour chacune d'elle, un des objectifs de l'enquête étant de fournir des informations fiables sur les trois zones géographiques retenues (Ville de Genève, communes de plus de 10'000 habitants, autres communes).

Six strates (2 tailles de fratrie × 3 zones géographiques) ont donc été définies (tableau A2.1). A l'intérieur de chaque strate de la base de sondage, les familles ont été tirées au hasard par sondage aléatoire simple sans remise.

Tableau A2.1 : Décomposition de l'échantillon en strates

Strates	Zones géographiques	Nombre d'enfants de moins de 4 ans	Nombre d'entretiens attendus	
Strate 1	Ville de Genève	1	445	500
Strate 2		2 ou plus	55	
Strate 3	Communes-villes de plus de 10'000 habitants	1	450	500
Strate 4		2 ou plus	50	
Strate 5	Communes de moins de 10'000 habitants	1	435	500
Strate 6		2 ou plus	65	
	Ensemble du canton			1'500

A2.4 Processus de remplacement des familles échantillonnées

Trois échantillons stratifiés de 2'100 familles (soit 700 par zone géographique) ont été tirés par le SRED et fournis à l'Institut M.I.S TREND SA[6] chargé de la passation du questionnaire : un échantillon principal (échantillon 1) et deux échantillons complémentaires (échantillons 2 et 3) qui avaient pour but de remplacer les familles de l'échantillon initial dont on n'avait pas pu trouver les coordonnées téléphoniques et qui ne pouvaient donc pas être enquêtées.

Les familles échantillonnées de façon aléatoire dans chaque strate étaient repérées par un numéro séquentiel anonyme renseignant sur leur appartenance à l'échantillon (numéros commençant par 1 pour l'échantillon 1, par 2 pour l'échantillon 2 et par 3 pour l'échantillon 3) et leur appartenance à l'une des six strates (les 700 premiers résidant en Ville de Genève, dont 626 avec un seul enfant de moins de 4 ans et 74 avec 2 enfants ou plus de moins de 4 ans ; les 700 suivants résidant dans une autre commune de plus de 10'000 habitants, etc.).

[6] La transmission d'un fichier comportant des données nominatives à l'institut M.I.S TREND SA a fait l'objet d'une procédure d'autorisation de la part du Conseil d'Etat (extrait de PV du 28 août 2002). Ce transfert respecte les règles de confidentialité de la Loi sur les informations traitées automatiquement par ordinateur (LITAO).

Graphique A2.1 : Échantillon principal et échantillons complémentaires

Échantillon 1 n = 2'100		Échantillon 2 n = 2'100		Échantillon 3 n = 2'100	
10001 10002 … 10626	Strate 1	20001 20002 … 20626	Strate 1	30001 30002 … 30626	Strate 1
10627 … 10700	Strate 2	20627 … 20700	Strate 2	30627 … 30700	Strate 2
10701 10702 … 11329	Strate 3	20701 20702 … 21329	Strate 3	30701 30702 … 31329	Strate 3
11330 … 11400	Strate 4	21330 … 21400	Strate 4	31330 … 31400	Strate 4
11401 11402 … 12011	Strate 5	21401 21402 … 22011	Strate 5	31401 31402 … 32011	Strate 5
12012 … 12100	Strate 6	22012 … 22100	Strate 6	32012 … 32100	Strate 6

Les remplacements se sont faits de la manière suivante : lorsque les coordonnées téléphoniques de familles de l'échantillon principal n'ont pu être trouvées, les familles ont été remplacées par des familles ayant la même position dans l'échantillon 2 ou 3. Pour les familles dont on avait pu trouver les coordonnées téléphoniques mais dont le courrier de sensibilisation est revenu, car il n'avait pu être distribué (changement d'adresse connu ou non), alors le même processus de remplacement a été utilisé (60 cas).

De cette façon, on a remplacé une famille dont on ne trouvait pas le numéro de téléphone par une famille ayant des caractéristiques similaires en termes de localisation géographique et taille de fratrie âgée de moins de 4 ans. Par contre, les familles dont on avait trouvé le numéro de téléphone mais que l'on n'a jamais réussi à joindre ou qui ont refusé de participer à l'enquête n'ont pas été remplacées. Elles sont considérées comme des « non-réponses » et font l'objet d'un traitement statistique spécifique (annexe A2.6).

Graphique A2.2 : Mécanisme de remplacement des familles

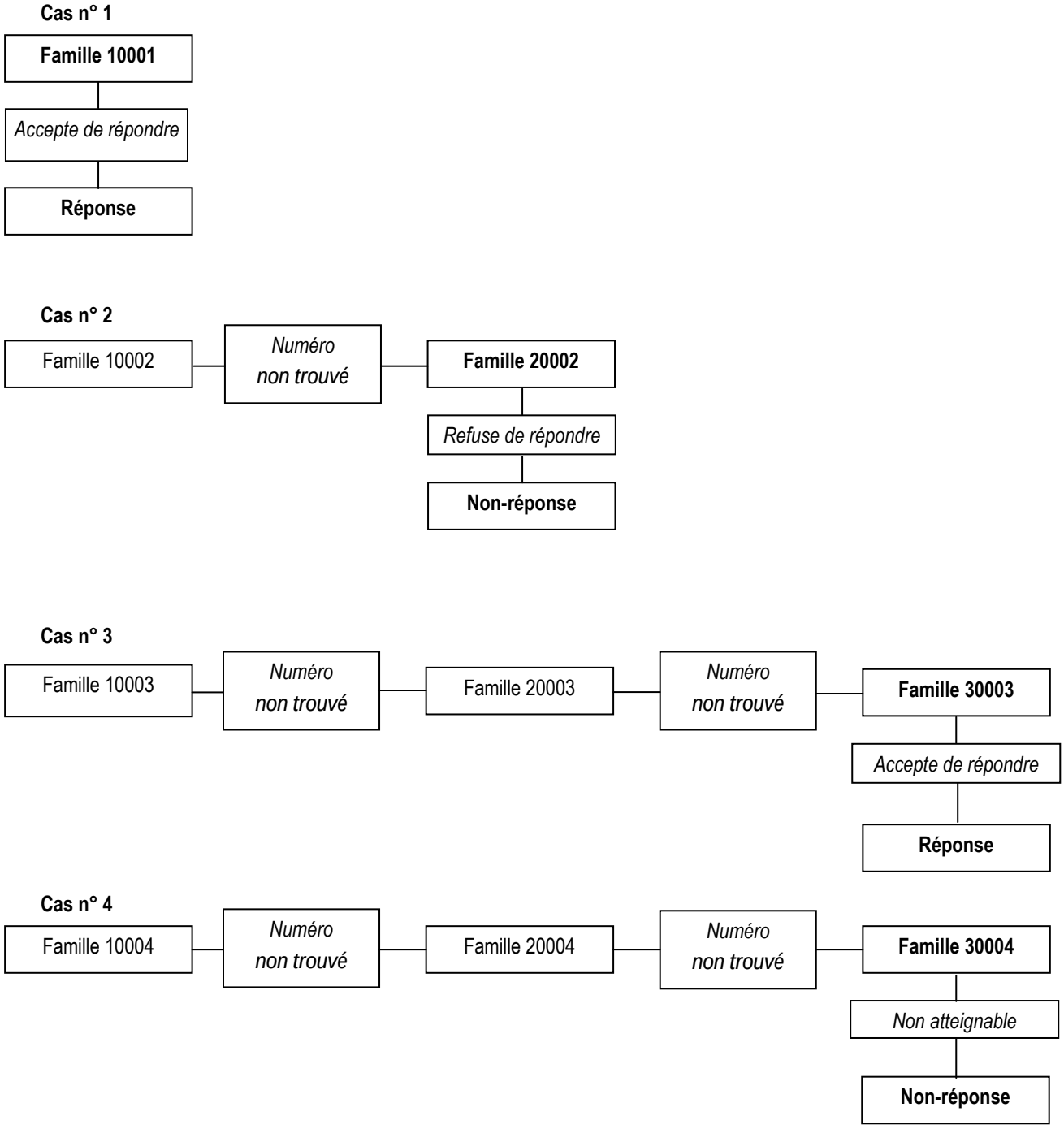

La comparaison du profil des familles selon que les coordonnées téléphoniques ont pu être trouvées ou non par l'Institut M.I.S TREND SA montre que la recherche des informations a été plus difficile pour les familles de nationalité étrangère (tableau A2.2).

Tableau A2.2 : Profil des familles selon que leurs coordonnées téléphoniques aient été trouvées ou non

en %

	Familles « non trouvées »	Familles « trouvées »
Zone géographique		
Ville de Genève	36,8	33,3
Communes-villes de plus de 10'000 habitants	36,2	33,1
Communes de moins de 10'000 habitants	27,0	33,5
Nombre d'enfants de moins de 4 ans		
1	90,1	88,9
2 ou plus	9,9	11,1
Nationalité		
Suisse	49,1	65,3
Espagne	3,0	3,0
France	4,3	3,0
Italie	3,4	3,6
Portugal	11,7	7,8
Kosovo	5,3	2,4
Autres	23,2	14,9
Age des enfants (% de familles)		
Familles avec un seul enfant		
Un enfant de moins de 1 an	11,2	8,1
Un enfant de 1 à moins de 2 ans	23,6	26,0
Un enfant de 2 à moins de 3 ans	29,4	29,7
Un enfant de 3 à moins de 4 ans	25,9	25,0
Familles avec deux enfants ou plus		
Familles dont le plus jeune enfant a moins de 1 an	2,7	3,8
Familles dont le plus jeune enfant a de 1 à 2 ans	5,1	5,2
Familles dont le plus jeune enfant a plus de 2 ans	2,1	2,2
Nombre de familles	767	2'066

A2.5 Déroulement de la collecte et constitution de l'échantillon de répondants

La collecte des données a été confiée à l'Institut M.I.S TREND SA. Les interviews ont été réalisées à l'aide d'un logiciel de type CATI *(Computer Assisted Telephone Interview)* par une quinzaine d'enquêteurs réunis dans une même centrale équipée d'écrans informatiques, sous la surveillance d'un superviseur dont le rôle était de s'assurer du bon déroulement des entretiens (façon de s'exprimer des enquêteurs, respect du questionnaire). L'équipe chargée de l'enquête au SRED est allée deux fois dans les locaux de l'Institut M.I.S TREND SA pour sensibiliser les enquêteurs au thème, assister au déroulement des premières interviews et répondre aux interrogations des enquêteurs.

L'enquête s'échelonnait sur une période de trois semaines, du 25 septembre au 16 octobre 2002. Les heures de collectes se sont principalement étendues entre 17h30 et 21h00, du lundi au vendredi et le samedi matin. Des interviews ont également été réalisées dans la journée par trois enquêteurs (9h00-12h00 et 13h30-17h00) et sur rendez-vous à la convenance de l'enquêté afin de limiter les refus de participation à l'enquête.

Pour éviter un « effet date » lié au moment où une catégorie de famille était enquêtée, les interviews téléphoniques étaient réalisées dans toutes les strates en même temps (annexe A2.3). Cette méthode permettait également d'éviter une distorsion de l'échantillon dans l'hypothèse où de meilleurs taux de

succès ou taux de réponse auraient été observés. Comme il fallait garantir la répartition des 1'500 entretiens selon la stratification souhaitée, la réalisation des entretiens téléphoniques s'interrompait dès lors que le nombre d'entretiens attendus dans une strate était atteint (450 pour la strate 1, 50 pour la strate 2, etc.).

Les logiciels CATI assurent eux-mêmes la logistique de l'enquête : l'échantillon est géré par l'ordinateur qui assure le suivi des numéros de téléphone, leur brassage aléatoire, et contrôle le respect de la stratification. Les appels téléphoniques ont donné lieu à un encodage relatif à leur statut (sans réponse, refus, interview réalisée, rendez-vous, etc.). Les numéros de téléphone sans réponse ont été rappelés sans limite afin de maximiser le taux de réponse à l'enquête. Les familles ayant manifesté leur refus de participer à l'enquête n'ont pas été relancées.

Dans les enquêtes CATI, le questionnaire défile sur l'écran de chaque enquêteur. Les réponses des enquêtés sont directement enregistrées et vérifiées par le programme (validité et cohérence des réponses). Le questionnaire comportait un certain nombre de filtres pour s'adapter à toutes les situations de familles et de garde. La durée de l'interview a été, comme prévu, de 15 minutes en moyenne.

Les familles de nationalité étrangère ayant le plus souvent répondu en français, le nombre d'interviews réalisées en langues étrangères ne s'est pas révélé très élevé (65 entretiens, soit 4,5% de la population enquêtée) et peut être jugé faible par rapport à l'investissement financier lié à la traduction du questionnaire dans ces langues. Toutefois, le courrier de sensibilisation avec des messages en langues étrangères adressé à l'ensemble des familles échantillonnées montrait la préoccupation des instances politiques d'avoir la participation du plus grand nombre de familles. Cela a probablement contribué dans une certaine mesure au bon taux de réponse à l'enquête.

L'Institut M.I.S TREND SA a réalisé les interviews à partir d'un échantillon-cible de 2'066 familles dont les coordonnées téléphoniques ont pu être trouvées à partir des répertoires téléphoniques existants (Twixtel, ETV) (tableaux A2.3 et A2.4). Lors de la collecte, les enquêteurs ont repéré que 89 familles ne faisaient plus partie du champ de l'enquête, car il n'y avait, à ce moment-là, plus d'enfant de moins de 4 ans résidant à l'adresse de la famille échantillonnée (enfant ayant par exemple déménagé à la suite de la séparation des parents ou ne vivant plus chez le logeur indiqué dans la base de sondage). Ainsi, 1'977 familles entraient réellement dans le champ de l'enquête et 1'438 d'entre elles ont répondu[7] (taux de réponse de 73%), ce qui est assez proche de l'objectif, fixé au départ, des 1'500 entretiens.

Tableau A2.3 : Répartition de l'échantillon cible et de l'échantillon de répondants selon les strates

Strates	Zones géographiques	Nombre d'enfants de moins de 4 ans	Échantillon cible	Échantillon de répondants
Strate 1	Ville de Genève	1	615	430
Strate 2		2 ou plus	74	47
Strate 3	Communes-villes de plus de 10'000 habitants	1	616	423
Strate 4		2 ou plus	68	47
Strate 5	Communes de moins de 10'000 habitants	1	605	429
Strate 6		2 ou plus	88	62
	Ensemble du canton		2'066	1'438

[7] 1'442 familles ont répondu à l'enquête, mais après contrôle des données, quatre d'entre elles se sont révélées ne pas être celles ayant été échantillonnées. Ces quatre familles ont donc été assimilées à des non-réponses.

Tableau A2.4 : Constitution de l'échantillon de répondants

	Total familles
Échantillon principal de départ	**2'100**
Coordonnées trouvées	1'539
Complétées par l'échantillon complémentaire 2 à partir de 561 recherches de coordonnées	389
Complétées par l'échantillon complémentaire 3 à partir de 138 recherches de coordonnées	138
Échantillon cible de contact	**2'066**
Hors champ de l'enquête	89
Échantillon champ de l'enquête (1)	**1'977**
Non-réponses	539
dont Refus	*337*
Problème de langue	*47*
Inatteignables	*155*
Échantillon de répondants (2)	**1'438**
Taux de réponse (2) / (1)	**73%**

A2.6 Traitement des données et pondération de l'échantillon

En vue de la pondération et du calage de l'échantillon, les données d'enquête ont été contrôlées dans un premier temps sur leur concordance avec les informations provenant de la base de sondage : âge et nationalité des enfants.

Dans 82 cas, on a constaté une incohérence entre la date de naissance recueillie lors de l'enquête et la date de naissance figurant dans la base de sondage. La distorsion sur l'âge provenait visiblement d'une erreur lors de la saisie par l'enquêteur (par exemple, saisie du code correspondant à janvier 2001 à la place de celui de janvier 2000, saisie du code correspondant à novembre 1999 au lieu de celui de décembre 1999). Les dates de naissances ont été corrigées en s'appuyant sur les informations provenant de l'OCP jugées plus fiables.

La pondération initiale de l'échantillon

La pondération affectée à chaque famille appartenant à l'échantillon a pour but de permettre l'inférence (ou extrapolation) des résultats observés sur l'échantillon à l'ensemble de la population, en tenant compte du plan de sondage.

Chaque famille *i* de l'échantillon appartenant à la strate *h* a été initialement pondérée par un poids noté, $W_{ih}^{(1)}$ égal à l'inverse de sa probabilité d'inclusion dans l'échantillon (tableau A2.5). Par exemple, une famille de l'échantillon habitant en Ville de Genève et ayant un seul enfant de moins de 4 ans représente 8,5 familles de l'ensemble de la population. La procédure d'inférence consiste à attribuer à ces 8,5 familles les réponses et caractéristiques de la famille qui les représente.

Tableau A2.5 : Pondérations initiales des familles de l'échantillon selon leur strate d'appartenance

Strates	Zones géographiques	Nombre d'enfants de moins de 4 ans	Nombre de familles		Poids initial
			Population de référence (*)	Échantillon cible	$W_{ih}^{(1)}$
Strate 1	Ville de Genève	1	5'231	615	8,5
Strate 2		2 ou plus	623	74	8,4
Strate 3	Communes-villes de plus de 10'000 habitants	1	4'437	616	7,2
Strate 4		2 ou plus	500	68	7,4
Strate 5	Communes de moins de 10'000 habitants	1	3'415	605	5,6
Strate 6		2 ou plus	496	88	5,6
	Ensemble du canton		14'702	2'066	7,1

(*) Source : Base de données scolaires (BDS) au 1er juin 2002.

La pondération à affecter dépend cependant d'autres critères. Il faut également tenir compte dans le calcul de la pondération finale de la structure de *réponse* des différentes catégories de familles ainsi que de *l'erreur d'échantillonnage*, la structure de l'échantillon définitif étant inévitablement légèrement différente de celle de la population sur certains aspects.

Dans un premier temps, on a donc corrigé l'impact des non-réponses sur l'échantillon tiré en faisant un traitement adéquat. Dans un second temps, on a fait les redressements nécessaires en modifiant le poids des familles incluses dans l'échantillon afin que l'échantillon soit représentatif de la population totale.

Le redressement des non-réponses

On distingue deux types de non-réponses : les non-réponses totales et les non-réponses partielles. Parmi les *non-réponses totales*, on inclut les familles qui ont refusé de participer à l'enquête (337 cas), les familles qui n'ont pas été enquêtées car personne n'était présent au domicile lors de l'appel de l'enquêteur (107 cas) ou parce qu'il y avait une erreur de numéro (48 cas)[8] ou encore les familles qui n'ont pas pu répondre à cause d'un problème de langue (47 cas) (tableau A2.4). Les *non-réponses partielles* correspondent aux questions auxquelles certaines familles n'ont pas voulu répondre (il s'agit généralement de questions sensibles telles que les questions relatives aux revenus) ou parce que la personne ayant répondu au téléphone ne connaissait pas la réponse (voir plus loin : Imputations de valeurs pour les non-réponses partielles).

Grâce à la récupération de la liste des identifiants anonymisés des familles n'ayant pas répondu à l'enquête (refus, problème de langue ou absence), on dispose d'un certain nombre d'informations auxiliaires les concernant, pour définir les catégories de familles pour lesquelles on sait que la probabilité de réponse est identique (mécanisme de réponse homogène). A l'aide d'un test du χ^2, on a pu vérifier qu'il existait un lien entre le fait d'avoir répondu ou non à l'enquête et la nationalité de la famille. Les familles italiennes, françaises et suisses sont celles qui ont le mieux répondu à l'enquête (de 81% à 77% de réponse) (tableau A2.6). Les familles portugaises et espagnoles ont moins bien répondu (respectivement 69% et 63%). Quant aux familles originaires du Kosovo, c'est seulement un peu plus de la moitié d'entre elles qui ont répondu, malgré la possibilité offerte de réaliser les interviews en albanais.

Pour les autres critères disponibles dans la base de sondage et pouvant avoir un impact sur les choix faits par les parents en matière de garde de la petite enfance (localisation géographique dans le canton, nombre d'enfants de moins de 4 ans au sein de la famille, âge des enfants), les différences de réponses observées entre catégories ne sont pas jugées statistiquement significatives.

[8] Les coordonnées téléphoniques de ces familles se sont avérées fausses. Ces familles auraient dû être remplacées par des familles de l'un des échantillons complémentaires, mais dès lors que des coordonnées existaient, cela n'a pas été fait. Par conséquent, on assimile ces familles à des familles non-répondantes.

Tableau A2.6 : Taux de réponse à l'enquête selon la catégorie de familles

	Nombre de familles entrant dans le champ à enquêter	Taux de réponse à l'enquête
Zone géographique		
Ville de Genève	660	72,3%
Communes-villes de plus de 10'000 habitants	655	71,8%
Communes de moins de 10'000 habitants	662	74.2%
Nombre d'enfants de moins de 4 ans		
1	1'757	73,0%
2 ou plus	220	70,9%
Nationalité (des enfants)		
Suisse	1'303	76,5%
Espagne	60	63,3%
France	57	77,2%
Italie	72	80,6%
Portugal	149	69,1%
Kosovo	44	56,8%
Autres	292	59,2%
Age des enfants (% familles)		
Familles avec un seul enfant		
Familles avec un enfant de 6 mois à 1 an	162	77,8%
Familles avec un enfant de 1 à 2 ans	514	73,0%
Familles avec un enfant de 2 à 3 ans	582	75,3%
Familles avec un enfant de 3 à 4 ans	499	68,7%
Familles avec deux enfants ou plus		
Familles dont le plus jeune enfant a moins de 1 an	77	66,2%
Familles dont le plus jeune enfant a 1 à 2 ans	100	70,0%
Familles dont le plus jeune enfant a plus de 2 ans	43	81,4%
Ensemble	1'977	72,7%

Pour que les résultats de l'enquête ne soient pas biaisés par la présence des *non-réponses totales* – si les familles qui n'ont pas répondu diffèrent de celles qui ont répondu en ce qui concerne la façon dont elles font garder leurs enfants –, on a fait un redressement qui est possible car l'enquête a un bon taux de réponse (73%).

La méthode retenue pour le traitement des non-réponses totales est celle de la repondération des individus répondants qui consiste à affecter un coefficient de pondération (C_k^{NRP}) aux seuls individus répondants pour tenir compte de la part des non-répondants ayant les mêmes caractéristiques.

Le coefficient correcteur pour la catégorie *k* de familles est calculé de la façon suivante :

$$C_k^{NRP} = \frac{r_k + nr_k}{r_k}$$

avec

r_k : nombre de familles répondantes dans la catégorie *k*

nr_k : nombre de familles non répondantes dans la catégorie *k*

Par construction, ce coefficient est toujours supérieur ou égal à 1. Il a pour effet de modifier les poids de sondage initiaux en donnant un peu plus de poids aux répondants, poids plus ou moins important selon que le taux de non-réponse est plus ou moins élevé pour une catégorie de famille.

On a corrigé l'effet des non-réponses en affectant à chaque famille ayant répondu à l'enquête le coefficient correcteur correspondant à sa nationalité, variable considérée comme un bon prédicteur de la non-réponse (tableau A2.7).

Tableau A2.7 : Coefficient correcteur des non-réponses dans l'échantillon

Nationalité k	Nombre de familles répondantes	Nombre de familles non répondantes	Coefficient correcteur C_k^{NRP}
Suisses, Français, Italiens	1'099	333	1,303
Portugais, Espagnols	141	68	1,482
Autres nationalités	198	138	1,697
Ensemble	1'438	539	

Le coefficient de pondération utilisé pour extrapoler les résultats devient donc dans un second temps :

$$W_i^{(2)} = W_{ih}^{(1)} \times C_k^{NRP}$$

avec $W_{ih}^{(1)}$ pondération initiale et C_k^{NRP} coefficient correcteur des non-réponses.

Les redressements a posteriori

Il s'avère que, par le léger décalage dans le temps de la base de sondage par rapport à l'enquête, par le hasard du tirage aléatoire et par la difficulté à retrouver les coordonnées téléphoniques de certaines familles, la structure de l'échantillon après correction des non-réponses et extrapolé par la pondération initiale diffère légèrement de celle de la population totale au moment de l'enquête[9] sur des critères tels que la nationalité, la taille de la fratrie de moins de 4 ans et l'âge des enfants.

Il y a notamment une surreprésentation des familles dont les enfants sont suisses[10] (64,4% contre 58,9%) au détriment des familles étrangères. Les familles avec un enfant entre 2 et 3 ans sont légèrement surreprésentées (28,0% contre 25,4%), alors que celles avec un enfant âgé de moins d'un an sont sous-représentées (8,8% contre 11,4%), or cela correspond à des âges où les besoins et offres de garde sont différents.

[9] On dispose d'un extrait anonyme de la base de données de l'OCP au 1er novembre 2002 qui nous a permis de repérer la structure des familles par taille de fratrie et nationalité au moment de l'enquête, en créant un identifiant « famille » par la concaténation de différents champs du fichier (date de naissance de la mère, date de naissance du père, code nationalité, numéro postal, code de la voie, numéro de l'immeuble).

[10] Familles dont les enfants sont de nationalité suisse, l'un ou l'autre parent pouvant être d'une autre nationalité.

Les écarts étant modérés, on a pu se permettre de faire un redressement des effectifs dans de bonnes conditions pour assurer une meilleure représentativité de l'échantillon par rapport à la population totale des familles résidant dans le canton de Genève et améliorer la précision des résultats. Le but du redressement est de *modifier le poids* des familles composant l'échantillon pour obtenir à partir de celui-ci la vraie proportion pour une variable que l'on connaît pour l'ensemble de la population : puisque l'on sait que dans la population totale, les familles ayant des enfants de nationalité suisse représentent 58,9% de l'ensemble des familles résidant dans le canton de Genève et ayant des enfants de moins de 4 ans, il faut modifier les pondérations initiales de façon à obtenir à partir de l'échantillon non pas 64,4% mais bien 58,9% de familles avec des enfants de nationalité suisse. On supprime ainsi *l'erreur d'échantillonnage* là où l'on a pu repérer qu'il en existait une. Si la nouvelle pondération donne la vraie proportion pour les variables connues sur la population totale (information dite « auxiliaire »), on peut considérer qu'elle donnera également une bonne estimation pour des variables inconnues pour la population totale (réponses à l'enquête).

Le principe consiste à modifier les poids des familles incluses dans l'échantillon en comparant les *marges* (= totaux) de l'échantillon et de la population totale. Le choix des modalités est fait selon qu'il faut augmenter ou diminuer le poids des différentes catégories de familles et de façon à avoir des effectifs suffisants dans les cases. Le *calage sur marges* a été réalisé sur trois critères pour chacune des trois zones géographiques :

- nationalité
- âge des enfants
- taille de la fratrie âgée de moins de 4 ans.

Le calage se fait de façon itérative, étape par étape. On repère par (*j, k, l*) le cube de données contenant les familles de nationalité *j*, de taille de fratrie de moins de 4 ans *k* et dont la catégorie d'âge des enfants est ***l.***

On note :

$\boldsymbol{N}_{j,.,.}$: nombre de familles dans la population totale de nationalité *j*

$\boldsymbol{N}_{.,k,.}$: nombre de familles dans la population totale dont la taille de fratrie est *k*

$\boldsymbol{N}_{.,.,l}$: nombre de familles dans la population totale dont la catégorie d'âge des enfants est *l*

1re itération :

On estime à partir de l'échantillon extrapolé avec la pondération initiale et le coefficient de redressement des non-réponses, les effectifs de chaque nationalité *j*

$$\hat{\boldsymbol{N}}_{j,.,.} = \sum_{i \in J} \boldsymbol{W}_i^{(2)} \quad \text{avec } W_i^{(2)} = W_{ih}^{(1)} \times C_k^{NRP}$$

Puis on modifie le poids des familles *i* de la manière suivante : $\boldsymbol{W}_i^{(3)} = \boldsymbol{W}_i^{(2)} \cdot \dfrac{\boldsymbol{N}_{j,.,.}}{\hat{\boldsymbol{N}}_{j,.,.}}$

2e itération :

On estime les effectifs de familles de taille de fratrie de moins de 4 ans *k* en tenant compte du nouveau poids modifié dans la 1re itération.

$$\hat{\boldsymbol{N}}_{.,k,.} = \sum_{i \in k} \boldsymbol{W}_i^{(3)}$$

Puis on modifie le poids des familles *i* : $W_i^{(4)} = W_i^{(3)} \cdot \frac{N_{\cdot,k,\cdot}}{\hat{N}_{\cdot,k,\cdot}}$

3e itération :

On estime les effectifs de familles dont les enfants sont du groupe d'âge *l* en tenant compte du nouveau poids modifié dans la 2e itération.

$$\hat{N}_{\cdot,\cdot,l} = \sum_{i \in l} W_i^{(4)}$$

Puis on modifie le poids des familles *i* : $W_i^{(5)} = W_i^{(4)} \cdot \frac{N_{\cdot,\cdot,l}}{\hat{N}_{\cdot,\cdot,l}}$

4e itération :

Les modifications intervenues dans les 2e et 3e itérations ont peut-être « détérioré » le calage réalisé sur la première marge, on estime alors à nouveau les effectifs de chaque nationalité *j*

$$\hat{N}_{j,\cdot,\cdot} = \sum_{i \in J} W_i^{(5)}$$

Puis on modifie à nouveau le poids des familles i : $W_i^{(6)} = W_i^{(5)} \cdot \frac{N_{j,\cdot,\cdot}}{\hat{N}_{j,\cdot,\cdot}}$

Etc.

Le processus converge au bout d'un certain nombre d'itérations. Le critère d'arrêt est que la structure de l'échantillon ne s'écarte pas de $\pm 0{,}2$ point de celle de la population totale pour chaque modalité des différentes variables de calage.

Après ce redressement par calage sur marges, l'échantillon peut-être considéré comme parfaitement représentatif, sur ces critères, de la population totale des familles résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans au 31 octobre 2002 (tableau A2.8a).

Ce redressement permet également d'avoir une structure d'échantillon également parfaitement représentative du point de vue de la zone géographique, de la taille de fratrie et de la nationalité si l'on s'intéresse non plus aux familles, mais aux enfants. Il demeure cependant une légère distorsion en ce qui concerne l'âge. Par conséquent, afin de coller parfaitement à la structure par âge des enfants entrant dans le champ de l'enquête et de comptabiliser de façon plus précise les enfants concernés par les différentes pratiques de garde, un dernier calage a été réalisé pour la population des enfants (tableau A2.8b).

Tableau A2.8 : Structure de la population totale et de l'échantillon avant inférence et après redressement

a. Familles

en %

	Population totale au moment de l'enquête (1)	Échantillon brut avant inférence (2)	Échantillon extrapolé et redressé (3)
Zone géographique			
Ville de Genève	39,2	33,2	39,2
Communes-villes de plus de 10'000 habitants	33,7	32,7	33,7
Communes de moins de 10'000 habitants	27,1	34,1	27,1
Nombre d'enfants de moins de 4 ans			
1	85,0	83,9	85,0
2 ou plus	15,0	16,1	15,0
Nationalité (des enfants)			
Suisse	58,9	69,3	58,9
Espagne	3,1	2,6	3,1
France	3,4	3,1	3,4
Italie	3,3	4,0	3,3
Portugal	10,3	7,2	10,3
Kosovo	2,6	1,7	2,6
Autres	18,3	12,0	18,4
Age des enfants			
Familles avec un seul enfant			
Un enfant de moins de 1 an	11,4	8,7	11,4
Un enfant de 1 à moins de 2 ans	25,0	25,2	25,0
Un enfant de 2 à moins de 3 ans	25,4	28,0	25,4
Un enfant de 3 à moins de 4 ans	23,1	22,0	23,1
Familles avec deux enfants ou plus			
Deux enfants de moins de 2 ans	1,4	1,3	1,4
Deux enfants de 2 ans ou plus	2,3	2,8	2,3
Un enfant de moins de 2 ans et un enfant de 2 ans ou plus	11,2	12,0	11,2
Ensemble des familles	14'989	1'438	1'438

(1) Source : Base de données de l'Office cantonal de la population au 1er novembre 2002.
(2) Avant pondération et correction des non-réponses.
(3) Après correction des non-réponses et calage sur marges.
N.B. Les pourcentages correspondant à l'étape intermédiaire (pondération initiale et correction des non-réponses), qui sont cités dans le texte ci-avant, ne figurent pas dans le tableau par souci de simplification.

Tableau A2.8 *(suite)*

b. Enfants

en %

	Population totale au moment de l'enquête (1)	**Échantillon avec** *pondération-famille* **(2)**	**Échantillon avec** *pondération-enfant* **(3)**
Zone géographique			
Ville de Genève	38,8	38,8	38,6
Communes-villes de plus de 10'000 habitants	33,4	33,4	33,4
Communes de moins de 10'000 habitants	27,8	27,8	27,9
Nombre d'enfants de moins de 4 ans			
1	73,6	73,5	73,6
2 ou plus	26,4	26,5	26,4
Nationalité (des enfants)			
Suisse	59,6	59,3	59,7
Espagne	3,0	3,0	2,9
France	3,4	3,4	3,4
Italie	3,2	3,5	3,2
Portugal	9,5	9,2	9,4
Kosovo	2,8	2,9	2,7
Autres	18,5	18,7	18,6
Age des enfants			
Enfants de moins de 6 mois	3,1	4,1	3,2
Enfants de 6 mois à moins de 1 an	13,7	13,2	13,7
Enfants de 1 à moins de 1,5 an	13,7	13,9	13,7
Enfants de 1,5 à moins de 2 ans	13,5	13,0	13,5
Enfants de 2 à moins de 2,5 ans	14,8	15,3	14,7
Enfants de 2,5 à moins de 3 ans	13,4	12,8	13,4
Enfants de 3 à moins de 3,5 ans	14,4	14,2	14,4
Enfants de 3,5 à moins de 4 ans	13,3	13,5	13,3
Ensemble des enfants	17'326	1'677	1'677

(1) Source : base de données de l'Office cantonal de la population au 1er novembre 2002.
(2) Après calage famille.
(3) Après calage enfant.

Il faut toutefois noter que les critères de nationalité, âge des enfants et taille de la fratrie âgées de moins de 4 ans que nous avons pris en compte pour le redressement de l'échantillon sont ceux qui étaient connus avec fiabilité. D'autres critères socio-démographiques peuvent sans doute avoir aussi un impact sur les pratiques parentales en matière de garde d'enfants, en particulier la situation familiale (ménages en couple, ménages monoparentaux), mais aucune information fiable ou réellement comparable n'était à disposition pour permettre un éventuel redressement de l'échantillon.

Notre échantillon de familles pondéré et redressé se ventile, par exemple, en 95% de ménages en couple et de 5% de parents élevant seuls leurs enfants (tableau A2.9). L'échantillon genevois de l'enquête suisse sur la population active 2000 (ESPA 2000), seule source de données disponible au moment de l'exploitation de l'enquête, ne présentait pas des effectifs suffisants en ce qui concerne la ventilation selon le type de famille pour que l'on puisse comparer sa structure à celle de notre échantillon. Depuis lors, on dispose des données du Recensement fédéral de la population de 2000, qui font apparaître que 10% des ménages genevois ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans sont monoparentaux[11]. L'échantillon n'est donc pas tout à fait calé sur ce critère mais en reste toutefois très proche.

[11] Source : Office cantonal de la statistique, Genève.

Tableau A2.9 : Structure des échantillons : « Familles » et « Enfants »

	Échantillon « Familles »			Échantillon « Enfants »		
	Effectif brut	Effectif extrapolé	En %	Effectif brut	Effectif extrapolé	En %
Lieu de résidence						
Ville de Genève	477	5'873	39,2	560	6'722	38,8
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	470	5'048	33,7	542	5'787	33,4
Communes de moins de 10'000 hab.	491	4'068	27,1	575	4'817	27,8
Age de l'enfant						
Moins de 1 an				251	2'911	16,8
1 an				455	4'730	27,3
2 ans				513	4'886	28,2
3 ans				458	4'799	27,7
Situation de famille						
Couple	1'366	14'249	95,1	1'600	16'546	95,5
Ménage monoparental	72	740	4,9	77	780	4,5
Nombre d'enfants de moins de 4 ans						
1 enfant	1'207	12'739	85,0	1'207	12'739	73,5
2 enfants ou plus	231	2'250	15,0	470	4'587	26,5
Nombre total d'enfants dans le ménage						
1 enfant	589	6'268	41,8	589	6'231	36,0
2 enfants	601	6'092	40,6	763	7'627	44,0
3 enfants ou plus	248	2'629	17,5	325	3'468	20,0
Situation d'activité de la mère						
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	523	5'656	37,7	639	6'961	40,2
Active à temps partiel	600	5'832	38,9	688	6'583	38,0
Active à temps plein	309	3'441	23,0	344	3'724	21,5
Pas de mère présente	6	61	0,4	6	58	0,3
Statut socioprofessionnel du ménage (*)						
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne	209	2'509	16,7	239	2'801	16,2
Ouvrier qualifié	196	2'198	14,7	228	2'516	14,5
Petit indépendant	70	684	4,6	84	825	4,8
Employé qualifié	156	1'567	10,5	175	1'747	10,1
Cadre inférieur	103	992	6,6	115	1'095	6,3
Cadre moyen	329	3'219	21,5	377	3'714	21,4
Cadre supérieur ou dir., prof. libérale, chef d'entreprise	371	3'768	25,1	454	4'567	26,4
Statut inconnu	4	52	0,3	5	61	0,4
Revenu brut mensuel du ménage (**)						
Moins de 4'000 francs	106	1'211	8,1	125	1'410	8,1
4'000 à 6'000 francs	283	3'259	21,7	321	3'686	21,3
6'000 à 8'000 francs	407	4'197	28,0	471	4'815	27,8
8'000 à 10'000 francs	272	2'611	17,4	314	2'962	17,1
10'000 à 12'000 francs	174	1'679	11,2	205	1'972	11,4
12'000 francs et plus	196	2'032	13,6	241	2'482	14,3
Nationalité des parents et durée de résidence						
Mère suisse (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	691	6'087	40,6	813	7'150	41,3
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	146	1'372	9,2	175	1'621	9,4
Mère étrangère (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	236	2'789	18,6	263	3'079	17,8
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	202	2'417	16,1	234	2'752	15,9
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)	157	2'263	15,1	186	2'667	15,4
Pas de mère présente	6	61	0,4	6	58	0,3
Niveau de formation de la mère						
Aucun diplôme, école obligatoire	196	2'507	16,7	215	2'733	15,8
Diplômée de l'enseignement secondaire	601	5'973	39,8	698	6'934	40,0
Diplômée de l'enseignement tertiaire	635	6'448	43,0	758	7'602	43,9
Pas de mère présente	6	61	0,4	6	58	0,3
Total	1'438	14'989	100,0	1'677	17'326	100,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Échantillon « Familles » : familles avec enfant(s) de moins de 4 ans ; échantillon « Enfants » : enfants de moins de 4 ans.
(*) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère.
(**) Avant déductions sociales.
N.B. Certains petits écarts entre les effectifs de familles et d'enfants peuvent être observés pour les effectifs extrapolés, en raison de l'utilisation de deux pondérations (pondération-famille et pondération-enfant) que l'on n'a pas pu caler sur l'ensemble des variables.

Imputations de valeurs pour les non-réponses partielles

La question comportant principalement des non-réponses dans l'enquête est celle ayant trait au revenu (153 familles ont refusé d'indiquer le niveau de leur revenu brut (avant déductions sociales) à l'enquêteur, soit 10% de l'échantillon brut). C'est un problème assez courant dans les enquêtes, car il s'agit d'une donnée assez sensible. Une autre question comportant un nombre non négligeable de non-réponses est celle qui concernait le coût de la garde des enfants. Par ailleurs, quelques enquêtés ont refusé de donner leur âge ou n'ont pu donner leur niveau de formation, ayant réalisé leur scolarité à l'étranger.

La présence de non-réponses partielles influe évidemment sur la qualité des estimations produites, d'une part, parce que l'échantillon utile est réduit (estimateur moins précis) et, d'autre part, parce que les individus refusant de répondre peuvent avoir un comportement différent des individus répondants[12]. On sait par exemple que les individus aux revenus les plus élevés sont les plus nombreux à refuser de répondre aux questions ayant trait aux revenus dans la plupart des enquêtes.

Pour affecter une valeur aux données manquantes pour ces quelques variables, on a opté pour la méthode d'*imputation de valeurs* par *« donneur »*. Cette méthode consiste à substituer aux valeurs manquantes une valeur déduite de celles de familles répondantes présentant des caractéristiques similaires. Afin de préserver la distribution des variables dans la base complète des données, on a préféré recourir à une méthode de type *« hot-deck »* (remplace la valeur manquante par la valeur observée d'un individu répondant) plutôt qu'à une imputation par la moyenne qui a le défaut de déformer la distribution en ajoutant une proportion importante de valeurs égales à la moyenne.

La première étape a été de constituer des groupes homogènes, les *classes d'imputations*, que l'on a réparti en *« donneurs / receveurs »*, en croisant un certain nombre de variables que l'on estimait liées à la variable d'intérêt comportant des non-réponses et qui sont liées au fait de répondre ou non à la question. Plus on fait de catégories, plus les groupes sont homogènes[13].

Au sein de la classe d'imputation, on a choisi le donneur par *« hot-deck aléatoire »*. Cette méthode consiste à choisir au hasard un donneur pour chaque valeur manquante en prenant soin que chaque donneur ne soit choisi qu'une seule fois (tirage aléatoire sans remise). Au lieu de se contenter de corriger la non-réponse partielle par une imputation unique, on a procédé à une imputation multiple[14] : pour chaque valeur manquante, a été générée non pas une seule valeur d'un donneur tiré au hasard, mais cinq imputations successives en répétant l'opération de tirage aléatoire d'un donneur pour chaque receveur. Les analyses ultérieures relatives à une variable X comportant à l'origine des valeurs manquantes ont été réalisées à partir des cinq variables complétées par imputation X1, X2, X3, X4, X5, l'estimation de la variable d'intérêt s'obtenant par la moyenne des cinq.

---

[12] Ardilly, P. (1992). *Les techniques de sondage*. Paris : Editions TECHNIP. Caron, N. (1996). *Les principales techniques de correction de la non-réponse et les modèles associés*. Paris : INSEE, Document de travail, n° 9604.

[13] Il faut cependant qu'il y ait suffisamment de donneurs potentiels. Si le nombre de donneurs d'une classe d'imputation était insuffisant (le critère suivant doit être respecté : 10 donneurs au moins, représentant au moins 50% du groupe homogène d'imputation), on a agrégé plusieurs classes ensemble.

[14] Donze, L. (2001). *L'imputation des données manquantes, la technique de l'imputation multiple, les conséquences sur l'analyse des données : l'enquête 1999 KOF/ETHZ sur l'innovation*. Zurich : Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Les estimations

L'extrapolation des résultats à l'ensemble de la population se fait en pondérant les effectifs de l'échantillon avec la pondération définitive (*pondération–famille* ou *pondération–enfant* selon les cas), incluant la pondération initiale résultant de la stratification, le redressement des non-réponses et le calage sur marges, et peut être considérée sans biais.

La proportion de familles présentant la modalité *j* d'une variable quelconque est :

$$\hat{P}_j = \frac{\sum_h n_{hj} \cdot W_i^{\,p}}{N}$$

avec :

n_{hj} : *nombre de familles ayant la modalité j dans l'échantillon pour la strate h*

N : *nombre total de familles dans la population totale*

$W_i^{\,p}$: *pondération déterminée à la p-ième itération satisfaisant le critère d'arrêt écart* $\leq 0{,}2$ *point)*

Plus le nombre de répondants à une modalité est réduit, plus la marge d'erreur est élevée et plus l'intervalle de confiance associé à l'estimation est étendu (estimation moins précise). D'une manière générale, aucune estimation n'a été produite dès lors que le nombre d'observations sur laquelle elle repose est inférieur à trente répondants dans l'échantillon non pondéré.

L'intervalle de confiance à 95 % d'une proportion $\hat{P}_j$ de familles ayant la modalité *j* d'une variable quelconque est :

$$I.C. = \left[\hat{P}_j - 1{,}96\sqrt{\hat{V}(\hat{P}_j)} \; ; \; \hat{P}_j + 1{,}96\sqrt{\hat{V}(\hat{P}_j)} \right]$$

avec $\hat{V}(\hat{P}_j) = \sum_{h=1}^{H} \left(\frac{N_h}{N} \right)^2 \cdot (1 - \frac{n_h}{N_h}) \cdot \frac{p_{hj}(1 - p_{hj})}{n_h}$

avec :

N_h : *nombre de familles de la strate h dans la population totale*

N : *nombre total de familles dans la population totale*

n : *nombre total de familles dans l'échantillon de répondants*

$\frac{n_h}{N_h}$: *taux de sondage dans la strate h*

p_{hj} : *proportion de familles de la strate h ayant la modalité j dans l'échantillon.*

ANNEXE 3 : RÉGRESSIONS LOGISTIQUES

A3.1 La régression logistique simple[1]

Présentation de la méthode

On a eu recours à des analyses logistiques afin de déterminer quels sont les facteurs explicatifs d'une pratique donnée (confier ou non son enfant, choix de tel mode de garde, etc.) en isolant l'effet de chaque facteur. L'analyse logistique consiste à modéliser une variable dépendante dichotomique y_i correspondant à une pratique de garde (par exemple, le fait de confier ou non l'enfant au moins une demi-journée par semaine, le fait de confier son enfant à une crèche) qui vaut 1 ou 0 selon que la pratique existe ou non.

Soit la variable dichotomique $y_i = \begin{cases} 1 \textit{ si l'enfant est confié au moins une demi} - \textit{journée par semaine} \\ 0 \text{ sinon} \end{cases}$

y_i est expliquée en fonction d'un vecteur de variables explicatives $X_i = (x_{i1}, x_{i2}, ..., x_{ik})$. Les variables explicatives sont notamment les caractéristiques socio-démographiques que l'on postule avoir un lien avec la pratique de garde que l'on cherche à expliquer (annexe A3.3).

La méthode utilisée repose sur le principe que la pratique observée y_i, variable dichotomique (par exemple, confier ou non son enfant), est la manifestation visible d'une variable latente, inobservable, y_i^* qui peut être « l'utilité » retirée du fait de confier son enfant (pouvoir exercer une activité professionnelle, socialiser son enfant, avoir du temps personnel) avec

$$y_i^* = \beta_1 x_{i1} + \beta_2 x_{i2} + ... + \beta_k x_{ik} + \varepsilon_i = X_i \beta$$

Tant que l'utilité reste inférieure à un certain seuil, l'enfant n'est pas confié ($y_i = 0$), dès qu'elle le dépasse, l'enfant est confié ($y_i = 1$). La probabilité que l'enfant soit confié s'écrit

$$P(y_i = 1) = \frac{exp(X_i \beta)}{1 + exp(X_i \beta)}$$

et celle que l'enfant ne soit pas confié est

$$P(y_i = 0) = 1 - P(y_i = 1) = \frac{1}{1 + exp(X_i \beta)}$$

La fonction $Log \frac{P(y=1)}{1 - P(y=1)} = X_i \beta$ est appelée fonction Logit.

[1] Le Blanc, D., Lollivier, S., Marpsat, M., Verger, D. (2000). *L'économétrie et l'étude des comportements. Présentation et mise en œuvre des modèles de régression qualitatifs – Les modèles univariés à résidus logistiques ou normaux (LOGIT, PROBIT).* Paris : INSEE, Document de travail, n° 0001. Jacquot, A. (2000). *Les modèles économétriques – LOGIT – PROBIT – TOBIT*. Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 6.

Le modèle estimé calcule dans quelle mesure chacune des variables explicatives influence une pratique donnée en tenant compte de l'incidence de toutes les autres variables explicatives du modèle, c'est-à-dire « toutes choses égales par ailleurs ».

Les paramètres β sont estimés par la méthode du maximum de vraisemblance (valeur du paramètre pour laquelle la probabilité d'obtenir les valeurs observées est la plus forte). La significativité de chaque paramètre β_k est testée à partir de la statistique de Wald. On rejette l'hypothèse de nullité de β_k lorsque la statistique de Wald dépasse un certain seuil, soit environ 4 pour une significativité à 5% et 2,7 pour une significativité à 10%.

En ce qui concerne le recours aux différents modes de garde, on a modélisé la probabilité de recours à un mode de garde donné sans tenir compte du second ou premier mode de garde éventuellement utilisé.

Les modèles ont été réalisés à partir du fichier « enfant » de l'enquête (un enregistrement par enfant) dans le cas des pratiques de garde, et à partir du fichier « famille » (un enregistrement par famille) dans le cas des opinions vis-à-vis de la préscolarisation. Pour tenir compte du plan de sondage et des redressements de structure, tout en évitant d'estimer le modèle à partir des individus ayant les plus fortes pondérations, les analyses ont été effectuées en utilisant une pondération normalisée de moyenne 1 (variable de pondération divisée par sa moyenne). Les modèles retenus ont été ceux où les variables explicatives sont entrées toutes en même temps. Comparativement à des modèles de type Forward Stepwise qui introduisent progressivement les variables jugées les plus pertinentes, les premiers modèles s'avéraient de meilleure qualité (-2 Log Likelihood à valeur inférieure) et avaient une meilleure capacité de prédiction (pourcentage d'observations à valeur 1 prédites à 1 additionné au pourcentage d'observations à valeur 0 prédites à 0). Compte tenu de la faible diffusion de certaines pratiques de garde, le seuil servant à la prédiction a été corrigé en fonction du niveau de diffusion de chaque pratique (si la probabilité est supérieure au niveau de diffusion, on prédit l'existence de la pratique, si elle est inférieure on prédit l'absence de pratique).

L'effet d'une variable socio-démographique sur la chance d'avoir telle pratique de garde est mesuré par un rapport de « chances relatives » (odds-ratio). Ce dernier mesure par exemple la chance de recourir à un mode de garde donné plutôt que ne pas y recourir, lorsque la valeur prise par la variable socio-démographique considérée diffère de la modalité de référence, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est-à-dire en contrôlant les effets des autres variables.

L'odds-ratio, égal à l'exponentielle du paramètre associé à la variable considérée, est le rapport des odds $\frac{\Omega_h}{\Omega_0}$, d'une modalité *h* d'une variable explicative et de la modalité *0* de référence.

Avec $\Omega_h = \frac{P(y=1 \mid x=h)}{P(y=0 \mid x=h)}$, ratio de probabilités qu'un événement a lieu (*y =1*, c'est-à-dire par exemple recourir à tel mode de garde) divisé par la probabilité que l'événement n'a pas lieu (*y=0*, c'est-à-dire ne pas recourir à ce mode de garde) pour la modalité *h* de la variable explicative.

Résultats détaillés

Dans les tableaux A3.1, A3.2 et A3.3 présentés ci-après, figurent en première colonne les différentes variables explicatives introduites dans le modèle (la situation de référence correspondant aux modalités qui sont en italique), dans la ou les colonne(s) suivante(s) apparaissent les valeurs des odds-ratio associés.

Seuls les odds-ratio des paramètres statistiquement non nuls, significatifs au seuil de 5% ou de 10%, figurent dans le tableau. Être significatif au seuil de 5%, cela veut dire que l'on a 5% de se tromper en considérant qu'une variable a une influence alors qu'en réalité elle n'en a pas. Plus ce seuil est faible, plus il est légitime d'affirmer que le facteur a un effet propre sur la variable étudiée. Les coefficients significatifs au seuil de 10% figurent entre parenthèses.

Les résultats doivent cependant être pris avec la prudence habituellement requise, et l'absence d'effet net significatif dans le cas de certaines variables peut être liée à la taille relativement modeste de l'échantillon (un peu moins de 1'500 familles enquêtées), même si celui-ci est représentatif.

Dans le tableau A3.1, la situation de référence correspond au cas d'un enfant de moins de 4 ans « moyen » résidant dans le canton de Genève : enfant résidant en Ville de Genève, âgé de 2 ans, vivant dans un ménage biparental, ayant un frère ou une soeur, avec un père actif professionnellement, dont le chef de ménage est cadre moyen(ne), avec un revenu mensuel de 6'000 à 8'000 francs, dont la mère est suisse née ou installée à Genève depuis 10 ans et plus, et diplômée de l'enseignement tertiaire.

Lecture de l'odds-ratio

Une valeur supérieure (respectivement inférieure) à 1 signifie une « chance relative » positive (respectivement négative), c'est-à-dire que l'on est en présence d'un facteur qui accroît (respectivement réduit), par exemple, les chances pour un enfant d'avoir telle solution de garde.

Ainsi, dans le tableau A3.1, un enfant de moins de 1 an a une « chance relative » de ne pas être confié alors que sa mère est active, égale à 7,795 fois celle d'un enfant de 2 ans (situation de référence), toutes choses égales par ailleurs.

Tableau A3.1 : Impact des différentes caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur le fait que l'enfant soit confié (*) ou non, selon l'activité professionnelle de la mère (odds-ratio)

	Ne pas être confié avec une **mère active**	**Être confié**, avec une **mère inactive**
Lieu de résidence		
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)		
Communes de moins de 10'000 hab. avec crèche		
Communes de moins de 10'000 hab. sans crèche		(1.749)
Age de l'enfant		
Moins de 1 an	7.795	0.092
1 an		0.161
2 ans	*Réf.*	*Réf.*
3 ans		2.075
Situation de famille		
Couple	*Réf.*	*Réf.*
Ménage monoparental		
Nombre d'enfants dans le ménage		
1 enfant	0.266	2.375
2 enfants	*Réf.*	*Réf.*
3 enfants ou plus	(1.761)	
Situation d'activité du père		
Inactif (arrêt maladie, chômage, au foyer, etc.)	9.159	*Variable non incluse dans le modèle*
Actif	*Réf.*	
Statut socioprofessionnel du ménage (**)		
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne		
Ouvrier qualifié		
Employé qualifié		(2.051)
Cadre inférieur		
Cadre moyen	*Réf.*	*Réf.*
Cadre supérieur ou dirigeant, prof. libérale, chef d'entreprise		
Revenu brut mensuel du ménage (***)		
Moins de 4'000 francs		0.427
4'000 à 6'000 francs		
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs		
10'000 à 12'000 francs		
12'000 francs et plus		
Nationalité des parents et durée de résidence		
Mère suisse (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	*Réf.*	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	(2.264)	
Mère étrangère (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	2.140	
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)		0.391
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)		(0.562)
Niveau de formation de la mère		
Aucun diplôme, école obligatoire	5.924	0.465
Diplôme de l'enseignement secondaire	2.234	
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*
- 2 LL avec constante seule :	618.5	927.3
- 2 LL avec variables explicatives :	433.2	671.1
- Taux de reclassement :	78.9%	77.3%

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(*) Au moins une demi-journée par semaine.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.
Taux de reclassement : (pourcentage d'observations à valeur 1 prédites à 1) + (pourcentage d'observations à valeur 0 prédites à 0).

Tableau A3.2 : Impact des caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur le recours aux différents modes de garde (odds-ratio)

	Crèche	Jardin d'enfants, garderie	Jardin d'enf., garderie (2 ans et +) (*)	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Lieu de résidence						
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	0.430	1.477	(1.440)	1.515	0.366	1.477
Communes de moins de 10'000 hab. avec crèche	0.421	1.663		2.108		
Communes de moins de 10'000 hab. sans crèche	0.173	2.501	2.763	2.033		
Age de l'enfant confié						
Moins de 2 ans		0.152			1.889	1.364
2 ans et plus	*Réf.*	*Réf.*		*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Situation de famille						
Couple	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Ménage monoparental	1.871					
Nombre d'enfants dans le ménage						
1 enfant		0.628	0.582		0.604	1.537
2 enfants	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
3 enfants ou plus				0.409		
Situation d'activité de la mère						
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	0.692	3.812	3.328	0.222	0.383	0.506
Active à temps partiel	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Active à temps plein		0.642	(0.658)		1.649	0.692
Statut socioprofessionnel du ménage (**)						
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne		0.443	(0.553)			
Ouvrier qualifié		0.403	0.482			
Employé qualifié		0.415	(0.558)			
Cadre inférieur						
Cadre moyen	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Cadre sup. ou dir., prof. libérale, chef d'entreprise						0.661
Revenu brut mensuel du ménage (***)						
Moins de 4'000 francs						
4'000 à 6'000 francs						
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs		0.619	0.597			
10'000 à 12'000 francs						
12'000 francs et plus					2.025	
Nationalité des parents et durée de résidence						
Mère suisse (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)						0.385
Mère étrangère (née à Genève ou arrivée ≥ 10 ans)		0.577	0.536	1.498		0.526
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	(1.427)		0.579			0.437
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)						0.261
Niveau de formation de la mère						
Aucun diplôme, école obligatoire				1.794	(0.299)	
Diplôme de l'enseignement secondaire					0.592	
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
- 2 LL avec constante seule :	1483.5	1579.9	1086.1	1203.2	836.7	1470.0
- 2 LL avec variables explicatives :	1352.4	1173.0	913.3	1102.8	712.3	1340.7
- Taux de reclassement :	64.2%	74.0%	68.9%	59.7%	69.4%	64.1%

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Enfants de moins de 4 ans confiés au moins une demi-journée par semaine.
(*) Un second modèle qui restreint le champ d'analyse aux seuls enfants de 2 ans et plus confirme en grande partie les résultats du premier pour ce qui est des autres variables introduites dans le modèle avec cependant des effets parfois moins accentués.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.
Taux de reclassement : (pourcentage d'observations à valeur 1 prédites à 1) + (pourcentage d'observations à valeur 0 prédites à 0).

Tableau A3.3 : Impact de caractéristiques socio-démographiques sur l'opinion des parents vis-à-vis d'une préscolarisation gratuite à l'école publique à 3 ans (odds-ratio)

	Être favorable (*) à la préscolarisation à 3 ans
Lieu de résidence	
Ville de Genève	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 habitants)	
Communes de moins de 10'000 habitants)	
Nombre d'enfants dans le ménage	
1 enfant	
2 enfants	*Réf.*
3 enfants ou plus	
Présence d'un enfant de 3 ans avec ou sans aîné de plus de 4 ans	
1 enfant de 3 ans sans aîné	
1 enfant de 3 ans avec un aîné	1.923
Aucun enfant de 3 ans	*Réf.*
Pratique actuelle de la garde pour enfant(s) de moins de 4 ans	
Aucun enfant confié durant la semaine	1.540
Enfant(s) confié(s) uniquement à un mode individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté, voisins/amis)	1.722
Enfant(s) confié(s) à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie)	*Réf.*
Situation d'activité de la mère	
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	1.368
Active à temps partiel	*Réf.*
Active à temps plein	1.849
Statut socioprofessionnel du ménage (**)	
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne	(1.415)
Ouvrier qualifié	(1.448)
Employé qualifié	
Cadre inférieur	
Cadre moyen	*Réf.*
Cadre supérieur ou dirigeant, profession libérale, chef d'entreprise	
Revenu brut mensuel du ménage (***)	
Moins de 6'000 francs	
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs	
10'000 à 12'000 francs	
12'000 francs et plus	
Nationalité des parents et durée de résidence	
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)	1.515
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	2.461
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)	3.224
Langue parlée couramment à la maison	
Français uniquement	*Réf.*
Français + autre langue	
Autre(s) langue(s)	
Niveau de formation de la mère	
Aucun diplôme, école obligatoire	
Diplôme de l'enseignement secondaire	
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*
Mesures d'aide à développer en priorité pour les parents de jeunes enfants (****)	
Alléger le coût de garde des jeunes enfants	1.461
Pas de mention de l'allégement du coût de la garde	*Réf.*

- 2 LL avec constante seule : 1790.9 - 2 LL avec variables explicatives : 1709.7 - Taux de reclassement : 64.0%

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) « oui, tout à fait » versus « peut-être, sous certaines conditions » ou « non, sûrement pas » favorable à la préscolarisation à 3 ans.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.
(****) L'enquêté choisissait, parmi les mesures proposées, celles à développer en première et en seconde priorité : favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes, améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance, alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants.
Taux de reclassement : (pourcentage d'observations à valeur 1 prédites à 1) + (pourcentage d'observations à valeur 0 prédites à 0).

A3.2 La régression logistique de type multinomial (cas d'une variable polytomique non ordonnée)[2]

Présentation de la méthode

Par ce modèle d'analyse, on peut identifier les facteurs déterminants de la préférence des familles dans l'idéal, en matière de prise en charge d'un enfant de moins de 1 an, parmi un certain nombre d'alternatives. L'analyse s'est concentrée sur les modes extra-parentaux payants non substituables : crèche, famille d'accueil, personne rémunérée à domicile. On a exclu le recours à la parenté, celui-ci étant fortement lié au fait de disposer ou non d'un réseau familial à proximité. Par ailleurs, le mode de garde extra-parental pris en compte est celui cité d'emblée par les parents ou celui cité sous la condition du travail des deux parents.

Lorsque la variable expliquée comprend J modalités supérieures à 2 et non ordonnées (1 si la famille juge idéal de déléguer la garde d'un enfant de moins de 1 an à une crèche, 2 si la préférence se porte sur une famille d'accueil, 3 pour une personne à domicile), on peut former au total J(J-1)/2 équations pour opposer deux à deux ces J modalités, soit dans notre cas 3 équations.

Pour une famille *i*, la « chance relative » (la chance se définissant comme la fréquence de survenue de l'événement) de préférer déléguer la garde d'un enfant à un mode *j* par rapport à la première modalité J=1 (soit la crèche) peut être définie de la façon suivante :

$$Log\left[\frac{P(Y=j)}{P(Y=1)}\right] = \beta_{j0} + \sum_{k=1}^{K} \beta_{jk} X_k + \varepsilon_i$$

où X_k représente la kième variable explicative, β_{jk} est le coefficient de X_k dans l'équation et β_{j0} la constante.

L'effet d'une variable socio-démographique sur les chances que la famille préfère la solution *j* plutôt que la solution de référence, c'est-à-dire, dans notre exemple, sur la propension à juger idéal l'un des autres modes de garde (famille d'accueil, personne à domicile) plutôt que la crèche, est mesuré par un rapport de « chances relatives » (odds-ratio). Ce dernier mesure la chance de préférer un mode de garde plutôt qu'un autre, lorsque la valeur prise par la variable socio-démographique considérée diffère de la modalité de référence, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est-à-dire en contrôlant les effets des autres variables.

Une hypothèse relativement forte du modèle Logit multinomial est l'indépendance des alternatives non pertinentes (IIA : independance of irrelevant alternatives). Cette hypothèse traduit le fait que la préférence entre deux alternatives dépend des caractéristiques de ces alternatives et que le rapport P(Y=j)/P(Y=k) est indépendant des autres choix restants. Cette hypothèse n'est pas irréaliste dans notre cas, car chacun des modes de garde présente des caractéristiques fortes et aucun d'eux n'est totalement substituable à l'un des autres. Par ailleurs, on a pu vérifier qu'en introduisant l'alternative « parenté », le modèle donnait des valeurs de coefficients très proches de celles du modèle réalisé avec les seules alternatives « crèche-famille d'accueil-personne à domicile ».

Le modèle sur les préférences parentales en matière de modes de garde pour un enfant de moins de 1 an a été réalisé à partir du fichier « famille » de l'enquête (un enregistrement par famille quel que soit le nombre d'enfants). On pouvait supposer que les hypothèses posées pour expliquer les pratiques de garde pouvaient être appliquées pour les préférences parentales (annexe A3.3). On a donc introduit les mêmes variables explicatives dans le modèle.

[2] Jacquot, A. (2000). *Les modèles économétriques – LOGIT – PROBIT – TOBIT*. Paris : Cnaf, Dossier d'étude, n° 6. Guillot, O. (2002). « Une analyse du recours aux services de garde d'enfants ». *Temps sociaux et temps professionnels au travers des enquêtes Emploi du Temps.* Paris : INSEE, Économie et statistique, n° 352-353, p. 213-230.

La situation de référence correspond au cas d'une famille « moyenne » résidant dans le canton de Genève et ayant un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans : famille résidant en Ville de Genève, composée d'un couple parental, ayant deux enfants à charge, avec une mère active à temps partiel, un(e) chef(fe) de ménage cadre moyen(ne), avec un revenu mensuel de 6'000 à 8'000 francs, une mère suisse née ou installée à Genève depuis 10 ans et plus, et diplômée de l'enseignement tertiaire.

Lecture de l'odds-ratio

Dans le tableau A3.4 concernant les préférences parentales, une famille ayant des revenus supérieurs à 12'000 francs a une « chance relative » de juger comme solution idéale de garde la crèche plutôt que l'emploi d'une personne rémunérée à domicile, égale à 0,471 celle d'une famille qui a des revenus entre 6'000 et 8'000 francs (situation de référence), c'est-à-dire une propension à peu près deux fois moindre, toutes choses égales par ailleurs. A l'inverse, la famille aisée a presque deux fois plus de chances que la famille aux revenus moyens de juger la crèche idéale plutôt que le recours à une famille d'accueil (odds-ratio = 1,877).

Tableau A3.4 : Impact de caractéristiques socio-démographiques et du lieu de résidence sur les préférences du mode garde extra-parental idéal (*) pour un enfant de moins de 1 an (odds-ratio)

	Crèche *versus* Famille accueil	Crèche *versus* Personne à domicile	Personne à domicile *versus* Famille accueil
Lieu de résidence			
Ville de Genève	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Communes-villes (plus de 10'000 hab.)	0.644	(1.499)	0.430
Communes de moins de 10'000 hab. avec crèche	0.415		(0.554)
Communes de moins de 10'000 hab. sans crèche	0.421	(0.598)	
Situation de famille			
Couple	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Ménage monoparental			
Nombre d'enfants dans le ménage			
1 enfant			0.630
2 enfants	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
3 enfants ou plus			
Situation d'activité de la mère			
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)			(1.584)
Active à temps partiel	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Active à temps plein			
Statut socioprofessionnel du ménage (**)			
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne			
Ouvrier qualifié			
Employé qualifié			(1.945)
Cadre inférieur			
Cadre moyen	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Cadre supérieur ou dirigeant, prof. libérale, chef d'entreprise			
Revenu brut mensuel du ménage (***)			
Moins de 4'000 francs		(2.659)	
4'000 à 6'000 francs			
6'000 à 8'000 francs	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
8'000 à 10'000 francs			
10'000 à 12'000 francs		0.535	
12'000 francs et plus	1.877	0.471	3.989
Nationalité des parents et durée de résidence			
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*
Mère suisse (arrivée < 10 ans)			
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)			
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)			
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)		0.574	2.370
Niveau de formation de la mère			
Aucun diplôme, école obligatoire			
Diplôme de l'enseignement secondaire			
Diplôme de l'enseignement tertiaire	*Réf.*	*Réf.*	*Réf.*

- 2 LL avec constante seule : 1824,5 - 2 LL avec variables explicatives : 1662,3 - Taux de reclassement : 56,1%

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans et préférant dans l'idéal la crèche, une famille d'accueil ou une personne à domicile pour un enfant de moins de 1 an.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
(**) Pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère. Les petits indépendants ont été ôtés de l'analyse en raison de leur faible effectif.
(***) Avant déductions sociales.
Taux de reclassement : (pourcentage d'obs. à valeur 1 prédites à 1) + (% d'obs. à valeur 2 prédites à 2) + (% d'obs. à valeur 3 prédites à 3).

A3.3 Les variables explicatives retenues pour l'analyse logistique

Dans chacune des analyses logistiques, on a introduit une série de variables explicatives susceptibles d'influer sur le comportement ou l'opinion étudiée des familles enquêtées. Pour cela, on a formulé des hypothèses sur le lien entre chaque variable et le comportement ou l'opinion étudiée. Les diverses variables peuvent avoir un impact plus ou moins fort, en se combinant ou s'opposant.

a) Hypothèses sur les liens entre les pratiques de garde et préférences parentales, et les caractéristiques socio-démographiques des enfants de moins de 4 ans et de leurs parents

On a postulé que certaines caractéristiques socio-démographiques des enfants et de leurs parents sont liées au fait que l'enfant soit confié ou non, ainsi qu'au fait d'adopter tel ou tel mode de garde extra-parental. Ces mêmes hypothèses ont été appliquées pour expliquer les préférences parentales en matière de mode garde pour un enfant de moins de 1 an.

Age de l'enfant : plus l'enfant s'approche de l'âge de la scolarisation (4 ans), plus il a de chances d'être confié au moins une demi-journée par semaine. Cette « externalisation » progressive correspond à des besoins éducatifs liés au développement de l'enfant, auxquels une offre institutionnelle de type jardin d'enfants ou garderie est à même de répondre plus facilement, notamment dès l'âge de 2 ans. Par ailleurs, la part moins importante de soins à accorder à l'enfant grandissant permet de le confier plus aisément à une tierce personne.

Nombre d'enfants vivant dans le ménage : lorsque l'enfant de moins de 4 ans est le seul enfant à charge au sein de la famille, celui-ci a plus de chances d'être confié au moins une demi-journée par semaine que lorsqu'il a des frères et sœurs. L'organisation de la garde de plusieurs enfants peut s'avérer plus difficile que lorsqu'il n'y en a qu'un, surtout s'ils sont d'âge différent, entraînant soit le renoncement de la garde extérieure soit le choix d'un mode de garde conciliant au mieux l'organisation familiale. De plus, le surcroît « d'utilité » que la famille peut obtenir en confiant l'enfant est en effet moindre quand il y a plusieurs enfants du fait des coûts de garde qui peuvent être plus élevés.

Situation de famille : pour assurer un certain niveau de vie, le ménage monoparental est amené à confier plus souvent son enfant que le ménage en couple. Certains modes de garde peuvent attirer plus facilement les enfants vivant dans des foyers monoparentaux en proposant une tarification sociale dégressive ou en offrant des prestations de garde plus appropriées à leur situation (souplesse, continuité de la garde assurée, etc.).

Situation d'activité de la mère : l'exercice d'une activité professionnelle est un des facteurs explicatifs de la prise en charge extra-parentale. Plus le taux d'occupation de la mère est élevé, plus celle-ci va faire appel à des modes de garde pouvant assurer un encadrement à plein temps et/ou présentant une souplesse organisationnelle (par ex. garde à domicile). La mère inactive dont l'utilité de la garde est moins forte se tourne davantage vers des modes d'accueil offrant des prestations éducatives ou vers des solutions de proximité (par exemple parenté, voisins, amis).

Statut socioprofessionnel du ménage : plus le statut social du ménage est élevé, plus on accepte une forme de délégation de compétences éducatives et plus on recherche un mode de garde porteur de valeurs éducatives proches de son milieu social. Il y a également une plus grande aisance à accéder à des services collectifs. Plus le statut social de la famille est bas, plus on est réticent à se « déposséder » d'une partie du rôle parental et plus la solution de garde doit s'apparenter au modèle familial ou être trouvée dans le réseau de proximité sociale.

Niveau de revenu du ménage : plus le revenu de la famille est élevé, plus il y a de chances que la famille puisse choisir avec moins de contraintes financières parmi une palette de solutions et accéder plus facilement à des modes de garde coûteux (par exemple garde à domicile). Plus le revenu est bas, plus la famille va rechercher des solutions les moins coûteuses, voire gratuites.

Nationalité des parents et durée de résidence : le fait d'être installés depuis plus ou moins longtemps à Genève affecte la connaissance que les parents peuvent avoir des réseaux de garde de la petite enfance. Combiner la durée de résidence avec la nationalité permet de mieux saisir le degré d'intégration des familles dans la vie genevoise. Plus les familles, en particulier étrangères, sont installées récemment à Genève, plus il y a de chance qu'elles soient confrontées à la difficulté de trouver une solution de garde, de ne pas pouvoir jouir d'un réseau de proximité ou du réseau de solidarité familiale. Par contre, plus les parents étrangers résident depuis longtemps à Genève, plus il y a de chances qu'ils adoptent les comportements en usage quant aux pratiques de garde des enfants.

Lieu de résidence et offre de places en crèche : selon le lieu où réside la famille, les possibilités de garde institutionnelle ne sont pas identiques. On peut supposer que l'enfant a plus de chances de pouvoir être confié dans une institution de la petite enfance s'il réside dans une commune offrant un tel équipement. Pour mieux saisir l'impact de l'offre potentielle de garde, on distingue dans les communes de moins de 10'000 habitants, celles qui accueillent sur leur territoire une crèche ou financent partiellement une crèche située sur une autre commune et celles qui n'offrent aucune place en crèche à leurs domiciliés. Quant aux autres communes (Ville de Genève et communes-villes), elles accueillent toutes des crèches sur leur territoire.

Niveau de formation de la mère : plus la mère a une formation élevée, plus elle perçoit un apport éducatif dans le fait de confier son enfant durant la semaine (que soit à une personne ou à une structure de la petite enfance), tant sur le plan du développement des compétences sociales de l'enfant qu'au niveau de sa trajectoire de vie scolaire. Les mères ayant un niveau de formation élevé peuvent par ailleurs être davantage attirées par des services de garde professionnalisés tels que offerts par les institutions de la petite enfance, car elles accordent sans doute plus de valeur au métier et aux compétences professionnelles.

b) Hypothèses sur les liens entre l'option vis-à-vis de la préscolarisation à 3 ans et les caractéristiques socio-démographiques des familles avec enfant(s) de moins de 4 ans

On a postulé que certaines caractéristiques socio-démographiques des enfants et de leurs parents sont liées au fait de porter une opinion favorable ou au contraire plutôt défavorable vis-à-vis de la préscolarisation à 3 ans.

Lieu de résidence : les habitudes locales en matière de prise en charge extra-parentale, les possibilités de socialisation dans le quartier ou la commune, l'implantation de l'école, son insertion dans la vie locale et sa taille, etc. sont autant de facteurs qui peuvent influer sur les représentations à l'égard d'un accueil pour petits écoliers. Ces facteurs variant selon le lieu de résidence, plus particulièrement selon le contexte rural (petites communes) ou urbain (communes-villes), influencent les familles quant à leur option face à préscolarisation à 3 ans.

Nombre d'enfants vivant dans le ménage : une famille nombreuse a plus de chances d'être attirée par une préscolarisation précoce qu'une famille avec un seul enfant âgé de moins de 4 ans. Vivant des expériences éducatives plus diversifiées compte tenu du nombre et de l'âge des enfants, elle entrevoit plus facilement avec l'école une forme de délégation éducative pouvant satisfaire à la fois les besoins de l'enfant, notamment en expérimentant d'autres relations entre pairs que celles au sein de la fratrie, et les besoins des parents en libérant du temps et/ou en allégeant les coûts de garde. Une famille ayant un seul enfant de moins de 4 ans n'a pas un attrait particulier pour la préscolarisation, étant encore dans la découverte progressive des besoins et capacités du jeune enfant au sein d'une relation éducative privilégiée entre parents et enfant

Présence d'un enfant de 3 ans, avec ou sans aîné scolarisé : le fait d'avoir un enfant de 3 ans permet à la famille de mieux apprécier ce que le milieu scolaire peut lui offrir compte tenu des capacités d'un enfant de cet âge. Mais la présence d'un aîné de plus de 4 ans dans la fratrie influe sur les représentations parentales. Si la famille a un aîné scolarisé avec un cadet de 3 ans, elle se positionne (positivement ou négativement) par rapport à une préscolarisation en fonction de l'expérience de scolarisation de l'aîné, alors que la famille qui a un enfant de 3 ans sans aîné se situe davantage à

partir des préoccupations du moment encore fortement centrées sur une prise en charge « petite enfance », à l'instar de la famille qui a un ou des enfants de moins de 3 ans.

Pratique actuelle de la garde pour enfant(s) de moins de 4 ans : l'expérience et la pratique effective d'une garde extra-parentale influent sur l'attitude à l'égard d'une préscolarisation précoce, la famille étant déjà dans un processus d'externalisation éducative dans lequel s'insère l'école. Encore faut-il distinguer le type de mode de garde utilisé. La famille usagère d'une institution de la petite enfance a moins de chances de trouver un intérêt à inscrire son enfant plus précocement à l'école, l'institution de la petite enfance offrant déjà des prestations éducatives dans un cadre conçu et adapté pour les petits âges de l'enfance. De plus, pour la famille usagère d'une crèche, l'école ne peut se substituer à une solution de garde à part entière. Par contre, la famille qui a recours à un mode individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté proche ou éloignée, voisins/amis) est plus disposée à ce que l'enfant expérimente des situations d'apprentissage de la vie en collectivité, favorisant une meilleure insertion dans le milieu scolaire. Il en va de même pour la famille qui ne confie pas son enfant de moins de 4 ans hors du milieu familial, l'entrée à l'école dès 3 ans représentant un complément éducatif.

Situation d'activité de la mère : si la situation d'activité de la mère est un facteur déterminant quant à la prise en charge extra-parentale pour la petite enfance, elle doit l'être quant au choix de préscolariser ou non l'enfant, au regard des conditions d'accueil de l'école avec des horaires restreints. Plus le taux d'occupation de la mère est élevé, plus celle-ci va préférer pour son enfant une solution de garde compatible avec ses horaires de travail plutôt qu'une fréquentation anticipée de l'école. Par contre, la mère inactive dont l'utilité de la garde est moins forte se tourne davantage vers une possibilité de préscolarisation qui peut se substituer à un accueil payant dans un jardin d'enfants ou une garderie, et/ou compléter avec profit l'éducation familiale.

Statut socioprofessionnel du ménage : les apprentissages de type scolaire sont perçus favorablement par les familles situées au bas de l'échelle sociale (ouvriers, employés), car ils représentent un moyen d'assurer l'avenir de l'enfant, notamment en termes de mobilité sociale. Certes, de façon différente, les ménages avec un statut social élevé (cadres supérieurs) sont également attirés par les apprentissages précoces représentant alors un atout pour la réussite scolaire ultérieure de leur(s) enfant(s) et un renforcement de leur statut. Par contre, les couches sociales moyennes sont plus souvent critiques, et donc moins favorables, vis-à-vis d'une préscolarisation précoce voyant dans d'autres structures, comme le jardin d'enfants, un environnement éducatif plus approprié pour l'enfant.

Niveau de revenu du ménage : plus le revenu du ménage est bas, plus il y a de chances que la famille avec de jeunes enfants recherche des prises en charge éducatives les moins coûteuses, voire gratuites, ce que peut offrir l'école avec un accueil à partir de 3 ans. Par contre, plus la famille a un haut revenu, moins elle est sensible aux aspects financiers dans les choix d'une prise en charge éducative, pouvant combiner différentes solutions parmi la palette à sa disposition, dont l'école, sans que le coût (ou la gratuité) soit un déterminant dans leur choix.

Nationalité des parents et durée de résidence : le fait d'être installés depuis plus ou moins longtemps à Genève affecte la connaissance que les parents de jeunes enfants peuvent avoir du système scolaire (programmes, conditions d'accueil). Leur conception de la préscolarisation est également influencée par celle existant dans leur lieu d'origine. Combiner ainsi la durée de résidence avec la nationalité permet de mieux saisir le degré d'intégration des familles dans la vie genevoise et son effet sur la position à l'égard de la préscolarisation. Plus les familles étrangères sont installées récemment à Genève, plus il y a de chances qu'elles se distinguent des familles suisses quant à leur opinion vis-à-vis d'une préscolarisation à 3 ans, en se référant à leur propre expérience scolaire vécue dans leur pays d'origine ou en attribuant à l'école un sens particulier pour leur enfant en lien avec un projet d'intégration dans le nouveau milieu de vie. Par contre, plus les parents étrangers résident depuis longtemps à Genève, plus ils se sont familiarisés avec le système scolaire genevois, plus il y a de chances qu'ils adoptent les comportements en usage dans les familles genevoises quant aux pratiques de préscolarisation des enfants, l'effet de la nationalité devenant moins déterminant.

Langue parlée couramment à la maison : le fait de parler couramment à la maison une langue autre que le français incite les parents à avoir une attitude plus favorable à la préscolarisation précoce, donnant à leur enfant la possibilité de faire un apprentissage structuré de la langue du pays tout en lui facilitant son intégration parmi ses pairs. A l'inverse, les familles de langue française ne manifestent pas un intérêt plus marqué pour une préscolarisation avancée à 3 ans, leur enfant ayant de multiples occasions hors institution scolaire de pouvoir développer son langage.

Niveau de formation de la mère : durant la période de la petite enfance, la mère est plus fortement impliquée que le père dans les pratiques et choix éducatifs qui sont en partie déterminés par son niveau de formation. La préscolarisation est perçue plus favorablement par la mère ayant une formation élevée ou par la mère peu formée, toutes les deux y voyant un atout pour l'avenir scolaire de l'enfant, même si le sens donné aux apports de l'école peut diverger (pour l'une davantage sur le plan du développement des compétences sociales, pour l'autre plutôt au niveau des acquisitions scolaires). Par contre, la mère ayant un niveau moyen de formation est plus partagée, la préscolarisation pouvant entrer en « concurrence » avec ses propres apports éducatifs et/ou pouvant être perçue comme trop contraignante et exigeante par rapport aux besoins et capacités d'un enfant de 3 ans.

Mesures d'aide en faveur des familles avec jeunes enfants : une préscolarisation à 3 ans qui s'intègre dans l'école publique offre gratuitement des prestations éducatives, tout en diminuant les frais de garde dans le cas où il y a usage d'un mode de garde payant. Ainsi, une famille privilégiant en priorité des mesures d'aide pour alléger le coût de la garde des jeunes enfants est plus favorable à une entrée à l'école à 3 ans qu'une famille privilégiant d'autres priorités, comme favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes ou améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance[3].

[3] Ces trois types de mesures d'aide étaient proposées aux familles enquêtées qui choisissaient celles à développer en première et en seconde priorité (section 7).

ANNEXE 4 : TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau A4.1 : Profil des familles enquêtées selon leur lieu de résidence

	Ville de Genève	Communes-villes ≥ 10'000 hab.	Communes < 10'000 hab.	Ensemble
Nombre d'enfants total dans le ménage				
1 enfant	47,3	39,6	36,7	41,9
2 enfants	37,9	41,6	43,4	40,6
3 enfants ou plus	14,8	18,8	19,9	17,5
Nombre d'enfants de moins de 4 ans				
1 enfant	86,2	86,0	82,0	85,0
2 enfants ou plus	13,8	14,0	18,0	15,0
Situation de famille				
Couple	94,1	94,4	97,3	95,1
Ménage monoparental	5,9	5,6	(-)	4,9
Situation d'activité de la mère (*)				
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	34,8	41,1	38,5	37,9
Active à temps partiel	39,5	36,7	41,3	39,0
Active à temps plein	25,7	22,2	20,2	23,1
Statut socioprofessionnel du ménage (**)				
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne	17,1	22,4	9,3	16,8
Ouvrier qualifié	14,2	18,0	11,5	14,7
Petit indépendant	(-)	(-)	5,8	4,6
Employé qualifié	8,8	14,6	7,9	10,5
Cadre inférieur	6,4	7,4	6,1	6,6
Cadre moyen	22,5	18,4	24,1	21,5
Cadre supérieur ou dir., prof. libérale, chef d'entreprise	27,1	14,8	35,3	25,3
Revenu brut mensuel du ménage (***)				
Moins de 4'000 francs	8,4	11,3	(-)	8,1
4'000 à 6'000 francs	22,0	26,8	15,1	21,7
6'000 à 8'000 francs	28,1	30,8	24,2	28,0
8'000 à 10'000 francs	15,4	16,2	21,9	17,4
10'000 à 12'000 francs	12,3	7,8	13,9	11,2
12'000 francs et plus	13,8	7,1	21,3	13,6
Nationalité des parents et durée de résidence (*)				
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	32,0	40,9	53,3	40,7
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	11,7	7,2	8,0	9,2
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)	19,7	23,3	11,5	18,7
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	20,1	16,0	10,8	16,2
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)	16,5	12,6	16,4	15,2
Niveau de formation de la mère (*)				
Aucun diplôme, école obligatoire	18,8	21,9	7,5	16,8
Diplôme de l'enseignement secondaire	35,5	45,1	40,2	40,0
Diplôme de l'enseignement tertiaire	45,7	33,0	52,3	43,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Hors mère absente.
(**) Hors statut inconnu ; pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère.
(***) Avant déductions sociales.
(-) Effectifs bruts inférieurs à 30.

Tableau A4.2 : Profil des enfants de moins de 4 ans selon qu'ils sont confiés (1) ou non, et selon leur mode de garde

			Mode de garde utilisé (enfants confiés)					
	Enfants non confiés	Enfants confiés (1)	Crèche	Jardin d'enfants/ garderie	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté	Ensemble enfants (2)
Lieu de résidence								
Ville de Genève	39,3	38,7	57,4	28,8	31,6	48,0	33,3	38,8
Communes-villes (plus de 10'000 habitants)	38,1	31,7	26,6	31,5	33,6	13,9	38,0	33,4
Communes < 10'000 habitants avec crèche	11,3	13,0	10,3	14,3	16,6	(-)	12,5	12,5
Communes < 10'000 habitants sans crèche	11,3	16,6	(-)	25,4	18,2	22,0	16,2	15,3
Nombre d'enfants total dans le ménage								
1 enfant	25,4	39,5	46,6	24,5	47,4	33,0	46,5	36,0
2 enfants	45,1	43,7	38,4	50,0	45,6	44,1	40,6	44,0
3 enfants ou plus	29,5	16,8	15,0	25,5	(-)	22,9	12,9	20,0
Age de l'enfant (moins de 4 ans)								
Moins de 1 an	29,3	12,6	14,0	(-)	13,5	21,9	15,5	16,8
1 an	35,3	24,6	27,4	10,0	30,2	31,6	29,5	27,3
2 ans	20,5	30,8	31,5	33,5	32,2	27,6	30,6	28,2
3 ans	14,9	32,0	27,1	54,8	24,1	18,9	24,4	27,7
Situation de famille								
Couple	97,6	94,8	91,4	96,1	92,6	97,0	96,3	95,5
Ménage monoparental	(-)	5,2	8,6	(-)	(-)	(-)	(-)	4,5
Situation d'activité du père (3)								
Inactif (foyer, chômage, formation, arrêt maladie, etc.)	11,7	4,4						6,2
Actif	88,3	95,6						93,8
Situation d'activité de la mère (4)								
Inactive (foyer, chômage, format., congé maternité, etc.)	77,3	27,9	20,2	52,3	(-)	(-)	17,4	40,3
Active à temps partiel	13,4	46,4	48,7	35,8	58,6	47,2	59,7	38,1
Active à temps plein	9,3	25,7	31,1	11,9	32,4	40,1	22,9	21,6
Statut socioprofessionnel du ménage (5)								
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne	25,6	13,1	16,3	8,4	14,5	(-)	14,7	16,2
Ouvrier qualifié	18,8	13,2	11,8	10,5	15,1	(-)	15,1	14,6
Petit indépendant	5,3	4,6	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	4,8
Employé qualifié	8,4	10,7	13,0	8,3	9,6	(-)	11,7	10,1
Cadre inférieur	6,2	6,4	7,1	5,8	(-)	(-)	6,6	6,3
Cadre moyen	16,4	23,2	21,8	26,3	22,5	27,6	26,7	21,5
Cadre sup. ou dir., prof. libér., chef d'entrep.	19,3	28,8	28,1	34,6	25,6	48,0	20,4	26,5
Revenu brut mensuel du ménage (6)								
Moins de 4'000 francs	15,9	5,5	8,1	(-)	(-)	(-)	(-)	8,1
4'000 à 6'000 francs	31,7	17,8	17,7	19,2	14,9	(-)	17,8	21,3
6'000 à 8'000 francs	25,9	28,5	29,0	26,9	30,4	19,1	29,1	27,8
8'000 à 10'000 francs	10,1	19,4	18,4	17,3	21,9	17,2	22,8	17,1
10'000 à 12'000 francs	7,7	12,6	11,7	12,8	12,6	18,4	13,9	11,4
12'000 francs et plus	8,7	16,2	15,1	18,9	14,5	36,2	11,8	14,3
Nationalité des parents et durée de résidence (4)								
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	25,6	46,6	42,8	50,5	45,0	49,0	62,5	41,5
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	9,5	9,4	12,1	8,6	10,1	(-)	(-)	9,4
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)	20,8	16,8	16,6	10,6	22,9	(-)	15,7	17,8
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	25,7	12,7	16,3	10,9	10,9	(-)	10,0	15,9
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)	18,4	14,5	12,2	19,4	11,1	19,0	(-)	15,4
Niveau de formation de la mère (4)								
Aucun diplôme, école obligatoire	31,4	10,6	10,5	8,2	13,9	(-)	9,3	15,8
Diplôme de l'enseignement secondaire	40,2	40,1	37,5	41,8	40,7	23,2	45,4	40,1
Diplôme de l'enseignement tertiaire	28,4	49,3	52,0	50,0	45,4	74,3	45,3	44,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002. Champ : Enfants de moins de 4 ans.
(1) Au moins une demi-journée par semaine, y compris chez voisins/amis
(2) Confiés et non confiés
(3) Hors père absent
(4) Hors mère absente
(5) Hors statut inconnu ; pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère
(6) Avant déductions sociales.
(-) Effectifs bruts inférieurs à 30.

Tableau A4.3 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), pour un enfant de moins de 1 an

	Crèche	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Raisons financières				
Le moins coûteux ou gratuit	(-)	(-)	(-)	7,5
Raisons organisationnelles	*23,6*	*41,0*	*51,6*	*30,1*
Proximité géographique, pas de déplacement (à domicile)	(-)	(-)	38,8	12,1
Horaires adaptés aux besoins des parents	12,4	13,2	15,6	13,9
Souplesse dans la prise en charge (imprévu, maladie, etc.)	(-)	20,6	20,2	19,1
Continuité de la garde assurée dans le temps	10,9	16,2	(-)	11,4
Raisons éducatives	*86,0*	*71,9*	*61,4*	*54,4*
Compétences du personnel ou de la personne	50,7	25,5	(-)	13,5
Relations privilégiées / suivies entre enfant-adulte	11,3	38,2	19,7	35,5
Lieu / encadrement / horaires adaptés ou profitables à l'enfant	22,6	22,2	37,5	13,5
Activités proposées à l'enfant	17,2	(-)	(-)	(-)
Contacts avec autres enfants et/ou autres adultes	42,5	(-)	(-)	(-)
Besoin des parents				
Libère du temps pour la mère ou les parents	(-)	(-)	(-)	(-)
Sentiment général				
Confiance accordée, délégation sans soucis	**33,5**	**33,7**	**30,1**	**69,7**
Nombre de familles concernées (N = 100%)	5'559	2'572	2'305	4'321

(Source / légende : voir sous tableau A4.5, page suivante)

Tableau A4.4 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), pour un enfant de 1 à 2 ans

	Crèche	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Raisons financières				
Le moins coûteux ou gratuit	(-)	(-)	(-)	(-)
Raisons organisationnelles	*19,5*	*43,0*	*54,1*	*32,4*
Proximité géographique, pas de déplacement (à domicile)	3,7	(-)	43,9	16,0
Horaires adaptés aux besoins des parents	10,2	(-)	(-)	15,1
Souplesse dans la prise en charge (imprévu, maladie, etc.)	5,4	23,5	(-)	20,9
Continuité de la garde assurée dans le temps	9,1	16,8	(-)	14,1
Raisons éducatives	*91,9*	*77,8*	*56,2*	*53,7*
Compétences du personnel ou de la personne	37,3	28,6	(-)	13,4
Relations privilégiées / suivies entre enfant-adulte	12,3	40,7	(-)	35,4
Lieu / encadrement / horaires adaptés ou profitables à l'enfant	19,3	20,8	32,8	13,6
Activités proposées à l'enfant	25,3	(-)	(-)	(-)
Contacts avec autres enfants et/ou autres adultes	60,0	16,0	(-)	(-)
Besoin des parents				
Libère du temps pour la mère ou les parents	4,1	(-)	(-)	(-)
Sentiment général				
Confiance accordée, délégation sans soucis	**23,8**	**32,2**	**38,2**	**64,6**
Nombre de familles concernées (N = 100%)	8'841	1'882	1'365	2'748

(Source / légende : voir sous tableau A4.5, page suivante)

Tableau A4.5 : Raisons associées à un mode de garde extra-parental jugé idéal (*), pour un enfant de 2 ans et plus

	Crèche	Jardin d'enfants / garderie	Famille d'accueil	Personne à domicile	Parenté
Raisons financières					
Le moins coûteux ou gratuit	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Raisons organisationnelles	*18,7*	*15,1*	*57,6*	*(-)*	*36,4*
Proximité géographique, pas de déplacement (à domicile)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Horaires adaptés aux besoins des parents	8,9	8,0	(-)	(-)	(-)
Souplesse dans la prise en charge (imprévu, maladie, etc.)	4,7	(-)	(-)	(-)	26,0
Continuité de la garde assurée dans le temps	8,8	(-)	(-)	(-)	(-)
Raisons éducatives	*92,8*	*96,1*	*71,0*	*(-)*	*54,0*
Compétences du personnel ou de la personne	37,2	16,3	36,9	(-)	(-)
Relations privilégiées / suivies entre enfant-adulte	12,1	10,8	(-)	(-)	30,1
Lieu / encadrement / horaires adaptés ou profitables à l'enfant	20,1	17,4	(-)	(-)	(-)
Activités proposées à l'enfant	30,6	34,6	(-)	(-)	(-)
Contacts avec autres enfants et/ou autres adultes	62,7	75,0	(-)	(-)	(-)
Besoin des parents					
Libère du temps pour la mère ou les parents	(-)	7,8	(-)	(-)	(-)
Sentiment général					
Confiance accordée, délégation sans soucis	**22,0**	**13,8**	**36,9**	**(-)**	**70,6**
Nombre de familles concernées (N = 100%)	7'834	4'435	859	448	1'190

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(*) Cité d'emblée ou sous la condition du travail des deux parents.
(-) Effectifs trop faibles pour donner une estimation fiable.
N.B. Les parents pouvant citer plusieurs raisons, la somme des pourcentages attribués à chaque raison dépasse 100% de la population répondante. Par ailleurs, quelques familles ne se sont pas prononcées pour l'un ou l'autre de ces modes de garde et/ou pour chaque tranche d'âge.

Tableau A4.6 : Option pour une préscolarisation gratuite à l'école publique à 3 ans, selon les caractéristiques socio-démographiques des familles

	Oui, tout à fait	Peut-être, sous certaines conditions	Non, sûrement pas	Total
Lieu de résidence				
Ville de Genève	53,1	21,2	25,7	100,0
Communes-villes (plus de 10'000 habitants)	54,0	18,2	27,8	100,0
Communes de moins de 10'000 habitants	47,7	24,0	28,3	100,0
Nombre total d'enfants dans le ménage				
1 enfant	52,1	22,6	25,3	100,0
2 enfants	48,7	22,4	28,9	100,0
3 enfants ou plus	58,9	13,5	27,6	100,0
Présence d'un enfant de 3 ans avec ou sans aîné de plus de 4 ans				
1 enfant de 3 ans sans aîné	43,7	23,5	32,8	100,0
1 enfant de 3 ans avec un aîné	60,0	16,3	23,7	100,0
Aucun enfant de 3 ans	51,7	21,5	26,8	100,0
Pratique de la garde (au moment de l'enquête) pour enfant(s) de moins de 4 ans				
Aucun enfant confié durant la semaine	60,0	17,2	22,8	100,0
Enfant(s) confié(s) uniquement à un mode individuel (famille d'accueil, personne à domicile, parenté, voisins/amis)	55,5	22,6	21,9	100,0
Enfant(s) confié(s) à une institution de la petite enfance (crèche, jardin d'enfants, garderie)	46,0	21,5	32,5	100,0
Situation d'activité de la mère (1)				
Inactive (au foyer, chômage, formation, congé maternité, etc.)	56,6	18,9	24,5	100,0
Active à temps partiel	42,4	23,0	34,6	100,0
Active à temps plein	60,5	20,9	18,6	100,0
Statut socioprofessionnel du ménage (2)				
Ouvrier non qualifié ou agent subalterne	59,5	15,7	24,8	100,0
Ouvrier qualifié	58,8	17,1	24,1	100,0
Petit indépendant	55,8	(-)	(-)	100,0
Employé qualifié	47,9	25,7	26,4	100,0
Cadre inférieur	40,2	26,9	32,9	100,0
Cadre moyen	44,4	20,9	34,7	100,0
Cadre supérieur ou dirigeant, prof, libérale, chef d'entreprise	53,4	22,7	23,9	100,0
Revenu brut mensuel du ménage (3)				
Moins de 6'000 francs	55,9	20,8	23,3	100,0
6'000 à 8'000 francs	49,1	17,2	33,7	100,0
8'000 à 10'000 francs	48,0	24,3	27,7	100,0
10'000 à 12'000 francs	47,3	25,4	27,3	100,0
12'000 francs et plus	57,9	21,1	21,0	100,0
Nationalité des parents et durée de résidence (1)				
Mère suisse (née ou à Genève ≥ 10 ans)	41,2	24,6	34,2	100,0
Mère suisse (arrivée < 10 ans)	36,9	29,8	33,3	100,0
Mère étrangère (née ou à Genève ≥ 10 ans)	56,5	20,6	22,9	100,0
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père suisse ou étranger (arrivée ≥ 10 ans)	64,2	14,5	21,3	100,0
Mère étrangère (arrivée < 10 ans) et père étranger (arrivée < 10 ans)	71,3	13,2	15,5	100,0
Langue parlée couramment à la maison				
Français uniquement	44,6	22,8	32,6	100,0
Français + autre langue	55,1	22,3	22,6	100,0
Autre(s) langue(s)	64,5	15,6	19,9	100,0

(suite du tableau à la page suivante)

Tableau A4.6 *(suite)*

	Oui, tout à fait	Peut-être, sous certaines conditions	Non, sûrement pas	Total
Niveau de formation de la mère (1)				
Aucun diplôme, école obligatoire	59,8	18,1	22,1	100,0
Diplôme de l'enseignement secondaire	50,7	19,7	29,6	100,0
Diplôme de l'enseignement tertiaire	50,1	23,2	26,7	100,0
Mesures d'aide à développer en priorité pour les parents de jeunes enfants (4)				
Alléger le coût de la garde pour les jeunes enfants	55,8	19,7	24,5	100,0
Pas de mention de l'allégement du coût de la garde	45,7	23,0	31,3	100,0
Parent ayant répondu à l'enquête (5)				
Mère (ou compagne/conjointe)	50,7	19,7	29,6	100,0
Père (ou compagnon/conjoint)	56,2	25,2	18,6	100,0
Ensemble	51,9	21,0	27,1	100,0

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
(1) Hors mère absente.
(2) Hors statut inconnu ; pour les ménages en couple : statut du père ; pour les ménages monoparentaux : statut de la mère.
(3) Avant déductions sociales.
(4) L'enquêté choisissait, parmi les mesures proposées, celles à développer en première et en seconde priorité : favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes, améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance, alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants.
(5) La personne ayant répondu à l'enquête est la mère (ou compagne/conjointe) dans 78% des cas et le père (ou compagnon/conjoint) dans 22% des cas.
(-) Effectifs bruts inférieurs à 30.

Tableau A4.7 : Raisons du refus d'une préscolarisation à 3 ans avancées par les parents

	Nombre de familles	En %	Intervalle de confiance
Capacités et besoins de l'enfant	**3'318**	**81,6**	**[78,1 ; 85,1]**
Enfant trop jeune, pas mûr, séparation trop précoce, besoin de la mère	3'318	81,6	[78,1 ; 85,1]
Capacités d'adaptation du milieu scolaire	**1'644**	**40,4**	**[35,9 ; 45,0]**
Rythme de l'enfant non respecté (horaires, fréquentation contraignants ou non adaptés)	1'095	26,9	[22,8 ; 31,0]
Trop d'enfants par enseignant	368	9,0	[6,4 ; 11,7]
Programme scolaire, activités non adaptés	429	10,5	[7,7 ; 13,4]
Autre structure plus profitable (jardin d'enfants, crèche, etc.)	448	11,0	[8,1 ; 13,9]
Besoins des parents	**813**	**20,0**	**[16,3 ; 23,7]**
Pas une solution de garde, non adapté aux horaires de travail, trop de congés, etc.	393	9,7	[6,9 ; 12,4]
Fratrie encore en crèche, organisation facilitée	(-)	(-)	(-)
Envie de s'occuper de l'enfant	401	9,8	[6,6 ; 12,4]
Total	4'067	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans ayant répondu « non, sûrement pas ».
(-) Effectifs trop faibles pour donner une estimation fiable.
N.B. Comme les parents pouvaient évoquer plusieurs raisons, la somme du nombre de familles (ou la somme des pourcentages) ayant cité chaque raison dépasse le total (ou 100%) de la population enquêtée.

Tableau A4.8 : Conditions pour envisager une préscolarisation à 3 ans posées par les parents

	Nombre de familles	En %	Intervalle de confiance
Capacités de l'enfant	**1'000**	**31,9**	**[26,9 ; 36,8]**
Si enfant mûr, prêt à la séparation avec la mère	872	27,8	[23,0 ; 32,6]
Si demande de l'enfant	(-)	(-)	(-)
Capacités d'adaptation du milieu scolaire	**2'253**	**71,8**	**[66,9 ; 76,6]**
Si respect du rythme de l'enfant (horaires, fréquentation adaptés ou non contraignants)	1'594	50,8	[45,5 ; 56,0]
Si moins d'enfants par enseignant	388	12,4	[8,8 ; 15,9]
Si programme scolaire, activités adaptés	1'045	33,3	[28,2 ; 38,3]
Besoins des parents	**1'110**	**35,4**	**[30,3 ; 40,4]**
Si aucune autre solution de garde	(-)	(-)	(-)
Si horaire continu comme à la crèche	642	20,5	[16,2 ; 24,7]
Si accueil parascolaire proposé	410	13,1	[9,5 ; 16,7]
Total	3'139	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans ayant répondu « peut-être, sous certaines conditions ».
(-) Effectifs trop faibles pour donner une estimation fiable.
N.B. Comme les parents pouvaient évoquer plusieurs raisons, la somme du nombre de familles (ou la somme des pourcentages) ayant cité chaque raison dépasse le total (ou 100%) de la population enquêtée.

Tableau A4.9 : Raisons de l'intérêt pour une préscolarisation à 3 ans avancées par les parents

	Nombre de familles	En %	Intervalle de confiance
Capacités de l'enfant	**3'315**	**42,6**	**[39,1 ; 46,1]**
Enfant mûr, prêt à la séparation avec la mère	1'651	21,2	[18,4 ; 24,1]
Besoin de relations hors du milieu familial	1'233	15,8	[13,3 ; 18,4]
Intégration au nouveau lieu de vie (migrants)	757	9,7	[7,6 ; 11,8]
Demande de l'enfant (envie, aîné à l'école)	588	7,6	[5,7 ; 9,4]
Capacités d'adaptation du milieu scolaire	**5'449**	**70,0**	**[66,8 ; 73,2]**
Plus profitable que d'autres structures (jardin d'enfants, crèche, etc.)	1'345	17,3	[14,6 ; 20,0]
Socialisation, apprentissage de la vie collective	3'475	44,6	[41,1 ; 48,1]
Programme scolaire, activités, préapprentissage	2'810	36,1	[32,7 ; 39,5]
Atout pour l'avenir scolaire	1'515	19,5	[16,7 ; 22,2]
Besoins des parents	**3'526**	**45,3**	**[41,8 ; 48,8]**
Solution de garde	1'112	14,3	[11,8 ; 16,8]
Gratuité	2'247	28,9	[25,7 ; 32,1]
Fratrie déjà à l'école (organisation facilitée)	720	9,3	[7,2 ; 11,3]
Total	7'783	100,0	

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans ayant répondu « oui, tout à fait ».
N.B. Comme les parents pouvaient évoquer plusieurs raisons, la somme du nombre de familles (ou la somme des pourcentages) ayant cité chaque raison dépasse le total (ou 100%) de la population enquêtée.

Tableau A4.10 : Mesures d'aide à développer pour concilier vie professionnelle et vie familiale, selon le type de mesure cité en priorité 1 et 2 par les parents

	Priorité 1		Priorité 2	
	Nombre de familles	En %	Nombre de familles	En %
Favoriser la prise en charge des jeunes enfants par les parents eux-mêmes	**7'436**	**100,0**	**2'383**	**100,0**
Offrir un salaire au parent au foyer	2'393	32,2	736	30,9
Instaurer un congé parental	2'212	29,7	611	25,6
Aménager des horaires de travail compatibles avec la vie familiale	1'907	25,6	756	31,7
Compenser financièrement une réduction du temps de travail	865	11,6	260	10,9
Améliorer l'offre de modes de garde pour la petite enfance	**5'077**	**100,0**	**5'843**	**100,0**
Augmenter les places en crèche	3'231	63,6	3'251	55,6
Créer des structures d'accueil adaptées à des horaires irréguliers, de nuit, pour les urgences, etc.	741	14,6	1'038	17,8
Faciliter l'engagement d'une personne à domicile	557	11,0	722	12,3
Organiser des réseaux de familles d'accueil ou mamans de jour	485	9,6	771	13,2
Alléger pour les familles le coût de la garde de leurs jeunes enfants	**2'476**	**100,0**	**6'763**	**100,0**
Déduire des impôts les frais de garde	829	33,5	2'285	33,8
Offrir aux parents une allocation pour frais de garde	769	31,1	2'173	32,1
Baisser les tarifs de crèche	594	24,0	1'537	22,7
Donner une allocation aux parents qui engagent une personne de garde	257	10,4	659	9,7

Source : Enquête Besoins de garde de la petite enfance – Octobre 2002.
Champ : Familles avec enfant(s) de moins de 4 ans.
N.B. Environ 1% des familles n'a pu se prononcer pour l'une ou l'autre des mesures proposées après avoir choisi l'un des trois types de mesures. Ainsi, pour chaque type de mesure, la somme des familles ayant cité une mesure d'aide (ou la somme des pourcentages) est inférieure au total (ou au 100%) de la population concernée.